This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06667258 9

4518

LES FONDATEURS

DE

L'UNITÉ FRANÇAISE

II

Paris. — Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, rue Mazarine, 30.

LES FONDATEURS

DE

L'UNITÉ FRANÇAISE

SUGER — SAINT LOUIS
DUGUESCLIN — JEANNE D'ARC — LOUIS XI — HENRI IV
RICHELIEU — MAZARIN

ÉTUDES HISTORIQUES

PAR

M. LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

ÉDITION
considérablement augmentée

TOME SECOND

PARIS
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35
Droit de traduction réservé
1856

HENRI IV.

I

Dans les nombreux panégyriques inspirés par le conquérant pacificateur de son royaume, on s'est plutôt attaché à mettre en relief les qualités personnelles du Béarnais qu'à juger l'œuvre même dont il fut l'instrument. Celle-ci mériterait pourtant une appréciation sérieuse, car elle fut inspirée par des idées très-différentes de celles qui avaient prévalu jusqu'alors, et elle ouvrit une ère nouvelle pour la France et pour l'Europe.

Jamais prince ne fut plus propre que Henri de Béarn à la tâche que lui imposèrent les événements.

Pour l'accomplir, ses défauts ne lui servirent peut-être pas moins que ses qualités. Si devant une sérieuse critique on voit disparaître le héros virgilien chanté dans un fastidieux poëme, et le preux chevalier dont on s'est accoutumé à dessiner la brillante silhouette sur des mots heureux et des aventures galantes, il reste pour la postérité un prince aussi réfléchi que courageux, aussi propre aux transactions qu'à la guerre, aussi habile à résister à ses amis qu'à triompher de ses adversaires. Marchant vers son but avec une rare persistance, sachant entretenir le dévouement des siens sans leur en payer jamais le prix au préjudice de ses intérêts, combinant enfin tous les profits du calcul avec toutes les séductions de la spontanéité, Henri IV était l'homme le plus propre à maîtriser cette société dissolue, qui, longtemps exploitée par des médiocrités ambitieuses, ne pouvait manquer, ne fût-ce que par lassitude, de se reposer sous la main du plus persévérant et du plus habile.

La royauté n'avait été jusqu'à lui que le couronnement de l'édifice social ; Henri s'efforça d'en faire la base même de la société française, et prépara presque toutes les choses accomplies sous son successeur. A l'avénement du premier prince de la maison de Bourbon se rattache la chute du régime municipal, qui avait fait la force de la ligue, et la prépondérance de la noblesse de cour, sur laquelle

s'était appuyé le monarque pour combattre la bourgeoisie et le clergé, étroitement associés dans une résistance commune.

A ce règne remonte enfin le nouveau droit public européen qu'on entreprit de fonder sur l'équilibre des puissances, lorsqu'il devint nécessaire de suppléer par des combinaisons dynamiques à la pensée qui, après avoir constitué la chrétienté, venait de succomber sous la réforme. Cette époque marque donc la fin de beaucoup de choses et le commencement de beaucoup d'autres. Il y a toujours profit à l'étudier, lors même qu'on n'espérerait pas l'éclairer par des documents nouveaux. Je veux en retracer rapidement l'esquisse, afin de juger à son origine même la conception politique du chef de la maison de Bourbon; je veux surtout rappeler sous quelles influences se développa le grand mouvement qu'il fut donné à Henri IV de régler et de contenir.

II

La monarchie s'était transformée depuis que la maison de Valois présidait aux destinées de la France. Les rois avaient conquis leur couronne à la pointe de l'épée, en ce sens du moins que ce n'était plus du siége lointain de leurs souverainetés indépendantes que les grands vassaux menaçaient l'impuissant suzerain. Les incidents de la longue guerre qui

avait assuré l'indépendance nationale au quinzième siècle, les entreprises habilement machinées de Louis XI et l'extinction de la plupart des anciennes maisons princières, avaient fait passer aux mains des membres de la famille royale les apanages et presque tous les grands gouvernements du royaume. La plupart des hauts seigneurs avaient transporté leur domicile à la cour, et c'était contre les princes de son sang que la royauté était désormais appelée à défendre ses prérogatives. Le Louvre était devenu le centre de toutes les intrigues, le siége de tous les complots, le foyer où toutes les ambitions venaient se concentrer pour exploiter la faveur du monarque ou s'imposer à lui par la force.

Jamais la royauté n'avait été entourée de plus d'éclat, mais jamais elle n'avait rencontré à côté d'elle, et dans sa propre intimité domestique, des résistances qu'elle dut autant ménager. Un moment domptées sous Louis XI, suspendues durant les longues expéditions militaires de François Ier et de Henri II, les factions princières s'étaient relevées sous les fils de celui-ci, et avaient contribué à rendre à la puissance municipale une autorité qu'elle avait perdue. La force était partout, excepté dans les mains du monarque. Les grandes villes s'administraient encore elles-mêmes et traitaient avec les envoyés du prince du haut de leurs remparts crénelés ;. le clergé, indépendant par sa richesse territoriale et régi par ses

propres assemblées, ne tenait à la couronne que par les heureuses dispositions du concordat récemment conclu par François Ier. Si la noblesse avait cessé d'exercer dans ses domaines la souveraineté à laquelle elle aspirait en d'autres temps, elle en avait conservé l'administration presque tout entière. Ses baillis y appliquaient les lois, les fourches de ses justices épouvantaient les peuples, et ses membres se présentaient seuls aux *montres* pour former les contingents militaires, dont la couronne ne disposait que pour un temps fort court et sous des conditions déterminées. Les parlements, élevés par la politique royale pour combattre l'aristocratie féodale, s'efforçaient de reprendre leur indépendance, dont Charles VIII et Louis XII n'avaient pas fait même si bon marché que leur terrible prédécesseur; et, comme au commencement du quinzième siècle, ils réclamaient des droits que la royauté entendait concentrer entre ses mains. La faculté de choisir parmi les princes du sang et les grands du royaume des gouverneurs de province investis, par le seul fait de leur nomination, de toutes les prérogatives de la souveraineté, le pouvoir de lever quelques compagnies régulières et de soudoyer des reîtres à l'étranger pour les opposer aux armements des dépositaires infidèles de leur autorité, telles étaient les seules attributions de la couronne au moment où la plus grande crise des temps modernes vint troubler toutes

les consciences, remuer tous les intérêts, agiter toutes les passions, de l'une à l'autre extrémité de l'Europe.

III

Lorsque la lance de Montgommery eut frappé Henri II dans les pompes d'une fête, il fut facile de prévoir à quelle impuissance la royauté serait réduite, et quel abîme de calamités allait s'ouvrir pour le royaume. Des princes dont l'aîné portait au front le signe de sa mort prochaine, et dont les autres touchaient encore à l'enfance, survivaient seuls de cette maison de Valois qui avait régné sur la France pendant plus de deux siècles. Ils avaient tous hérité de la légèreté pétulante et de l'irrésistible entraînement vers la gloire et vers le plaisir qui caractérisèrent la plupart des souverains issus de cette race brave et frivole. Une étrangère était appelée à soutenir le pouvoir chancelant au milieu des ambitions qui s'apprêtaient à le dévorer. Catherine de Médicis avait été nourrie dans les pratiques de ces petits états de l'Italie, pour lesquels la trahison et le meurtre étaient devenus des moyens réguliers de gouvernement. Les odieuses théories émises pour les justifier, les élégances d'une vie raffinée, plus corrompue par l'esprit que par les sens, tous ces enseignements et tous ces exemples avaient pénétré

avec la Florentine dans la demeure de nos rois. Jamais influences pestilentielles n'altérèrent d'une manière plus rapide et plus prompte la pureté du caractère national. La France avait vu longtemps le sang couler dans sa capitale et jusque sur les marches du trône ; mais, avant cette époque, le crime avait toujours parmi nous gardé son nom : il n'avait jamais été travesti en maxime d'État, en système de politique journalière. Si les passions de nos pères étaient ardentes, quelquefois impitoyables, elles n'appelaient pas à leur aide la dague et les maléfices, les drogues des empoisonneuses et l'art des nécromanciens. Ce fut à l'Italie du quinzième siècle que la France dut tout cela, et, dans ce triste commerce, elle troqua presque toutes ses vertus contre les vices qui allaient le moins à sa nature et à son génie.

Il faut avoir cette considération toujours présente à l'esprit pour comprendre la physionomie de la France dans la seconde moitié du seizième siècle Les trahisons, les meurtres et les guet-apens de cour, les doctrines homicides qui se répandirent dans la nation et que la chaire chrétienne elle-même accueillit trop souvent, tout ce dévergondage d'action et de parole, toute cette corruption de l'intelligence, la seule qui ne soit pas sans remède, émanait de l'Italie comme d'une sentine ouverte sur l'Europe. La ligue aurait été la plus admirable, et l'on peut dire la plus sublime des manifestations populaires,

si à la pensée religieuse qui animait les masses pour la conservation de leur foi nationale, ne s'étaient jointes des inspirations plus calculées, et si le génie florentin n'avait déteint sur les chefs de ce grand mouvement tout autant que sur leurs adversaires.

Machiavel a exercé sur les contemporains de Catherine de Médicis une action aussi universelle que celle de Voltaire sur la génération qui l'a suivi. L'un faussa le mouvement religieux de 1590, comme l'autre a détourné de sa direction naturelle la révolution politique de 1789. Il en est presque constamment ainsi dans l'histoire : le présent y porte toujours le poids des erreurs et des passions du passé. C'est parce qu'il est rarement donné à des principes de se développer en dehors de toute influence étrangère à eux-mêmes qu'il faut se garder de les juger en les isolant du milieu qui les transforme et les modifie.

IV

A l'époque où Catherine se trouva chargée du poids de cette couronne, trop lourde pour la tête mourante de François II, la cour avait trop d'intérêts particuliers à ménager pour concevoir quelque chose qui ressemblât à une politique nationale. D'un côté s'élevaient les princes lorrains, puissants par leur origine carlovingienne, leurs alliances royales

et les grands gouvernements dont ils étaient revêtus. Le duc de Guise avait sauvé la France en défendant Metz contre les forces impériales, et consommé l'œuvre de Du Guesclin en arborant la bannière fleurdelisée sur les remparts de Calais. Le cardinal de Lorraine, l'une des lumières de l'Église, n'était pas moins puissant par sa doctrine au concile de Trente que par son habileté et son esprit de décision au sein du cabinet. Insatiables de grandeur et d'influence, les Guise s'étaient approprié la grande maîtrise de la maison du roi, au préjudice du vieux connétable de Montmorency, et avaient enlevé à la maison de Châtillon et à ses créatures des gouvernements de province et des commandements de place que celle-ci entendait reprendre.

Cette dernière maison, étroitement liée par le sang à celle du connétable, était alors représentée par trois frères dans toute la force de leurs facultés et de leur âge. L'un commandait l'infanterie de la France, l'autre portait le titre d'amiral de ses flottes; le troisième, élevé à la plus haute dignité de l'Église, donna le scandale d'un mariage et d'une apostasie, et contribua, par une activité infatigable, à réunir pour jamais les intérêts de la réforme à ceux de sa famille.

Bientôt une autre maison, dont la haute origine faisait ressortir davantage la position besogneuse, vint agiter pour son propre compte le théâtre où

grandissaient chaque jour, aux dépens de l'autorité royale, les deux factions de Lorraine et de Châtillon. Les princes de la branche de Bourbon parurent à la cour de François II, portant encore le poids d'impopularité qui s'attachait au nom du connétable, ce grand ennemi de la France. Antoine de Bourbon, chef de cette maison, avait trouvé, par son mariage avec l'héritière nominale du royaume de Navarre, une fortune que sa pauvreté lui faisait estimer encore plus douce ; il n'aspirait guère qu'à la conserver en se dérobant aux agitations qui bouleversèrent sa vie, quelques efforts qu'il fît pour leur échapper, au prix de sa dignité, pour ne pas dire de son honneur ; mais le prince de Condé, son frère, dont un mariage royal n'avait pas relevé la triste fortune, sentait dans toute son amertume la déchéance de sa race et l'espèce d'amnistie dont elle portait le poids. Il éprouvait l'ardent désir de la replacer au niveau de son origine en lui reconquérant une place usurpée par des princes étrangers au sang de saint Louis, et les périls mêmes qu'il avait à traverser dans sa lutte contre la maison de Lorraine étaient un stimulant pour cet esprit aussi enclin à l'action qu'au plaisir et à l'intrigue qu'à la guerre.

Condé décida du sort de la maison de Bourbon, car le parti pris par le chef de la branche cadette entraîna bientôt le jeune représentant de la branche aînée. Il aurait suffi du seul conflit de ces ambitions

princières pour troubler le règne d'une femme et d'un enfant. Ces grandes factions réunissaient, en effet, tous les personnages dont le nom faisait alors autorité dans la nation, dans l'Église ou dans l'armée, et la royauté n'aurait pu trouver en dehors d'elles ni force matérielle ni force morale.

V

Cette époque était donc prédestinée à des luttes inévitables. Toutefois, ces luttes se seraient livrées à la surface de la société, et auraient fini, comme toutes les prises d'armes de cette nature, par transaction ou par lassitude, si un intérêt plus élevé n'était venu agrandir la sphère où s'agitaient toutes ces cupidités. Dans sa course rapide à travers l'Europe, le protestantisme avait rompu l'unité de l'Allemagne, bouleversé l'Angleterre, changé la face des monarchies du Nord. De Genève, il s'étendait sur la France, et faisait les plus grands efforts pour vaincre les résistances qu'il rencontra dès l'origine dans les corps de l'État et surtout dans le pouvoir municipal, expression et organe des populations elles-mêmes.

A juger de la réforme par l'état où elle est descendue de nos jours, on a quelque peine à s'expliquer l'ardeur et le dévouement de ses premiers apôtres. Le protestantisme ne présente nulle part aujourd'hui

un corps de doctrine religieuse, et, en l'envisageant sous cet aspect, il est assurément moins menaçant pour l'unité catholique que ne le fut l'arianisme au quatrième siècle, ou le pélagianisme au cinquième. Si l'on ne mettait au premier rang les circonstances politiques qui firent du protestantisme l'instrument d'une révolution européenne, il serait impossible de s'expliquer une propagation aussi rapide, car quelle œuvre reposa jamais sur des idées moins concordantes, quelle doctrine marcha aussi audacieusement de contradictions en contradictions?

La réforme proclamait l'indépendance de la raison humaine en continuant de l'enchaîner à des dogmes laissés désormais sans interprétation comme sans autorité. En prétendant maintenir à la parole divine son action souveraine sur l'humanité, elle subordonnait cette parole elle-même à tous les caprices de notre orgueil, à toutes les faiblesses de notre intelligence. Si elle conservait au christianisme son caractère de révélation surnaturelle, c'était en arrachant à celle-ci l'infaillibilité qui la conserve, et sans laquelle l'œuvre de Dieu se trouve soumise à celle de sa créature. Abîme d'incohérence et de non-sens, le protestantisme attribuait à l'esprit de l'homme l'interprétation de la parole divine, alors qu'il déniait le libre arbitre à sa conscience; combinant l'austérité et le relâchement, il exagérait les rigueurs inutiles et supprimait les pratiques néces-

saires ; il jetait le prêtre marié dans tous les soucis de la vie du monde, en même temps qu'il refusait au monde la consolation et l'appui du tribunal de la pénitence.

VI

Le temps a mis sans doute en relief ces contradictions de la réforme ; mais elles n'échappaient nullement au siècle grave et savant qui la vit naître. Aussi faut-il reconnaître que, si en moins de trente années l'hérésie s'étendit sur la moitié de l'Europe, de tels progrès ne pouvaient s'expliquer que parce que Luther perpétra une révolution sociale en affectant de poursuivre une révolution religieuse.

Débarrasser les princes électeurs du joug que faisaient peser sur eux les constitutions de l'Empire germanique, faciliter à Henri Tudor ses sanglants hyménées, permettre à Gustave Wasa de rémunérer les services de ses pauvres compagnons par le pillage des églises et la distribution des terres ecclésiastiques, livrer à la dévastation, des bords de la Baltique à ceux de la Méditerranée, les vieilles abbayes, les nobles commanderies et les manses épiscopales, ce n'était pas faire de la théologie, et je ne sais pas d'œuvre plus exclusivement politique que celle-là.

En substituant à l'unité du Saint-Empire une anarchie au sein de laquelle s'arrondirent quelques sou-

verainetés au détriment de la patrie commune ; en battant monnaie dans tout le nord de l'Europe avec les vases du sanctuaire ; en recommençant en Angleterre, au profit de l'aristocratie, épuisée par les guerres civiles, l'œuvre de spoliation consommée en d'autres temps par la conquête normande, Luther a été un révolutionnaire pur et simple ; et, dans sa pensée intime, le temps qu'il donnait à la controverse n'était pas certainement le plus utilement employé.

La France se trouva menacée à son tour par l'invasion protestante. C'est un des moments les plus solennels de son histoire, et de l'histoire du christianisme tout entier. Son adhésion à la réforme aurait porté à l'unité catholique un coup terrible ; cette défection eût tôt ou tard entraîné l'Europe méridionale, déjà menacée par Venise et par le nord de l'Italie. La France triompha dans cette épreuve par l'énergie de sa foi populaire, et un concours de circonstances qu'il importe d'observer empêcha le calvinisme d'identifier sa puissance avec celle de la royauté et de l'aristocratie aussi étroitement que dans le reste de l'Europe.

VII

La Providence, qui semble réserver la France à une mission religieuse dont elle n'a pas conscience

entière, avait en quelque sorte pris ses mesures à l'avance pour l'empêcher d'être envahie par l'hérésie. Sans être irréprochable, le clergé français était moins dissolu que celui dont Luther avait pu signaler avec trop de justice les vices et les souillures. D'un autre côté, aux mauvais rapports qui avaient existé entre Louis XII et Jules II avaient succédé, depuis l'avénement de Léon X à la papauté, les relations les plus bienveillantes. Le concordat conclu avec le pontife réservait aux rois très-chrétiens la nomination directe aux évêchés et la collation de la plupart des bénéfices. Cette prérogative épargnait à la royauté la principale tentation d'une rupture. Les dignités ecclésiastiques directement conférées par la couronne étaient d'ailleurs le plus souvent attribuées à la noblesse de cour, et si cet usage eut pour résultat regrettable d'affaiblir l'esprit ecclésiastique, il empêcha du moins l'aristocratie française de convoiter les dépouilles de l'Église avec autant d'ardeur que dans les États du Nord. Enfin l'unité nationale était trop fortement constituée à cette époque pour qu'il fût possible d'aspirer à la briser au profit des ambitions princières, comme cela s'était fait en Allemagne. Au seizième siècle, toutes les grandes provinces de la monarchie étaient réunies à la couronne, et quelques efforts qu'aient tentés pendant près d'un siècle les chefs successifs des réformés, depuis le premier prince de Condé

jusqu'au dernier duc de Rohan, pour provoquer le morcellement du territoire, leurs projets de fédéralisme n'en ont jamais altéré l'intégrité. Si ce grand travail d'assimilation territoriale n'avait été terminé avant les derniers Valois, la réforme aurait trouvé dans le royaume un accès beaucoup plus facile.

Les parlements repoussèrent aussi le protestantisme par esprit de corps et par intérêt de parti. Ils s'étaient attribué des droits d'intervention exagérés sans doute sur la juridiction ecclésiastique et sur la discipline même de l'Église; mais cette intervention suffisait à leur ambition, et leur orgueil trouva autant de profit à rester gallicans qu'à se proclamer calvinistes. Quant aux universités, qui, à de rares exceptions près, furent le centre de la plus vive résistance aux doctrines protestantes, on sait qu'elles repoussaient alors systématiquement toute innovation, quelle qu'en fût la nature : elles luttèrent contre le protestantisme sous l'inspiration du même esprit qui les portait à défendre l'inviolable autorité de la philosophie d'Aristote; elles restèrent stationnaires en religion comme en philosophie, moins peut-être par piété que par pédantisme.

Aucune cause générale ne favorisait donc en France la diffusion du protestantisme; il s'y trouva livré à ses propres forces, au lieu de devenir, comme en Angleterre, en Suède, en Prusse et dans presque tout le reste de l'Allemagne, l'auxiliaire et l'instru-

ment du pouvoir. Il fut vaincu dans cette lutte corps à corps contre le génie national, car dix siècles de l'histoire s'élevèrent contre lui.

VIII

En France, plus encore que dans le reste de l'Europe, l'Église avait constitué la nation. L'invasion musulmane s'était arrêtée aux plaines de Tours, le cri puissant des croisades était sorti de poitrines françaises, et la chevalerie avait, par un lien mystique, fortement uni l'esprit nobiliaire à l'esprit religieux. La France avait presque toujours été l'auxiliaire des Pontifes romains dans leur politique en Italie, quoiqu'elle eût maintenu avec une singulière et jalouse persévérance la liberté d'action de la couronne, depuis saint Louis jusqu'à Charles VII. Aucun peuple n'avait pris autant de soin pour combiner l'indépendance de la puissance temporelle avec les droits de l'unité religieuse; et le gallicanisme, dans ses prétentions exorbitantes, était devenu comme une sorte d'inoculation anticipée de la réforme, devant laquelle les progrès du protestantisme s'étaient soudainement arrêtés. Depuis le commencement du siècle, les merveilles de la renaissance avaient développé des goûts peu conciliables d'ailleurs avec la nudité d'un culte iconoclaste; enfin l'austérité qu'affectait la réforme n'allait pas à la génération

qui, après avoir vu, dans sa jeunesse, les scandales de François Ier, était destinée, sur ses vieux jours, à contempler les adultères publics de Henri IV.

La réforme ne s'étendit donc en France que par voie de conquête individuelle. On comprend dès lors que, de tous les pays de l'Europe, la France soit celui où les convictions calvinistes aient été le plus désintéressées et le plus sincères. La doctrine de Calvin fit d'assez grands progrès dans quelques villes et surtout dans les nombreux châteaux de la noblesse éloignée de la cour. Plus tard, dans les provinces méridionales du royaume, un levain d'hérésie, dont la fermentation était vieille de plusieurs siècles, vint lui prêter l'énergie populaire qui lui manqua presque toujours ailleurs.

Il était impossible qu'à raison de leur faiblesse numérique, les réformés ne recherchassent pas l'appui de l'une des grandes factions de cour qui se disputaient le gouvernement. Le prince de Condé et les Châtillon, qui avaient associé leurs efforts pour supplanter les Guise, vers lesquels inclinaient toutes les préférences de François II et de Marie Stuart, leur nièce, profitèrent avec une habileté peu commune de tous les incidents d'une lutte soutenue en commun pour identifier les destinées du protestantisme avec celles de leur propre parti. Ils y avaient déjà rallié la plus grande portion de la noblesse provinciale : cette association scella l'union de plus

en plus intime de l'aristocratie et de la réforme, du moins dans le midi du royaume.

Au début de la lutte, les ambitions de cour parurent au premier plan de la scène, et les religionnaires restèrent encore relégués sur le second. Tel fut le caractère de la ténébreuse conspiration d'Amboise, exécutée par des instruments ignorants de l'œuvre pour laquelle ils étaient employés. Mais les passions fortes et les convictions sérieuses reprirent promptement dans ce conflit la suprématie qui leur appartient toujours, et la mesquine rivalité des Châtillon et des Guise fut bientôt élevée à toute la hauteur d'une guerre de religion. Dès l'avénement de Charles IX, une immense question avait surgi, celle de savoir quelle place il convenait de faire dans la constitution du royaume très-chrétien aux novateurs qui, déplaçant la base de cette constitution elle-même, se séparaient de l'unité religieuse et menaçaient de briser l'unité politique.

IX

Cette question était assurément la plus grave et la plus délicate qui pût alors être agitée, car l'admission des hérétiques à la jouissance du droit commun et à l'égalité civile était une chose jusqu'alors sans exemple au sein de l'Europe chrétienne.

Dans la ferme croyance du temps, il n'était pas

moins nécessaire d'être fils de l'Église que d'être régnicole pour faire partie de la grande société française. Abjurer la foi commune, c'était répudier la patrie même. Les peuples vivaient par une seule pensée, autour de laquelle ils avaient enlacé leur avenir comme leur passé. Cesser d'être catholique, c'était se séparer de l'histoire et de la constitution du pays telle que les siècles l'avaient faite ; déserter la vieille cathédrale des aïeux pour le temple construit d'hier était un acte aussi énorme que le serait, dans nos idées modernes, l'abandon du drapeau, symbole visible de la nationalité. Dans une contrée où les parlements appliquaient les décisions des conciles, où les deux puissances distinctes en principe étaient toujours confondues dans leur action par les légistes comme par les peuples, l'hérésie était une rébellion contre l'État même. Les édits contre les religionnaires étaient les *lois de septembre* du seizième siècle. Comment n'aurait-il pas paru tout aussi rationnel de protéger alors le symbole de Nicée par des dispositions pénales, qu'il a pu l'être de nos jours de mettre sous la protection des lois le droit que le roi tenait de sa naissance, selon la charte de 1814, ou celui qu'il tient du vœu de la nation, selon la charte de 1830?

Il fallait de longs et rudes assauts pour entamer cette grande idée de la chrétienté qui planait sur l'Europe depuis Charlemagne, et qui n'était pas

demeurée moins vivace chez les réformés que chez les catholiques. A-t-on vu que les religionnaires aient appliqué, dans les États où il leur fut donné de prévaloir, le principe tout moderne de la liberté de conscience et surtout de l'égalité complète des croyances dans l'ordre politique? Était-ce là ce que disaient Luther, Calvin et Zwingle? Était-ce là ce que faisaient Gustave Wasa et la papesse Élisabeth? Les temps présents ne viennent-ils pas malheureusement confirmer encore sur ce point les enseignements du passé? Les pays les plus hostiles au nouveau droit public européen fondé sur l'incompétence de l'État en matière de religion ne sont-ils pas ceux où la réforme s'est enlacée comme une plante parasite au vieux tronc dont elle aspire la sève? La France avait, même avant 1789, rendu l'état civil et l'égalité politique aux protestants. La Suède et le Danemark sont encore loin du temps de Louis XVI, et si le grand scandale de la persécution légale touche à son terme en Angleterre, c'est aux efforts persévérants de la plus pauvre des nations catholiques qu'il faut en attribuer la gloire.

Combien de temps la réforme résistera-t-elle à la liberté? Dieu seul le sait. Quant à nous, nous acceptons de grand cœur l'épreuve nouvelle préparée par les âges. La séparation complète des deux puissances nous apparaît comme l'un des plus grands bienfaits que la Providence ait ménagés au catholicisme. En

accueillant avec confiance ce grand changement, le culte catholique a fait aux docteurs qui arguaient de son immobilité la réponse du philosophe : Il a marché.

Sachons ne pas nous étonner si les contemporains de Charles IX et de Henri III n'envisageaient pas ces questions comme nous le faisons aujourd'hui, et s'ils résistaient avec énergie à des faits dont la portée peut nous paraître insignifiante. Les seules transactions durables sont celles que les événements ont préparées ; c'est se condamner à l'impuissance et parfois s'exposer à un martyre inutile, que de devancer les temps en prétendant substituer son œuvre propre à celle des siècles.

X

L'Hospital eut à la fois ce malheur et cette gloire ; il appartenait moins à son siècle qu'au nôtre. Les espérances de conciliation et de paix obstinément poursuivies pendant le cours de sa carrière le rendirent presque étranger à la génération belliqueuse au milieu de laquelle il était condamné à vivre. Il est aussi dangereux de devancer son époque que de ne pas marcher avec elle, et dans les affaires humaines il n'y a pas plus de profit à pressentir l'avenir par ses rêves qu'à se cramponner au passé par ses regrets. Entre Coligny et le cardinal de Lorraine, le

célèbre chancelier ne pouvait manquer d'être effacé et n'était appelé à laisser dans l'histoire que le stérile souvenir de ses bonnes intentions. L'édit de Romorantin, l'édit d'Orléans, toutes les mesures de pacification successivement essayées de 1560 à 1572 avaient un défaut capital, c'était de n'être sincèrement acceptées d'aucun des deux partis. Aux yeux des huguenots comme à ceux des catholiques, les mesures déterminées par les chances de la guerre, et variables comme ces chances elles-mêmes, étaient plutôt des armistices que des actes permanents placés sous l'inviolable garantie de la foi jurée. Il serait d'ailleurs impossible de signaler, même dans les ordonnances les plus favorables aux religionnaires rendues sous le règne de Charles IX, aucune disposition qui impliquât la conquête du principe de la liberté de conscience telle qu'elle a été plus tard comprise et entendue. Si la libre pratique de leur culte était accordée aux protestants, c'était seulement dans les domaines des seigneurs possédant haute justice, ou bien encore dans l'enceinte de quelques villes déterminées, en exceptant toujours, par une disposition formelle, la résidence royale et spécialement la vicomté de Paris. Jamais le *tiers-parti* ne tenta davantage, même par l'édit de janvier, le premier pas du chancelier dans une route qui devait être marquée pour lui par tant de déceptions. Nous verrons bientôt dans quel sens se modifièrent

sous Henri III l'esprit et la portée de ces conventions, devenues alors de véritables traités passés avec l'ennemi au même titre qu'avec l'étranger, selon la fortune des armes.

Les mesures conciliatrices de L'Hospital vinrent se briser contre d'invincibles résistances. Le peuple voyait un hérétique dans le magistrat qui se refusait à partager ses haines, et s'écriait dans ses suspicions outrageantes : *Dieu nous garde de la messe du chancelier*[1]. Les parlements résistaient à ses édits et ne consentaient à les enregistrer que sur des lettres de jussion et après des protestations éclatantes. Cette résistance était plus vive encore au sein des corporations municipales placées par leur constitution même hors de l'action d'un gouvernement désarmé, et qui, délibérant comme des corps souverains dans l'enceinte de la cité fortifiée, s'inquiétaient fort peu des belles harangues de M. le chancelier aux états d'Orléans ou à l'assemblée de Saint-Germain.

Le plus grand nombre des bonnes villes avaient entrevu dans la réforme une menace contre les droits que leur avait légués un passé encore plein de sève; elles la repoussaient comme un attentat aux douces croyances et aux pompeuses cérémonies qui constituaient alors la poésie même de l'existence. En voyant le protestantisme appuyé sur l'aristocratie

[1] *Histoire de Charles IX*, par Varillas, livre II.

territoriale marcher à la conquête religieuse et politique de l'Europe dans toute la ferveur de son prosélytisme, la bourgeoisie française, celle de Paris en particulier, comprit d'instinct qu'il fallait ou renoncer à sa foi, ou combattre à outrance pour rester maîtresse du terrain ; elle prit noblement ce dernier parti, et sut le poursuivre jusqu'au bout. En fermant l'accès du trône à Henri IV jusqu'à son abjuration, elle sauva le catholicisme en France, mais ce fut pour périr elle-même à l'œuvre, successivement dépouillée de tous les éléments qui avaient fait sa force, effacée pendant deux siècles de la scène politique où elle ne devait plus reparaître qu'au jour d'une réaction terrible.

XI

Catherine de Médicis, dont le cœur ne palpita que pour le pouvoir, s'il battit jamais pour quelque chose, voyait avec la plus complète indifférence la lutte dogmatique ouverte entre les docteurs des deux religions, lutte dont elle avait espéré d'abord tirer quelque parti dans l'intérêt de sa puissance. Obsédée par une idée fixe, tout entière à l'espoir d'établir l'ascendant de la royauté entre les deux factions qui se disputaient l'exploitation du royaume, la régente consuma sa vie en efforts non moins furieux qu'impuissants pour atteindre un résultat im-

possible. On la vit d'abord se lier aux Châtillon et repousser les Guise, parce que le parti protestant était plus faible que le parti catholique, elle crut qu'il serait plus facile de le dominer. Mais les Guise, ayant promptement pénétré la pensée de Catherine, opposèrent à la déférence systématique des réformés une audace non moins systématique et non moins efficace : ne pouvant se faire agréer de la reine, ils résolurent de la faire trembler, et la sommèrent de choisir entre eux et leurs ennemis. La régente subit alors la pire condition pour les ambitieux, celle de servir d'auxiliaires dans leur propre parti, au lieu d'en être l'âme.

Le duc de Guise s'étant entendu avec le duc de Montmorency et le maréchal de Saint-André, on vit s'élever le triumvirat fameux dont l'accord rendit vains tous les efforts de Catherine pour ressaisir le pouvoir. Pendant douze ans, cette femme étrangère à toutes les émotions de son siècle fut condamnée à des manœuvres stériles entre des partis énergiques et convaincus. On la vit dépenser dans une poursuite vaine une souplesse sans égale et une fécondité d'esprit incomparable. C'est qu'il est des temps où l'on ne peut agir qu'en résumant en soi les forces vives qui les dominent. La nature avait créé Catherine incapable d'un tel rôle. Un jour, lassée de ses tentatives inutiles, elle voulut jouer ce rôle de sang-froid, en suppléant par un affreux

calcul de l'esprit à la passion dont elle était dépourvue ; c'est pour cela surtout que la mémoire de Catherine restera maudite dans la postérité, et qu'au souvenir de la Saint-Barthélemy elle ne pourra pas même opposer l'horrible excuse qui ne manque pas toujours aux bourreaux, et que Dieu pèse dans sa justice.

XII

Il est difficile d'éclaircir, d'après des témoignages contemporains, les motifs véritables des diverses prises d'armes qui vinrent, en moins de dix années, interrompre le cours de cette paix si laborieusement préparée par la régente, et qui la fuyait toujours comme une ombre insaisissable. Les violences commises à Vassy en 1562 par l'escorte du duc de Guise, la querelle survenue au souper de la reine, en 1567, entre le prince de Condé et le duc d'Anjou pour la lieutenance générale du royaume, enfin le projet attribué l'année suivante à la cour de faire enlever les deux chefs des réformés pendant qu'ils profitaient dans leurs terres du bénéfice de la seconde paix, ces événements précipitèrent peut-être les résolutions décisives, comme le veulent les historiens ; mais il y aurait à coup sûr bien peu de clairvoyance à les regarder comme les causes mêmes de la guerre. Ces causes étaient plus générales et plus

profondes ; elles gisaient en quelque sorte dans l'air embrasé que respiraient les factions. Jamais les édits de pacification n'avaient reçu d'exécution sérieuse. D'un côté, les protestants s'efforçaient d'en étendre les dispositions en prêchant hors des limites où l'exercice de leur culte était strictement confiné; de l'autre, les catholiques employaient la violence pour empêcher, dans les lieux où ils se trouvaient les plus forts, ce qu'ils considéraient comme un scandale. Les provocations succédaient aux provocations, et le sang coulait impunément chaque jour sur tous les points du royaume. Lorsqu'une cause morale domine à ce point les événements, il n'est pas d'étude plus stérile que celle d'en démêler l'origine accidentelle.

En se développant dans leur cours irrésistible, les faits apprirent bientôt à Catherine qu'il fallait, malgré les leçons du *Prince*, renoncer à la pensée de battre l'un des partis par la main de l'autre, comme à l'espoir de terminer cette grande lutte par quelques meurtres particuliers. La direction des événements avait échappé depuis longtemps aux hommes mêmes qui les avaient provoqués, et ces hommes avaient déjà presque tous disparu de cette scène agitée. Le prince de Condé était tombé à Jarnac sous l'arquebuse de Montesquiou, le duc de Guise avait été assassiné devant Orléans par un serviteur de Châtillon, le connétable avait péri à Saint-Denis, le maréchal

de Saint-André à Dreux, le roi de Navarre avait succombé à la blessure reçue au siége de Rouen, au moment où il rêvait dans la tranchée au repos qu'il goûterait un jour sous les orangers des Baléares. Tous ces grands chefs n'étaient plus, la guerre et l'assassinat en avaient délivré le royaume.

Pourtant la situation était plus troublée et le pouvoir royal plus impuissant que jamais. Catherine n'avait pas marché d'un pas plus assuré dans cette route, quoique la mort l'eût ainsi nivelée devant elle. Subissant donc dans toute son étendue l'empire des passions soulevées, après s'être reconnue incapable de les contenir, la reine-mère résolut un jour de faire oublier à force d'audace les longues hésitations de sa pensée et la duplicité de sa conduite. Mettre un abîme entre elle et les réformés, donner un gage terrible aux catholiques, lui parut une combinaison habile et sûre pour échapper à ses propres incertitudes et pour conquérir cette prépondérance qu'elle poursuivait en vain depuis si longtemps.

XIII

C'était en 1572 : la paix était faite depuis deux ans, une paix pleine de troubles et de soupçons, comme toutes celles qui l'avaient précédée, et qui ne permettait pas de compter sur le lendemain. Cependant les chefs des deux partis étaient tranquilles,

car on avait ménagé tous les intérêts particuliers et largement servi la cupidité des grands, à quelque religion qu'ils appartinssent. Coligny se montrait au Louvre à côté du jeune duc de Guise, et, sur l'ordre du monarque, celui-ci s'asseyait à la table royale près de l'homme auquel il imputait l'assassinat de son père. L'austère Jeanne d'Albret avait quitté ses montagnes, et consentait à voir de ses yeux les pompes de la cour catholique; Henri de Béarn, son jeune fils, était appelé à l'honneur de la plus haute alliance du royaume, et Charles IX l'allait chercher dans le camp des huguenots pour l'appeler son frère. L'enivrement des plaisirs succédait à celui des armes. Le Louvre se dépouillait du sombre appareil dont il était revêtu depuis si longtemps, et sous les voûtes de Notre-Dame on voyait réunis pour le royal mariage les plus illustres soutiens des deux religions. Charles IX applaudissait à cette union symbolique, car il était las de régner au milieu des alarmes, et, sentant la vie lui échapper, il aspirait à en jouir. Le jeune monarque poursuivait à la fois avec une ardeur fébrile la pensée du plaisir et celle de la gloire. Le plaisir, comment le goûter dans toute sa plénitude en vivant entouré d'une muraille de hallebardes? La gloire, comment l'atteindre en combattant contre des Français?

Cette triste gloire des guerres civiles, la politique de sa mère la lui avait même dérobée; c'était au duc

d'Anjou, son frère, qu'il avait été donné de cueillir les lauriers de Jarnac et de Moncontour. Cependant une occasion propice semblait s'offrir à son empressement, et une brillante carrière pouvait s'ouvrir devant sa jeunesse inutile. Les Pays-Bas échappaient alors à l'Espagne, et les insurgés suppliaient la cour de France d'en accepter la souveraineté en échange de son concours. Charles IX embrassait avec un empressement égal cette double perspective de guerre étrangère et d'émancipation filiale. Coligny, habile à cacher la souplesse d'un courtisan consommé sous le grave appareil du sectaire, entretenait constamment le jeune monarque d'un dessein dont celui-ci aimait à entendre exposer l'exécution facile et la portée incalculable. Le vieux chef des réformés commençait à devenir ainsi singulièrement agréable au roi. Son beau-frère de Béarn et le jeune prince de Condé ne lui advenaient pas moins. Une sorte de révolution paraissait donc sur le point de s'opérer dans cet esprit non moins violent que mobile. Les mémoires contemporains attestent que Catherine s'en alarma souvent, et c'est énoncer un fait sinon certain, du moins très-probable, que d'attribuer en partie la résolution du 24 août au désir d'élever une barrière éternelle entre le roi et les chefs calvinistes, vers lesquels commençaient à incliner ses sympathies.

XIV

On a souvent accusé la reine-mère d'avoir préparé par deux années de machinations le crime de la Saint-Barthélemy ; on a prétendu associer un roi de vingt-trois ans à l'horrible préméditation de ce massacre : c'est avoir réussi à calomnier même Catherine. Le mariage du jeune roi de Navarre avec Marguerite de Valois ne fut point un guet-apens préparé pour attirer à la cour, par l'éclat d'une telle solennité, la noblesse huguenote. L'amitié de Charles pour son beau-frère, sa bienveillance pour Coligny, étaient sincères, et le ciel n'a pas permis que la couronne de France reposât jamais sur la tête d'un monstre qui aurait reculé à ce point la limite du crime. Les témoignages contemporains, et en particulier celui de la reine Marguerite [1], constatent que le roi demeura jusqu'au dernier moment étranger au complot tramé quelques jours seulement avant son exécution par sa mère et par le duc de Guise ; ils laissent également hors de doute la sincérité des sentiments affectueux qui entraînaient alors Charles IX vers l'amiral.

Ces dispositions publiquement manifestées alarmèrent Catherine ; un événement soudain hâta sa résolution. Au coup de pistolet de Poltrot, qui avait

[1] *Mémoires de Marguerite de Valois*, livre I, année 1572.

frappé son père, le duc de Guise répondit, selon les mœurs et les maximes du temps, par le coup d'arquebuse de Maurevert. Au moment où Coligny revenait du Louvre à son hôtel, il fut blessé au bras de trois balles par l'assassin le plus expert de l'époque, homme fort connu et fort accrédité, auquel diverses expéditions entreprises par ordre de la cour avaient mérité le surnom quasi officiel de *tueur du roi*. Cet incident contraignit à prendre un parti décisif, car on était placé dans l'alternative, ou d'arrêter immédiatement tous les princes de Lorraine, ou de voir se soulever tous les amis de l'amiral qui réclamaient avec lui une vengeance juridique. Livrer les Guise à la justice, c'était se séparer à jamais des catholiques et commencer un procès qu'on n'aurait pas eu la force de conduire jusqu'au bout; laisser les huguenots courir aux armes pour se faire justice, c'était voir recommencer la guerre civile en abdiquant dès l'origine toute action et toute autorité.

Catherine se crut donc arrivée à l'heure suprême de sa vie, et résolut d'atteindre en un seul jour, par son audace, le but qui depuis douze années échappait toujours à sa souplesse et à son habileté. Machiavel avait dit : « La cruauté est bien employée lorsqu'elle ne s'exerce qu'une seule fois et qu'elle est dictée par la nécessité de s'assurer la puissance... Il faut commettre en une seule fois toutes les cruautés nécessaires pour n'avoir plus à y revenir... Les of-

fenses doivent être faites toutes ensemble, afin que, ayant moins de temps pour les ressentir, elles blessent moins; tandis que les bienfaits doivent se verser petit à petit, afin qu'on les savoure davantage [1]. »

Ces maximes étaient celles du temps; elles passaient, comme les idées encyclopédiques au dix-huitième siècle, pour la doctrine des grands esprits et la nourriture des fortes âmes : quoi d'étonnant si Catherine en subit l'influence, et si, pressée de prendre un parti, elle en essaya la sanglante application? Le roi subit une dernière fois l'ascendant de sa mère. Circonvenu par quelques gentilshommes dévoués à Catherine, il reçut avec des détails multipliés et odieusement vraisemblables la confidence d'un complot tramé par les huguenots contre sa vie; il comprit d'ailleurs, selon l'aveu d'un des plus impitoyables conseillers de ce grand crime [2], qu'il fallait opter entre le Châtillon et la reine, se séparer à jamais de sa mère, ou sacrifier avec l'amiral tous ceux qui aspiraient à le venger. Alors, par une effroyable péripétie, cet esprit faible et malade s'élança d'un seul bond jusqu'aux dernières extrémités de la violence. Incapable de résister à l'ivresse du sang, Charles eut à peine consenti à le laisser répandre, qu'il s'y plongea jusqu'aux coudes.

[1] *Il Principe*, cap. VIII. *De quelli che per scelleratezza sono pervenuti al principato.*

[2] Le maréchal de Tavannes.

XV

Alors sonna la cloche funèbre qui a marqué ce jour d'un caractère ineffaçable. Il est demeuré unique dans nos annales jusqu'à ce que le 2 septembre ait associé à ce sanglant souvenir celui de ses horreurs nouvelles. Ces deux massacres furent inspirés par une même pensée : l'un était destiné à séparer à jamais la royauté du parti protestant ; l'autre eut pour but et pour résultat de séparer à jamais la révolution du parti modéré, qui aspirait à arrêter son char lancé vers les abîmes. Toutefois, s'il fallait pousser jusqu'au bout le parallèle, Danton resterait supérieur à Catherine : l'un eut au moins toute l'énergie et, s'il est permis de le dire, tout le profit de son crime ; l'autre s'arrêta court, hésitante et indécise, dans la voie où elle était entrée.

De tous les grands attentats de l'histoire, il n'en est pas de plus stérile que la Saint-Barthélemy ; il n'en est pas qui ait plus infructueusement déshonoré ses auteurs. Désavoué le lendemain, puis repris pendant quelques jours pour être abandonné de nouveau, le projet d'un massacre général des protestants n'aboutit qu'à des assassinats nombreux sans aucune efficacité politique. Le roi était sans armée, et restait, après s'être fait haïr, incapable de se faire craindre. Un grand nombre de gouverneurs se refusèrent à seconder les

vues de la cour, manifestées par des ordres contradictoires. Les fugitifs ne furent jamais poursuivis; aucune disposition ne fut prise pour les empêcher de se réunir dans les provinces, où ils firent à loisir les préparatifs d'une nouvelle campagne.

L'issue de celle-ci releva toutes leurs espérances, et les laissa plus forts avec le souvenir d'une mortelle injure à venger. Après avoir résisté dans La Rochelle à toutes les forces du duc d'Anjou, les réformés allaient contraindre ce prince à lever honteusement le siége, lorsque son élection à la couronne de Pologne parut en fournir un prétexte plausible. Le traité signé avec les Rochellois victorieux contint pour tout le parti protestant les stipulations les plus favorables, et organisa pour la première fois la religion réformée dans une indépendance menaçante. L'humiliation des armes royales et l'établissement des places de sûreté, tel fut donc le résultat définitif d'une exécution accomplie par un fanatisme moins coupable et moins odieux dans sa barbarie que la froide politique qui l'avait suscité.

Charles ne porta pas longtemps le poids de ce crime; de sanglantes images chassèrent le sommeil de sa couche et lui infligèrent l'un des plus grands supplices de ce monde, celui du remords dans la puissance. La violence de ses émotions hâta le terme de sa vie, que son siècle fit coupable et qu'il aspirait à rendre glorieuse.

XVI

Sous Henri III, les événements se pressent ; la situation se présente sous un aspect nouveau, et la royauté se trouve directement mise en cause. Si le calvinisme ne s'est pas numériquement étendu dans les provinces, il s'est organisé partout d'une manière formidable. Plus de cent vingt places fortes sont entre les mains des réformés ; ils forment une patrie dans la patrie par l'unité de leurs pensées, et un État dans l'État par la nature des concessions qui leur sont faites. Les sympathies religieuses, vivement excitées d'un bout à l'autre de l'Europe, et devant lesquelles le patriotisme disparaît, assurent aux huguenots des ressources inépuisables. Élisabeth leur prodigue des secours ; l'Allemagne jette sur le Rhin des nuées de reîtres et de lansquenets, attirés par le fanatisme religieux et par l'espoir de faire fortune. Pour résister à ces invasions menaçantes, préparées par les princes mêmes du sang de France, la cour est contrainte de rechercher le dangereux appui de l'Escurial. Philippe II devient par la force des choses le chef avoué du catholicisme en Europe, et la main qui agite l'Angleterre du fond de la prison de Marie Stuart ourdit en France la grande ligue devant laquelle la royauté disparaît comme une fiction inutile.

Stimulé par les offres qu'on lui adresse et les secrets desseins qu'il voit poindre, le fils de Charles-Quint conçoit l'espoir de régner à Paris par procureur. Des rivalités excitées au sein de la famille royale, des mœurs dépravées et cruelles semblent précipiter vers une catastrophe ce royaume divisé contre lui-même et cette royauté chargée des mépris publics. Aux deux factions religieuses qui s'y combattent depuis vingt ans, il faut ajouter désormais le parti des *mignons* et celui des *politiques* : l'un qui vit des faiblesses du prince, l'autre qui grandit en exploitant les fautes de tous. Un roi de théâtre trône sur cette scène déshonorée par l'intrigue, ensanglantée par l'assassinat. Il y joue tour à tour à la guerre, à la dévotion, au machiavélisme, à la grandeur, dominé dans ces transformations diverses par la seule pensée du plaisir. Celle-là, Henri de Valois la poursuit avec une ardeur inextinguible : en Pologne, où il croit trouver le plaisir sous une couronne; dans les cours d'Allemagne et d'Italie, où il s'arrête comme un touriste désœuvré, entre les soucis de la royauté qu'il abandonne et de la royauté qu'il va prendre. Il change de royaume comme de maîtresse, et pendant que le duc de Guise élève en face de lui l'édifice de ses audacieuses espérances, on le voit poursuivre avec persévérance la laborieuse recherche d'un bonheur qui le fuit, tantôt dans l'éclat de fêtes somptueuses, tantôt sous le froc des pénitents.

Sa précoce vieillesse demande à la nature entière des émotions qu'elle lui refuse. Il dissipe la fortune publique en des profusions inouïes ; il essaie, pour réchauffer ses sens, des voluptés hideuses, et lorsqu'à la livrée du plaisir il associe celle de la mort, la terrible joie du sacrilége jette à peine quelques lueurs dans les ténèbres de cette âme éteinte.

L'impuissance physique du monarque était devenue aux yeux des peuples le signe même de sa dégradation morale. Elle ouvrait le champ à toutes les ambitions, et semblait légitimer tous les attentats. Lorsque la tombe s'était refermée sur le duc d'Alençon, dernier fils de Henri II, après une vie de complots avortés et de trahisons domestiques, Henri III, à peine âgé de trente ans, avait déjà perdu l'espoir de continuer sa race, et derrière cette royauté avilie, dont un coup de poignard ou les excès d'une orgie pouvaient soudainement terminer le cours, un abîme s'ouvrait devant la France. La branche la plus rapprochée du trône était représentée par un prince calviniste, qui, séparé de sa femme, n'avait pour héritiers que les princes de la maison de Condé, élevés dans le protestantisme le plus fervent. La question dynastique se trouvait donc nécessairement posée, et il était impossible que ce grand péril de l'avenir ne pesât pas déjà de tout son poids sur ce malheureux règne.

XVII

On a accusé la maison de Lorraine d'avoir créé tous les embarras de cette époque ; il serait plus exact de lui reprocher d'en avoir profité avec une habileté rare. L'extinction prochaine de la branche régnante, l'avénement imminent d'une maison huguenote, et la lutte dès lors inévitable du principe religieux contre le principe héréditaire laissaient pressentir à tous les esprits le recours, si dangereux dans tous les siècles, à la décision suprême de la nation.

Par ses grandes qualités personnelles et par le souvenir de son père, le jeune duc de Guise exprimait plus complétement qu'aucun autre prince de son temps la pensée religieuse, qui faisait alors le fond de la nationalité française. Il comprit de bonne heure l'importance de ce rôle, et les chances qu'il lui préparait lorsque le conflit viendrait à s'élever entre le droit dynastique et la souveraineté populaire.

Sous François II et sous Charles IX, la maison de Lorraine n'avait songé qu'à gouverner l'État en dominant le monarque; sous Henri III, elle espéra davantage, et on la vit s'élever à la hauteur de sa nouvelle fortune. Cette maison n'aspirait pas à expulser Henri de Valois d'un trône où son abaissement même préparait après lui un accès plus facile ;

elle ne désirait pas précipiter la crise, tant elle la jugeait inévitable. Mais c'est le propre des révolutions de ne laisser à personne la puissance de conduire les événements, et d'amener des dénouements rapides autant qu'imprévus. Au lieu d'une guerre de succession contre un prétendant huguenot, à la mort de Henri III, le duc de Guise se trouva conduit à engager contre son roi, bon catholique, une lutte immédiate; il dut combattre pour lui arracher le sceptre de la main, au lieu de s'emparer après sa mort d'une couronne en déshérence. S'il est des temps où l'ambition du trône peut être patiente et où il lui est donné de ne rien risquer, il en est d'autres où il faut qu'elle sache marcher tête levée et jouer les grosses parties. Le Balafré accepta tous les périls et toutes les conditions de son grand rôle. Il parvint, par la signature de la sainte ligue, à grouper autour de sa personne toutes les forces des catholiques, en associant ses destinées à leurs plus chères espérances; puis, lorsqu'il se trouva dépassé par un événement dont il n'avait pas mesuré toute la portée, il n'hésita pas, pour conserver le vent de la faveur populaire, à substituer l'audace du factieux à la prudence du chef de parti, et la France le vit à la journée des barricades pénétrer dans le Louvre, et faire évanouir par son regard dominateur les desseins mal concertés d'une royauté hésitante.

Pendant que le fils de François de Guise héritait

de la gloire et du rang de son père, les réformés voyaient grandir loin de la cour un jeune prince auquel les rattachaient les souvenirs de sa mère, et qui par son droit héréditaire paraissait appelé à rétablir un jour l'équilibre entre la faiblesse numérique des protestants et la puissance des catholiques. Henri de Béarn et Henri de Guise, deux princes du même âge, représentaient les deux idées de leur siècle; c'était entre eux que l'avenir allait avoir à prononcer.

Nous verrons disparaître promptement de la scène le duc de Guise assassiné, tandis que le roi de Navarre va l'occuper bientôt tout entière. Puis après nous verrons celui-ci se séparer de son propre parti pour devenir roi d'une transaction en abdiquant avec éclat la pensée même dont il avait été si longtemps l'expression et l'espérance. Quel était ce prince, quels présages pouvait fournir sa jeunesse, quelles hâtives épreuves avaient façonné cette souple et forte nature?

XVIII

Ce fut un bien grand jour pour Henri d'Albret que celui où il emporta dans les pans de sa robe le vigoureux enfant destiné à le venger plus tard de l'Espagne. La chanson de sa mère dans les douleurs de l'enfantement, le vin de Jurançon et la gousse

d'ail ont reçu depuis Péréfixe une consécration populaire. Tout cela est devenu vrai. Henri d'Albret était un prince d'un esprit cultivé. Il avait en matière d'éducation des idées fort avancées qu'on dirait empruntées à l'*Émile*. Il voulut faire élever le jeune comte de Viane à l'air libre des montagnes, la tête nue et les pieds déchaux. Nourri en simple gentilhomme, au château de Coroaze, dans les solitudes du Bigorre, ayant passé toute sa jeunesse dans une province aux habitudes simples, au langage pittoresque, Henri contracta dans ce commerce journalier avec la nature et avec les hommes une rectitude de pensée et un naturel de manières inconnus aux princes grandis dans l'enceinte des cours. Élevé dans les principes calvinistes par sa mère, dans le temps où Antoine de Bourbon, son père, combattait contre les réformés, à la tête de l'armée royale, le prince de Béarn avait contracté par suite de cette déplorable dissidence une indifférence précoce pour les idées qui passionnaient si vivement son siècle. Cette indifférence, entretenue par le goût des plaisirs et les entraînements de la jeunesse, était rendue plus invincible encore par le spectacle des animosités et des violences qui répugnaient à son équité et à sa modération naturelles. Doué d'un sens droit et d'un calme imperturbable, lors même qu'il semblait dominé par l'ivresse des sens, Henri de Béarn ne pouvait s'associer ni à l'ardeur de tant de haines,

ni aux illusions de tant d'espérances dont son bon sens pénétrait la vanité.

Conduit un jour à la cour à l'âge de huit ans, cet enfant alerte et frais avait charmé Henri II par la vivacité de ses réparties en langue béarnaise, la seule qu'il parlât alors. Deux années passées au collége de Navarre lui apprirent le français et quelque peu de latin. Les habitudes de l'écolier n'enlevèrent rien à l'originalité du jeune montagnard. Jeté après la mort de son père dans le camp des réformés par la volonté de Jeanne d'Albret, proclamé à la mort du prince de Condé, son oncle, chef nominal du parti, il assista à la bataille de Montcontour à l'âge de seize ans. Son coup d'œil militaire, si l'on en croit les historiens, pénétra le vice des dispositions qui amena la perte de cette journée si fatale aux religionnaires [1]. Sitôt que la paix fut faite, il se retira dans son gouvernement de Guienne, et vécut surtout dans ses domaines héréditaires du Béarn, où il allait poursuivant les daims sur les rochers et les jeunes filles dans les vallées, entremêlant ses volages amours de la lecture des Vies de Plutarque, que Jacques Amyot venait de traduire pour l'usage des jeunes seigneurs.

[1] Bury, *Histoire de la Vie de Henri IV*, t. I.

XIX

Ce fut au sein de cette vie provinciale et de ces plaisirs faciles que la politique de Catherine alla chercher le prince de Béarn pour l'unir à sa fille. Celui-ci n'accepta pas sans regret cette vie si nouvelle et si contrainte. Il parut à la cour réservé et un peu timide. Les *noces vermeilles* étaient à peine terminées, que la nuit de la Saint-Barthélemy vint arracher au roi de Navarre tous ses amis, et l'isoler dans un cour au milieu de laquelle il n'était plus qu'un otage et un prisonnier. Ce prince ploya sans trop d'efforts sous le poids des circonstances, et crut pouvoir pactiser avec la force. De tous les sacrifices imposés pour sauver sa vie, il faut bien reconnaître que l'abandon de sa religion fut celui qui parut le moins lui coûter. Entre la messe et la Bastille, il choisit volontiers la messe, et donna sur ce point au roi son beau-frère les plus complètes satisfactions.

Sans méconnaître la contrainte qui pouvait alors peser sur lui, il est curieux de retrouver dans les importantes archives de sa vie, si heureusement mises en lumière, ses diverses lettres au pape, au cardinal de Ferrare, au doyen du sacré collége [1], et

[1] *Recueil des Lettres-Missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, publié par ordre de M. le ministre de l'Instruction publique. (Tome I, lettres du prince de Navarre.)

de suivre les détails de la mission de M. de Duras, envoyé par le roi de Navarre vers Grégoire XIII, pour lui porter l'assurance de sa respectueuse et filiale soumission. C'est avec des exhortations qui semblent de tout point sincères, qu'il invite ses amis « à se ranger, à son exemple, à la forme de vivre « que le roi désire pour la réunion de ses subjects « en son obéissance [1]. »

Si les actes publics du roi de Navarre étaient fort surveillés dans cette cour, les penchants de l'homme privé n'y étaient aucunement contrariés. Les filles d'honneur de Catherine de Médicis étaient d'une facilité proverbiale, et Marguerite de Valois n'avait pas acquis le droit d'être jalouse. Pris aux filets de Mme de Sauve, la grande coquette de son siècle, Henri s'inquiétait moins des sévérités de la fortune que des infidélités de sa maîtresse. Les événements ne l'avaient pas révélé à lui-même, il n'avait pas encore deviné ses destinées.

XX

Trois années s'étaient écoulées de la sorte, lorsque l'esprit remuant du duc d'Alençon engagea ce prince dans des manœuvres clandestines avec les religion-

[1] Lettre à l'amiral de Villars, 22 octobre 1572.

naires et avec l'étranger. Alors, comme nous l'apprend Sully[1], par suite de la résistance qu'il rencontrait pour obtenir le titre de lieutenant-général qu'avait porté son père, le roi de Navarre eut le tort de recevoir ces dangereuses confidences. La police de Catherine eut bientôt découvert la complicité des deux princes, et de ce jour le Louvre devint pour l'un et l'autre une étroite et odieuse prison. L'évasion du duc d'Alençon, préparée par la reine Marguerite, fut suivie de près de la fuite du roi son époux. Il se rendit à Tours, et s'y trouvant entouré de la noblesse huguenote, il n'hésita pas à reprendre la cocarde de son parti, en se rendant solennellement au prêche. Son retour au protestantisme fut un moyen de trouver de la force pour la lutte dans laquelle il venait de s'engager, et qu'il ne pouvait soutenir qu'en s'appuyant sur les réformés.

Pendant que cet événement remettait les armes aux mains du parti, le prince de Condé agitait l'Allemagne en y soulevant contre la France toutes les antipathies religieuses et toutes les cupidités de petits princes sans fortune. Les mécontents de l'intérieur eurent bientôt réuni une armée de cinquante mille hommes, à laquelle Henri III n'aurait pu résister, si l'égoïsme des prétentions n'avait fait naître chez les chefs un désaccord qui sauva l'unité de la

[1] *Mémoires de Sully*, livre I, année 1575.

monarchie sous Henri III, comme la même cause l'avait préservée sous Louis XI et comme plus tard elle la conserva sous Louis XIII.

Catherine parvint à dissoudre par des traités particuliers une coalition redoutable. Deux intérêts s'y trouvaient réunis sous une bannière commune. Les politiques, groupés autour de la maison de Montmorency, s'efforçaient de faire prévaloir les questions territoriales et les intérêts des grandes familles sur les passions religieuses qui imprimaient à ces débats une physionomie toute populaire. Les réformés subordonnaient tout à l'intérêt de conscience, dont ils étaient les représentants ardents et convaincus. Ceux-ci faisaient la guerre au pape et à la messe, ceux-là voulaient des gouvernements et des pensions : étrangers par leurs vues et par leurs tendances, les uns et les autres aspiraient à abaisser le pouvoir royal, afin de s'élever sur ses ruines. Le duc d'Alençon était devenu pour les politiques un instrument précieux. Frère du roi et héritier présomptif du trône, il donnait à la ligue de tous ces intérêts privés la consistance d'un parti dont il travaillait à devenir le centre. Les princes de Condé et de Navarre représentaient pour l'Allemagne comme pour la France la cause même de la réforme. Le triomphe du duc d'Alençon aurait tendu à reconstituer la féodalité sur la base de l'hérédité des gouvernements provinciaux ; celui des princes de la maison de

Bourbon eut impliqué pour l'avenir la séparation du royaume de la grande unité romaine.

XXI

Le peu d'accord des confédérés arracha la France à ce double péril. Les chefs du parti politique tinrent la campagne, qui fut terminée sitôt qu'une ample satisfaction eut été donnée à leurs prétentions individuelles aux dépens du trésor public. Après avoir, dans son manifeste, réclamé pour les protestants des conditions qui auraient fait passer entre leurs mains la souveraineté du royaume, le duc d'Alençon n'hésita pas à abandonner les réformés, et renonça, pour prix de quelques apanages, au rôle qui pouvait, selon Sully, faire de ce prince l'un des plus grands de potentats la chrétienté.

Le jeune roi de Navarre ne voulut pas devenir la doublure du duc d'Alençon, et partager avec lui le mépris public. Séparé désormais par l'éclat de son abjuration du parti catholique, comprenant bien d'ailleurs que ce parti était pour jamais inféodé à la maison de Lorraine, il aima mieux rester le premier dans la faction la plus faible que de disputer une position secondaire au sein du parti le plus nombreux. Arraché aux molles influences qui dominaient sa vie, Henri de Béarn ne se sentit pas plus tôt entouré d'une noblesse pleine de courage, qu'il

s'engagea dans une direction ferme et arrêtée. Les circonstances, à défaut de conviction, le firent chef du parti réformé, et de ce jour commença sa carrière publique. Retiré dans son gouvernement de Guienne après la conclusion de la paix, il ne tarda pas à y déployer les qualités éminentes destinées à briller plus tard sur un plus vaste théâtre.

Les huit années qui s'écoulèrent depuis la fuite du roi de Navarre [1] jusqu'à la mort du duc d'Alençon, qui éleva Henri au rang d'héritier présomptif de la couronne de France, ne furent pas moins agitées que stériles. La paix et la guerre s'y mêlent et s'y succèdent au point de leur imprimer un caractère indéfinissable. L'édit de Poitiers et les articles de Bergerac, les conférences de Nérac, de Pleix, de Mazères, des actes nombreux et des négociations éclatantes, témoignent du désir persévérant d'Henri III d'octroyer aux réformés des stipulations favorables et d'assurer la paix du royaume, tandis que celle-ci ne fut jamais plus troublée qu'à cette époque par les attentats particuliers et les agressions des partis.

Menacé par les progrès chaque jour croissants de la ligue, tenu en échec par l'attitude équivoque des chefs du parti politique, le roi de France devait faire les plus grands efforts pour éviter la guerre. En admettant en effet que cette guerre fût heureuse, elle ne pou-

[1] Ce prince quitta la cour le 1er février 1576, et le duc d'Alençon, alors duc d'Anjou, mourut le 10 juin 1584.

vait profiter à son autorité abaissée, car l'enivrement du parti catholique était un péril pour le monarque, qui avait perdu sa confiance; et si, d'un autre côté, l'on supposait des revers, ceux-ci devenaient une arme plus dangereuse encore aux mains de ses implacables ennemis. Pendant cette période où il voyait se préparer de loin sa propre déchéance, Henri III fut donc conduit par la force des choses à souhaiter la paix et à faire tous les sacrifices nécessaires pour la conquérir.

Mais lors même que les conditions de la paix avaient été solennellement proclamées, on en aurait vainement cherché la trace dans le pays. Les provinces soumises aux seigneurs mécontents, particulièrement le Languedoc, sous Danville, celles qui formaient soit l'apanage de la maison de Condé, soit la souveraineté particulière du prince de Navarre, restaient étrangères aux stipulations proclamées par les édits royaux pour le reste de la monarchie française. Tantôt les cours de justice ajournaient l'enregistrement des édits, tantôt les commandants particuliers des villes refusaient obstinément de se dessaisir de celles-ci, de telle sorte que de la Garonne aux Pyrénées, il n'y avait pas moins d'expéditions militaires à entreprendre et de places à forcer pour parvenir à l'exécution des traités que pour conquérir les garanties stipulées par ces traités eux-mêmes. Les luttes de seigneur à seigneur, les surprises de places, soulèvements de villes, maraudes, pillages et assassinats

entretenaient une anarchie permanente, et rendaient la paix aussi agitée que la guerre elle-même. Tel était plus spécialement le triste état de la Guienne, lorsque le roi de Navarre vint reprendre possession de son gouvernement. Les forces des deux religions s'y balançaient, les places de guerre étaient tenues par des commandants appartenant à des partis opposés, la guerre de partisans était devenue une industrie, et la force la seule règle des transactions.

XXII

Le roi de Navarre ne recula pas devant tant d'obstacles, augmentés souvent par le mauvais vouloir des agents de la cour. Il entama une lutte héroïque contre le brigandage, et osa parler de la justice et des traités à des hommes qui ne croyaient qu'à la force et ne prenaient conseil que de leurs passions. C'est en lisant sa volumineuse correspondance qu'on peut comprendre tout ce qu'il en coûta d'efforts à ce prince pour conquérir les terres dont il avait le gouvernement, ville par ville et pour ainsi dire homme par homme. Jamais on ne déploya dans une œuvre difficile plus de persévérance et de courage. Ses nombreuses lettres au roi Henri III, à ses secrétaires d'État, au duc de Danville, au maréchal de Matignon, aux échevins, jurats et consuls des villes, aux pasteurs des églises réformées, ses dépêches offi-

cielles et ses billets les plus intimes, sont empreints du même cachet, et s'élèvent, si l'on peut ainsi parler, à la même hauteur de modération et de droiture. Le roi de Navarre ne poursuit qu'un seul but, l'exécution complète et sincère des édits de pacification dans son gouvernement et dans sès domaines; il le poursuit contre ses co-religionnaires tout aussi vivement que contre les catholiques; il ne fait aucune acception de personnes et de croyances dans les mesures de redressement qu'il réclame de la cour ou qu'il prescrit à ses officiers. On le voit aussi souvent se mettre en campagne pour réprimer les excès des protestants que pour contenir les catholiques; enfin l'on a peine à se persuader, en lisant cette vaste correspondance, qu'elle émane du chef de l'un des partis qui partageaient alors la France, tant elle est calme et précise, tant elle rappelle l'austère lucidité de notre meilleur style administratif.

XXIII

« Messieurs, écrit-il, presque au début de ses « fonctions, à la noblesse et aux communautés de « Guienne, ayant plu à Dieu, après tant de calami- « tés, confusions et désolations, que les guerres et « discordes civiles ont apportées en ce royaulme, « toucher le cœur du roi, monseigneur, de la com- « passion de si longues et continuelles misères, et

« l'encliner à faire un édict de pacification, chas-
« cun a pu voir clairement comme mes actions et
« déportements n'ont tendu qu'à la faire bien éta-
« blir en mon gouvernement, à réduire la noblesse
« et les villes, à promettre publiquement de la main-
« tenir, à faire, suivant iceluy, esgal traictement,
« faveur et distribution de justice à ceulx de l'une
« et de l'autre religion, et en somme à jouir de la
« doulceur du bien de la paix, jusques à faire re-
« mettre entre les mains des catholiques plusieurs
« places et maisons, encore occupées, bien qu'aul-
« cuns d'eulx me déteinsent les miennes propres,
« afin de montrer à tous exemple d'une vraie réu-
« nion..... Nous avons tous esprouvé à noz despens
« que toutes nos guerres et divisions du passé n'ont
« servi que de nous réduire à cette extrémité de tou-
« cher au doigt la ruine et dissipation générale de
« ce royaume, esquelles si nous rentrions à présent,
« il n'en faut moings attendre que de voir ralumer
« un feu inextinguible et une guerre irréconciliable
« par toute la France, et conséquemment une ruine
« inévitable. A ces causes, il est temps de nous des-
« ciller les yeux, pour n'être abusez et empeschez,
« par les artifices accoutumez, à prévoir l'horrible
« orage qui déjà nous menace, et le prévenir, comme
« il est aisé, si nous voulons y apporter une sin-
« cère volonté et droite intention. Il est besoin que
« vous tous, Messieurs, tant de la noblesse que du

« clergé, vous accordiez unanimement à faire obéir « sa majesté, à suivre et exécuter cette sienne vo- « lonté et déclaration. Et puisque la conservation, « le repos et le salut du peuple est la plus juste et « équitable de toutes les lois approuvées de Dieu et « des hommes, il faut s'employer tous à un si utile « et nécessaire effect, empescher tous autres effects « contraires au repos commun, et s'opposer à tous « qui tascheront de le rompre, en renouvelant les « défiances au milieu de nous, sans se laisser désor- « mais circonvenir du prétexte et vérité de religion, « du service du roy et bien public, dont ils ont trop « souvent accoutumé de se couvrir faussement..... « Prenons donc cette bonne et nécessaire résolution, « de pourvoir à notre conservation générale contre « les prastiques et artifices des ennemys de notre « repos, et je proteste devant Dieu, qui est notre « juge, que sous l'autorité du roy, mon seigneur, je « vous maintiendrai tous en ma protection; je ferai « rendre esgalement justice à un chascun, tant de « l'une que de l'autre religion, et avec pareil traic- « tement; je vous tiendray tous chers comme ma « propre vie, courray sus avec vous à tous ceux qui « entreprendront de troubler nostre concorde publi- « que. En quoy je n'espargnerai ma vie, ne tous les « moyens que Dieu m'a donnez[1]. »

[1] Lettre à la noblesse, villes et communautés du gouvernement de Guienne; 21 décembre 1576.

XXIV

Le roi de Navarre ne dérogea jamais aux engagements pris dans cette lettre, et solennellement renouvelés dans une déclaration adressée aux États du royaume [1]. Jamais les actes ne répondirent plus complétement aux paroles dans les situations les plus diverses de la vie. Lorsque, bloqué par l'émeute dans les murs de la ville d'Eause, il échappait à la mort par un miracle d'audace; lorsque, couvert de sang, il forçait Cahors après un assaut furieux, ce prince était aussi maître de lui-même, aussi fidèle à sa politique d'apaisement, qu'au jour où il négociait avec Catherine, au milieu des plaisirs de sa petite cour de Nérac, entre d'Ayelle et Fosseuse.

Le mérite éminent de Henri IV est de s'être toujours possédé dans l'entraînement des sens comme dans celui de la guerre; il unit la force du champ de bataille au sang-froid du cabinet, les qualités brillantes du gentilhomme à la calme persévérance d'un esprit politique. Aussi quelle habileté ne le voit-on pas déployer! à quels sacrifices ne le voit-on pas consentir pour rentrer dans les voies de sa politique naturelle, lorsque les passions des siens ou l'entraînement des circonstances l'ont obligé à en

[1] A MM. les gens assemblés pour les États de Blois; 1er février 1577.

dévier momentanément ! La guerre provoquée par les menées de Marguerite de Valois, et connue sous le nom de *guerre des amoureux,* est à peine commencée, que Henri se prépare à négocier la paix, qu'il la provoque par ses démarches, et se montre aussi facile que son parti voudrait le voir exigeant. Plus tard, ce n'est qu'à la dernière extrémité, après la révocation de tous les édits accordés aux protestants, qu'il arme contre la cour pour résister à l'agression depuis longtemps préparée par la ligue.

C'est que si le tempérament du roi de Navarre l'entraînait à la guerre, l'intelligence de sa position le faisait constamment incliner vers la paix. Chef d'une minorité pleine de courage et en même temps d'illusions, ne parvenant à se maintenir contre la maison de Lorraine et contre la ligue que par le concours précaire du parti politique et l'assistance intéressée de l'étranger, Henri ne se flatta pas un seul jour d'amener le triomphe du parti qui avait uni ses destinées avec les siennes. Toute sa correspondance constate la réserve avec laquelle il s'expliquait en toute occasion sur la question religieuse ; elle prouve ses efforts persévérants pour détourner sur ce point l'attention de sa situation particulière, et pour rejeter dans le vague les mesures qu'elle pourrait lui commander un jour.

Une lettre contraste cependant avec toutes celles où il est fait allusion à cet intérêt si délicat et si

grave : c'est une réponse de Henri à son cousin le cardinal de Vendôme, qui l'engageait, avant la mort du duc d'Alençon, à se déclarer catholique pour faire tomber la barrière qui le séparait de la nation. Henri répond avec une émotion qui ne lui est pas habituelle à cette ouverture intempestive, risquée par un jeune homme de vingt et un ans. Sans anticiper sur les événements, et en s'en remettant à la Providence pour le cas, alors improbable, où elle l'appellerait à des devoirs nouveaux, il proteste que ses convictions religieuses sont sincères, indépendantes de tout motif humain, et déclare qu'il ne donnera jamais aux peuples le scandale de *changer de religion comme de chemise,* convaincu que *les gens de bien l'aimeront trop mieulx affectionnant une religion que n'en ayant pas du tout*[1].

Une telle déclaration ne se produira plus dans ces termes affirmatifs et chaleureux, du moment où la position du roi de Navarre sera changée, et où le chef du parti huguenot sera devenu l'héritier de la couronne des fils aînés de l'Église. Il est difficile de concilier l'énergique conviction qu'elle exprime avec la réserve habituelle du roi de Navarre sur cette matière : aussi cette rédaction serait-elle de nature à causer quelque étonnement, si Duplessis-Mornay ne rappelait, dans ses mémoires, l'origine de cette lettre,

[1] Lettre au cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen ; 6 mars 1583.

en écrivant en marge : *dressée par M. Duplessis*[1]. Il est facile de trouver la trace de la même influence dans les lettres du roi à Théodore de Bèze, et dans les dépêches officielles *dressées* pour M. de Ségur lors de sa mission près des princes protestants du Nord, mission à laquelle l'austère calviniste s'efforçait d'imprimer une couleur beaucoup plus religieuse que politique. La coopération de Philippe de Mornay aux dépêches du roi son maître se révèle par une phraséologie pompeuse et une gravité compassée. Il fait poser le roi de Navarre devant l'Europe, et substitue le langage animé d'un chef de secte au naturel parfait d'un homme dégagé de toute passion, et malheureusement aussi de toute croyance.

XXV

Les difficultés étaient grandes à la petite cour de Navarre, agitée par les intrigues de la reine-mère et par celles de Marguerite, devenue irréconciliable à son époux. On y manquait du nerf de la guerre, car le malheur des temps avait ruiné la pauvre noblesse, et il était donné à peu de gentilshommes huguenots de pouvoir, comme M. de Rosny, en venant rejoindre leur brave chef, porter en croupe derrière eux

[1] *Mémoires de Duplessis de Mornay*, t. I, p. 172; 1624.

le prix de leurs hautes futaies. Il fallait se concerter avec les seigneurs mécontents qui entendaient donner à la guerre une direction toute politique, pendant que les réformés exigeaient qu'on lui imprimât une couleur toute religieuse. Henri se trouvait donc placé entre des intérêts égoïstes toujours prêts à l'abandonner et des passions ardentes desquelles il n'était pas moins dangereux de dépendre. Il était contraint ou de rester en paix sous la protection d'édits dont le retrait était exigé par une faction puissante, ou bien d'armer contre son suzerain, au risque d'avancer, par ses succès non moins que par ses revers, les affaires de MM. de Guise et la chute de la dynastie capétienne.

Les embarras du roi de Navarre furent singulièrement augmentés, lorsqu'au 10 juin 1584 Henri se trouva investi, par la mort du dernier frère du roi, du titre d'héritier présomptif de la couronne de France. A partir de ce jour, il devenait impossible d'écarter du débat la question de successibilité et la question religieuse, qui allaient désormais le dominer.

Henri était hérétique relaps. S'il existait dans les idées et le droit public de l'époque un empêchement dirimant au sacrement de la royauté, c'était assurément celui-là. Lorsque le premier serment de Reims imposait l'obligation de défendre contre l'hérésie l'unité de la foi, lorsque les lois ecclésiastiques

avaient le caractère et la force des lois civiles, et que le prince s'honorait du titre d'évêque du dehors, l'exercice du pouvoir royal par un protestant était une impossibilité non moins évidente que ne le serait de nos jours la souveraineté d'un roi constitutionnel qui nierait la constitution. Jamais, d'ailleurs, obstacle ne fut plus universellement reconnu. Sur ce point, tous ceux qui ne s'avouaient pas ouvertement calvinistes s'exprimaient dans les mêmes termes. Relativement à l'impossibilité de voir un prince réformé exercer les fonctions royales dans le royaume des fils aînés de l'Église, il n'y avait qu'une opinion au parlement comme à l'hôtel de Grève, aux halles des marchands comme dans les salons des grands seigneurs. Catholiques politiques et catholiques ligueurs, gallicans et ultramontains, depuis l'avocat Pasquier jusqu'à l'avocat David, et du président de Harlay au fougueux Lincestre, tout le monde faisait des déclarations presque identiques.

Dans le cours de la polémique engagée à cette époque, pas un catholique ne contesta la nécessité où se trouvait Henri de Navarre, pour monter sur le trône de son aïeul saint Louis, de rentrer en communion morale avec son peuple. La seule différence notable entre l'opinion des politiques et celle exprimée par les ligueurs, c'est que, suivant les uns, le droit héréditaire était incapable de saisir un hérétique excommunié, tandis que, selon les autres, le droit de suc-

céder était, dans tous les cas, bien et dûment acquis à l'héritier naturel, à condition qu'il rentrerait dans la communion nationale et qu'il se réconcilierait canoniquement avec l'Église. La plupart des parlementaires admettaient une sorte de droit absolu en soi, mais inerte, et quoiqu'ils s'exprimassent sur ce point en termes confus, ils paraissaient en subordonner l'exercice à une prompte réconciliation avec l'Eglise. Qu'on lise avec attention les nombreux écrits du parti politique, et l'on y trouvera cette doctrine partout consignée. Les auteurs même de la *Ménippée*, dans les plus vives ardeurs de leur dévouement monarchique, invoquent à chaque page la promesse solennellement faite par le roi de donner pleine satisfaction à la conscience de ses sujets sitôt que sa conversion ne lui sera plus imposée l'épée sur la gorge, au préjudice de son honneur comme prince et comme homme.

XXVI

Henri partagea constamment sur ce point l'opinion de l'universalité de ses partisans catholiques, et à aucune époque de sa carrière on ne citerait une seule parole de laquelle on pût inférer qu'il espérât jamais se voir assis au trône de France avant d'avoir fait tomber la barrière qui le séparait de la nation. A cet égard, il y eut trois nuances diverses dans son lan-

gage, et chacune d'elles correspond aux différentes phases de sa vie.

Tant que vécut le duc d'Anjou, Henri évita autant qu'il le put de s'expliquer sur l'avenir, et prit grand soin d'en présenter les éventualités comme très-incertaines. A l'époque même où il était sans droit et sans prétentions prochaines au trône, n'ayant de force qu'à titre de chef du parti protestant, ses ménagements pour ses coreligionnaires ne le firent jamais se départir d'une réserve dont on murmura plus d'une fois autour de lui. Devenu héritier de la couronne, nous l'entendons déclarer officiellement à la nation et aux trois états du royaume qu'il se soumet d'avance à la décision d'un concile œcuménique, et même, au besoin, à celle d'un simple concile national, et le calviniste Mornay est chargé de rédiger lui-même dans ce sens ses déclarations réitérées [1]. Enfin, quand le poignard de Jacques Clément l'aura fait roi de France, et qu'il faudra rassurer la conscience du petit nombre de catholiques restés fidèles à son droit et à sa fortune, Henri annoncera solennellement l'intention de se faire instruire aussi promptement que le lui permettront les soins de la guerre. Il ouvrira, dès cette époque, une négociation directe avec Rome,

[1] Voyez entre autres, au tome II de la *Collection des Lettres-Missives de Henri IV*, la lettre à MM. de la Faculté de théologie au collége de Sorbonne, 11 octobre 1585, et la *Déclaration à MM. du clergé, de la noblesse et du tiers-état*, 1er janvier 1586.

et la seule question qui divisera les catholiques au moment de l'acte solennel de Saint-Denis sera celle de savoir si l'absolution peut être validement donnée par les évêques français sans l'assentiment préalable de la cour pontificale. Si Henri IV ne s'était pas fait catholique, il fût toujours resté, de son propre aveu, le chef impuissant d'une minorité, et jamais il n'aurait régné sur la France. Je ne sais pas, dans l'histoire, de fait plus avéré que celui-là.

XXVII

On sait de quelles forces disposait l'association des villes et communautés de France au moment où la mort du duc d'Anjou vint donner Henri de Navarre pour successeur à Henri de Valois. Il y eut dans la ligue, à partir du jour même de sa fondation, deux intérêts qui se confondent dans l'histoire, mais qui n'étaient pas moins distincts par leur nature que par leur tendance propre. L'un émanait de la résistance populaire à la réforme et se proposait un double but, le maintien de l'influence catholique dans le gouvernement et la suppression de l'exercice public du culte octroyé aux protestants par les édits; l'autre n'était connu que d'un petit nombre d'adeptes : il s'agissait de préparer les esprits à un changement de dynastie, et de provoquer un vaste bouleversement au profit commun d'une maison ambitieuse et d'un

cabinet étranger. Dans toutes les révolutions, la loyale sincérité des masses est exploitée par un intérêt embusqué derrière elles, et le complot grandit à couvert derrière l'irritation publique. La ligue subit l'effet de cette loi à peu près générale, ce qui ne l'empêcha pas d'être un mouvement aussi spontané que naïvement honnête.

A l'organisation de la noblesse protestante consacrée par les édits, au système des places de sûreté, des contributions volontaires et des réunions synodales, la bourgeoisie catholique avait répondu en formant autour de chefs de sa confiance et de son choix une organisation analogue. Les faiblesses et les oscillations du pouvoir, depuis vingt ans, avaient séparé du gouvernement l'opinion publique, qui, sentant sa puissance, était prête à en abuser. Lassés de voir les intérêts les plus sacrés à leurs yeux subordonnés aux froids calculs d'une reine sans conviction et aux mobiles caprices d'un prince dégradé, les catholiques avaient puisé l'esprit de résistance dans l'énergie de leurs mœurs et de leur foi. Bientôt l'idée d'un grand pouvoir à constituer, d'une haute influence municipale à conquérir, avait ajouté les vagues enivrements de la liberté à l'ardeur des inspirations religieuses, et l'on avait vu se déployer le vaste mouvement populaire dans toute la hauteur de son audace.

XXVIII

Dès le règne de Charles IX, des unions provinciales s'étaient formées en Languedoc, en Picardie, en Bretagne, dans l'Anjou, dans la Provence. Les gentilshommes s'engageaient sur leur honneur et l'épée de leurs ancêtres, les bourgeois, sur leur salut et les saintes reliques de la paroisse, à équiper un certain nombre d'hommes d'armes, à payer une contribution volontaire, à faire service de leur personne ou de leur bourse pour aider le roi à combattre l'hérésie. Le but avoué de ces associations, le seul qui fût alors sérieux, était de rétablir l'exercice exclusif de la religion romaine dans toute l'etendue du royaume.

C'était surtout au milieu de la bourgeoisie de Paris, dans les parloirs aux marchands et les grandes salles de l'hôtel de Grève, que les magistrats populaires devisaient ensemble et se concertaient pour faire tête à l'hérésie et l'extirper du sol de la France. La noblesse provinciale, qui constituait la force du parti réformé, était sans action dans Paris, où le clergé, le parlement et surtout l'université exerçaient une ardente propagande catholique. Paris aimait les princes qui traversaient ses rues entourés d'une pompe royale, et dont le luxe alimentait son commerce; sa riche bourgeoisie avait très-peu de goût

pour les hobereaux du Béarn et de la Saintonge, qui joignaient à l'orgueil de leurs vieux parchemins la morgue austère du calvinisme.

L'organisation de cette grande cité rendait facile la formation d'une puissante association dont le pouvoir municipal était la base en même temps que l'instrument.

Malgré les réformes introduites par nos rois dans l'administration de la ville de Paris après les grandes séditions du quinzième siècle, toutes les fonctions importantes continuaient à émaner de l'élection, et la souveraineté de la capitale était aux mains de son corps municipal. Ses échevins gardaient les clefs des tours qui en protégeaient l'enceinte. Les corporations d'arts et métiers, les confréries diverses, choisissaient sans contrôle leurs syndics et leurs prévôts; les habitants réunis sous leurs bannières dans les halles ou dans les cloîtres élisaient les chefs de la garde bourgeoise, depuis les colonels jusqu'aux dizainiers, et cette *garde nationale*, constituée sans intervention royale, devint l'armée même de la ligue. Les seize quartiers de Paris obéissaient à seize quarteniers investis de toutes les attributions de police et d'une haute autorité morale. Ces seize magistrats furent les chefs naturels du grand mouvement parisien.

Comment n'en aurait-il pas été ainsi? L'autorité de la magistrature élective s'exerçait d'une manière à peu près absolue sur la force publique et sur les

finances de la capitale : aux délégués de la bourgeoisie, conseillers, avocats, procureurs et greffiers au parlement, marchands de la rue Saint-Denis et du Pont-au-Change, appartenait le droit d'armer les citoyens, de les convoquer au son du beffroi, de tendre les chaînes dans les rues, de réglementer les industries et de veiller à la police urbaine. Cette société, que le pouvoir ne s'était point encore assimilée, vivait de sa vie propre dans toute l'énergie de ses instincts et de ses croyances. Devenue depuis Louis XI le symbole exclusif de l'unité nationale devant l'étranger, la royauté du seizième siècle exerçait une mission plus militaire qu'administrative. Placée entre l'autorité morale de l'Église et la puissance de corps indépendants, elle n'avait la main ni sur les intérêts, ni sur les consciences, et lorsqu'un grand ébranlement était imprimé à l'opinion, celle-ci ne voyait s'élever aucune digue devant son cours.

XXIX

Tous les historiens s'accordent pour attribuer à l'avocat David, l'un des chefs de la bourgeoisie parisienne, la pensée de réunir dans une ligue commune les nombreuses associations organisées dans les provinces pour s'opposer aux progrès de la réforme. Devenu l'un des premiers instruments de la conspiration ourdie par les princes de Lorraine et

par le cabinet de l'Escurial contre la maison de France, David mit au service de cette cause les ressources d'un esprit inventif et d'une activité infatigable. Par ses écrits, par ses paroles et par ses démarches, il disposa les esprits à un changement que les événements semblaient préparer de loin, indiquant toujours « les verdoyants rejetons de la tige de Charlemagne » comme les successeurs naturels d'une royauté décrépite et d'une race abâtardie.

A Rome, où David s'était rendu pour exposer ses hardis projets, il fut accueilli avec froideur et inquiétude; la prudence habituelle du Saint-Siége s'alarma d'une telle entreprise et des chances redoutables qu'elle pouvait entraîner pour la cause catholique elle-même. Ce n'était pas à coup sûr le zèle qui manquait ni à Grégoire XIII ni à Sixte-Quint : l'approbation donnée aux plus tristes scènes de cette époque ne l'avait que trop constaté; mais le Saint-Siége comprit qu'un intérêt d'ambition se trouvait étroitement enlacé dans tous les plans de la ligue à l'intérêt religieux, et que les vues secrètes l'emporteraient promptement sur les résolutions patentes. Il jugea que ce n'était pas chose facile que de renouveler l'œuvre du pape Zacharie en face de la réforme maîtresse de la moitié de l'Europe, et d'altérer d'une manière notable l'équilibre du monde en faisant passer la France sous l'influence, pour ne pas dire sous la domination même de l'Espagne.

C'était là une perspective qui alarmait fort sérieusement les souverains pontifes eux-mêmes, peu jaloux de jouer dans l'Italie conquise et dominée par la cour de l'Escurial le rôle d'aumôniers des rois catholiques. Rome s'alarmait surtout à la pensée que la puissance de la ligue finissant par absorber celle d'une royauté mise en tutelle, Henri III pouvait se trouver conduit à réunir ses forces à celles des huguenots pour échapper à la domination du parti catholique; et, quel que fût son désir d'abattre l'hérésie dans le royaume très-chrétien, le Saint-Siége reculait avec effroi devant la perspective de voir le protestantisme conquérir en France ce qui avait fait sa force en d'autres contrées, l'appui et le concours de l'autorité temporelle.

De là les longues hésitations et les constantes répugnances de Sixte-Quint. Les déclarations du duc de Nevers, envoyé près de lui par le parti catholique, attestent les efforts persévérants du Pontife pour arrêter les progrès de la ligue et pour ménager l'autorité royale tant que vécut Henri III. Sixte ne céda que devant des circonstances devenues plus fortes que sa propre volonté, tout énergique qu'elle pût être. Lorsqu'il donna son approbation à la ligue, celle-ci était déjà maîtresse du royaume et avait fait capituler la royauté; le Pape n'engagea d'ailleurs contre le roi de Navarre une lutte directe et personnelle en prononçant son excommunication qu'après

que le Pontife se fut trouvé placé entre le péril imminent d'une succession protestante et celui d'un changement de dynastie.

XXX

Éconduits à Rome, les agents de la maison de Lorraine avaient trouvé en Espagne un accueil plus empressé. Dès la tenue des premiers États de Blois, en 1576, le cabinet de l'Escurial exerçait au sein du parti catholique une influence prépondérante. Le traité secret signé au château de Joinville entre les princes lorrains et le successeur de Charles-Quint avait garanti la couronne au cardinal de Bourbon, à l'exclusion de tous les princes non catholiques de sa branche. Cet acte ouvrait dès lors à MM. de Guise, à la mort du vieil oncle du roi de Navarre, une perspective assurée. Pour prix de cette concession et des larges subsides promis par la cour de Madrid, on s'engageait à rendre au roi catholique les places conquises dans les Pays-Bas espagnols. D'autres dispositions d'une nature plus générale avaient été ajoutées à celles-là : elles portaient sur l'interdiction du culte public aux protestants et la réception du concile de Trente dans le royaume, double clause qui, à cette époque, constituait à bien dire le symbole officiel du parti catholique.

Comment ce parti ne fût-il pas devenu le maître

de la France? Tout plein de la sève populaire et conduit par des chefs habiles, il associait à ses plans religieux le redressement des griefs, la convocation des États-Généraux, la chute des mignons et la purification de cette demeure royale où l'ire publique voyait une autre Sodome. La puissance de la ligue était devenue tellement irrésistible, surtout à Paris, qu'il ne restait à Henri III d'autre parti à prendre que de s'en déclarer le chef. Lorsqu'une situation est forcée, tous les reproches sont injustes. Ce qu'on peut imputer avec plus de raison au dernier des Valois, c'est d'avoir, par l'irrésolution de ses conseils et les tergiversations de sa conduite, compromis chaque jour le bénéfice de concessions nécessaires et la dignité de son malheur.

XXXI

Le règne de ce prince put être considéré comme moralement terminé au mois de juillet 1585, lorsqu'après des résistances aussi longues qu'infructueuses il se vit contraint de signer l'édit de Nemours. Interdire tout exercice de la religion réformée dans le royaume, placer ses sujets calvinistes entre l'abjuration et l'exil, les déclarer à jamais incapables de toute fonction, leur retirer sans motif nouveau le bénéfice de tous les édits rendus sous son règne, donner enfin aux princes de Lorraine toutes les places

fortes réclamées par eux, c'était abdiquer à la face du monde et déclarer que le roi de France s'appellerait désormais Henri de Guise.

Si cet acte fut pénible à Henri III, il ne porta pas au roi de Navarre un coup moins sensible.

Nous avons indiqué les motifs pour lesquels ce prince avait constamment répugné à engager avec le chef de sa race une lutte dont l'issue ne pouvait être que funeste à lui-même. En voyant donc disparaître tout espoir de constituer un parti intermédiaire et de préparer pour l'avenir le triomphe d'un système de transaction, en se trouvant désormais placé entre deux fanatismes également intraitables, Henri de Bourbon éprouva une émotion tellement violente que *sa moustache en grisonna;* mais le propre des hommes éminents est de modifier leur conduite sans abandonner leurs desseins, et c'est là ce que sut faire ce prince avec une rapidité surprenante.

Sitôt qu'il se vit menacé dans son gouvernement par les forces royales réunies à celles de la ligue, il lança des émissaires dans toutes les provinces, des agents en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Danemarck, pour obtenir de l'argent et des secours, préparant tout pour faire tête à l'orage. Il échappa successivement, par une stratégie habile, à l'armée du maréchal de Matignon et à celle du duc de Mayenne, et, prenant l'offensive à son tour, il en-

tama une série d'entreprises aussi hardies qu'heureuses contre les troupes divisées par les vues secrètes de leurs chefs non moins que par les ordres contradictoires émanés de la cour et du conseil de la ligue. Battant tous les buissons de la Gascogne et du Poitou, tenant tantôt dans des bicoques contre des armées, et tantôt s'élançant par des sentiers inconnus au centre du camp ennemi, on le vit, pendant deux années, suppléer à l'infériorité de ses forces par la fécondité de son esprit et l'audace de sa résolution. Ame de feu dans un corps de fer, homme de sang-froid jusque dans l'exaltation de la victoire, Henri était singulièrement propre à cette guerre dans laquelle le rôle du général se confondait avec celui du soldat. Passant du champ de bataille aux conférences, essuyant le feu de l'*escadron volant* après les charges de la cavalerie catholique, ce prince s'abouchait à Saint-Bris avec Catherine, qui vouait ses vieilles années à l'intrigue, comme elle lui avait consacré sa jeunesse ; et pendant qu'il rassemblait toutes les forces du protestantisme pour les opposer à la brillante armée du duc de Joyeuse, il nouait des négociations avec les gouverneurs royalistes alarmés de l'autorité conquise par une seule maison et de la prépondérance chaque jour croissante de la ligue. Le coup de foudre de Coutras vint frapper celle-ci de stupeur, et donner à Henri III la plus dangereuse des tentations pour un prince fai-

ble, celle d'échapper par la ruse au parti dont il subit le joug.

XXXII

On comprend que ce joug pesât au descendant de soixante rois, et qu'un reste de fierté fît bouillonner son sang lorsque dans les rues de Paris, où l'outrage se dressait pour lui sous les formes les plus sanglantes, Henri voyait applaudir avec transport le duc de Guise; mais en essayant une tardive résistance contre une domination qu'il avait acceptée, Henri III ne vit pas qu'entre les gentilshommes huguenots et la bourgeoisie ligueuse il n'y avait pas encore place pour une puissance intermédiaire, et qu'il fallait désormais, ou supplanter les princes lorrains dans la confiance publique, ou se jeter hardiment dans l'armée du Béarnais, pour marcher, enseignes déployées, contre Paris et contre la ligue. Hors de ces deux résolutions, il n'y avait à recueillir que honte et déception. La lutte était trop vive, et les intérêts n'étaient pas encore assez alarmés pour qu'un tiers-parti pût alors rester maître du champ de bataille.

Le roi avait sans doute réussi à détacher de la ligue quelques parlementaires : il était parvenu à tempérer la fougue de l'Hôtel-de-Ville et à s'assurer, en cas d'attaque contre sa personne, le concours du plus grand nombre des colonels de la garde bour-

geoise, choisis pour la plupart parmi les dignitaires des cours de justice; mais l'influence des chefs de la milice était dominée par celle des cinquanteniers et des dizainiers, tous sortis des corps de métiers et imbus de l'esprit des confréries. A l'autorité du conseil de Grève, groupé autour du prévôt des marchands, les seize quarteniers opposaient des réunions spontanément formées par les citoyens les plus zélés, les prédicateurs les plus ardents, les hommes les plus enclins aux résolutions décisives. La ligue avait aussi sa plaine et sa montagne; elle eut ses déchirements intérieurs aussi bien que ses rivalités sanglantes, et, comme toutes les révolutions populaires, ce grand mouvement municipal échappa promptement à ses premiers incitateurs.

Les débris de la dernière armée royaliste s'étaient dispersés après la défaite de Coutras. Le duc de Guise était maître des troupes qui venaient de repousser au delà des frontières les reîtres envoyés par l'Allemagne protestante au secours de ses frères de France. Au milieu des colères publiques dont le flot montait d'heure en heure, Henri de Valois ne pouvait compter que sur le dévouement de quelques gentilshommes et sur celui de ces régiments suisses qui allaient faire pour la première fois, autour de la demeure royale, l'épreuve de leur longue fidélité. C'était trop peu contre tout une ville qui se croyait trahie par son roi, et qu'une vive excitation avait

préparée à une extrémité terrible. La journée des barricades, qui chassa Henri III de sa capitale et livra Paris à la ligue pendant cinq années, fut un de ces mouvements dont, seule entre toutes les nations, la France semble avoir le redoutable privilége. Le 14 mai 1588, on vit un peuple tout entier quitter son labeur et sa famille pour descendre dans la rue afin d'y jouer sa vie pour une idée; on le vit triompher de la discipline par l'audace, et combiner dans une irrésistible puissance d'agression l'héroïsme du dévouement, l'enivrement de la révolte et de la mort.

XXXIII

Henri se fit, comme tous les rois vaincus, l'illusion de croire qu'il l'avait été par surprise. Chassé de Paris, il réunit à Blois les États-Généraux de son royaume; mais il vit bientôt qu'au sein de cette assemblée les passions n'étaient pas moins ardentes que sous les halles de Paris, et que les engagements avec la ligue étaient encore plus étroits peut-être. Alors il appela l'assassinat au secours de son impuissance, et son bras énervé tenta un coup qu'un roi dans toute sa force aurait à peine osé. Il fit répandre dans un guet-apens le sang de l'homme le plus populaire de la France et celui d'un prince de l'Église, puis le disciple de Catherine se crut le maître du mouvement parce qu'il en avait frappé la tête.

Il aurait eu raison si, comme le pensait sa mère, la ligue n'avait été qu'une conjuration; mais c'était une grande opinion nationale, et cette opinion ne recula pas devant un crime. Ce crime devint au contraire entre ses mains un grief et une arme de plus. A la nouvelle de l'attentat de Blois, Paris consomma sa révolte, et, pour la première fois en France, le peuple descendit en armes sur la place publique, afin d'y proclamer la déchéance d'un roi et d'y revendiquer le droit imprescriptible de présider à ses propres destinées.

Le peuple de la ligue devança le peuple de la Bastille, et les barricades de mai s'élevèrent au même titre que les barricades de juillet. Le seizième siècle tenta, au profit d'une idée religieuse, ce qu'on a fait plus tard au profit d'une idée politique. La cause était assurément aussi noble, et l'intérêt n'était pas moins grand. Quelques mois plus tard, lorsque le meurtre de Henri III eut expié le meurtre du duc de Guise, le peuple de Paris déclara Henri IV exclu du trône, parce qu'il était étranger à la foi de la nation et repoussé par le Saint-Siége. Un peuple catholique subordonnait l'usage de sa souveraineté à la décision de la seule autorité religieuse reconnue par lui; ceci était fort naturel, et confirmait le droit de cette souveraineté elle-même, bien loin d'en impliquer l'abandon. L'ultramontanisme de cette époque n'était donc au fond que le libéralisme de la

nôtre. Les gens qui, au seizième siècle, en appelaient à Rome étaient les hommes de la souveraineté nationale ; ceux qui déclinaient alors l'autorité du Saint-Siége étaient les sectateurs purs et simples du droit divin des rois et de leur autorité inamissible. Il a fallu beaucoup de subtilités pour empêcher de voir cela, et une grande mauvaise foi pour ne pas l'avouer.

XXXIV

L'incendie allumé dans la capitale eut bientôt embrasé le royaume du fond de la Bretagne à l'extrémité de la Provence. Les corps municipaux et la plupart des grandes compagnies judiciaires, réunis par une pensée commune et par une commune passion, engagèrent une correspondance qui restera comme le plus grand monument de l'esprit d'association en France. Dans de telles conjonctures, Henri III fut conduit à une résolution qui, prise à temps, pouvait avoir son importance, mais dont le bénéfice était désormais fort diminué pour lui. Il vint chercher un refuge dans l'armée protestante et confier sa couronne à ceux qu'il avait récemment déclarés indignes de vivre sur le sol de sa patrie.

Jamais le roi de Navarre ne déploya un tact plus exquis que dans cette occurrence délicate. Il s'effaça devant son roi malheureux avec non moins d'habileté

que de convenance. Henri de Bourbon voyait se réaliser ainsi le plus cher et le plus ancien de ses vœux. Il cessait d'être le chef d'une minorité religieuse pour devenir le représentant et le défenseur du pouvoir royal opprimé. L'armée huguenote s'appelant désormais l'armée royaliste, il espérait voir les intérêts particuliers de la réforme disparaître devant ceux de la grande unité dont la royauté française était le symbole respecté.

Peut-être une telle espérance n'aurait-elle pas été trompée, si Henri III avait continué de vivre. Le catholicisme non équivoque de ce prince pouvait jusqu'à un certain point couvrir la religion de ses auxiliaires, dont la cause venait alors s'absorber dans la sienne. Si la victoire, qui s'était déclarée pour le roi après sa jonction avec les réformés, avait continué de lui rester fidèle, les peuples auraient pu voir dans ce retour de fortune le triomphe de la majesté royale plutôt que celui de l'hérésie. Mais le crime de Jacques Clément vint arracher soudain à Henri de Bourbon le précieux abri sous lequel il prenait si grand soin de cacher sa propre bannière, et rendre à la question religieuse l'intérêt passionné que ce prince s'efforçait de lui enlever. Dans la nuit du 2 août 1589, la garde écossaise fléchit le genou devant un nouveau maître, et les rudes compagnons du Béarnais le saluèrent roi de France, près du corps de son prédécesseur assassiné.

XXXV

Quel début dans la royauté, et quelle perspective sanglante! A Saint-Cloud, des larmes, des soupçons, des regards méfiants et sinistres; à Paris, des cris de joie et des hurlements de triomphe. Le fanatisme qui semblait planer sur ce vaste horizon et l'envelopper de toutes parts reculerait-il après un premier succès, et n'allait-il pas recommencer contre un roi excommunié ce qu'il venait d'exécuter contre un roi catholique? Cette armée, formée à grand'peine par la jonction des deux princes, n'allait-elle pas se dissoudre sitôt qu'un droit incontesté cesserait d'en rallier les éléments divers? Que feraient les catholiques si le nouveau roi persistait dans sa croyance? que feraient les protestants s'il se déclarait disposé à l'abandonner? En donnant aux premiers la satisfaction qu'ils réclamaient, était-il assuré de gagner leur confiance tant que Rome persisterait à ne pas l'absoudre, et ne s'exposerait-il pas à perdre des fidélités éprouvées pour courir après des dévouements incertains? Serait-il jamais sérieusement adopté par la France catholique, et que pouvait-il attendre de l'Europe protestante après une abjuration qu'un éclatant succès ne ferait pas même pardonner? Fallait-il retourner dans ses montagnes, comme le lui conseillaient quelques-uns, se retirer

pour un temps près de la reine Élisabeth, comme le voulaient d'autres, ou bien fallait-il rester en roi devant sa capitale, et recevoir, à défaut de l'onction sainte, le sacre glorieux des batailles? Mais comment faire la guerre sans argent, comment résister à l'or de l'Espagne, aux menaces pontificales et au sentiment public universellement soulevé? comment tenir la campagne contre l'armée chaque jour grossie du duc de Mayenne, avec des troupes étrangères les unes aux autres et qui se débandaient d'heure en heure?

Déjà le duc d'Épernon avait déserté le camp royal, emmenant dans les provinces dont il avait le gouvernement plusieurs milliers des meilleurs soldats de l'armée. Beaucoup de gentilshommes catholiques avaient suivi cet exemple, un plus grand nombre se disposaient à l'imiter. Parmi ceux qui continuaient à servir le nouveau roi, la plupart ne le faisaient qu'avec hésitation et froideur, sans attachement pour sa personne, et sous la déclaration formelle qu'il n'y avait pas à compter sur eux au delà du terme de quelques mois réclamé par Henri pour réfléchir à ses devoirs de roi et de chrétien. Les seigneurs les plus qualifiés du royaume, le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le duc de Nevers, le duc de Luxembourg, appartenaient à cette catégorie, qui correspondait aux sentiments de la portion modérée du parti catholique.

Ceux d'entre les membres du parlement de Paris qui avaient suivi à Tours Henri de Valois ne consentaient à engager à son successeur qu'une fidélité conditionnelle [1]. Tout le monde se montrait exigeant et hautain en face de ce pouvoir qu'un souffle semblait devoir renverser. Chacun faisait ses réserves, quelquefois sous l'inspiration de sa conscience, le plus souvent dans l'intérêt de son ambition. Si les nobles compagnons de la vie laborieuse du Béarnais, si quelques officiers royalistes, groupés autour de Biron, dominés par le calme imperturbable et la sérénité confiante du monarque, s'écriaient, en pressant les mains du vainqueur de Coutras : *Sire, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons,* on voyait la plupart des gentilshommes catholiques, au rapport d'un témoin oculaire de ces

[1] On sait que, de son côté, dans la déclaration enregistrée au parlement séant à Tours sitôt après son avénement, Henri IV promettait solennellement « de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine dans le royaume, de ne conférer les bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'à des catholiques, d'exécuter les offres qu'il avait faites plusieurs fois de s'en rapporter sur l'article de la religion à un concile général ou national qui serait assemblé, s'il était possible, dans six mois; qu'il n'y aurait plus dans le royaume d'exercice public d'aucune autre religion que de la catholique, excepté dans les endroits dont les huguenots étaient en possession; qu'on ne mettrait que des commandants catholiques dans les villes et châteaux qui seraient pris sur l'ennemi; que les charges et dignités ne seraient conférées qu'à des catholiques, sauf les restrictions insérées dans le traité du mois d'avril précédent, passé entre lui et le feu roi; qu'il procurerait par toute sorte de moyens le châtiment de ceux qui auraient eu part au détestable parricide commis contre la personne de ce prince, et qu'enfin il permettrait qu'on députât au pape pour l'informer des raisons que les principaux seigneurs avaient eues de reconnaître Sa Majesté pour leur souverain. »

grandes scènes, « renfoncer leur chapeau en présence du roi lui-même, fermer les poings, comploter, se toucher la main, faire des vœux et promesses dont on disait pour refrain : Plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot [1]. »

XXXVI

Conquérir un royaume, dont les huit dixièmes étaient catholiques, avec une armée composée pour les deux tiers de protestants, telle était la tâche imposée à Henri IV. Lorsqu'on voit commencer sous de tels auspices l'un des plus beaux règnes de notre histoire, on demeure confondu en comparant la faiblesse des moyens à la grandeur des résultats. C'est dans les écrits du ministre qui contempla de si près les perplexités de son maître qu'il faut voir se dérouler la suite de ces difficultés, qu'on estimerait insolubles, si elles n'avaient été si merveilleusement surmontées; c'est dans ces pages judicieuses qu'on suit à l'œuvre le roi politique, livrant dans son cabinet de plus rudes combats que sur le champ de bataille, couvrant par sa loquacité gasconne et par sa franchise calculée sa prodigieuse entente du caractère, des intérêts et des faiblesses de chacun.

A tout moment, huguenots et catholiques le me-

[1] D'Aubigné, t. III, livre II.

nacent d'une défection éclatante. Les premiers, indignés des promesses du roi, voudraient que leur chef se rejetât franchement dans les bras des seuls hommes sur lesquels il pût compter, et fît un énergique appel à Genève, à l'Angleterre, à la Hollande et à toutes les puissances protestantes dont les intérêts politiques se confondent avec ceux de la réforme; les autres se plaignent avec amertume que les six mois réclamés par le monarque soient écoulés sans que son abjuration ait été consommée, s'alarment en voyant le Saint-Siége persister à repousser ses ouvertures et à le noter d'indignité. Il n'est pas de jour où les deux partis ne soient prêts à tirer l'épée, et la haine était poussée à ce point au sein de l'armée royale, au rapport du duc de Sully, que le premier soin après la bataille était de séparer les cadavres des morts, afin qu'ils ne s'imprimassent pas l'un à l'autre une flétrissure dans la tombe.

Les préoccupations personnelles étaient plus vives encore que les soucis d'une autre nature. Il n'était pas un commandement de place à donner, une compagnie à pourvoir, qui ne rouvrît dans le camp royal la lutte entre les catholiques et les huguenots. Aux premiers, Henri IV assurait toutes les bonnes et lucratives positions; il dédommageait les seconds par des témoignages charmants de regret et de secrète confiance. Reçu froidement aux levers du roi, Rosny est admis la nuit dans sa tente, et l'homme pour le-

quel aucune négociation n'a de mystère ne réussit pas même à obtenir le gouvernement d'une bicoque! A bout de désintéressement et de patience, Rosny lui-même s'éloigne, pour ne pas dévorer plus longtemps, en face de ses ennemis, des refus qui lui font douter du cœur de son ami et de la justice de son roi!

Personne ne fut plus souvent condamné à être ingrat, et ne s'en acquitta de meilleure grâce. Épuisant sans réserve le dévouement des siens, Henri échappait par des mots heureux à la dette de la reconnaissance, et appliquait avec bonheur un système qui aurait paru odieux chez un autre. Ce prince prit à la ligue tous les membres de son cabinet, la plupart des généraux de ses armées et des grands dignitaires de sa cour; il traita avec tous ses ennemis, au préjudice de ses plus vieux serviteurs, tarifant chacun selon la mesure de son importance, selon le degré même de sa haine. C'est là ce que le dix-huitième siècle a cru devoir appeler la *clémence* de Henri IV, et ce que nous appelons aujourd'hui sa politique : politique pénible, mais nécessaire, qu'un roi chevalier n'aurait point faite, mais qui seule était possible au milieu de la corruption générale que les longues perturbations amènent presque toujours à leur suite.

XXXVII

C'était avec ces hommes aigris et ces serviteurs nouveaux que Henri IV allait conquérier pied à pied un royaume où, lors de son avénement, Tours, Blois et Caen étaient à peu près les seules places importantes qui arborassent ses blanches couleurs. Dominé par le conseil de la sainte-union, frémissant sous la parole de ses orateurs, Paris redoublait d'ardeur et de sacrifices. La capitale avait dirigé une armée nombreuse et bien pourvue sur la Normandie, où le roi s'était retiré pour recevoir les secours de l'Angleterre. Rouen y surpassait Paris dans son dévouement à la vieille cause municipale et catholique. Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, presque toute la France d'outre-Loire retrouvait ses vieux souvenirs d'indépendance et d'administration locale. La Flandre espagnole versait de grandes forces sur la Picardie, et la catholique Bretagne avait ouvert tous ses ports aux flottes de Philippe II.

Ce fut pourtant cette armée royale, si inférieure en nombre et en ressources à la grande armée populaire, qui vainquit à l'héroïque journée d'Arques et à la grande bataille d'Ivry; ce furent ces gentilshommes mécontents et désunis qui triomphèrent des bonnes villes de France, associées dans une pensée de conscience et de liberté bourgeoise; enfin,

l'on vit ces escadrons, sans artillerie, sans argent, sans union, et le plus souvent sans discipline, défaire et chasser deux armées espagnoles, commandées par le prince de Parme, le premier capitaine de son siècle. Comment cela se peut-il faire, et pourquoi la ligue fut-elle vaincue?

Le coup décisif porté par Henri IV à ses ennemis fut assurément son abjuration. La France conquit son roi à Saint-Denis, et ce prince y conquit à son tour un royaume. *Le canon de la messe*, ainsi qu'il le déclarait dans une spirituelle saillie, pouvait seul faire brèche aux bonnes murailles de Paris. Le retour de Henri de Bourbon à la religion de ses ancêtres et de ses peuples transformait la ligue en faction. Enlever à un parti l'idée du droit sur lequel il s'est fondé, c'est le frapper à mort dans la conscience publique. Mais les obstacles qu'on vient de rappeler, joints aux démarches passionnées d'un légat instrument aveugle de l'Espagne, avaient retardé de quatre années l'accomplissement de la promesse faite par le roi lors de son avénement à la couronne. Ces retards étaient une arme formidable, et si la sainte-union n'a pas triomphé avant l'acte solennel d'abjuration du 25 juillet 1593, il faut bien en inférer qu'il y avait en elle un germe de ruine et d'impuissance. Quel était-il?

XXXVIII

La ligue réussit à empêcher Henri IV de régner tant qu'il ne fut pas catholique, mais elle échoua complétement dans ses efforts pour constituer une autre royauté. La première partie de cette tâche était fort simple, c'était l'application du vœu presque unanime de la nation et de la loi fondamentale du royaume; la deuxième présupposait un accord de vues qui manqua complétement à la grande conjuration espagnole et lorraine.

Si le prince *auprès duquel tous les autres princes paraissaient peuple* [1], si le fier balafré avait vécu durant ces jours de crise, nul doute qu'en s'appuyant sur les intérêts du tiers-état, il n'eût été en mesure de tenter avec un succès presque certain un mouvement analogue à celui qu'avait consommé le chef de la troisième race à l'aide des hautes influences féodales. Une telle révolution aurait ouvert devant la France le cours de destinées nouvelles et très-différentes, car elle aurait rendu Louis XIV impossible, et probablement l'assemblée constituante inutile en inaugurant deux siècles plus tôt l'avénement de la bourgeoisie à la tête des affaires publiques. Mais le duc de Guise était mort, et la prévoyance de Henri III

[1] Mot attribué à la duchesse de Retz.

avait anéanti jusqu'à ses restes pour que le peuple ne les vénérât pas comme des reliques. Son jeune fils était captif au château de Tours. Dans la maison même de Lorraine, on inclinait d'ailleurs à faire valoir les droits du marquis de Pont, petit-fils d'Henri II par sa mère. Enfin, le duc de Mayenne, chef effectif du gouvernement et de l'armée, s'étonnait, non sans motif, que dans sa propre famille on pût songer pour le trône à une autre candidature que la sienne; aussi, dans l'impossibilité d'y monter, n'aspira-t-il guère, pendant toute la durée de sa lieutenance-générale, qu'à faire proroger les pouvoirs dont il se trouvait investi, en laissant sans solution une situation qui le rendait nécessaire.

L'élection du cardinal de Bourbon fut inspirée par ces prétentions sans audace et ces ambitions expectantes. Si cet acte d'indécision et d'imprévoyance fut bientôt rendu vain par la mort de ce roi quasi-légitime, il ne créa pas moins en faveur de la maison de Bourbon un titre incontestable, même aux yeux de ses ennemis. Du moment où l'on reconnaissait la puissance du droit héréditaire, et où l'on ne fondait l'exclusion du chef de la branche aînée que sur une incapacité déterminée, il était évident que le droit de ce prince se reproduirait dans toute sa force aussitôt que sa position religieuse serait changée.

L'Espagne, de son côté, par suite des préoccupations paternelles de Philippe II, subordonna toujours

à l'élection de l'infante le succès de la grande cause catholique ; elle vit dans la ligue un moyen de donner la couronne de France à une princesse d'Autriche, et de prendre des places fortes à sa convenance. Le cabinet de l'Escurial traita avec tout le monde sans omettre les politiques ; il fit diverses ouvertures au roi de Navarre lui-même qu'il aurait reconnu sans hésiter, sous condition de consentir au démembrement de son royaume. Entretenant la guerre civile par des subsides et par des secours insuffisants pour la terminer, l'Espagne laissa penser à tous les partis que l'impuissance de la France valait à ses yeux plus qu'une victoire. Que l'on ajoute à l'impopularité inséparable d'une telle politique l'antipathie inspirée à la bourgeoisie ligueuse par la hauteur de la hidalgie castillane, le désaccord inévitable entre une garde bourgeoise et une armée étrangère formant ensemble la garnison d'une grande capitale ; qu'on songe aux conflits journaliers que ne pouvait manquer d'engendrer une situation révolutionnaire durant laquelle aucun pouvoir n'était défini, et l'on se convaincra que la ligue a succombé principalement par l'effet de l'intervention étrangère.

XXXIX

A l'égoïsme des prétentions vint se joindre la lutte qui s'ouvrit promptement entre les diverses classes de

citoyens associés dans la sainte-union. Ce grand mouvement populaire avait traversé la phase bourgeoise et la phase démocratique ; puis, selon l'invariable formule de toutes les révolutions, la crainte provoqua au sein des classes moyennes la réaction qui ouvrit à Henri IV les portes de sa capitale.

Après l'expulsion de Henri III, lorsque les capitaines des quartiers, les procureurs au Châtelet et les marguilliers des paroisses se trouvèrent revêtus de la suprême puissance politique et maîtres souverains de la Bastille et du Louvre, un tel changement parut fort doux à la bonne bourgeoisie parisienne, y compris la plupart des membres des cours et tribunaux ; mais lorsqu'on vit le président Brisson et les conseillers Tardif et Larcher pendus en Grève par la justice sommaire de quelques démagogues, devenus arbitres des destinées d'une opulente capitale, on commença, dans les parloirs des marchands et sous les riches lambris des parlementaires, à s'inquiéter de l'avenir et à se demander où tout cela s'arrêterait.

Ce fut bien pis lorsqu'il fallut soutenir un long siége et supporter des privations d'autant plus affreuses qu'on y était moins préparé. Les gens du peuple, appuyés aux piliers des églises, la face blême et le front intrépide, prenaient patience en écoutant leurs orateurs chéris et en accueillant, au milieu des tortures de la faim, les plus folles illusions aussi bien que les plus vaines espérances ; mais les gens de robe

et de finance, les hommes de lettres et de loisir ne se mettaient pas aussi facilement au régime de cette viande creuse, et s'épuisaient en efforts persévérants pour faire baisser le thermomètre de l'opinion publique. Il est curieux, durant la tenue des États de Paris, de suivre les progrès de cette lutte engagée par les intérêts contre les passions, et de constater jour par jour les conquêtes que ceux-là faisaient sur celles-ci. Au milieu de cette lassitude et de ce découragement inséparable des longs efforts parurent ces nombreux pamphlets et ces mordantes satires des politiques, œuvres élégantes et froides, dont l'à-propos fit le succès, parce qu'elles opposaient à point nommé à l'entraînement populaire les prosaïques réalités d'une vie de souffrances et de privations.

« Oh ! que nous eussions esté heureux si nous eus-
« sions esté pris dès le lendemain que nous fusmes
« assiégez ! Oh ! que nous serions maintenant riches,
« si nous eussions faict cette perte ! Mais nous avons
« brûlé à petit feu, nous avons languy, et si ne
« sommes pas guaris.

« Nous avions de l'argent pour racheter nos meu-
« bles, et depuis nous avons mangé nos meubles
« et notre argent. Si le soldat eût forcé quelques
« femmes et filles, encore eût-il épargné les plus
« notables ; mais depuis elles se sont mises au
« bordeau d'elles-mesmes et y sont encore par la
« force de la nécessité qui est plus violente et de

« plus longue infamie que la force transitoire du « soldat, au lieu que celle-ci se divulgue, se conti- « nue et se rend à la fin en coustume affrontée sans « retour. Nos reliques seraient entières, les anciens « joyaulx de la couronne de nos rois ne seroient pas « fonduz comme ils sont. Nos faubourgs seroyent en « leur estre et habitez comme ils estoient, au lieu « qu'ils sont ruinés, défaicts et abatuz. Nos rentes de « l'Hôtel-de-Ville nous seroient payées, nos fermes « des champs seroient labourées, et en recevrions le « revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, désertes « et en friche. Nous n'aurions pas veu mourir cin- « quante mille personnes de faim, qui sont mortes « en trois mois espar les rues et dans les hôpitaux, « sans miséricorde et sans secours. Nous verrions « encore notre Université florissante et fréquentée, « au lieu qu'elle est déserte et solitaire, ne servant « plus qu'aux paysans et aux vachés des villages voi- « sins; nous verrions la salle et la galerie des Merciers « pleines de peuple à toute heure, au lieu que nous « n'y voyons plus que l'herbe verte qui croist là où « les hommes avoyent à peine espace de se remuer. « Nos ports de Grève et de l'Escole seroient couverts « de bateaux, pleins de blés, de vins, de foin et de « bois. Permettez-moi que je m'esclame pour déplo- « rer le pitoyable état de cette royne des villes, de « ce microcosme et abrégé du monde! Ha, mes- « sieurs les députés de Lyon, Thoulouze, Rouen,

« Amiens, Troyes et Orléans, regardez à nous, et y « prenez exemple, et que nos misères vous fassent « songer à nos dépens [1]. »

XL

Les conseils donnés à la bourgeoisie parisienne par Pierre Pithou et ses collaborateurs de la *Ménippée* furent suivis au pied de la lettre. La classe moyenne employa, pour préparer une capitulation, les mêmes efforts qu'elle avait consacrés à organiser la résistance. On vit les membres les plus notables de l'administration municipale et des corps de métiers, jusqu'alors ligueurs indomptables, conspirer avec Brissac et le seconder bientôt après, lorsqu'au prix de 1,600,000 livres ce gouverneur ouvrit au roi les portes de la capitale dont la garde lui avait été commise. Brissac trahit la ligue comme d'autres ont trahi l'empire, au déclin de sa fortune et à la veille d'une défection générale. Il fut l'homme des intérêts en souffrance et des esprits refroidis par la réflexion : prenant les devants, il fit, à son profit particulier, un acte que l'ensemble de la situation aurait bientôt rendu nécessaire.

Mais si la bourgeoisie déserta la sainte-union pour ramener l'abondance sur sa table et le calme

[1] *Satire Ménippée*, harangue de M. Daubrai pour le tiers-état.

dans la cité, cette grande époque ne reste pas moins comme son principal titre d'honneur aux yeux de la postérité et au jugement de l'histoire. La bourgeoisie française ne céda qu'après avoir contraint son roi à s'incliner devant la loi et la volonté du pays, en se faisant catholique. Jusqu'aux conférences de Suresne et à la promesse d'abjuration, on la vit soutenir héroïquement la lutte au prix des plus pénibles sacrifices, de ceux qui devaient répugner davantage à ses habitudes régulières et à ses mœurs pacifiques. La ligue atteignit son but et ne réussit pas à le dépasser ; elle conserva l'orthodoxie religieuse, sans lui sacrifier l'une des lois fondamentales du royaume, et la France sut rester catholique, en maintenant, par une déclaration solennelle, rendue sous les baïonnettes espagnoles, l'exclusion perpétuelle des étrangers de la couronne. L'arrêt du 28 juin 1593 est l'un des actes les plus glorieux de la vieille magistrature [1]. Il empêcha une résistance

[1] « Sur la remontrance faite par le procureur-général du roi, et la « matière mise en délibération, la cour n'ayant, comme elle n'a jamais « eu, d'autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, en l'estat et couronne de France, sous la protection « d'un roi très-chrétien, catholique et françois, a ordonné et ordonne « que remontrances seront faites, cette après-dinée, par M. le président « Le Maistre, assisté d'un bon nombre de ladite cour, à M. le lieutenant-« général de l'estat et couronne de France, en présence des princes et « officiers de la couronne, estant de passage en cette ville, à ce qu'aucun « traité ne se passe pour transférer la couronne en la main des princes et « princesses étrangères, que les lois fondamentales de ce royaulme seront « gardées, et les arrêts donnés par ladite cour pour la déclaration d'un « roi catholique et françois, soient exécutées, et qu'il ait à employer l'au-

longtemps légitime de devenir une révolution, fit la part de tous les droits, au milieu des périls de la guerre et sous les cris de l'émeute, avec la calme équité qu'on aurait apportée dans le réglement d'une contestation privée.

Après l'abjuration de Saint-Denis, un tel arrêt devenait le signal de la prochaine entrée du roi *catholique et français* dans la capitale de son royaume. Neuf mois d'attente s'écoulèrent cependant, plus remplis par les négociations secrètes que par les opérations militaires, et durant lesquels la corruption fut pratiquée avec aussi peu de ménagement que de scrupule.

XLI

Les spéculateurs qui, dans la nuit du 22 mars 1594, livrèrent aux troupes royalistes la porte Saint-Honoré et introduisirent clandestinement Henri IV dans Paris, cédèrent moins à des considérations politiques qu'à des motifs d'intérêt privé. Comme le

« torité qui lui est commise pour empêcher que, sous prétexte de la reli-
« gion, la couronne ne soit transférée en main étrangère, contre les lois
« du royaulme, et pour venir, le plus promptement que faire se pourra,
« au repos du peuple, pour l'extrême nécesité duquel il est rendu; et
« néanmoins dès à présent a déclaré et déclare les faicts et ceux qui le
« seront cy-après pour l'établissement d'un prince et d'une princesse
« étrangère nuls, et de nul effet et valeur, comme faicts au préjudice de
« la loi salique et autres lois fondamentales du royaulme. » (*Journal du règne de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile, t. I, p. 368.)

disait quelques jours après le monarque gascon dans un accès d'humeur joyeuse, en se chauffant à la large cheminée du Louvre, *ils vendirent à César ce qui appartenait à César*[1]. Mais telle était la condition faite au Béarnais, et qu'il accepta durant tout le cours de son règne avec une facilité dont il est difficile de faire honneur à son esprit chevaleresque.

A peine installé à Paris, il courait faire visite à mesdames de Nemours et de Montpensier, adressait des émissaires à tous les princes de Lorraine, et préparait le bilan de toutes les consciences ennemies. Il achetait Rouen de Villars, l'un des plus furieux ligueurs, payait un million au duc de Joyeuse pour Toulouse, 800,000 livres à Lachâtre pour Orléans, 400,000 livres à M. de Villeroi pour Pontoise, traitait avec le duc de Lorraine au prix de trois millions, en assurait autant au duc de Mayenne et au duc de Guise. Il achetait plus tard, à un prix plus exorbitant encore, la soumission du duc de Mercœur et la pacification de la Bretagne. Il consacrait enfin une somme de plus de trente-deux millions de livres à provoquer ces capitulations individuelles dont Sully nous a précieusement conservé le tarif et les quittances[2].

En observant avec quelque attention les premières démarches de Henri IV après son entrée dans Paris,

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 10.
[2] *Mémoires de Sully*, livre X.

il est facile de voir que ses appréhensions constantes, pour ne pas dire exclusives, portaient sur les dispositions secrètes du peuple. Il croyait l'Espagne lassée d'une entreprise toute pleine de déceptions, et n'ignorait pas que la vieillesse de Philippe II le faisait incliner vers la paix. Il savait que l'or et les honneurs lui assureraient les grands, et que la mémoire de si récentes calamités maintiendrait les classes aisées dans une passive obéissance; mais il ne se dissimulait pas que d'ardentes colères couvaient au sein des masses. Celles-ci se croyaient trahies et ne se tenaient pas pour vaincues. Elles voyaient avec une profonde répulsion, assis au trône des rois, le renégat qu'on leur avait appris si longtemps à insulter et à maudire. Se refusant à reconnaître pour sincère une conversion intéressée que Rome persistait encore à ne pas ratifier par une absolution, bon nombre d'esprits faisaient de cette abjuration même un grief de plus contre lui. D'ailleurs les souffrances passées touchent peu le peuple, car elles sont malheureusement son partage sous tous les régimes, et ces grands jours de crise lui avaient apporté des émotions qui lui avaient fait oublier sa misère, et dont il regrettait la perte. Il avait alors une cause à défendre et du sang à verser pour une pensée chère à son cœur. Ces souvenirs, qui survécurent à quinze ans de prospérité pour enfanter Ravaillac, étaient, dans les premières années du règne de Henri IV, un

péril de chaque moment. Ce prince ne se faisait pas illusion sur les répugnances qu'il inspirait au peuple de sa capitale et de beaucoup de villes ligueuses ; aussi peut-on voir dans le journal de sa vie que d'efforts il tentait chaque jour pour se concilier les masses, quels semblants de confiance et de sécurité il affectait au milieu des précautions multipliées d'une police alarmée et vigilante.

Henri consacre aux processions et aux longues solennités populaires tout le temps qu'il dérobe à ses maîtresses ; il recherche et pensionne les hommes importants de la sacristie et des halles, et donne une place de prédicateur de la cour au célèbre Lincestre lui-même [1]. Il prodigue aux membres du parlement restés à Paris sous le gouvernement de la ligue toutes les charges de l'administration et toutes les faveurs personnelles, pendant qu'il se montre réservé jusqu'à la froideur pour les parlementaires émigrés à Tours et demeurés fidèles à sa fortune ; ce prince pratique enfin, en toute occasion, la maxime qu'il n'y a pas à s'occuper de ses amis lorsque leur dévouement est assuré.

XLII

La lassitude générale avait amené la restauration. Ce qu'elle représentait pour le pays, c'était le dés-

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 74.

armement des partis et la fin de la guerre. Le besoin et l'espoir de la paix assurèrent à cette restauration, non pas la bruyante popularité dont se sont complu à la doter les peintres et les poëtes, mais cette popularité calme et froide que donnent pour un temps les intérêts satisfaits. En même temps qu'il achetait ses ennemis en paraissant leur pardonner, Henri entamait avec l'Escurial une négociation dont l'issue pouvait désorganiser complétement la faction, instrument dévoué de l'Espagne et si longtemps soutenue par ses subsides. S'il avait cru devoir, après son entrée dans sa capitale, faire acte de puissance royale en déclarant solennellement la guerre au roi catholique, les besoins de sa politique lui commandaient impérieusement de la terminer.

Engagé comme l'était Philippe II, le succès d'une telle négociation ne paraissait pas facile, quelque désir que pût éprouver le vieux monarque dans l'intérêt de son faible successeur. Une patience à toute épreuve et une mesure extrême pouvaient seules la faire réussir. Henri IV ne se laissa détourner de ce but, devenu la principale nécessité de sa politique parce qu'il était la plus chère espérance de ses peuples et la condition tacite de son avénement, ni par les lenteurs inséparables de toute transaction avec l'Espagne, ni par le redoublement de violences et d'insultes que ses succès provoquèrent au delà des Alpes et des Pyrénées. Depuis ses nobles procédés

envers la garnison espagnole, à son entrée dans Paris, jusqu'au combat de Fontaine-Française, à la reprise d'Amiens, et au long siége de La Fère, toutes ses opérations et tous ses actes furent soigneusement calculés pour atteindre ce résultat capital de ses efforts et de ses vues.

Se faire absoudre à Rome, se faire reconnaître à Madrid, entrer enfin dans la grande communion catholique par la double consécration de son chef spirituel et de son chef européen, telle fut la préoccupation constante d'un prince qui ne se dissimula jamais les périls inséparables d'une situation équivoque et d'un titre contesté. A Rome ses humbles et souples négociateurs, à Paris ses secrétaires d'État, sortis de la ligue et vieillis dans les traditions de l'alliance espagnole, n'épargnèrent aucune démarche, ne se laissèrent rebuter par aucune difficulté. Henri savait qu'il n'était pas encore temps de se montrer superbe, et qu'il faut mesurer ses exigences à ses forces. L'absolution solennelle donnée par Clément VIII au roi de France dans la capitale du monde chrétien, le traité signé à Vervins entre ce prince et le roi catholique, étaient indispensables pour asseoir sur des bases stables le trône du chef de la maison de Bourbon. Ces précieuses conquêtes diplomatiques une fois consommées, il lui fut enfin permis de poursuivre une autre pensée que celle de sa propre consolidation.

XLIII

Durant la période de douze années qui s'écoule de 1598 à la mort de Henri IV, la physionomie de son règne s'éclaircit et s'élève. A la vie d'expédients du chef de parti, à sa morale facile, à ses allures gasconnes, succèdent des vues systématiques appliquées avec une dignité persévérante. C'est toujours le prince à la parole vive, à la réplique heureuse, à la pensée nette et précise; mais on sent que le souverain absorbe l'homme, et le modifie sensiblement, même au sein de ses faiblesses. Roi très-chrétien, époux d'une Médicis, père d'un jeune dauphin, appuyé sur Rome et sur le clergé, reconnu et admiré par toute l'Europe, entouré de tous ses ennemis, qui font cortége à sa gloire, le Béarnais ne vit plus à cheval, dans les incertitudes et les anxiétés de chaque jour; du sommet élevé où la fortune l'a porté, il embrasse d'une vue sereine une plus vaste perspective. Henri veut donner à la grande monarchie dont il est devenu le chef héréditaire, et qu'il laissera aux mains d'un enfant, des fondements plus solides, il s'occupe surtout de conjurer pour l'avenir des dangers analogues à ceux qui faillirent amener le démembrement de la France. Constituer plus fortement l'unité nationale en restreignant toutes les forces jusqu'alors indépendantes de la puissance

royale, arracher à l'Espagne la prépondérance que lui avait léguée Charles-Quint en fondant l'équilibre européen sur la liberté du corps germanique, tel fut le double projet dont l'expérience du passé lui avait démontré l'urgence, et auquel il consacra toute la maturité de son intelligence et de sa vie.

L'édifice de la nationalité française, si péniblement élevé par les grands hommes et par les siècles, avait failli s'abîmer durant les violentes convulsions de la ligue. Voisine de l'Espagne, à laquelle obéissaient les deux mondes, de la Savoie, dont une maison ambitieuse travaillait à faire un royaume en exploitant sa position de gardienne des Alpes, subissant l'influence des cantons suisses et des Provinces-Unies, où l'esprit municipal avait enfanté des nations, la France avait aussi sous les yeux le dangereux exemple de cet empire d'Allemagne que l'aristocratie princière tentait de dissoudre à son profit. Un d'Épernon en Saintonge, un Lesdiguières en Dauphiné, un duc de Mercœur en Bretagne, menaçaient la puissance des rois non moins sérieusement que les maisons de Saxe ou de Hesse pouvaient menacer celle des empereurs.

XLIV

A ce péril de l'hérédité des gouvernements provinciaux, contre lequel luttait depuis longtemps la

royauté des Valois, la ligue était venue en ajouter un autre. Elle avait éveillé la bourgeoisie et le peuple lui-même à la vie politique, et le mouvement communal du treizième siècle paraissait prêt à se développer sous un aspect nouveau. Un lien plus intime resserrait les corporations dont était parsemé le sol de la France, et les villes, par de longs sacrifices, quelquefois par d'héroïques résistances, avaient rajeuni tous les droits conquis en d'autres siècles.

La réaction catholique aidait singulièrement à ce retour vers un passé tout illuminé par la foi, et, chose digne de remarque, les espérances poursuivies par les réformés ne lui étaient pas moins favorables. Ainsi le pouvoir monarchique se trouvait également menacé par les prétentions du parti territorial, représenté par les gouverneurs de province, et par l'émancipation de la bourgeoisie que le catholicisme groupait à Toulouse, autour du Capitole, tandis que la réforme la réunissait en armes dans l'enceinte imprenable de La Rochelle. L'âme attristée de Henri IV avait pénétré toute la portée de ce redoutable mouvement dirigé contre l'unité du royaume, et qui ne fut contenu sous le règne de son successeur que par la subite intervention d'un grand homme. Il ne proposa pas un autre but à son règne que de lutter par avance contre des périls inévitables et prochains. Ce prince mit son habile modération et sa prudence consommée au service de la cause

que le formidable héritier de sa pensée politique fit triompher par le glaive du bourreau.

Le chef de la maison de Bourbon ne lutta pas avec moins de persévérance contre les libertés municipales que contre les prétentions seigneuriales. Il énerva les unes en substituant graduellement aux pouvoirs mal définis des officiers électifs une administration régulière et un puissant système financier; il travailla à désarmer les autres en faisant prévaloir l'esprit de caste sur l'esprit aristocratique, et la vie de cour sur la vie de château. Henri IV, porté au trône par la noblesse provinciale, se fit le chef des gentilshommes de race contre les grands seigneurs terriens aussi bien que contre les bourgeois. Ceux-ci lui avaient, pendant cinq ans, fermé l'accès du trône; ceux-là menaçaient, dans un prochain avenir, la faiblesse de son successeur. Gardant rancune aux premiers pour les souvenirs de la ligue, redoutant les seconds par les prévisions de la régence, Henri tenta des efforts persévérants pour diminuer la puissance des uns et des autres; il s'attacha à changer les grands seigneurs en simples capitaines de ses gardes, et les hommes influents des parlements et des grandes villes en secrétaires du roi, maîtres des requêtes et pensionnaires du trésor. Dans l'aristocratie, bon nombre se laissèrent prendre à cette haute et intime familiarité avec le monarque, les autres s'enfermèrent dans leurs terres

ou derrière les remparts des places de sûreté, pour attendre des temps plus favorables. Dans la bourgeoisie, on oublia vite le glorieux épisode de la ligue, et, successivement évincés de toutes les fonctions importantes, effacés et humiliés par les gentilshommes maîtres de tous les accès de la cour, ses membres principaux rentrèrent silencieusement dans leurs comptoirs et dans leurs poudreuses études pour attendre, près de deux siècles, le moment de reparaître avec la vengeance dans le cœur sur la scène qu'ils étaient ainsi contraints de déserter.

XLV

Henri IV poursuivit sans relâche cette œuvre d'amortissement de toutes les forces contemporaines. Cachant, comme Auguste, sous des dehors systématiquement populaires, l'étendue de sa puissance et l'orgueil de sa race, il laissa tomber en désuétude, malgré des engagements formels et réitérés, la seule institution nationale universellement respectée, celle des états-généraux. Il remplaça ceux-ci par une simple assemblée de notables, et, lorsqu'il se déclarait prêt à *se mettre en tutelle entre leurs mains*, il disposait adroitement les choses de manière à rendre complétement vains tous les résultats de leurs délibérations [1].

[1] Sully explique fort au long comment les notables de Rouen furent conduits par d'habiles manœuvres à faire des propositions tellement in-

Surveillant sans bruit et réprimant sans éclat les tentatives qu'il y avait quelque péril à divulguer, il lui suffisait que la Trémouille et Bouillon sussent qu'il avait l'œil sur eux, et qu'il n'ignorait rien des choses qui se murmuraient dans les conciliabules des réformés. Cependant, lorsqu'un grand exemple pouvait trouver des imitateurs au milieu de ses serviteurs mêmes, lorsque le danger ne sortait plus de ces partis mécontents qu'il fallait savoir ménager jusque dans leurs violences, mais du sein des forces monarchiques qu'il essayait si péniblement de grouper autour du trône, alors il se montrait inflexible presque jusqu'à la cruauté. Que sont les exécutions de Montmorency et de Cinq-Mars auprès de celle du maréchal de Biron, et lequel de Richelieu ou de Henri IV a subi les plus dures nécessités de la politique? Montmorency avait été pris les armes à la main; Cinq-Mars était un traître qui conspirait par vanité contre son roi et contre son bienfaiteur; ni l'un ni l'autre n'avaient épuisé leur sang pour placer la couronne sur la tête du monarque dont ils imploraient le pardon; l'un venait de soulever le tiers du royaume, l'autre en ouvrait les portes à l'Espagne : tout cela était plus grave que les vantardises de Biron et ses manœuvres impuissantes avec la Sa-

exécutables, que les membres de l'assemblée furent les premiers à supplier bientôt après le monarque de n'avoir aucun égard aux articles de leurs cahiers. (*Mémoires*, livre VIII.)

voie ; mais la conspiration du maréchal était le premier indice d'un mal pressant dont Henri mesurait chaque jour les conséquences en méditant douloureusement près du berceau de son fils. Il voyait clairement qu'il n'avait été qu'une digue, et qu'après lui le torrent tendrait à reprendre son cours : cette désespérante conviction le rendit inexorable ; il se vengea, pour ainsi dire à l'avance, en abattant la glorieuse tête d'un soldat et d'un ami [1].

Aux yeux de Henri, le duc de Biron était à la fois un symbole et une menace. En faisant couler son sang dans la cour de la Bastille, par arrêt de messieurs du Parlement, il espérait imprimer une terreur salutaire à ces seigneurs que la faveur royale avait élevés parfois de la plus humble condition au sommet des grandeurs et de la puissance. Henri III avait érigé à lui seul plus de duchés-pairies que tous ses prédécesseurs ensemble ; les titulaires de ces hautes dignités s'étaient assuré une position indépendante en s'appuyant sur l'une ou sur l'autre des grandes factions religieuses qui partageaient la France,

[1] Les *Mémoires du maréchal duc de La Force*, récemment publiés par M. le marquis de La Grange, et qui jettent tant de jour sur cette époque, attribuent à l'influence du duc de Sully sur Henri IV et à la haine de ce ministre contre le maréchal de Biron l'exécution de l'arrêt de mort. La Force, beau-frère de Biron, en fait un crime au surintendant : rien de plus naturel ; mais il est un point de vue politique auquel ces *Mémoires* ne se mettent pas, quoiqu'il suffise d'en parcourir les pages pour s'y trouver soi-même placé. Voir la lettre du maréchal à Mme de La Force, 4 juillet 1602, et la lettre du roi à M. de La Force, 7 août. (Tome 1, p. 334.)

et Henri de Bourbon était assurément moins solidement établi sur son trône à Paris que ne l'était le duc de Guise en Provence, le duc de Mercœur en Bretagne, le duc d'Épernon en Saintonge, le duc de Lesdiguière en Dauphiné, et la maison de Montmorency dans son gouvernement du Languedoc.

XLVI

Pour ébranler ces grandes existences élevées par l'imprévoyance de la royauté, en même temps que par l'effet des malheurs publics, il fallait avoir pour soi la bourgeoisie et le peuple; et c'est à quoi le Béarnais consacra tous ses soins et toute sa dextérité gasconne. Il était fort difficile d'y parvenir à Paris, car la ligue avait laissé dans cette grande cité un vieux levain indestructible, et la vie scandaleuse du roi semblait y justifier les jugements les plus sévères et les imputations les plus rigoureuses. Il était impossible, sur le théâtre même de si éclatants désordres, de croire à la sincérité des convictions religieuses d'un prince qui entretenait à la fois dix maîtresses, et faisait accoucher la plus abhorrée d'entre elles, madame de Verneuil, en plein Louvre, à côté de l'appartement de la jeune reine dont il surveillait la conduite avec une jalousie qu'il lui appartenait moins qu'à tout autre de témoigner. L'entraînement du roi chaque jour plus irrésistible

vers les femmes, vers le jeu, vers la chasse, son amour effréné pour toutes les distractions bruyantes qui réveillaient en lui les souvenirs de sa vie de hasards et de luttes contre la fortune, blessaient profondément les habitudes austères et presque puritaines imprimées par la ligue à la bourgeoisie parisienne. Aussi ne se passait-il pas d'années sans que des complots et des projets d'assassinat contre le souverain ne vinssent s'expier sur la roue en place de Grève, et n'était-il pas impossible, même au milieu du calme profond qui, à partir de 1601, marqua les neuf dernières années de ce règne, de deviner Ravaillac et de pressentir une catastrophe.

Mais si Henri était peu populaire dans sa bonne ville de Paris, tout occupée de ses querelles de ménage avec Marie de Médicis, querelles qui allaient parfois jusqu'aux sévices personnels, on rendait plus de justice dans les provinces à ses efforts heureux pour réorganiser la société et le pouvoir.

Les provinces respiraient enfin avec bonheur, après un demi-siècle de pillage et d'oppression, et faisaient remonter leur reconnaissance jusqu'au monarque duquel émanait cet immense bienfait de la sécurité publique. Les désordres des gens de guerre étaient partout réprimés; les brigands étaient décollés ou pendus, et le pauvre peuple avait cessé d'être impunément foulé par les huguenots et par les ligueurs.

L'administration financière du duc de Sully était dure, il est vrai, et parfois même impitoyable; mais il faisait du moins rendre gorge aux sangsues publiques, et le peuple aimait mieux voir son argent s'accumuler dans les coffres du roi, à la Bastille, que passer aux mains des juifs et des partisans.

Sully n'était ni un grand financier, ni un profond économiste; pour faire de l'argent, il créait et vendait des offices, altérait les monnaies, et avait recours à mille expédients naïvement exposés dans les *Économies royales*. Mais il était comptable exact et minutieux; il savait contraindre chacun à l'être à son exemple, et nul ne poursuivait avec une persévérance plus indomptable les détournements des deniers publics. Le surintendant était donc l'homme nécessaire dans la situation, et c'est pour cela que sa mémoire demeure honorée. Il rendit d'ailleurs quelques belles ordonnances sur le défrichement des terres incultes, le dessèchement des marais, la plantation des mûriers, l'institution de certaines manufactures royales [1]. Il concentra dans ses mains, avec le titre de grand voyer, la direction des routes et de tous les travaux d'utilité publique; il constitua une intendance générale pour l'administration des monnaies et des mines, et s'engagea enfin, d'un pas plus assuré que nul ne l'avait fait

[1] Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XV, p. 211 à 270.

avant lui, dans la voie de l'unité administrative. Henri IV succédait à l'anarchie; sa mission était dès lors de grandir le pouvoir et d'en étendre les prérogatives.

XLVII

Ce fut son unique pensée depuis la conclusion de la paix de Vervins; et à vrai dire l'état de l'Europe en rendait l'application chaque jour plus facile. La maison de Savoie s'était rapprochée de la France après avoir essayé de lui résister; le roi d'Espagne, Philippe III, soutenait, contre l'Angleterre et contre ses anciens sujets des provinces hollandaises, une lutte ruineuse; l'Autriche était en guerre avec les Turcs, et la discorde avait séparé l'empereur Rodolphe de son frère Mathias, devenu son ennemi le plus redoutable. Élisabeth Tudor n'était plus, et Henri, devenu le premier et le plus illustre entre les souverains vivants, pouvait étendre son horizon et embrasser de plus vastes perspectives. C'est par là surtout que se forma entre Sully et son maître cet attachement devenu l'immortel honneur de l'un et de l'autre. Le ministre huguenot haïssait l'Espagne; il connaissait bien l'Europe protestante et particulièrement l'Angleterre, et sitôt que Henri trouvait la force de s'arracher au jeu et à ses maîtresses, c'était pour aller deviser de l'avenir de la monar-

chie française, et de la reconstitution de l'Europe avec Maximilien de Béthune dans la grande allée de l'Arsenal ou sous les sapins de Fontainebleau.

La guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, l'alliance maritime avec l'Angleterre contre l'Espagne, la liberté du corps germanique sous le protectorat de la France, l'équilibre de l'Allemagne fondé sur l'égalité des deux communions, la balance politique de l'Europe, telle qu'elle fut réalisée un demi-siècle plus tard par le traité de Westphalie, aucun de ces points de vue, alors si nouveaux et si hardis, n'échappait à la sagacité du roi. Il se préparait avec patience et discrétion à diriger dans ce sens l'activité de la France, contraint, pour cela, de soutenir des luttes quotidiennes avec les membres les plus considérables de son conseil. Villeroy et ses vieux collègues persistaient, avec la nation presque tout entière, à considérer comme une sorte d'article de foi le maintien des bons rapports avec l'Espagne, afin de résister aux puissances protestantes et aux tentatives insurrectionnelles de l'intérieur. Le grand parti espagnol exerçait alors en Europe une influence sans limites. En France, il eut pour chef Marie de Médicis jusqu'au ministère de Richelieu, et l'épouse même de Jacques Ier professait avec éclat les mêmes sentiments au milieu de l'Angleterre protestante. Aucun prince de la chrétienté ne rougissait dans ce siècle de s'avouer pensionnaire du roi catholique.

et le souvenir de Charles-Quint semblait encore tenir le monde dans une respectueuse déférence.

Le surintendant des finances était le seul ministre qui osât appuyer les vues novatrices du monarque, et qui ne craignît pas d'aller jeter en Angleterre les bases d'un traité en faveur des Provinces-Unies et d'une alliance éventuelle contre l'Espagne et l'Empire. Mais Sully était protestant, et ses croyances religieuses expliquaient ses inclinations politiques. Une telle interprétation donnée aux vues de Henri IV l'aurait perdu dans l'opinion de ses peuples non moins que dans celle du monde catholique. L'œuvre la plus haute de sa politique fut assurément de poursuivre la réalisation de ces pensées en y faisant incliner la cour de Rome elle-même, et en reprenant à la tête du catholicisme une position assez forte pour faire tomber toutes les calomnies en écartant tous les soupçons. D'Ossat exploita avec une rare habileté les traditions de la chancellerie romaine et les intérêts temporels du Saint-Siége en Italie, en concurrence, sur presque tous les points, avec ceux de l'Espagne [1]. Aussi, dans les difficiles négociations relatives au marquisat de Saluces et à l'édit de Nantes, dans l'affaire plus délicate encore de la dispense à obtenir pour le mariage de la duchesse de Bar, sœur du roi, demeurée protestante, Rome se

[1] Voyez surtout, dans la correspondance du cardinal d'Ossat, le beau mémoire intitulé *Avis sur la guerre de Savoie*, 6 septembre 1600.

montra-t-elle, durant ce règne, aussi dévouée à la politique de la France qu'à la personne du monarque. Ainsi appuyé du Saint-Siége, sur lequel il avait fait monter par son intervention deux pontifes qui lui durent la tiare [1], entouré des jésuites rappelés par lui, et qui rendaient témoignage de son orthodoxie comme de sa justice, Henri avait repris toute la liberté de ses allures et rendu à la France, avec son rôle naturel, une prépondérance éclipsée pendant près d'un siècle.

C'est par comparaison qu'il faut juger les époques comme les hommes, et lorsqu'à de longs jours d'impuissance et de honte on voit succéder ce temps d'activité réparatrice, on sent qu'un esprit original et puissant a passé par là. Le nom de grand a donc pu être justement attribué par ses contemporains au prince qui sut frayer à sa patrie une voie nouvelle vers de hautes destinées. N'acceptons pourtant qu'avec réserve tous les résultats de ce règne mémorable, et ne méconnaissons ni les idées fausses ni les germes dangereux qu'il prépara pour l'avenir.

Exclusivement préoccupé, comme presque tous ses prédécesseurs, du soin de constituer territorialement la France, Henri ne s'inquiéta point de la constituer politiquement. Il la laissa bien plus dépourvue

[1] Léon XI, cardinal de Médicis, et Paul V, cardinal Borghèse. « Le pape Léon XI, dit avec aigreur le chef irrité des calvinistes, avait coûté au roi trois cent mille écus à faire. » (*Vie de Duplessis-Mornay*, livre II, p. 305.)

d'institutions qu'elle ne l'était avant la ligue ; il ne fonda rien qui pût résister aux intérêts égoïstes dont l'inévitable coalition l'alarmait pour la jeunesse de son fils, et en mourant il emporta dans la tombe son œuvre tout entière. Cinquante années d'agitations étaient donc restées stériles.

XLVIII

La bourgeoisie trouva sa perte dans le grand mouvement dont elle avait espéré voir sortir la légitime consécration de son importance ; la noblesse conquit des honneurs et ne réclama aucune puissance, plus jalouse d'être admise aux levers du monarque que d'entrer légalement en partage de son autorité. Par leur concert et leur menaçante attitude, les réformés obtinrent des conditions beaucoup plus favorables que toutes celles qui leur avaient été concédées jusqu'alors, et l'édit de Nantes leur assura une position politique et militaire que Sully lui-même n'hésite pas à déclarer incompatible avec les attributions d'une monarchie. Cependant le grand principe de la liberté de conscience ne s'établit ni dans les esprits ni dans les mœurs, et la force seule garantissait des droits exposés chaque jour à se voir contestés le lendemain. Au lieu de régler par des institutions régulières cette vie politique qui avait circulé à torrents aux États de Blois et de Paris, on

estima qu'il était plus habile de la tarir à toutes ses sources, là du moins où l'on pouvait l'atteindre sans trop de péril, et le roi seul resta debout dans le royaume, appuyé sur une brave noblesse dont on fit moins un corps qu'une caste, et à laquelle on persuada que son seul devoir envers la France était de se faire tuer pour elle. De plus, Henri IV, dans son triomphe, eut des flatteurs, et ceux-ci altérèrent singulièrement la physionomie des événements contemporains et la portée de la restauration qui l'avait fait monter au trône.

On feignit d'oublier que celle-ci ne s'était opérée que par suite de la conversion du roi, et l'on présenta comme une victoire ce qui n'était qu'une transaction. La ligue, qui avait été assez puissante pour amener le prince au but principal qu'elle s'était proposé, ne fut plus envisagée que comme une rébellion aussi odieuse dans son principe qu'impuissante dans ses effets, et la solennelle protestation de tout un peuple fut transformée en une émeute que la magnanimité du monarque daignait pardonner au repentir des coupables. Plus une parole de liberté, plus un appel aux droits de la nation, plus un souvenir à ses vieilles franchises, sur ce sol que les plus audacieuses théories avaient naguère remué jusqu'aux abîmes. Au contrat immémorial passé entre la royauté franque et la nation, la conspiration des historiographes et des publicistes de cour substitua une sorte de droit

absolu et surhumain, indépendant de toutes les lois comme de toutes les volontés populaires. La royauté se crut inviolable et consacrée jusque dans ses faiblesses et dans l'audacieuse légitimation de leurs fruits. Lorsqu'un double mariage avec l'Espagne eut infusé toute la froideur et toute la morgue castillane aux deux successeurs immédiats de Henri IV, en leur faisant perdre jusqu'aux dernières traces des populaires allures de leur aïeul, il devint plus facile d'observer à nu le génie de cette royauté transfigurée, et de s'alarmer des destinées préparées pour la France et pour elle-même. Pendant que le pédantisme de Jacques Stuart formulait avec l'appui de l'anglicanisme épiscopal ce droit divin des rois, contrefaçon de la théocratie juive et de l'omnipotence païenne des Césars, l'épée du Béarnais, secondée par la ferveur royaliste des parlementaires et des docteurs gallicans, faisait prévaloir en France des doctrines analogues, et l'on entendait alors les beaux esprits répéter en chœur, comme un dogme non moins religieux que politique :

> Les rois, enfants du ciel, sont de Dieu les images;
> Jupiter en prend cure et les garde d'outrages;
> Il les faict révérer, réputant les honneurs
> Estre à lui-mesme faicts, qu'on rend à ses seigneurs[1].

[1] *Singeries de la Ligue*, dédiées à MM. de Paris, par Jean de La Taille.

XLIX

Il y avait aussi près de là au mot : *l'État, c'est moi,* que de ce mot lui-même à une révolution. Enfin, lorsqu'on apprécie dans leurs conséquences dernières les grandes combinaisons européennes conçues par Henri IV, il est difficile de n'y pas voir une sorte de consécration du matérialisme politique et de l'anarchie religieuse qui consumaient les peuples. Une telle politique était nécessaire sans doute, car aucun lien moral ne les réunissait alors, et il était important que la France prît l'initiative d'une réorganisation de l'Europe, devenue indispensable; mais des théories d'équilibre, exclusivement fondées sur le balancement des forces et des intérêts, n'étaient évidemment une garantie pour aucun droit : il suffisait, en effet, qu'une iniquité fût commise en commun pour être sanctionnée par un pareil droit des gens, qui consacrait le vol collectif en n'excluant que le vol individuel. Aussi les nationalités ne furent-elles jamais moins respectées dans le monde que par les générations qui ont fait de la balance des États la seule base de leur foi sociale, et faut-il reconnaître que le partage de la Pologne a été le dernier mot du droit public élaboré au siècle précédent, et dont l'initiative appartient à Henri IV.

Indifférent et sceptique dans un siècle pieux, ce prince n'avait foi que dans la force tempérée par la prudence. Le côté humain des choses saisissait seul cette nature ardente et sensuelle. Jamais esprit ne fut doué d'un sens plus pratique; rarement intelligence fut mieux organisée pour le gouvernement d'une société et la reconstitution d'un pouvoir. C'est cette gloire qu'il faut conserver tout entière au grand pacificateur de la France, en le dépouillant du masque de bonhomie et de sensibilité d'opéra-comique qui cache et dénature parfois sa sérieuse physionomie. Le dernier et l'un des plus sagaces historiens de la grande époque dont je viens d'esquisser les traits principaux, M. Capefigue, a fait observer avec beaucoup de raison que Henri IV est devenu le héros des contemporains de Voltaire et de Louis XV par ses faiblesses beaucoup plus que par ses qualités véritables. C'est à l'homme qui trouvait qu'un royaume valait une messe, et qui changea trois fois de religion, c'est au monarque qui consacra tous les désordres par la publicité des siens, que les flatteurs du roi de Prusse et de madame de Pompadour ont dressé une statue peu ressemblante. A nous qui avons vécu dans d'autres temps et assisté aux épreuves d'une restauration moins heureuse, parce qu'elle fut moins habile, il appartient de comprendre dans toutes ses nuances cet esprit souple et pénétrant qui sut ajouter à tant de dons heureux les apparences

de presque toutes les vertus qu'il n'avait pas. Les révolutions sont des lentilles qui révèlent des détails inobservés et des aspects nouveaux. Mieux comprendre le passé est l'un des profits les plus nets des agitations contemporaines, et le sens historique s'est singulièrement développé en ce pays depuis qu'il a vu à l'œuvre tant d'intérêts et tant de passions contraires. Heuri IV a gagné à cette maturité de l'esprit public, et si on l'honore moins comme homme, on l'admire davantage comme roi.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

I

Les grandes occasions font les grands hommes, et la Providence semble dispenser le génie selon la mesure des événements. Un peuple touche-t-il à l'une de ces crises préparées par les siècles pour ouvrir devant lui des destinées nouvelles, de puissants instruments ne lui font pas faute dans ses transformations laborieuses, et les hommes se rencontrent à la hauteur des choses. S'agit-il, au contraire, de suivre le courant d'une situation invariable et tracée, d'épuiser une idée qui a perdu sa sève, les ambitions se font petites, comme le but auquel elles as-

pirent, et les acteurs se nivellent naturellement à leur rôle. A la vue de cet affaissement général, l'on accuse la stérilité de la nature, lorsqu'il faudrait plutôt rendre hommage à la loi d'harmonie qui maintient l'équilibre entre les faits et les idées, et qui, en accordant à chaque époque ce qui lui est nécessaire, ne lui départit que ce qu'elle peut supporter.

Lorsque la France renversa ses vieilles institutions, pour dessiner le plan d'un nouvel édifice, la voix de Mirabeau fut assez forte pour faire crouler ces ruines et pour en dominer un instant le bruit. Quand la révolution eut besoin de s'épandre au dehors par la victoire, et de se régler au dedans par le pouvoir, elle s'incarna dans Napoléon; après ce grand effort sur elle-même et sur le monde, elle entra dans un repos plus agité que fécond. En remontant le cours des âges, l'histoire est jalonnée par ces hommes puissants qui portent au front le signe indélébile de l'œuvre sociale accomplie par eux. Charlemagne constitua la chrétienté par l'empire, sa plus haute expression humaine; Philippe-Auguste agrandit la France, Louis IX organisa la monarchie, Louis XI en fonda le système politique au sein de l'Europe moderne; François Ier appliqua ce système avec plus de bravoure que d'intelligence; Henri IV le développa à travers les orages de son règne; enfin Richelieu vint, qui le premier l'embrassa d'un coup d'œil

net et ferme, et eut à la fois assez de sagacité pour le comprendre dans ses plus minutieux détails, assez de puissance pour le faire triompher jusque dans la génération qui l'a suivi.

II

L'œuvre de ce ministre embrasse en même temps la France et l'Europe, car il prépara l'une au règne de Louis XIV, l'autre au traité de Westphalie. En Europe, il substitua le mécanisme de l'équilibre à la grande unité qu'avait brisée la réforme, et, par l'habile balancement des intérêts, il parvint à combler en partie le vide immense que laisse au cœur des peuples l'idée du droit lorsqu'elle se retire. En France, il acheva l'aristocratie princière, comme la révolution de 89 acheva la noblesse de cour. Entre une féodalité renaissante sous des formes nouvelles et le protestantisme passé à l'état de parti politique, il fit grandir la royauté, et rejeta violemment dans la monarchie absolue une société qui, jusqu'à lui, oscillait, tiraillée par les forces les plus contraires. Tandis que d'un côté la réforme, échauffée au souffle ardent de la Hollande et de Genève, essayait d'attirer vers le fédéralisme républicain la France affaiblie par ses dissensions ; pendant que, de l'autre, le cabinet espagnol s'efforçait de ranimer, sous l'influence de l'Escurial, les cendres à

peine éteintes de la ligue, Richelieu entreprit d'élever, dans l'indépendance de sa force et l'originalité de son génie, l'édifice de la monarchie française au-dessus des bûchers de l'inquisition et de l'échafaud puritain qui se préparait déjà dans White-Hall.

Depuis le seizième siècle, la France semblait cesser d'être elle-même, et son caractère propre tendait à s'altérer dans son gouvernement comme dans ses mœurs. Dominée tour à tour par l'Italie et par l'Espagne, par la corruption politique de l'une et par le fastueux éclat de l'autre, sa cour avait reçu l'empreinte profonde des maximes et des habitudes florentines: de son côté, le gros de la nation s'était accoutumé à recevoir l'impulsion étrangère dans toutes les circonstances décisives. Depuis plus d'un demi-siècle, les uns portaient leurs regards au delà des Pyrénées, dans l'espérance de voir se reconstituer, sous l'influence austro-espagnole, la vieille unité de l'Europe catholique; les autres attendaient d'au delà de la Manche et de la Meuse le triomphe du *règne de Christ* et la régénération religieuse du monde.

S'élever hardiment au-dessus de la double puissance morale qui dominait alors l'Europe, rompre avec l'Empire et avec l'Espagne en même temps qu'on écrasait le protestantisme à l'intérieur, déplacer toute la politique consacrée depuis Charles-Quint pour faire de la France le centre des grandes

affaires européennes ; préparer enfin une littérature qui, par ses grands côtés comme par ses défauts, fût en parfaite harmonie avec la sévère discipline monarchique imposée à la société, c'est là peut-être l'entreprise la plus hardie à laquelle se soit jamais voué un homme d'État.

III

Pour avoir l'exacte mesure du génie de son auteur, il ne faudrait pas apprécier une telle tentative en elle-même, et juger le fait comme on ferait une théorie. La monarchie française telle que Richelieu l'a comprise et telle que Louis XIV l'a réalisée est assurément une forme politique plus éclatante que durable, et l'on peut trouver qu'en brisant toutes les forces pour triompher de toutes les résistances, on a manqué de prévoyance autant que de modération. Cependant, lorsqu'on se place en présence des faits que Richelieu domina dans leur ensemble, mais qui le dominèrent à leur tour dans les détails de ses actes et de sa vie, il est difficile de ne pas reconnaître que le ministre de Louis XIII était placé dans l'alternative de tout faucher devant lui, ou de continuer sans gloire pour lui-même et sans profit pour la France le règne impuissant des Concini et des Luynes. Si les moyens termes sont le plus souvent les meilleurs, il est des temps où ils sont aussi les

plus impraticables. Les circonstances ne permettent pas toujours de tempérer une pensée par une autre; la lutte de chaque jour provoque celle du lendemain, et les résistances qu'on rencontre contraignent parfois à dépasser le but lorsqu'on n'aspirait qu'à l'atteindre.

En étudiant la vie et le ministère de Richelieu, nous verrons que cette excuse ne manque ni à ses torts, ni à ses violences : en jetant un coup d'œil sur les temps qui l'avaient précédé, nous nous assurerons d'ailleurs que la pensée d'unité absolue à laquelle il dévoua sa vie était la seule qui pût alors arracher la France aux mesquines ambitions qui menaçaient son intégrité, troublaient son repos et arrêtaient son essor. Pressé entre des intérêts également intraitables, Richelieu ne pouvait opérer ni une conciliation ni une transaction, et semblait prédestiné à un rôle de révolution et de dictature. Il l'accepta, non pas seulement avec une fermeté résignée, mais avec une satisfaction intime, parce qu'il était de la famille de ces hommes redoutables chez lesquels le cœur ne vient jamais déranger les calculs de l'esprit, et qui sont pour les nations des fléaux impitoyables, lorsque la Providence ne leur a pas accidentellement départi une rigoureuse mission de salut.

IV

On ne comprend les temps du cardinal que par ceux de la régence, car ce sont les misères des uns qui font la grandeur et la justification des autres. Pour peu qu'on étudie avec quelque attention cette époque si inquiète et si troublée, on doit rester convaincu que la France ne pouvait se maintenir dans la situation incertaine et violente où elle était placée depuis la réforme, et qu'un changement dans sa constitution intérieure était devenu inévitable. Si la royauté ne s'était jetée en travers d'un mouvement de dissolution rapide pour le dominer à son profit, il fallait, ou que le protestantisme triomphât dans ses conséquences politiques en brisant l'unité nationale, ou qu'une féodalité nouvelle se reconstituât au profit des princes du sang et des grands du royaume qui dominaient l'État et le rançonnaient alors sans résistance comme sans pudeur. Henri IV n'est un si grand roi que parce qu'il a suspendu pour quelques années le cours d'une crise nécessaire, et contenu par une habileté consommée les factions toutes prêtes à reprendre non plus une lutte de doctrines, mais une lutte de grossiers intérêts. Sa clémence et sa loyauté calculées lui facilitèrent cette tâche laborieuse, qui n'était possible que pour un prince dont les antécédents offraient des gages a

tous les partis, des garanties aux intérêts les plus opposés.

Combien d'inquiétudes et d'angoisses ne déchiraient pas l'âme du Béarnais lorsque, vieilli et lassé, il méditait, dans sa solitude de Fontainebleau, sur les destinées de ce royaume si divisé contre lui-même, et dans lequel le nom de Philippe d'Espagne ou d'Élisabeth d'Angleterre était, par un grand nombre, plus respecté que le sien! Quelle tristesse continue dans sa correspondance et dans sa vie, lorsqu'il arrête ses regards sur cette royale enfance à laquelle il va bientôt manquer, et qu'il prévoit les luttes des grands de sa cour contre ce trône qu'il n'occupera plus! C'est dans la divination et dans l'astrologie judiciaire que sa grande âme, atteinte par les faiblesses de son temps, se réfugie pour échapper aux mauvais présages et aux sinistres pressentiments, pour se délivrer de soupçons qui ne s'arrêtent pas même devant la fidélité du duc de Sully [1].

Que feront Soissons et Condé, Guise et Mayenne, Lesdiguières et Bouillon, Rohan et Soubise? Que feront ces gouverneurs insaisissables dans leurs provinces, où plusieurs entretiennent des relations connues avec la Savoie et avec l'Espagne? Que décideront dans leurs synodes et leurs assemblées provinciales ces farouches prédicants et ces rudes huguenots de Nîmes

[1] *Mémoires de Sully*, livre XXVII.

et de La Rochelle? quel usage feront-ils des canons dressés sur leurs remparts et des garnisons entretenues à leur solde? Enfin, entre la féodalité princière et une royauté sans prestige, de quel côté ira la noblesse, lorsque le vieux chef au panage blanc aura cessé de la rallier? La France entière se posa ces redoutables problèmes sitôt que le poignard de Ravaillac eut arrêté le cours de la noble vie si longtemps menacée. Chacun comprit que tout était remis en question, et que l'abîme des révolutions était rouvert.

V

Jamais cri *le roi est mort* ne suscita par tout le royaume une plus vive émotion. Ce fut sous l'influence de cette appréhension universelle que le parlement de Paris, stimulé par les menaces et par l'épée du duc d'Épernon, proclama cette régence maternelle qui devait être bientôt si violemment contestée. A l'annonce du régicide, Sully lui-même s'était confiné dans la Bastille pour voir venir les événements; les villes de sûreté avaient levé les herses de leurs ponts-levis, et les gouverneurs des provinces, hésitant entre la reine-mère et les princes du sang, attendirent sans se prononcer l'issue d'une crise d'où dépendaient le maintien et l'accroissement de leur fortune. Cependant, par un heureux

hasard, les princes en mesure de disputer la régence à Marie de Médicis étaient absents lors de la catastrophe : ils apprirent en même temps la mort du roi et la détermination hardie dont elle avait été suivie. Les vieux ministres d'Henri IV, Sully, Sillery, Villeroi et Jeannin, conseillèrent à la reine de verser l'or à pleines mains, et d'en appeler aux cupidités pour amortir les ambitions, procédé presque toujours infaillible dans les temps de faction, parce que ceux-ci corrompent encore plus qu'ils n'exaltent.

Le comte de Soissons renonça le premier à ses prétentions pour une somme immense reçue comptant, avec l'engagement d'une pension de 50,000 écus, ayant soin de se réserver le gouvernement de Normandie pour lui-même, et la survivance du gouvernement du Dauphiné pour son fils. Le prince de Condé ne voulut pas manquer une aussi belle occasion de rétablir ses affaires et de payer ses créanciers. En apprenant ce que sa condescendance avait rapporté au comte de Soissons, il n'hésita pas à s'assurer par une vague adhésion une large part dans les pistoles accumulées aux caves de la Bastille par les soins du surintendant Sully. Renonçant donc pour le moment à contester le droit de la régence, sous la condition qu'il serait considéré comme le chef effectif du gouvernement, le premier prince du sang obtint pour prix de cette habile temporisation 200,000 livres de pension, la propriété du bel hôtel

de Gondi à Paris et du comté de Clermont, avec force gratifications pour ses créatures. Il fallait, en effet, beaucoup d'argent à ce prince ; car ne l'avait-on pas vu, pour intimider la régente et obtenir de meilleures conditions, faire une entrée menaçante dans Paris, accompagné de plus de quinze cents gentilshommes de sa maison ? Des pratiques analogues furent employées près de la plupart des grands seigneurs, et le relâchement général des mœurs en rendit le succès facile. Ce fut ainsi qu'en dilapidant en quelques jours les trésors accumulés pendant le cours du précédent règne, on acheta deux années d'une neutralité douteuse, et que la régence put se constituer sous le bon plaisir des princes et des grands, dont la double pensée consistait à la rançonner et à l'avilir.

VI

Renverser le ministère du feu roi, éloigner les prudents conseillers qui gardaient encore les traditions respectées du grand règne, tel était le premier but à poursuivre par les basses ambitions qui aspiraient à l'exploitation du royaume. Les mécontents y parvinrent en unissant pour quelque temps leurs intérêts à ceux du favori italien destiné à dépasser bientôt, par la profondeur de sa chute, la hauteur inespérée de sa fortune. Chasser ou tuer les mem-

bres du conseil, faire appuyer ce mouvement par un corps d'armée commandé par Lesdiguières, tel fut le premier plan délibéré entre Concini et les seigneurs qui peu après devaient faire promener dans Paris les lambeaux de son cadavre mis en pièces. Cet homme, devenu maréchal et marquis d'Ancre, ne pouvait s'unir aux princes mécontents que pour assurer sa propre fortune, en se faisant une large place dans ce gouvernement pris d'assaut. Les idées de l'aventurier italien, les dédains prodigués à son origine, le séparaient de cette coalition princière, aux yeux de laquelle il ne pouvait être qu'une vil instrument. Son attachement pour la reine, unique point d'appui de sa fortune, le rendait l'ennemi naturel de la faction qui aspirait à profiter de la faiblesse de la régente pour reprendre en sous-œuvre l'édifice de la seconde race en substituant l'hérédité des gouvernements à celle des grands fiefs. Concini appartenait à la monarchie absolue au commencement du dix-septième siècle, comme il aurait probablement appartenu à la démocratie à la fin du dix-huitième. Il était voué, pour ainsi dire, en dépit de lui-même, à cette cause de l'unité du pouvoir, dont il fut l'agent et le martyr, et représentait, à dix ans d'intervalle, la même pensée politique que Richelieu. L'un essaya sans succès comme sans gloire ce que l'autre devait accomplir avec tant d'éclat.

Le maréchal d'Ancre n'eut pas plus tôt réussi, par

son association avec le duc de Bouillon et la maison de Condé, à établir sa prépondérance dans le conseil, qu'il se vit exposé en première ligne aux attaques des ses puissants alliés. Aussi s'attacha-t-il à les diviser, opposant habilement les princes de Lorraine aux princes du sang, montrant en perpective un grand gouvernement à l'un, un riche établissement à l'autre, sachant lui-même se dépouiller au besoin pour se ménager des appuis, offrant, par exemple, au prince de Condé de lui livrer Péronne, au centre de son marquisat d'Ancre, en compensation du Château-Trompette, que la reine refusait obstinément de céder au premier prince du sang.

Ce refus du Château-Trompette fut un des grands événements de cette époque d'égoïsme et d'intrigues. Marie ne se faisait aucune illusion sur le sort qui la menaçait. En recueillant les tristes confidences du roi son époux, elle lui avait souvent entendu dire que si, durant sa lutte avec Henri III, il avait été maître du bon château de Bordeaux, il se fût fait proclamer duc de Guienne : aussi répugnait-il beaucoup à la régente de donner un tel pied au chef de la faction à quelques marches des frontières d'Espagne, dans un temps où ceux de la religion réformée exerçaient une sorte de souveraineté indépendante en Languedoc, et disaient insolemment aux officiers de la couronne : *Le roi est à Paris et nous à Nîmes.*

VII

De grandes sommes adroitement offertes et avidement acceptées calmèrent pour quelques mois l'irritation que ce refus causait à des princes presque toujours détournés du soin de leur grandeur politique par le souci brutal de leur fortune ; mais c'était là un expédient qui commençait à s'épuiser, une ressource dernière qui semblait devoir manquer bientôt à la royauté avilie.

« Les présents que la reine fit aux grands, au commencement de sa régence, étourdirent bien la grosse faim de leur avarice et de leur ambition, mais elle ne fut pas pour cela éteinte. Il fallait toujours faire de même si on voulait les contenter. De continuer à leur faire des gratifications semblables à celles qu'ils avaient reçues, c'était chose impossible ; l'épargne et les coffres de la Bastille étaient épuisés, et quand on l'eût pu faire, encore n'eût-il pas été suffisant, d'autant que, les dons immenses qui leur avaient été faits les ayant élevés en plus de richesses et d'honneurs qu'ils n'eussent osé se promettre, ce qui du commencement eût été le comble de ce qu'ils pouvaient désirer, leur semblait maintenant petit, et ils aspiraient à choses si grandes, que l'autorité royale ne pouvait souffrir qu'on leur donnât le surcroît de puissance qu'ils

demandaient. Il ne se parlait plus que de se vendre au roi le plus chèrement que l'on pouvait, et ce n'était pas de merveille; car si, à grand'peine, on peut, par tout moyen honnête, retenir la modestie et sincérité entre les hommes, comment le pourrait-on faire au milieu de l'émulation des vices, et la porte ayant été si publiquement ouverte aux corruptions, qu'il semblait qu'on fît le plus d'estime de ceux qui prostituaient leur fidélité à plus haut prix[1]. »

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre v, année 1614. — Nous citerons toujours cet ouvrage sous le titre que lui a justement restitué M. Petitot dans sa collection. La plus faible partie de ce grand travail, antérieurement publiée sous le titre d'*Histoire de la Mère et du Fils*, avait été, sans nul motif plausible, attribuée à Mézerai, quoique des esprits sagaces y eussent depuis longtemps reconnu la main du cardinal de Richelieu lui-même. L'authenticité de ces Mémoires, dont l'original existe au dépôt des affaires étrangères, n'est pas contestable; l'existence en est indiquée dans l'épître au roi qui précède le *Testament politique*, et ce dernier écrit n'a été détaché du corps même de l'ouvrage, comme le constate M. de Foncemagne, l'éditeur, que par la crainte qu'éprouvait le cardinal de ne pas vivre assez longtemps pour employer les matériaux rassemblés sous ses yeux dans le but de composer une histoire générale de son ministère. Une grande partie des Mémoires, et plus particulièrement ce qui se rapporte à la carrière active de Richelieu lorsqu'il fut devenu chef du conseil, est écrit par des secrétaires sous l'œil du ministre; quelques morceaux émanés de lui-même sont évidemment intercalés. Mais la partie qui traite de la jeunesse de Richelieu, du ministère du maréchal d'Ancre et de l'exil de Marie de Médicis à Blois ne peut être sortie que de la plume même du cardinal, qui parle toujours en son propre nom, et dont la personnalité s'y révèle à chaque page de la manière la plus incontestable et quelquefois la plus naïve. De la respectueuse affection que Richelieu témoigne, dans les six premiers livres, à la reine Marie, sa bienfaitrice, il nous semble impossible de ne pas conclure que ceux-ci furent composés avant sa rupture avec cette princesse : quelques parties nous feraient croire qu'ils ont été écrits durant l'exil de l'évêque de Luçon à Avignon, après la mort du maréchal d'Ancre. L'ouvrage se termine quatre ans avant la mort du cardinal par le compte-rendu de l'année 1638.

Le manuscrit des Mémoires devint, à la mort du cardinal, la propriété de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. M. de Torcy en obtint la concession

Pressée par des exigences chaque jour croissantes, la régente n'entrevit de ressource, pour maintenir son autorité compromise, que dans une étroite union avec l'Espagne, qui mettrait à sa disposition les forces de cette grande monarchie. L'alliance espagnole avait eu des partisans chaleureux dans le conseil de Henri IV : Villeroy et le chancelier Sillery y inclinèrent constamment. Mais Henri, qui avait l'instinct du rôle politique réservé à la France dans un prochain avenir, et Rosny, que ses antipathies religieuses ne séparaient pas moins du cabinet de San-Lorenzo que de la cour de Rome, avaient constamment décliné les ouvertures du roi catholique. L'idée fixe du Béarnais était de donner l'une de ses filles au prince de Galles, futur héritier d'Angleterre et d'Écosse, l'autre au prince de Piémont pour s'assurer une entrée en Italie, afin d'y combattre l'Espagne, et de marier le dauphin à l'héritière de Lor-

lorsque, par ordre de Louis XIV, il fonda, en 1705, le dépôt des affaires étrangères dans le donjon du vieux Louvre. M. de Foncemagne, qui édita le premier, en 1764, le *Testament politique*, dont l'authenticité a été combattue par Voltaire avec tant de légèreté, paraît avoir été autorisé à en prendre lecture. La même faculté fut concédée quelques années plus tard à M. de Fontette, continuateur du Père Lelong. M. Tabaraud a également cité le manuscrit des affaires étrangères dans son *Histoire du cardinal Bérulle*, publiée en 1817. Mais ce fut en 1822 seulement que, sous sous le ministère de M. le duc Matthieu de Montmorency, la publication intégrale en fut enfin autorisée. Du reste, lorsque l'homme se révèle aussi complétement dans son œuvre, on essaierait en vain d'en méconnaître l'origine. Le *Testament* et plusieurs livres des Mémoires appartiennent à Richelieu par l'excellente raison qu'il est impossible qu'ils soient d'un autre.

raine pour préparer la réunion de cette province à la France. On sait que la mort le surprit à la veille de son expédition de Clèves, qui n'était qu'une autre application de la même pensée politique.

VIII

De tels projets ne convenaient plus à la faiblesse d'une régence chaque jour menacée, et Marie de Médicis ne sut aspirer à autre chose qu'à abriter son trône sous celui de l'héritier de Charles-Quint. Elle conclut donc brusquement, et sans consulter les princes, le mariage de Louis XIII, encore enfant, avec l'infante Anne d'Autriche, et celui de la princesse Élisabeth avec l'infant, qui fut depuis Philippe IV. Cette double union, dont tant de difficultés devaient traverser l'accomplissement, fut accueillie dans le royaume sous des impressions très-différentes : la partie de la nation qui faisait passer l'idée religieuse avant l'idée politique, ou plutôt celle pour laquelle la pensée politique n'existait point encore, accueillit avec joie et confiance la perspective d'un mariage qui semblait assurer mieux que tout autre l'avenir catholique de la monarchie, et qui garantissait à la royauté une force suffisante pour triompher de toutes les attaques des huguenots. Ceux-ci, de leur côté, en conçurent une alarme vive et naturelle; enfin les princes et les grands, dont

l'unique souci était d'affaiblir la monarchie, appréhendèrent plus sérieusement encore le résultat de la double combinaison destinée à confondre les forces et les intérêts des deux plus puissants États de l'Europe. Lorsqu'on apprit la soudaine conclusion des négociations matrimoniales, et qu'on vit l'ambassadeur d'Espagne associé en quelque sorte à la tutelle du jeune roi, l'émotion fut donc grande parmi les seigneurs, qui, depuis le commencement des guerres civiles sous le roi Charles IX, savaient d'expérience ce que rapporte un pouvoir faible à qui sait l'attaquer pour lui vendre la paix.

Las de presser une éponge vide, selon l'expression d'un contemporain, et résolus à ne pas laisser conclure le mariage sans garanties et bonnes conditions, Condé et Bouillon quittèrent la cour; le duc de Vendôme se sauva du Louvre, où il avait été un moment confiné, et gagna la Bretagne. dont l'imprudente tendresse de son père lui avait assuré le gouvernement; le duc de Nevers s'empara de Mézières; le marquis de Cœuvres, de Laon; le duc de Mayenne, des meilleures places de l'Ile-de-France; la Picardie éclata sous le duc de Longueville, son gouverneur; et du Poitou aux côtes de Provence, les réformés firent entendre des menaces, en s'apprêtant à mettre à prix le formidable concours qu'ils étaient en mesure d'offrir à toutes les ambitions entreprenantes.

Sitôt que les conjurés eurent pris position dans leurs

provinces et dans leurs inaccessibles donjons, Condé lança le manifeste du parti féodal; car tous les partis écrivaient alors assurément autant que de nos jours, et les populaires convictions de la ligue, en disparaissant, avaient laissé des habitudes d'universelle publicité. Ce manifeste est curieux à lire comme expression de cette époque d'abaissement et d'immoralité politique : le vide emphatique de la rédaction reporte involontairement la pensée vers les manifestations déclamatoires de quelque *prononciamento* de l'Espagne ou des républiques américaines. Les auteurs de la nouvelle ligue du bien public déclaraient s'insurger parce que la noblesse était abaissée et le pauvre peuple grevé, et, pour mettre le comble à l'impudence de leurs plaintes et à l'ironie de leurs conseils, ils indiquaient comme l'un de leurs principaux griefs contre le gouvernement de la régente les prodigalités et profusions qui avaient été faites des finances du roi! Enfin, selon la formule de tous les temps, ils réclamaient la convocation des États-Généraux pour remédier aux maux qui accablaient les fidèles sujets de Sa Majesté.

IX

Marie, princesse médiocre par l'esprit et par le cœur, redoutait le péril autant qu'elle aimait l'agitation. Aussi perdit-elle d'abord courage à la vue de

cette rébellion, maîtresse des meilleures places du royaume, et à laquelle elle n'avait à opposer que quelques milliers de soldats, sous des chefs d'une fidélité fort équivoque. Les nombreux mémoires du temps constatent qu'elle songea un instant à abdiquer une charge trop lourde pour sa faiblesse, et que les bruits populaires rendaient plus pénible encore pour la femme que pour la reine : mais d'autres conseils prévalurent, et elle aima mieux se laisser vaincre sans combat que d'abdiquer un pouvoir dont on s'arrachait les lambeaux.

Quelques-uns de ces hommes de transaction qui, sous le nom de *politiques*, avaient joué durant la ligue un rôle si important et parfois si utile, parvinrent à retarder encore une lutte armée que l'indifférence publique rendait d'ailleurs difficile. Marie usa une fois de plus des moyens qui jusqu'alors ne lui avaient pas fait défaut. Toutes les demandes des coalisés furent accueillies, toutes leurs prétentions admises. Il fut sursis au mariage du roi jusqu'à sa majorité prochaine, et les États du royaume furent convoqués à Sens, puis à Paris pour le mois d'octobre 1614. Le prince de Condé obtint le fort château d'Amboise, et reçut 450,000 livres en espèces sonnantes. Le duc du Maine se fit adjuger 300,000 francs pour se marier, et la survivance du gouvernement de Paris. Le duc de Nevers eut Mézières avec la coadjutorerie de l'évêché d'Auch. MM. de Bouillon, de Longueville et

de Rohan furent désintéressés par des procédés analogues. Le duc de Vendôme seul résista quelques instants, parce qu'en Bretagne une opinion puissante et nationale s'était chaleureusement associée à une cause dont elle espérait faire surgir l'indépendance de la province.

X

Le roi venait enfin d'atteindre sa quatorzième année, et les États-Généraux furent réunis selon l'engagement pris à Sainte-Menehould avec les mécontents. Les princes avaient compté sur cet instant de crise pour briser les hommes de la régence et s'imposer à la jeunesse du monarque émancipé; mais le gouvernement du maréchal d'Ancre déploya dans cette difficile conjoncture une habileté qu'il faut reconnaître, et parvint à puiser quelque force dans l'action du faible instrument que ses ennemis le contraignaient à employer. Ayant profité de la résistance du duc de Vendôme pour faire faire au jeune roi un voyage en Bretagne, la régence avait gagné quelques semaines, et ce délai précieux mit Louis XIII, entré depuis peu de jours dans tous les droits de sa majorité, en mesure d'établir, avant la réunion des trois ordres, un conseil privé choisi au gré de la reine, et de déclarer avec solennité aux États rassemblés que, pleinement satisfait de l'administration

de sa mère, il avait résolu de lui continuer toute son autorité.

La cour mit un grand soin à diviser l'assemblée, et elle y réussit presque toujours au delà de ses espérances. Il n'y avait à cette époque aucune idée de réforme politique assez universellement acceptée par l'opinion tout entière pour servir de base à une agression sérieuse contre le pouvoir. Les vœux étaient distincts comme les existences elles-mêmes, et il ne s'agissait que de faire surgir une incompatibilité d'intérêt entre le tiers, la noblesse et le clergé, pour paralyser toutes les combinaisons et toutes les tentatives. Ainsi la noblesse, moins intéressée que la bourgeoisie dans la vénalité des magistratures, proposa vainement la suppression de la *paulette*, droit établi dans le cours du règne précédent pour assurer les charges aux héritiers de ceux qui en étaient revêtus, sous condition d'un droit de paiement annuel évalué au soixantième du prix de l'office [1]. Le tiers mit tous ses soins à écarter cette réforme qui aurait compromis les intérêts financiers et la position de la plupart des représentants de cet ordre, membres de cours souveraines ou de siéges présidiaux, propriétaires de nombreux offices transmissibles. Les bourgeois, pour faire pièce aux nobles, et pour ne

[1] Le peuple donna le nom de *paulette* au nouveau droit, parce que le traitant s'appelait Paulet. Voyez Levassor, *Histoire de Louis XIII*, liv. VI, et Mézerai, année 1604.

pas paraître reculer dans la voie des réformes et redressements, proposèrent, de leur côté, la suppression des pensions payées par le trésor au détriment du pauvre peuple, pensions qui formaient la principale ressource de l'aristocratie de cour, en même temps qu'elles étaient le principal objet de ses convoitises. Enfin, aux vœux exprimés par le clergé de voir le concile de Trente reçu dans le royaume, il fut répondu dans la chambre du tiers par d'énergiques déclarations en faveur de la plénitude de l'autorité temporelle, déclarations dans lesquelles se révéla dans toute sa force l'esprit parlementaire qui dominait alors la haute bourgeoisie. Quant au projet du double mariage, il fut accueilli avec une faveur à peu près générale, et les mécontents virent avec un amer regret qu'il fallait renoncer à élever sur ce point de sérieuses objections. De vaines dispositions contre les duels, et quelques mesures contre les traitants, trésoriers et gens de finance, furent à peu près les seuls résultats effectifs de cette assemblée, qui avait trompé l'espoir des agitateurs, et n'avait révélé dans ses délibérations décousues que des divisions destinées à préparer la prépondérance du pouvoir monarchique, jusqu'au jour où, devenues plus profondes, on en verrait sortir une crise terrible pour la société tout entière.

XI

La tenue de ces pacifiques États de Paris reporte la pensée vers ceux qui les avaient précédés comme vers ceux qui les ont suivis. Vingt-cinq années auparavant, les États de Blois voyaient expirer les Guise sous l'épée d'un officier des gardes. Un siècle et demi plus tard, les États de Versailles étaient inaugurés au bruit du canon de la Bastille. Combien cette date de 1614 est terne devant de tels souvenirs ! Quel abîme entre ces trois époques ! Les passions religieuses étaient affaiblies, et les passions politiques sommeillaient encore ; l'esprit humain traversait une époque de transition et d'attente, et nulle idée n'était assez puissante alors pour surexciter son énergie.

Ce n'est pas que la société fût assise sur des bases solides et respectées : rien n'était fixé, ni dans les institutions, ni dans les mœurs ; les unes étaient tiraillées entre l'absolutisme monarchique aspirant à naître et une féodalité nouvelle s'efforçant de se reconstituer ; les autres, élégantes et cruelles, astucieuses et guerrières, participaient de l'héroïsme chevaleresque en même temps que des leçons de Machiavel. Les lettres elles-mêmes, soumises aux influences les plus contraires, essayaient vainement de se frayer une voie, et d'atteindre à une originalité propre entre les inspirations de l'Espagne et de l'Italie et les souvenirs

de l'antiquité. Au sein de cette confusion générale, dans ce pêle-mêle de civilisations étrangères superposées, il n'était pas un seul principe fécond qui pût devenir la base d'une organisation quelque peu durable. La conversion de Henri IV avait désarmé les catholiques, et l'édit de Nantes donnait une large satisfaction à la conscience des réformés. La question religieuse était dès lors hors du débat, et ne se produisait que sous un aspect purement politique. Quant aux partis, on vient de les voir à l'œuvre, et bientôt nous les retrouverons encore. Alors, si Richelieu a besoin d'excuses, ces seigneurs faméliques, plus vaniteux que superbes, plus avides qu'ambitieux, se chargeront eux-mêmes de lui en fournir de surabondantes.

Qu'aurait produit, sous le règne de Louis XIII, le triomphe de cette aristocratie princière domptée par le cardinal? Y avait-il dans tout cela un germe, si faible qu'il fût, de liberté populaire ou de grandeur nationale, une force propre à constituer la France et à fonder soit sa fortune au dedans, soit ses destinées au dehors? C'est commettre une injustice véritable que de reprocher à Richelieu et à Louis XIV la chute d'une aristocratie qui n'a jamais usé avec discrétion du pouvoir, lorsque les circonstances le lui ont départi, et qui n'a jamais su se défendre lorsqu'elle a été attaquée. Que serait devenu le royaume, si, durant la minorité de Louis XIII,

l'esprit du prince de Condé avait prévalu dans le gouvernement de la monarchie, si les Guise s'étaient établis en Provence, les Montmorency en Languedoc, les Longueville en Picardie, si Lesdiguières avait conservé la sauvage monarchie de ses montagnes, le duc d'Épernon la souveraineté de la Guienne, si le duc de Vendôme avait ranimé en Bretagne le souffle à peine éteint de l'indépendance? Conçoit, on une pareille organisation devant la puissance compacte de l'Espagne, maîtresse du Portugal, des Pays-Bas, de la Franche-Comté, du Milanais et du royaume de Naples? La conçoit-on en face de l'empire germanique, contre lequel la France ne pouvait lutter que par la cohésion de toutes ses parties? Le seul résultat de l'affaiblissement de l'autorité royale, au commencement du dix-septième siècle, aurait été l'abaissement de la France au rang de puissance secondaire.

Cet abaissement aurait vraisemblablement amené une division territoriale dont la Savoie et l'Espagne eussent profité dans la mesure de leur ambition et de leurs forces. Si l'indépendance des gouverneurs de provinces s'était consolidée par des concessions irrévocables, les réformés auraient, de leur côté, donné un libre cours aux projets audacieux si souvent agités dans leurs conventicules, et dont d'ardentes prédications s'efforçaient de préparer le succès. L'exemple des cantons suisses et des

Provinces-Unies offrait un encouragement aussi bien qu'un modèle, et la France, violemment jetée hors de son orbite, eût gravité en même temps vers Madrid et vers Genève.

XII

Ce fut un magnifique spectacle que celui de la noblesse française marquant les frontières de la patrie à la trace de son sang et les reculant par son épée. Soit que cette noblesse se ruine pour avoir le droit de se faire tuer au premier rang, et qu'elle se retire dans ses manoirs avec la croix de Saint-Louis et un pourpoint râpé, soit qu'elle vive dans les provinces y prodiguant populairement son opulence, elle reste l'honneur de notre histoire, comme elle fut si longtemps la vie même de la monarchie. Elle est glorieuse lorsqu'elle triomphe aux croisades comme lorsqu'elle succombe à Azincourt, et ne mérite pas moins de respect en combattant à cinq sous par jour sous les enseignes de Condé que lorsqu'aux mauvais temps de Louis XIV elle couvre de son corps le royaume, menacé par trois coalitions. Mais deux choses ont constamment manqué à cette brillante chevalerie, des chefs dignes de la conduire, et un esprit politique à la hauteur de son cœur.

En France, les circonstances ont séparé l'aristocratie territoriale de la nation, tandis qu'en Angleterre

elles se confondirent indissolublement l'une avec l'autre. Constamment dominée, aux époques décisives de l'histoire, par des princes de race royale, qui se posaient moins comme ses égaux que comme ses maîtres, l'aristocratie française a toujours été traînée à la remorque de leurs desseins particuliers, sans pouvoir jamais tracer ni suivre un plan de conduite. Pas de lutte nationale aux champs glorieux de Runnimède, pas de *magna carta* et de charte des forêts, de statuts de Merton et de Marlebridge, pour rallier dans une même pensée de liberté les bourgeois et les gentilshommes, les seigneurs et les vassaux : chez nous, les grands combattirent toujours la royauté pour leur propre intérêt, et ne mirent jamais le peuple de compte à demi dans leurs querelles ; tels on les voit au dixième siècle, et tels ils reparaissent à l'ouverture du dix-septième. Les désirs sont les mêmes et les espérances presque semblables. Ils se servent des réformés comme en d'autres siècles ils s'associaient aux Normands, et pourchassent les bons gouvernements sous la minorité de Louis XIII, comme leurs pères arrachaient l'hérédité des fiefs à la faiblesse des successeurs de Charlemagne. Une différence capitale existe toutefois et suffit pour séparer les époques et révéler tout l'avenir : il n'est pas, au dix-septième siècle, un chef de mécontents qui ne se laisse volontiers désintéresser par une pension.

XIII

La cabale essaya de reprendre en sous-œuvre, au parlement de Paris, la tentative qui venait d'échouer près des États du royaume. Cette grande compagnie judiciaire, tumultueusement réunie par les soins de quelques créatures des princes, invita les ducs et pairs à venir prendre leurs siéges pour délibérer sur les maux du royaume et sur les remontrances qu'il serait estimé convenable d'adresser au roi. En se substituant ainsi aux États-Généraux, à peine dissous, le parlement préludait à la fronde; il allait donner la mesure de ses constantes prétentions et celle de son impuissance non moins constante. Réclamer une part du pouvoir législatif en vertu d'un titre plus que contestable était un acte de hardiesse que la confusion des droits et des idées pouvait peut-être autoriser; mais subordonner toujours son action au jeu de quelques intrigues, se faire factieux à la suite, sans soupçonner même un rôle plus large d'organisation et de liberté, c'était préluder tristement à cette longue histoire, toute tissue de violences et de faiblesses, de velléités ambitieuses et de déplorables timidités, histoire trop glorifiée par les avocats qui l'ont écrite, et qui, à travers les orages de deux minorités et le prologue d'une grande révolution, est venue finir dans les déclamations de d'Esprémesnil.

Il suffit au jeune roi de dénier énergiquement, par l'organe du chancelier Sillery, le droit des compagnies judiciaires de son royaume de se mêler des affaires d'état, sans y être provoqués par la couronne, pour faire tomber cette bruyante opposition de paroles qui, du banc des enquêtes, n'était pas encore descendue dans les halles de Paris.

XIV

Ayant ainsi triomphé de toutes les résistances régulières et légales, si une telle expression est de mise pour une époque d'universelle confusion, Marie de Médicis et le maréchal d'Ancre n'hésitèrent pas à accomplir les deux mariages qui devaient assurer à la monarchie vacillante le précieux appui de la royauté castillane. Le jeune roi, escorté d'une armée, partit de sa capitale pour aller, à travers des provinces plus d'à moitié soulevées, recevoir la reine-infante à l'extrémité du royaume, et conduire sa sœur aux frontières d'Espagne. Ayant de nouveau protesté contre l'alliance espagnole, et refusé de suivre la cour, les princes estimèrent le moment favorable pour s'établir à Paris et pour s'emparer de la personne du roi.

Les circonstances semblaient en effet des plus propices, car, sous prétexte de la violation de quelques priviléges, les réformés avaient pris les armes dans

le Poitou, le Dauphiné et le Languedoc. Une assemblée générale des églises protestantes convoquée à Grenoble, aux termes des édits, s'était transférée à Nîmes de sa pleine autorité, malgré les défenses formelles de la cour. Passant de son rôle de prosélytisme à une pensée purement politique, le protestantisme, par l'organe de ses délégués, exigeait, comme condition de sa fidélité au roi, la prise en considération des réclamations faites par les seigneurs coalisés; il demandait que l'on suspendît l'accomplissement du mariage, et réclamait des explications catégoriques sur le serment du sacre. Les hommes vraiment pieux de la réforme, Duplessis-Mornay en tête, déploraient, sans la comprendre, cette tendance nouvelle, qui l'emportait dans les conseils des protestants, parce que les vues d'intérêt s'étaient substituées à l'ardeur des premiers temps. Désormais les réformés constituaient un parti plutôt qu'une secte, et menaçaient l'unité du royaume autant que l'unité de l'Église. Il y avait alors à la suite de la reine-mère un jeune prélat qui le comprit et ne l'oublia jamais.

Le duc de Rohan, qui jusqu'alors n'était entré qu'avec une certaine réserve dans les factions de la cour, y porta cette fois toutes les ressources d'un esprit entreprenant et ferme, non moins dévoué à ses convictions religieuses qu'au soin de sa propre grandeur. Le maréchal d'Ancre, établi en Picardie,

couvrit Paris avec une armée ; le maréchal de Bois-Dauphin tint la campagne contre les partisans des princes, maîtres du plus grand nombre des meilleures places du royaume. La guerre s'engagea donc sur tous les points, guerre mesquine dans ses mouvements comme dans ses motifs, et qui, lorsque nous en suivons jour par jour les opérations dans les Mémoires de Bassompierre, ne laisse pas même pressentir les vastes combinaisons stratégiques destinées, quelques années après, à changer la face de l'Europe. Le duc de Guise, rallié à la cour par l'espérance d'obtenir le bâton de connétable, protégeait, à la tête de dix mille hommes, le royal convoi. Celui-ci s'avançait à pas lents vers la capitale de la Guienne, contraint de s'arrêter souvent pour faire face à l'ennemi. Des dangers plus sérieux encore menacèrent la jeune princesse que la France envoyait à l'Espagne. Élisabeth dut mettre dix mortelles journées à faire le trajet de Bordeaux à Bayonne, toujours entourée par la cavalerie du duc de Rohan, et contrainte de camper chaque soir pour éviter une surprise.

Ce fut sous ces auspices que l'année 1615 vit enfin se conclure la double alliance dont les suites devaient décevoir si promptement les prévisions sur lesquelles elle avait été fondée. Renforcer le pouvoir de la couronne contre les grands et contre les réformés, telle était la pensée de la reine Marie ; établir

la prépondérance espagnole sur les conseils du roi très-chrétien, rompre l'alliance de la France avec l'Angleterre, son alliance plus dangereuse encore avec les Provinces-Unies, obtenir son concours pour tout ce qu'il plairait à l'Espagne de tenter en Italie, telle avait été la ferme espérance de Philippe III, telle était la politique dont une jeune infante devait être à la fois dans la pensée paternelle et l'instrument et le symbole. Or, il advint que le pouvoir royal se renforça bientôt en combattant l'Espagne, et non point en s'appuyant sur elle, et il se trouva qu'Anne d'Autriche passa le temps de sa régence dans une lutte incessante contre la chère patrie dont elle se séparait alors avec tant de larmes; enfin le dernier résultat des alliances espagnoles sous Louis XIII et sous Louis XIV fut de transmettre à un fils de France des droits ou des prétentions qui, en moins d'un siècle d'intervalle, portèrent la maison de Bourbon sur le trône des rois catholiques!

XV

Cependant la conclusion du mariage avait porté un grand coup aux deux factions huguenote et féodale. Il fallait désormais se résigner à un fait accompli, puisque les forces espagnoles étaient prêtes à venir l'appuyer au besoin. Les peuples, d'ailleurs, avaient presque partout applaudi à l'auguste hyménée, et les

princes insurgés restaient isolés et réduits à leurs propres forces. Les classes bourgeoises surtout s'écartaient par un instinct sûr d'une cause qui ne pouvait être la leur, et dont le triomphe aurait éloigné de plusieurs siècles le jour de leur victoire. Le parti réformé restait seul debout et armé, avec les nombreux gentilshommes attachés à la fortune personnelle des princes. La cour profita avec habileté de ce mouvement favorable de l'opinion publique. Elle sut détacher de la ligue, par l'offre de grands avantages pécuniaires, les ducs de Mayenne et de Longueville, et bientôt après le duc de Bouillon, en disponibilité pour toutes les trahisons et pour toutes les intrigues, et qui n'avait voulu, confessait-il naïvement, être le principal auteur de la guerre que pour se donner le mérite d'être l'auteur principal de la conclusion de la paix. Le gouvernement donna large satisfaction aux réformés sur les griefs imaginaires ou fondés consignés dans leurs manifestes; il consentit à accepter près d'eux la médiation de l'ambassadeur d'Angleterre, et après de longues négociations où l'on vit intervenir sur un pied d'égalité des commissaires du roi, des agents du prince de Condé et des députés des églises réformées, la paix fut conclue à Loudun, à des conditions qui touchaient moins le public que les hommes personnellement engagés dans cette querelle stérile. Ce traité n'était une victoire pour personne; mais il constatait l'impuissance de la royauté, qui, après avoir

mis le prince de Condé hors la loi, consentait à subir ses conditions et à désintéresser ses créatures.

Voulant dissuader Condé d'une résolution qu'il estimait funeste aux intérêts de ses coreligionnaires, le duc de Rohan lui avait dit ces paroles : « La faible espérance d'enrichir votre maison et de tirer quelque argent des finances du roi ne devrait pas l'emporter sur ce grand nombre d'amis dont vous allez vous séparer, pensez-y sérieusement; on travaille à vous faire perdre une occasion que vous ne retrouverez jamais. Vous allez vous placer entre les mains de la cour, et à votre première démarche suspecte elle s'assurera d'un prince qui a déjà pris deux fois les armes [1]. » C'était prêcher la grande ambition à un homme qui n'était capable que de la petite. Rohan avait raison toutefois, et le chef de la conjuration aristocratique et protestante en fit bientôt la dure expérience.

XVI

Après le traité de Loudun, Condé se crut maître du gouvernement et de la France, et fit peser sur la royauté un joug d'autant plus humiliant, qu'il lui contestait avec la même jalousie les apparences et les réalités du pouvoir. Plus recherché et plus

[1] *Mémoires de Rohan*, t. II.

suivi que le roi même, dit un écrit contemporain, *sa maison rendait le Louvre désert* [1]. Condé et ses acolytes ne furent pas plus tôt rentrés dans Paris, qu'ils reprirent, au sein du parlement, leurs intrigues accoutumées et lièrent des rapports secrets avec l'ambassadeur d'Angleterre et les agents des Provinces-Unies. L'insolente attitude du premier prince du sang réveilla promptement toutes les jalousies du jeune roi et toutes les terreurs de sa mère. Le chef de la branche de Condé aspirait-il à placer la couronne dans sa maison, et à réaliser dans une pensée aristocratique et protestante le grand dessein que les Guise avaient essayé naguère sous une inspiration bourgeoise et catholique? Il est difficile de l'affirmer, plus difficile encore de le nier. Cependant, à voir le décousu de ses actes et la facilité avec laquelle il s'en laissait détourner par les soins les plus vulgaires, on peut juger qu'il échoua plutôt par l'incertitude que par la témérité de ses projets.

L'avidité l'avait déjà compromis, une haine aveugle allait le perdre. Il crut le moment venu de frapper un grand coup, et pensa que les antipathies populaires soulevées contre le maréchal d'Ancre mettaient les factions en mesure de le tenter. Ne pouvant plus douter, de son côté, qu'un attentat sur sa personne ne fût déjà résolu dans le conseil secret

[1] *Apologie pour Leurs Majestés après l'arrestation de M. le Prince.* Paris, 1616.

des princes, Concini suggéra à Marie, inquiétée dans ses affections, une résolution qu'un tel motif pouvait seul faire agréer à cette princesse. Au milieu de ses partisans troublés et surpris, Condé fut arrêté en plein Louvre au nom du roi, et conduit à la Bastille. Ce coup d'autorité, qui dut paraître téméraire aux contemporains, n'excédait pas pourtant la mesure des forces de la royauté : il constata combien les masses populaires et la majorité de la noblesse elle-même restaient étrangères aux agitations factices entretenues par les seigneurs.

Les tentatives essayées pour insurger Paris n'amenèrent d'autre résultat que le pillage de l'hôtel d'Ancre, et les princes retirés à Soissons essayèrent avec peu de succès d'organiser la guerre civile dans les différentes provinces du royaume. Le gouvernement ne recourut pas vainement à ses moyens accoutumés, et la défection du duc de Guise, qui s'était réuni aux mécontents après de longues hésitations, amena sinon la chute de la confédération elle-même, au moins son entière impuissance. Privés de leurs pensions et traitements pendant cette nouvelle rupture avec la cour, les princes éprouvèrent bientôt le plus vif désir d'y rentrer. Une machination tramée dans l'ombre contre le favori de la reine-mère par un autre favori qui s'élevait sur ses ruines, leur en offrit promptement l'occasion. Comprenant enfin l'impossibilité

de faire un appel spécieux à quelque grand intérêt public, ils transigèrent avec la cour au prix du sang, assurés d'être absous par l'opinion s'ils consentaient à servir ses haines.

XVII

Un gentillâtre de Provence, dresseur de faucons et siffleur de linottes, captivait alors, sinon la confiance, du moins l'attention du triste monarque, qui apparaît pour la première fois dans l'histoire le jour d'un guet-apens commandé par lui. Albert de Luynes s'était déjà grandement poussé à la cour, en berçant par des distractions puériles la vie oisive de Louis, longue enfance sans naïveté et sans grâce, à laquelle devait succéder une précoce vieillesse et une sorte de torpeur générale de l'âme et des sens. Mais, quelle que fût la position inespérée de ce jeune officier de vénerie devenu nécessaire aux plaisirs de son maître et admis à l'honneur de sa familiarité, les désirs du Provençal dépassaient les limites de sa fortune présente, et le maréchal d'Ancre lui semblait un invincible obstacle à son avenir. Insolent autant qu'avide, et plus imprudent qu'il ne convenait dans une situation si menacée, l'Italien n'avait épargné ni les dédains ni les railleries au pourvoyeur des chasses royales, dont sa bienveillante indifférence avait favorisé les premiers

pas. De son côté, de Luynes avait compris qu'une seule voie lui était ouverte pour jouer un rôle politique, et qu'il fallait, par un service signalé, s'assuser le patronage des puissants ennemis du maréchal. Tuer Concini, amener à ce prix la réconciliation de la royauté avec ses grands feudataires, tel fut le plan auquel il se dévoua avec le calme et la sécurité de conscience entretenus par les maximes et les tristes habitudes du temps.

Pour faire agréer une telle pensée au jeune roi, il fallait le brouiller avec sa mère, empoisonner son esprit de soupçons et d'inquiétudes, et dominer par la crainte cette nature égoïste et débile. Luynes y réussit au delà de ses espérances. Il incrimine jusqu'aux actes les plus simples du maréchal, représentant au roi que cet étranger exerce un pouvoir absolu dans le royaume, et qu'il s'y fortifie contre son autorité; il le lui montre dominant l'esprit de la reine-mère, inclinant son cœur vers Gaston, son plus jeune fils, pendant qu'il l'éloigne du roi; il fait intervenir des astrologues et des devins consultés sur le terme probable d'une vie royale; il va, disent les mémoires contemporains [1], jusqu'à supposer des lettres pleines d'outrages et de menaces contre le monarque; il poursuit cette âme malade dans le silence de ses nuits sans sommeil, et dans l'obscurité

[1] *Mém. de Richelieu*, liv. VIII. — *Mém. de Deageant*, p. 48 à 61.

des forêts où Louis aime à s'égarer; il obtient enfin un ordre que l'épée du baron de Vitry se charge d'exécuter au sein même du palais des rois. Le sang du maréchal coule au pied du grand escalier du Louvre; son cadavre, livré au peuple, est mis en pièces et brûlé devant la statue de Henri IV, et le jeune prince accueille avec bonheur les acclamations de la foule, comme un premier hommage à sa souveraineté naissante. Il règne enfin, sans sa mère et contre sa mère, qui reçoit de la bouche inexorable d'un fils de dix-sept ans l'ordre de partir sans délai pour son premier exil; il règne en permettant qu'on le débarrasse par un crime d'un instrument compromis sans doute, mais dévoué à la pensée monarchique, que le roi va bientôt reprendre avec une ardeur jalouse et un succès inespéré, et, singulière ironie de l'histoire! il inaugure par une sanglante concession au parti féodal un gouvernement destiné à l'exterminer.

XVIII

Arrêtons-nous encore un moment pour embrasser d'un regard tout ce passé qui va disparaître. Quel regret nous laissera-t-il, et quel germe y trouverons-nous qui ne soit ou dangereux ou stérile? Cette société intermédiaire entre la ligue et Richelieu n'est-elle point, elle aussi, le résidu épuisé d'une longue

révolution, la transition nécessaire entre les chaleureuses croyances disparues et un organisme nouveau aspirant à se produire ? Le scandale de ces factions cupides ne dépasse-t-il pas encore celui de nos plus honteuses manœuvres parlementaires ? Pendant que l'Angleterre fondait sa liberté politique et sa grandeur maritime, et que la Hollande s'élevait au premier rang des nations ; tandis que les deux grandes moitiés de l'empire de Charles-Quint dominaient encore l'Europe en s'appuyant l'une sur l'autre, la France se débattait indifférente et lassée entre les concinistes et les *Barrabas* [1], et commençait cette guerre de chansons qui ne devait finir qu'à la virilité de Louis XIV ; elle voyait les défenseurs naturels de sa glorieuse unité s'associer tour à tour, sans pudeur comme sans remords, aux huguenots et aux Espagnols, non plus pour servir les intérêts d'un grand parti, mais pour faire leurs propres affaires.

Aucun esprit politique dans l'aristocratie dominée par cette haute féodalité princière, et qui ne conserve plus de ses temps héroïques qu'un courage déréglé et un besoin fébrile de duels ; aucun sentiment national dans le parlement, qui, hors de la distribution de la justice civile où il est admirable, n'entre dans les grandes affaires que pour les brouiller ; aucun prestige dans la royauté représentée par

[1] Sobriquet donné aux partisans du prince de Condé, et dont l'origine est diversement expliquée par les historiens.

une femme galante et par un roi valétudinaire; chez la bourgeoisie concentrée dans ses affections municipales, peu ou point d'intelligence des intérêts publics; enfin l'Espagne et l'Empire dominant le mouvement de l'Europe, telle est la France à l'ouverture du siècle qui, entre tous les autres, allait bientôt conquérir le nom de grand.

L'homme qui arrêta court ce progrès sensible vers une décadence générale, qui fit ou prépara deux grands règnes, a jusqu'ici à peine été nommé dans ces pages, et pourtant il nous semble qu'il les remplit déjà tout entières. En assistant à un pareil spectacle, on devine que cet homme va venir; on comprend qu'il faut qu'il vienne, et la corruption de la société semble justifier d'avance devant Dieu et devant les hommes les terribles moyens qu'il emploiera pour en renouveler la face. Mais comment conquérir la force que présuppose une pareille entreprise? Comment s'imposer à la royauté accoutumée aux complaisances de favoris médiocres, à cette haute féodalité qui a fait capituler le monarque à Loudun et à Sainte-Menehould, et qui vient de livrer à la foule ameutée par ses laquais les restes profanés du maréchal d'Ancre? Une pareille tâche serait des plus ardues pour qui se trouverait dans le cas de l'entreprendre avec la ressource de puissantes alliances et d'un haut patronage tout formé. Combien dès lors ne semble-t-elle pas impossible lorsqu'on voit se

mettre à l'œuvre un homme isolé, sans autre appui à la cour que la faveur de la reine-mère et du maréchal assassiné, et qui, signalé à toutes les méfiances des vainqueurs, se trouve enveloppé dans la proscription commune ?

XIX

Faire sortir sa fortune de l'abîme même où elle semblait engloutie, tirer plus de parti de l'exil que jamais courtisan n'en tira de la faveur royale, c'est là un tour de force qui suffirait pour signaler à la postérité l'habileté incomparable d'Armand-Jean Duplessis de Richelieu. Si ces commencements sont plus obscurs, ils ne sont que plus importants à connaître ; ils apprennent l'homme à ceux qui n'ont étudié que le ministre. Né avec une vocation prononcée pour les affaires, Richelieu a rencontré sur sa voie autant d'obstacles que personne. Il est curieux de le voir les tourner à force de persévérance et d'adresse, et ce spectacle est plus saisissant peut-être que celui des luttes énergiques qu'il livre dans la pleine possession de sa force. C'est un malheur de la vie politique de contraindre les natures les plus éminentes à dépenser pour arriver à la puissance plus de ressources qu'elles n'en déploieront jamais pour l'exercer. Le ministre de Louis XIII, introduit dans la carrière par Marie de Médecis et par Concini,

subit l'empire de cette loi plus générale encore aujourd'hui que dans son temps; il se fit laborieusement sa place, et dut déployer, pour arriver au ministère, des dispositions de caractère en contraste complet avec celles qu'allait signaler avec tant d'éclat la seconde période de sa vie. *Sa souplesse fit sa fortune et son orgueil fit sa gloire*, a dit un grand écrivain[1]. La vie de Richelieu est tout entière dans cette inscription lapidaire. C'est en combinant, en effet, des qualités et des défauts qui semblent s'exclure, en harmoniant des traits qui se repoussent, qu'on peut dessiner avec quelque vérité cette physionomie qui n'a rien de l'unité sévère que trop d'historiens se sont attachés à lui imprimer. Montrer Richelieu dans les phases diverses de sa vie, constater qu'il a moins agi en vertu d'une idée préconçue que sous l'empire des événements, telle est la double pensée qui inspirera ce travail. S'il n'offre pas au lecteur un intérêt de curiosité impossible à exciter en une telle matière et dans un sujet tant rebattu, il a du moins, pour l'écrivain, le charme d'un substantiel entretien avec une vigoureuse intelligence. Voir vivre ce puissant mortel dans la faiblesse de ses passions en même temps que dans l'énergie de sa pensée, l'entendre parler dans ses écrits demeurés deux siècles presque inconnus au

[1] M. de Chateaubriand, *Études historiques*.

monde, juger enfin son œuvre d'équilibre européen au moment même où cette œuvre menace de disparaître, c'est un sérieux plaisir d'esprit que j'ai goûté dans toute sa plénitude, et que d'autres aimeront peut-être à prendre avec moi.

XX

On sait que le jeune Duplessis, né en 1585 d'une bonne, mais pauvre maison du Poitou, n'embrassa la carrière ecclésiastique que pour empêcher l'évêché de Luçon de sortir de sa famille. Il avait porté l'épée jusqu'au jour où Alphonse, l'un de ses frères, eut abandonné cette dignité pour se confiner dans un cloître. Quelques études théologiques suffirent pour préparer au sacerdoce et à l'épiscopat un jeune homme bien né qui, selon les idées du temps, accomplissait un devoir en maintenant dans une noble maison sans fortune un établissement lucratif. L'Église, dominée par son association intime avec l'ordre politique, en subissait les conséquences au détriment de sa discipline. Agé de moins de vingt-deux ans, Jean Duplessis fut pourvu à Rome même de l'évêché vacant. Siri, répété par Levassor et par tous les écrivains hostiles au cardinal, assure qu'il trompa Paul V sur son âge véritable, et qu'en apprenant la vérité, le bon Pape loua fort l'esprit et l'adresse du jeune prélat dont il prédit la haute fortune.

De retour en France, Richelieu parut prendre au sérieux les devoirs de son état. Il se remit à l'étude de la théologie, et l'on ne saurait lire ses écrits, même politiques, sans y trouver l'empreinte de ces formules didactiques, de cette argumentation rigoureuse qui allait si bien à la trempe ferme et nette de son esprit. Quelques années passées dans son évêché, où il se livra à la controverse contre les réformés, quelques carêmes prêchés à Paris avec un assez grand succès, remplissent cette première période de jeunesse et d'obscurité. Marie de Médicis écouta avec plaisir le prélat, qu'une figure régulière et animée, une attitude parfaitement noble, firent d'abord remarquer à la cour. Il s'attacha à cette princesse, à laquelle il parvint à se faire recommander par le maréchal d'Ancre, alors dans la plénitude de sa faveur.

XXI

Député aux États-Généraux de 1614 par les sénéchaussées de Fontenay et de Niort, il se jeta avec chaleur dans le parti de la reine, et exerça une influence notable sur la rédaction des cahiers du clergé. Il s'y prononça vivement pour l'union avec l'Espagne et pour le maintien de l'administration aux mains de la régente ; on le vit également s'élever avec force contre toutes les réclamations inspirées

aux parlementaires par la faction des princes mécontents. Ayant obtenu, d'autres disent ayant brigué l'honneur de porter la parole au nom de son ordre, il loua dans le style emphatique de son temps la gloire de la régente, exalta l'autorité royale au-dessus de tous les pouvoirs humains, et représenta la religion comme la base des trônes et leur plus solide fondement. Ce discours ne fût point sorti des banalités consacrées par ce genre d'allocution, si « le bon prélat n'avait, selon l'expression d'un de ses antagonistes, découvert le sentiment de son cœur dans l'endroit de sa pièce qui n'était pas le moins étudié [1]. » Se plaignant amèrement de l'usage qui tendait à s'introduire d'éloigner les ecclésiastiques des conseils du roi et des emplois publics, on l'entendit s'écrier : « Votre majesté doit nous donner plus de part aux affaires. Quand les rois ses prédécesseurs ont employé les prélats de leur royaume, l'Église gallicane a été plus puissante qu'aucune autre, et, depuis qu'on a négligé de suivre cette louable et salutaire coutume, le clergé français a tellement perdu son éclat, qu'il n'est plus connaissable. Bien loin de consulter les prélats éclairés sur les affaires de l'État, on s'imagine maintenant que l'honneur que nous avons d'être consacrés au service de Dieu nous rend incapables de servir notre roi, qui en est l'image vivante. »

[1] Levassor, livre VI, tome II.

Le dévouement sans bornes de Richelieu ne tarda pas à lui valoir une récompense. Quelques mois après la clôture des États, la reine-mère le fit nommer grand-aumônier de la reine régnante Anne d'Autriche, et, comme il avait besoin d'argent pour payer quelques dettes de sa maison, le maréchal d'Ancre lui obtint permission de vendre cette charge, ce qui le mit en état de vivre à la cour avec un commencement de splendeur.

L'Italien avait deviné la pénétration et la vigueur d'esprit de ce jeune ecclésiastique que le soin de sa fortune ne détournait pas de la gravité extérieure de sa profession, et qui, au plus fort de sa jeunesse, ménageait sa faveur comme le courtisan le plus consommé. « Je gagnai le cœur du maréchal, dit Richelieu lui-même, et il fit quelque estime de moi dès la première fois qu'il m'aboucha. Il dit à quelques-uns de ses familiers qu'il avait un jeune homme en main capable de faire la leçon à *tutti barboni*. Mais sa bienveillance diminua, premièrement parce qu'il me trouva avec des contradictions qu'il n'attendait pas, secondement parce qu'il remarquait que la confiance de la reine penchait de mon côté, troisièmement par les mauvais offices de Russeley, qui n'omettait aucun artifice pour m'abattre, et Barbin[1]. »

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre VIII.

XXII

Après le mariage du roi, Concini, ayant grand intérêt à recevoir des renseignements exacts sur l'état intérieur de la cour d'Espagne, avait songé à l'évêque de Luçon pour cette importante ambassade. Celui-ci embrassa avec ardeur une telle perspective comme un premier pas vers les grandes affaires et vers l'intimité de deux maisons royales ; mais, après l'emprisonnement du prince de Condé et le pillage de l'hôtel d'Ancre, le maréchal et la régente jugèrent utile de renouveler le conseil, et de n'y admettre que des hommes d'un dévouement absolu à leur pensée politique. A ce titre, ils songèrent à Richelieu pour exercer la charge de secrétaire d'état conjointement avec le vieux Villeroy, auquel cinquante années de services sous trois règnes avaient ôté l'énergie que des circonstances aussi difficiles semblaient rendre nécessaire. Associé à Mangot et à Barbin, humbles créatures de Marie de Médicis, soumis au maréchal sans l'estimer et sans l'aimer, Richelieu ne fut dans ce cabinet qu'un instrument docile et secondaire.

Le seul acte de volonté personnelle dont il soit possible de recueillir la trace pendant ce ministère, interrompu bientôt après par l'assassinat de son chef, s'applique aux intérêts directs du prélat. Ri-

chelieu raconte qu'aussitôt après sa nomination à la charge de secrétaire d'état, à laquelle le maréchal attacha avec intention des gages considérables, celui-ci le pressa vivement de se défaire de son évêché, afin de le tenir dans une plus étroite dépendance; « mais, considérant les changements qui pouvaient arriver, tant par l'humeur changeante du personnage que par les accidents qui pouvaient arriver à sa fortune, jamais je n'y voulus consentir, ce dont il eut mécontentement sans raison. » On voit que ses premiers succès n'enivraient pas le jeune ministre, qu'il se refusait à jouer trop gros jeu, et faisait marcher de front la prudence et l'ambition. A cet égard, les preuves ne manqueront pas.

Des nuages s'élevèrent, aux derniers mois de la vie du maréchal d'Ancre, entre lui et le nouveau secrétaire d'état : c'est chose facile que de juger, au ton de ses Mémoires, que celui-ci prévoyait la catastrophe et prenait de loin ses mesures du côté des princes et des frères de Luynes pour n'être pas enveloppé dans la disgrâce, tôt ou tard inévitable, du malheureux Florentin. Aussi l'évêque de Luçon fut-il appelé au Louvre sitôt après le crime qui venait d'en souiller l'enceinte, et le roi s'empressa-t-il de lui dire qu'il ne le confondait pas avec les mauvais conseillers du maréchal et qu'il *le voulait bien traiter*. De Luynes lui fit les plus belles protestations, et je ne sais guère de harangue plus curieuse que la lon-

gue réponse de Richelieu au favori, qui tenait alors les destinées de la monarchie dans sa main débile et sanglante. Il est difficile de livrer plus complétement un homme qui n'est plus, tout en paraissant ménager les convenances qu'impose la mémoire d'un bienfait, et de se montrer de plus indulgente composition sur un meurtre qu'on affecte de déplorer. De telles dispositions n'étaient pas de nature à inquiéter de Luynes; aussi s'empressa-t-il d'annoncer à Richelieu que seul entre ses collègues il serait maintenu dans le nouveau conseil, où le roi lui commanda d'aller à l'instant même prendre siége. « Je balançais si je devais recevoir cet honneur, mais j'estimais qu'en cette grande mutation les marques de la bonne grâce du roi me devaient être chères, vu que par après mes actions feraient connaître que je les recevais par la pure estime que le roi faisait de moi, et non pour connivence que j'eusse eue avec ceux qui avaient machiné la mort du maréchal [1]. »

XXIII

On pouvait en toute sûreté sacrifier Concini, puisqu'il était mort; mais la reine-mère était vivante, elle avait exercé un grand empire sur l'esprit du roi, et pouvait le reprendre encore : le cas était donc

[1] *Mémoires*, livre VIII.

plus embarrassant. Gardée à vue dans sa chambre par des soldats qui allaient chercher jusque dans son lit la poudre qu'on l'accusait d'y cacher pour faire sauter son fils, Marie était tout à coup tombée du faîte de la puissance dans une situation lamentable. Renier sa royale maîtresse en un tel moment était un procédé honteux, indigne d'un gentilhomme et plus encore d'un évêque, procédé des plus dangereux d'ailleurs selon le cours des événements; mais se dévouer sans réserve à sa mauvaise fortune était un acte qui imposait des sacrifices pénibles dans le présent et peut-être sans compensation dans l'avenir. Richelieu sortit de cette alternative en ménageant à la fois les convenances et ses intérêts.

Placé entre le jeune roi et sa mère, il sut conserver l'attachement de l'une et se préparer les bonnes grâces de l'autre, avec un art que nous ne souhaitons à coup sûr à personne, mais dont nos plus souples tacticiens parlementaires pourraient à bon droit se montrer jaloux. « Je demandai au sieur de Luynes le plus adroitement qu'il me fut possible, pour ne lui déplaire pas, s'il ne me serait pas permis de voir la reine, et que s'il lui plaisait me faire accorder cette grâce, j'en userais assurément, non pour aigrir, mais pour adoucir son esprit. » Cette faculté lui fut bientôt accordée avec une latitude plus grande qu'il ne l'aurait probablement voulue. Les nouveaux ministres ayant refusé de communiquer avec lui

lorsqu'il se présenta la première fois au conseil, Richelieu comprit que la position n'était pas tenable à la cour, et se résolut, après mûres réflexions, à embrasser le rôle de martyr de la fidélité.

XXIV

Au moment où se dressait l'échafaud de la compagne chérie de Marie de Médicis, judiciairement égorgée comme sorcière et devineresse par des juges encore plus lâches qu'imbéciles; pendant que les princes rebelles rentraient en triomphe dans ce Louvre si longtemps troublé par eux, la reine-mère, accompagnée d'un petit nombre de serviteurs, s'acheminait vers la ville de Blois, qu'un songe lui avait naguère indiquée comme lieu de son exil. « Au sortir de Paris, je l'accompagnai, recevant plus de consolation en la part que je prenais à son affliction, que je n'eusse pu en recevoir en la part que ses ennemis me voulurent faire de leurs biens. » Les faits permettent d'apprécier la portée de cette réflexion, fort affaiblie d'ailleurs par l'aveu qui la suit. « Je voulus avoir une permission expresse du roi par écrit, de peur qu'ils ne me rendissent puis après coupable de l'avoir suivie, et soutinssent que je l'avais fait de mon mouvement. »

Voilà de la prudence. Voici de la trahison : trahison discrète et savante qu'admirera sans doute l'école

qui s'est inclinée pendant cinquante ans devant la fortune d'un autre évêque-ministre, que notre siècle a vu profiter de tous les événements sans en dominer un seul, esprit politique sans initiative et sans système, qui sera dans l'histoire au cardinal Richelieu ce qu'est à un général qui a livré de grandes batailles le maraudeur qui dépouille les morts après le combat.

Devenu à Blois chef du conseil de la reine-mère, Richelieu entra aussitôt en correspondance avec le duc de Luynes, lui rendant un compte minutieux de tous les actes de la princesse, et se portant personnellement garant de sa conduite. Ce ne fut pas sans des peines infinies qu'il suffit pour quelque temps à ce double rôle. Contraint de témoigner à sa malheureuse maîtresse un dévouement d'autant plus absolu que le malheur engendre la défiance, obligé de se défendre en même temps à la cour contre des soupçons qu'une correspondance obséquieuse ne parvenait pas toujours à conjurer, Richelieu préludait par un rude apprentissage aux embarras du pouvoir, et ne laissait assurément rien pressentir de la hauteur de caractère qu'il devait apporter bientôt dans l'exercice du gouvernement.

Assez bien traité par de Luynes et par le jeune monarque, l'évêque de Luçon était de la part des membres du conseil, et en particulier du garde des sceaux Du Vair, l'objet de vives antipathies et d'une

méfiance prononcée. Inquiets de sa présence près de la reine et de l'activité de ses démarches, ils obtinrent du roi l'ordre de son éloignement. Après de vaines protestations de fidélité adressées à Louis XIII et à son favori, Richelieu dut partir pour son évêché, puis après pour Avignon. Ce procédé violent acheva de lui conquérir la confiance absolue de la princesse, qui ne vit dans cet exil qu'une persécution de plus dirigée contre elle.

XXV

Rendu malgré lui pour deux années à une vie pastorale et solitaire, Richelieu composa divers écrits, indépendamment de ses mémoires, dont le commencement nous paraît remonter à cette époque. Les principaux sont : l'*Instruction du Chrétien* et la *Réponse adressée au roi par les quatre ministres de Charenton*. Aucune qualité éminente ne se révèle dans ces écrits, dont le dernier, dirigé contre une lettre supprimée par arrêt du conseil, fut plutôt un acte politique qu'une œuvre religieuse. La médiocrité de ces travaux, qui doivent au seul nom de leur auteur le privilége d'être feuilletés quelquefois sous la poussière qui les recouvre, n'empêche pas Richelieu d'en parler avec une complaisance et une vanité d'homme de lettres qui sont l'un des traits les plus persistants de son caractère, soit qu'il se

produise comme théologien ou comme poëte, qu'il argumente contre Calvin ou contre Corneille.

Cet exil d'Avignon, dont la perspective est si cruelle pour Richelieu, fut pourtant l'origine de sa haute et rapide fortune. La reine avait franchi les murailles du château de Blois, en s'appuyant sur une échelle de cordes, durant les ténèbres d'une nuit d'hiver. Le duc d'Épernon, brouillé avec la cour pour une querelle de préséance, l'avait reçue dans son gouvernement à la tête d'une armée. Faisant appel à tous les mécontents, c'est-à-dire à tous les ambitieux, la veuve de Henri IV menaçait de recommencer contre son fils une guerre civile à peine éteinte. Rien n'était en effet changé depuis la mort du maréchal d'Ancre et l'avénement au pouvoir du petit gentilhomme provençal, ni dans la constitution de l'État, ni dans les plans et les espérances des grands du royaume. De Luynes avait servi leur vengeance en versant le sang de Concini, et ce sang avait scellé une sorte de pacte entre lui et la faction féodale; mais bientôt la force des choses le contraignit à faire des efforts pour se dégager, et il se vit accusé de trahir ses amis alors qu'il ne faisait que se défendre. Il n'y allait pas moins que de l'existence de la royauté elle-même, et de Luynes n'était rien que par elle.

Les nouveaux ministres, et parmi eux le président Jeannin, esprit prudent et pratique, s'étaient

refusés à rendre la liberté au prince de Condé, et, tout en abandonnant au pillage les finances de l'État, ils résistaient aux demandes de gouvernements et de places fortes de nature à compromettre l'intégrité de la monarchie. Les grands, qui avaient compté jouir d'une autorité pleine et entière, se trouvèrent donc frustrés dans leurs espérances. La meilleure partie des dépouilles de Concini et de son infortunée compagne était passée dans la maison de Luynes; tel avait été, conformément à la loi générale des révolutions de cabinet, le principal, pour ne pas dire le seul résultat de celle-ci. Aussi le maréchal de Bouillon, que Richelieu appelle quelque part le démon incarné de la sédition, déclarait-il bien haut que *la taverne était restée la même, et que le bouchon seul avait changé.*

Ainsi compromis de deux côtés à la fois, de Luynes comprit que pour conserver le pouvoir, et peut-être pour sauver la royauté, il fallait traiter avec Marie de Médicis, établie dans Angoulême à la tête de forces considérables. Les huguenots du Poitou accouraient déjà offrir à cette princesse leurs services intéressés. La cour émigrait en Saintonge, et le gouvernement faible et timide du duc de Luynes provoquait dans l'opinion publique, en faveur de la reine-mère, cette réaction qui ne manque jamais lorsqu'on sait l'attendre et la préparer.

XXVI

Pour ménager une réconciliation aussi difficile, le favori pensa à Richelieu, qui reçut à Avignon avec une joie inexprimable le message par lequel le roi lui enjoignait de se rendre sans délai près de sa mère. Ce long voyage, entrepris par ordre de la cour, conserva aux yeux prévenus de Marie le caractère d'un acte spontané de courage et de dévouement. Aussi l'évêque de Luçon, à peine arrivé, fut-il le directeur de ses résolutions, l'inspirateur suprême de ses volontés. Il suggéra facilement à la princesse le désir de se rapprocher de son fils et de la cour.

Mais, comme tous les chefs de faction, Marie s'appartenait moins à elle-même qu'aux hommes engagés dans sa querelle : aussi les efforts de Richelieu furent-ils inutiles pendant plus d'une année. Une entrevue ménagée à Tours entre la mère et le fils n'avait amené d'autre résultat que de banales protestations d'attachement. L'ancienne régente s'inquiétait moins d'ailleurs de reconquérir le cœur de Louis XIII que de ressaisir ce pouvoir devenu la seule compensation de sa jeunesse évanouie ; de son côté, le jeune roi ne revit pas plus tôt sa mère que son âme se rouvrit à tous les soupçons qui devaient torturer jusqu'à la tombe ce martyr vivant des sollicitudes du trône.

Alors se passèrent des choses bien caractéristiques de ces temps de faiblesse et d'anarchie. Luynes, menacé par les grands qui se disaient trompés par lui, avait d'abord essayé de rapprocher le roi de la reine-mère; puis, s'apercevant bientôt que l'ambition véritable de cette princesse était de reprendre la haute direction des affaires, il n'imagina rien de mieux pour paralyser ses forces que de lui opposer le prince de Condé, et l'on vit tout à coup sortir de prison, après plus de trois ans de captivité, le chef de la turbulente faction princière.

Ulcérée par cette mise en liberté, éclatante condamnation de l'acte principal de sa régence, la reine rompt aussitôt les rapports qu'elle commençait à nouer avec la cour, et fait appel à tous les ambitieux du dedans, à tous les ennemis du dehors. Les princes et les grands se divisent et s'agitent; chacun fait ses conditions et exige des garanties à la pointe de son épée. Le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge retentissent du bruit des armes au milieu de l'indifférence et du dégoût hautement manifestés par les populations, qui voient s'élever aux proportions d'une guerre civile la querelle personnelle de M. de Luynes et de M. d'Épernon.

Dans cette disposition universelle des esprits, une seule rencontre aux portes d'Angers suffit pour inspirer aux deux armées un égal désir de voir enfin leurs chefs compter la paix publique pour quelque chose.

Ceux-ci comprennent que le moment est venu de cesser de jouer à la guerre. Des négociations sérieuses sont donc ouvertes où l'évêque de Luçon intervient activement, et, au mois d'août 1620, la lutte se termine par une transaction générale, assise sur les mêmes bases que toutes celles qui l'ont précédée. Les seigneurs des deux partis obtiennent toutes les conditions qu'il leur a plu de stipuler. Les modestes seuls sont dupes, aussi en est-il peu. Pour ne parler que du plus remuant entre tous les personnages de ce temps, le duc d'Épernon, cette médiocrité grandie par une insolence imperturbable, et qui n'a plus rien à demander pour lui-même, voit offrir à ses enfants un établissement immense, un duché-pairie, la survivance de toutes ses charges et un modeste présent de 200,000 écus. Luynes, de son côté, se prépare à saisir de son bras de fauconnier l'épée de connétable qu'avait portée Duguesclin. Dans ces loteries des guerres civiles, tous les joueurs gagnaient un lot. Richelieu y tira un quine, car il se fit assurer le chapeau de cardinal.

XXVII

Le moment n'était pas encore venu d'entrer au conseil où siégeaient les hommes que la mort du maréchal d'Ancre y avait portés; mais le cardinalat était à la fois et un bon moyen pour attendre et une

force pour ne pas attendre longtemps. Richelieu conclut de plus le mariage de sa nièce chérie avec le marquis de Combalet, neveu du duc de Luynes, aux applaudissements de la cour et de la reine-mère, qui paya la dot et vit une preuve nouvelle de dévouement dans l'alliance que son fidèle conseiller consentait, pour le seul intérêt de son auguste maîtresse, à conclure avec le favori du roi.

Malgré les stipulations d'Angers, la promotion de Richelieu éprouva d'assez longs retards, soit que ces délais provinssent de la chancellerie romaine elle-même, ou qu'il faille les attribuer aux démarches secrètes de ses ennemis, alarmés d'un tel accroissement de sa fortune. Ce ne fut qu'en 1622, après la mort du cardinal de Retz, que l'évêque de Luçon se vit promu au cardinalat. Pendant ce temps, les événements avaient marché, et une situation de plus en plus difficile allait bientôt lui assurer sa place dans les grandes affaires.

Le roi ayant voulu rétablir en Béarn le libre exercice de la religion catholique interdit dans cette province depuis un demi-siècle, les réformés avaient pris les armes et donné une preuve de plus de l'incompatibilité de cette organisation menaçante avec l'existence d'un gouvernement régulier. L'assemblée de La Rochelle, sommée de se séparer, avait répondu qu'elle n'en ferait rien, et que le roi ne pouvait avoir oublié que c'était aux religionnaires que son

père devait le trône. Cette assemblée, à l'abri de ses formidables remparts, avait procédé à une division territoriale du royaume en dix-huit églises subdivisées en églises simples et en colloques, desquelles dépendait un certain nombre de localités. Dans chacune de ces circonscriptions, des chefs militaires et des magistrats civils étaient solennellement institués. Une législation générale avait été promulguée pour l'état de guerre aussi bien que pour l'état de paix. Le duc de Rohan et son frère de Soubise, investis du commandement général des forces huguenotes, se préparaient une situation analogue à celle que la maison d'Orange avait conquise dans les Provinces-Unies à la faveur de la lutte contre l'Espagne; « rien ne manquait enfin au dessein manifeste d'établissement d'une république dans ce royaume [1]. »

XXXVIII

Louis XIII s'était mis en campagne. Il avait déployé, dans une guerre qui le conduisit deux fois au fond du Languedoc, une valeur personnelle incontestable, seule qualité qui puisse recommander la mémoire du triste monarque qui ne fit de grandes choses qu'en remettant à la discrétion d'un ministre souverain sa volonté ambulatoire et son esprit ob-

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XII.

sédé de mille fantômes. Après avoir déclaré par lettres patentes les habitants de La Rochelle criminels de lèse-majesté, le roi donna l'assaut à la ville de Saint-Jean-d'Angely pendant que le duc du Maine s'emparait de Nérac et de plusieurs places en Guienne. Mais les rivalités princières poursuivaient Louis dans les camps comme dans son Louvre. Sa mère, qui suivait l'armée, était l'objet de ses inquiétudes incessantes, et la présomptueuse inexpérience du nouveau connétable pesait également sur les opérations militaires et sur les affaires civiles. Bientôt le siége de Montauban vint mettre un terme aux succès des armes royales. Toutes les forces de la monarchie échouèrent contre ce boulevard de la réforme, moins défendu peut-être par ses héroïques habitants que par les faiblesses de la cour et le découragement de l'armée. Le duc du Maine, noble héritier d'une maison catholique et militaire, était mort au pied de ses remparts, et la plus brave noblesse du royaume ne se voyait pas sans indignation soumise aux ordres d'un chef qui avait appris la guerre dans les forêts de Fontainebleau : favori insatiable, dont l'impopularité réhabilitait le Florentin, et qui, cumulant la dignité de garde-des-sceaux avec celle de connétable, méritait ce jugement de ses contemporains, qu'il était aussi propre à faire un magistrat en temps de guerre qu'un général en temps de paix.

Luynes éprouva pourtant une douleur qui l'ho-

nore. Contraint de lever le siége de Montauban, repoussé devant Monheur, une chétive place du Languedoc, menacé dans sa faveur par la froideur croissante du roi et l'irritation croissante aussi de l'opinion, il ne se sentit pas la force de braver des mépris trop justifiés. Sa santé altérée le conduisit au tombeau; il mourut, livrant le roi à lui-même et à l'incertitude de ses pensées. Qui hériterait de la faveur et de la confiance du prince? Telle était la seule question que le tempérament du monarque permît alors de poser.

XXIX

Le moment était venu où la Providence allait la résoudre directement par la main de l'homme que les hautes qualités de son esprit autant que les passions longtemps refoulées dans son cœur préparaient en silence à une lutte à mort contre l'anarchie seigneuriale. Lassée de ces crises et de ces avortements éternels, la France appelait un pouvoir énergique avec l'entraînement qui la précipite dans le despotisme au sortir de tous les désordres, et Richelieu, après la régence, était presque Napoléon après le directoire.

Et quels problèmes politiques et sociaux étaient posés en France et en Europe! A l'intérieur du royaume, les religionnaires, formant un état dans

l'état, étaient en révolte à peu près permanente; la cour se partageait en grandes factions auxquelles celle de Gaston d'Orléans, frère du roi, allait ajouter bientôt un large contingent de machinations et d'immoralités. Au dehors, l'Europe s'agitait tout entière sous le contre-coup de la réforme. La guerre de trente ans commençait en Allemagne, où le protestantisme, fruit indigène du sol et du génie natif, n'avait pas épuisé aussi promptement qu'en France sa première période de religieuse ferveur. L'empereur Ferdinand II venait de triompher de la Bohême et d'en chasser l'électeur Frédéric, sur la tête duquel le parti protestant n'avait pas craint de placer la couronne royale; mais la défaite de ce prince, que son cœur ne mettait pas au niveau de sa fortune, n'avait pas éteint le courage des braves aventuriers qui levèrent bientôt l'étendard contre la maison d'Autriche. Les princes protestants recommencèrent la ligue de Smalkalde, et déjà la Suède se préparait à suivre le Danemarck sur ce vaste champ de bataille.

De son côté, l'empereur organisait la défense de l'unité politique et religieuse sur des bases non moins formidables, et devenait le lien de toutes les forces catholiques. S'élevant alors comme un astre étincelant sur l'horizon troublé de la Germanie, Wallenstein étudiait déjà dans les cieux les mystérieux présages de sa grandeur. L'empereur Ferdinand essayait de rendre leur vieille et étroite inti-

mité aux relations de l'Autriche avec l'Espagne, et s'entendait avec le cabinet de San-Lorenzo pour dominer l'Italie. Reprendre l'œuvre de Charles-Quint était la pensée dominante de sa vie. Philippe IV, que la mort de son père venait d'appeler au trône d'Espagne, et qui tenait alors sous son sceptre l'Europe méridionale tout entière, depuis Naples jusqu'à Lisbonne, entrait dans les vues de son parent avec une vivacité qu'entretenaient les inspirations de sa conscience et le soin de sa propre grandeur. Neutraliser l'Angleterre en y suscitant le parti catholique; amortir l'action extérieure de la France en mettant aux gages de l'Escurial les seigneurs qui troublaient le repos de la cour de Louis XIII; anéantir la Hollande et se venger de la longue trêve que son courageux patriotisme avait imposée à l'orgueil de ses anciens maîtres; s'assurer du duc de Savoie pour diriger sans résistance les affaires de l'Italie; opposer le Pape aux Vénitiens et la vieille majesté de l'empire aux prétentions électorales : tel était le vaste plan qu'inspirait au cabinet espagnol l'indestructible pensée d'une monarchie universelle.

XXX

L'Empire obtint de grands succès au début de cette longue lutte. Chacun sait que l'intervention des Suédois, provoquée par la France, changea seule la

face des choses. Si le triomphe de la politique austro-espagnole n'avait été arrêté par les combinaisons audacieuses de Richelieu, il est hors de doute que la France, demeurée sans influence dans cette crise décisive, allait tomber pour bien longtemps au rang de puissance secondaire, et l'on peut conjecturer qu'une restauration bâtarde et fausse de l'unité religieuse se fût opérée dans quelques parties de l'Allemagne impériale. Dans cette hypothèse, le principe catholique fût resté peut-être pour toujours identifié avec la politique et les inspirations de l'Escurial, de telle sorte que Rome et l'Espagne n'eussent éveillé dans l'esprit et la conscience des peuples qu'une seule et même pensée; alors Louis XIV et son siècle devenaient impossibles, et la souveraineté européenne du génie français plus impossible encore. Or, c'est là ce que Dieu a détourné dans les conseils éternels de sa providence, c'est à ce péril qu'il a arraché l'avenir de l'Église et les destinées du monde moderne. La France est douée, entre toutes les nations, d'une sympathique puissance que l'Espagne ne connut jamais, et les destinées du catholicisme reposent avec plus de sécurité sur son sol bouleversé par les tempêtes et battu par le flot de toutes les opinions humaines que sur la terre où il semblait régner alors sans résistance et sans contrôle. Il fallait Richelieu pour engendrer Louis XIV, et Louis XIV seul pouvait asseoir et fonder cette suprématie in-

tellectuelle de la France qui survit à toutes les vicissitudes, et dont il est malaisé de se défendre alors même qu'on la conteste avec le plus de violence.

Saluons donc d'un cri d'espérance et de joie l'avénement de l'homme appelé à effacer le passé, pour qu'il fût possible d'écrire l'avenir; saluons le destructeur d'une société impuissante et corrompue, le formidable initiateur d'une ère nouvelle, qui, commençant par le pouvoir absolu, contenait en germe la démocratie moderne, avec tous les mystères de ses destinées. Examinons de sang froid cette vaste combinaison de la monarchie absolue comme une forme transitoire de la sociabilité humaine, et sachons la comprendre sans nous montrer indulgents et faciles pour les violences à l'aide desquelles elle fut fondée. Distinguons surtout entre l'application d'une grande pensée politique et les passions personnelles excitées par une situation constamment menacée; n'oublions pas que, tandis que Richelieu faisait trembler l'Europe et la dominait par la puissance de ses plans et de ses armes, son sort semblait dépendre d'une manœuvre de la reine, d'une intrigue de Gaston, d'une conversation du père Caussin ou de mademoiselle de La Fayette. C'est dans un perpétuel contraste entre l'immensité de l'œuvre entreprise et les pieds d'argile du colosse qui s'y consacre que repose tout l'intérêt dramatique de cette vie puissante.

XXXI

La reine-mère avait obtenu son entrée au conseil après la mort du connétable de Luynes, et la modération calculée avec laquelle elle sut user de ce droit important parut dissiper pour quelque temps les ombrageuses susceptibilités de son fils. L'admission de cette princesse au conseil impliquait l'entrée prochaine de Richelieu au ministère. Estimant l'événement inévitable, le duc de la Vieuville voulut se donner près de la reine-mère le mérite de le déterminer. Depuis la mort du favori, le conseil de Louis XIII se composait d'hommes hors d'état d'exercer une influence personnelle sur la marche générale des affaires. Le président Jeannin avait été remplacé à la surintendance des finances par Schomberg, et cette charge importante se trouvait alors remplie par la Vieuville. Loménie conservait à la maison du roi le poste qu'il occupait depuis le règne précédent; d'Aligre, ancien président au parlement de Bretagne, tenait les sceaux; enfin les affaires étrangères et la guerre, qui ne formèrent longtemps qu'un seul département, avaient passé, à la mort du marquis de Villeroy, à Brulart, fils du chancelier de Sillery. Plus tard, ce portefeuille fut subdivisé en trois grandes divisions, confiées à Phélippeaux, Loménie et Potier d'Ocquère. Ce fut dans cet état que Richelieu trouva

le conseil lorsqu'il y fut appelé, à l'âge de trente-neuf ans, comme unique secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

Le livre quinzième de ses *Mémoires* s'ouvre par un long exposé des motifs soumis au roi par Richelieu, pour lui faire agréer son refus lorsque ce prince lui eut annoncé ses bienveillantes intentions, et ce morceau n'est pas assurément le moins curieux de l'ouvrage. « Le cardinal se défendit autant qu'il lui fut possible par plusieurs considérations et par plusieurs raisons. Il représenta au roi « qu'il avouait que Dieu lui avait donné quelques qualités et force d'esprit, mais avec tant de débilité de corps, que cette dernière qualité l'empêche de se pouvoir servir des autres dans le bruit et désordre du monde. » Pour lui témoigner qu'il lui dit vrai, il s'offre de faire tout ce qu'il peut désirer de lui, » soit pour le public, soit pour le particulier, pour le servir sans être du conseil. Pour être publiquement du conseil, il lui faudrait tant de conditions pour la faiblesse de sa complexion, laquelle n'est pas connue à tout le monde, qu'il semblerait que ce serait pure délicatesse qui le lui ferait désirer... Cela n'empêcherait point que, quand, pour le bien des affaires publiques, le roi prendrait résolution de dénier à quelque prince quelque prétention, il ne le lui dît fort fermement, car ce qu'il propose est sans fard, proportionné à ses infirmités, et non à aucun dessein qu'il ait de

s'exempter de la mauvaise volonté du tiers et du quart quand ce sera pour le bien public, etc. [1]. »

XXXII

Pour entrer au conseil, Richelieu montrait sa béquille; à peine entré, il la rejeta. Le lendemain du jour où il eut pris le portefeuille des affaires étrangères, il parlait déjà en maître. La pourpre romaine dont il était revêtu lui assurait de plein droit une préséance que ses collègues renoncèrent d'ailleurs dès l'origine à lui disputer, et cet homme qu'on avait vu si humble sous le maréchal d'Ancre, si souple sous Luynes, déploya tout à coup une hauteur de commandement inattendue. C'est qu'il ne trouvait plus en face de lui aucune situation assez forte pour tenir tête à la sienne, et qu'il importait de dominer le roi sous peine de voir ce prince échapper à son ministre, pour accepter le joug de quelque obscur favori. Au moment où Richelieu entrait au conseil, le terrain était libre, et il fallait en devenir le maître, si l'on ne voulait tomber promptement. Aspirer à fixer l'esprit mobile de Louis était néanmoins une entreprise plus que chanceuse; Richelieu y par-

[1] Au début de ce xve livre, Richelieu cesse de parler à la première personne, et, à part certains morceaux dont la facture révèle la main du cardinal lui-même, l'ensemble de l'ouvrage se compose évidemment de notes et de mémoires écrits par des secrétaires et des metteurs en œuvre travaillant sous l'inspiration du ministre.

vint en tirant parti des défauts autant et plus que des qualités du monarque.

Ce qu'il y a peut-être de plus curieux à étudier dans la vie des grands ministres, ce sont les voies qui les ont conduits aux affaires, et les moyens par lesquels ils s'y sont maintenus. Les actes accomplis par eux, quelle qu'en ait été d'ailleurs l'importance, offrent rarement un intérêt égal à celui des luttes qu'imposent dans tous les temps la conquête et surtout la longue conservation du pouvoir.

Sous nos gouvernements constitutionnels et dans nos sociétés régulières, c'est par la puissance de sa parole, l'autorité de son nom et le ménagement habile des caractères et des intérêts, qu'un homme politique acquiert et retient ce dépôt du pouvoir si ardemment convoité par toutes les ambitions rivales. Ce spectacle a de l'éclat sans doute, et de tels combats sont difficiles; mais n'oublions pas que l'opinion publique a de nos jours une force irrésistible, et que les hommes supérieurs triomphent tôt ou tard, en s'appuyant sur elle, des résistances que pourraient susciter ou des intrigues ou des caprices. Il n'en était pas ainsi dans cette vieille société française, qui voyait l'autorité royale s'élever comme le seul pouvoir de l'État, au milieu des troubles excités par une aristocratie princière moins ambitieuse des droits politiques que de vanités et de jouissances. Pour se maintenir aux affaires à pareille

époque, et pour les régir souverainement pendant dix-huit années, il fallait deux choses : la première, éviter le sort du maréchal d'Ancre, et convaincre les grands du royaume que de tels attentats ne se renouvelleraient plus impunément ; la seconde, rester maître de la pensée, sinon des affections du monarque, et associer étroitement le maintien de son pouvoir à la sûreté personnelle du prince et à l'existence même de la monarchie.

XXXIII

Voilà ce que sut faire Richelieu avec un bonheur incompàrable. La longue domination exercée par ce ministre sur un prince qui, comme homme, n'éprouvait pour lui que des repoussements, est un fait sans précédents dans l'histoire. Cette œuvre de persévérance et d'habileté doit être étudiée avec autant de soin que les grandes transactions diplomatiques de cette époque.

Louis XIII était, sous le rapport des affections, le plus changeant et le plus capricieux des hommes. Sa mère s'était crue sûre de son cœur, et avait fini sur la terre étrangère une vie traversée par toutes les douleurs ; sa jeune et belle épouse n'avait rencontré que froideur dans son triste hyménée. La confiance et l'amitié de ce prince avaient appartenu tour à tour à de Luynes, à Barradas, à Schomberg,

à Saint-Simon, à Bassompierre, à Cinq-Mars, et cette royale amitié ne préserva pas toujours leur fortune et leur tête. Il avait aimé d'un amour mort et glacé comme lui-même des femmes spirituelles, de douces et pures jeunes filles, et ces liaisons s'étaient rompues sans effort, sans combat et sans laisser de vide dans son cœur Tel était le maître auquel il fallait que Richelieu s'imposât; tel était le monarque destiné à couvrir, jusqu'au dernier jour de sa vie, des plis de son manteau royal le ministre exécré dont l'impopularité remontait jusqu'au trône.

Ils paraissaient n'avoir rien de commun, ces deux hommes associés par une loi mystérieuse et fatale. Si l'on pouvait dire par où leurs habitudes se repoussaient, il n'était pas aussi facile de comprendre par où ils se sentaient mutuellement attirés l'un vers l'autre. Aussi les contemporains y furent-ils trompés, et Louis hésita-t-il souvent lui-même entre ses instincts de prince et d'homme privé. Recueillez ses conversations les plus intimes, à Lyon avec sa mère pendant sa maladie, au parloir de la Visitation avec Mlle de Lafayette, dans les bois de Fontainebleau et les salons de Saint-Germain avec ses favoris d'un jour, plus tard dans les longues et fiévreuses veillées de sa campagne de Provence avec son grand-écuyer, partout vous l'entendez exprimer les répugnances que lui inspire le cardinal, la lassitude qu'il éprouve de ses procédés impérieux et de ses inflexibles exi-

gences ; partout le roi semble apparaître comme oppressé par un pesant cauchemar qu'il suffirait pourtant d'un seul mot pour secouer. Pourquoi ne le prononce-t-il pas, ce mot suprême ? pourquoi Louis subit-il, aux dépens de son repos et de son bonheur intérieur, la rude domination contre laquelle il proteste tous les jours ?

XXXIV

Le caractère et la situation politique du monarque expliquent cette anomalie singulière. Louis XIII ressentait cette poignante méfiance entretenue par les longs périls de sa jeunesse, et qu'avait développée un naturel inquiet et solitaire. Il avait vu son enfance menacée par des insurrections formidables ; il savait tout ce que son tempérament maladif faisait naître d'espérances dans la famille royale, tout ce qu'il excitait de dédain au sein de la nation. Il ne croyait ni à l'affection de sa mère, ni à la tendresse de son épouse, ni à la fidélité de son frère, ni au dévouement des grands et du peuple. Marie de Médicis, que le premier acte de son pouvoir avait chassée du Louvre, se posait toujours devant lui comme une mère ambitieuse et outragée. Anne d'Autriche, que la froideur de son époux semblait vouer à une stérilité éternelle, était à ses yeux la personnification vivante de l'Espagne et d'une politique en-

nemie. Gaston d'Orléans, l'objet des prédilections de sa mère et peut-être de sa femme, le successeur désigné de son trône et de son lit, le boute-feu de tous les complots, le complice et l'espoir de l'étranger, lui apparut pendant tout le cours de son règne comme un ennemi public et domestique à la fois. Depuis la conspiration du maréchal d'Ornano jusqu'à la ténébreuse machination de Cinq-Mars, le nom du duc d'Orléans avait été mêlé à tous les projets des factieux, à toutes les correspondances secrètes de l'Escurial, à tous les vœux des ennemis de la monarchie et de la France. Autour du trône étaient groupés des princes et des seigneurs dont les subversives pensées allaient tour à tour de la reine-mère à Gaston, et des religionnaires de La Rochelle aux armées espagnoles : audacieux brouillons, brillants conspirateurs, dont la tête ne fléchit sous le joug des lois qu'après avoir entendu siffler la hache du bourreau.

Que Louis XIII se rappelât le passé ou qu'il pressentît l'avenir, de sinistres pensées s'offraient à son esprit et légitimaient ses inquiétudes. Une population distincte et ennemie stationnait au cœur de la France, à l'abri de ses forteresses et sous la protection des édits ; l'Espagne et l'Empire unissaient leurs forces pour attaquer les frontières par les armes, la cour par la corruption. Un seul homme, affrontant ces périls d'un front calme et serein, n'hésitait pas à

compromettre sa tête dans la sanglante partie engagée entre les princes et la royauté; il promettait puissance au dedans, grandeur au dehors, et se portait fort de faire évanouir au pied des Alpes le vieux prestige de la prépondérance espagnole.

Couvert au début de son ministère du sang de Chalais et de celui de Boutteville, implacable vengeur de l'ordre monarchique ébranlé par la révolte, et de l'ordre social compromis par le duel, Richelieu avait mis un abîme entre lui et la haute noblesse; il s'était fait, par nécessité plus encore que par nature, le champion de toutes les prérogatives royales, l'ardent promoteur de l'unité du pouvoir. Élevé aux affaires par la faveur de Marie de Médicis, il n'avait pas tardé à se trouver séparé de cette princesse par la différence de leurs vues politiques, la reine-mère aspirant à placer en Espagne et dans l'Empire le point d'appui que le ministre entendait chercher ailleurs. Devenu le persécuteur acharné de sa bienfaitrice par un concours de circonstances qui assirent son crédit près du roi autant qu'elles compromirent la moralité de son caractère personnel, il avait imposé à la reine, en la rejetant hors de France, un rôle de complicité dans tous les attentats qui menaçaient son fils : il était ainsi devenu le pivot nécessaire de la résistance, la plus haute expression de la force monarchique et nationale luttant contre l'étranger.

XXXV

Les souvenirs du passé élevaient donc une infranchissable barrière entre lui et Marie, et les attentats réitérés de Gaston contre la personne du cardinal ne laissaient à ce dernier de refuge et d'espérance que dans le triomphe éclatant de la royauté. Haï de la reine-mère, repoussé de la reine régente, abhorré de *Monsieur,* Richelieu n'existait que par la volonté de Louis XIII. Le roi mort ou détrôné, sa tête tombait, malgré la pourpre dont elle était ceinte. La perte du cardinal était la première satisfaction réclamée par les factieux, celle que Marie et Gaston auraient accordée avec le plus d'empressement et de joie. Le soin de sa propre sûreté garantissait donc le dévouement d'un ministre qui ne pouvait entretenir aucune espérance en dehors du service de son maître. Le moyen de s'étonner dès lors que chez Louis XIII le roi ait toujours triomphé de l'homme, et que le soin de sa sûreté ait fait constamment incliner le monarque vers la seule force monarchique qui existât alors dans son royaume?

En avançant dans la vie et dans la grandeur, Richelieu avait perdu la souplesse de ses premières années : son joug était devenu dur, son langage hautain, et ses exigences croissaient avec son pouvoir. Mais n'était-il pas heureux jusque dans ses entreprises

les plus téméraires, et d'éclatants succès ne couvraient-ils pas toujours aux yeux du monde les contrariétés personnelles qu'il infligeait à son roi? S'il le contraignait à changer de confesseur, à rompre des relations innocentes et douces; s'il surveillait d'un œil jaloux ses actes, ses paroles et jusqu'aux plus intimes secrets de sa vie domestique, combien ne secondait-il pas, par le développement de ses vastes plans, la passion de Louis pour la guerre et sa haine contre la maison d'Autriche! Combien la politique du cardinal n'avançait-elle pas d'ailleurs cette transformation de la royauté féodale en une royauté de droit divin; œuvre dangereuse à laquelle la maison de Bourbon et la maison de Stuart se vouèrent à cette époque avec une ardeur égale, quoique avec un succès bien différent!

C'est rarement par les petits côtés que se décident les grandes affaires, et la Providence ne permet pas que le développement d'une idée soit arrêté court par un accident. Lorsqu'on étudie la vie de Louis XIII et le ministère de Richelieu, l'existence politique de ce ministre apparaît à chaque instant comme menacée; il semble qu'elle va dépendre d'une conversation de jeune fille, d'un retour de Louis vers sa mère, d'une manœuvre de favoris, d'un pas de plus fait par Cinq-Mars dans la confiance royale; on croirait parfois le sort de l'État attaché à un accès de fièvre, à l'issue d'une chasse à Saint-Germain ou au secret

d'une nuit conjugale : alors le colosse qui remue l'Europe paraît vaciller lui-même au plus léger souffle de la faveur royale. Pourtant, lorsqu'on pénètre plus profondément dans cette époque, on finit par comprendre que Dieu n'avait pas attaché les destinées d'un peuple aux fils de soie auxquels elles paraissaient suspendues. Une grande lutte était engagée, et Richelieu puisait sa force dans le principe d'ordre intérieur et de nationalité dont il était la personnification formidable. Le roi inclina toujours vers le cardinal par la force même des choses, et ce qui se révèle le plus clairement à quiconque a compulsé les innombrables mémoires laissés par les hommes de ce temps, c'est la résolution persévérante de Louis XIII de conserver son ministre, lors même qu'il paraît prendre l'engagement formel de l'écarter.

XXXVI

En suivant la rapide esquisse que nous tracerons ici des événements, on verra que la puissante volonté de Richelieu leur servit toujours de lien et de mobile. Observons d'abord l'action de ce ministre à l'intérieur du royaume ; rendons-nous compte de ses efforts pour substituer une administration centralisée à ce gouvernement, mi-partie de féodalité et de franchise municipale, qui suc-

combait sous sa confusion même. Suivons-le dans sa lutte contre les protestants et contre les grandes races ; une dernière partie de ce travail nous montrera ce ministre sous son aspect européen, et contiendra l'appréciation de l'œuvre diplomatique qu'il prépara pour les négociateurs de Munster et d'Osnabruck.

L'homme d'état véritable possède deux facultés qui s'exercent en quelque sorte simultanément. Son esprit doit embrasser d'une vue ferme et constante une pensée systématique, en même temps qu'il est tenu de transiger avec les faits, même les plus contraires à ses principes. Avoir devant les yeux un but invariable, lors même qu'on paraît s'en écarter, savoir ajourner l'application de sa pensée sans l'abdiquer jamais, telle est la double condition imposée à quiconque aspire à dominer les événements et les hommes. Richelieu la posséda au plus haut degré ; rarement esprit fut en même temps plus absolu et plus pratique, plus patient et plus inflexible.

Nous avons rappelé avec quelle souplesse il escalada les degrés du pouvoir, et l'on sait déjà quelles inspirations il entendait porter dans l'exercice du gouvernement. Le cardinal renouvelait, en la développant plus largement, la politique de Henri IV, qui cherchait dans la Grande-Bretagne, la Hollande, la Suisse et les puissances secondaires de l'Empire, un point d'appui contre la maison d'Autriche. De-

puis la mort du Béarnais, la nécessité de professer cette politique paraissait bien plus manifeste encore. En Allemagne, l'empereur Ferdinand II était en voie de triompher des efforts mal concertés des protestants. L'Espagne pesait de plus en plus sur l'Italie, elle occupait les passes de la Valteline, soumise par des conventions antérieures à une sorte de neutralité garantie par l'occupation des troupes pontificales. Enfin, à l'intérieur du royaume, l'on entendait gronder sur tous les points l'orage qui, pendant les dix années de la régence, avait menacé la monarchie. En aucun temps, la cour n'avait été plus troublée, et la royale famille de France plus remplie de haines et de dissensions; jamais les réformés du Languedoc et de la Saintonge, jamais les fiers bourgeois de La Rochelle n'avaient été plus arrogants, jamais MM. de Rohan n'avaient entretenu de plus hautes espérances.

XXXVII

Au commencement de 1625, quelques mois après l'entrée de Richelieu au ministère, une nouvelle rébellion protestante était venue corroborer dans son esprit cette conviction, qu'il n'était pas de gouvernement possible tant que les protestants conserveraient, outre la liberté de conscience, qu'il ne leur contesta jamais, d'anarchiques prérogatives admi-

nistratives et militaires. Au mépris du serment qu'il avait prêté à Saint-Jean-d'Angely, le prince de Soubise s'était saisi des Sables-d'Olonne. Poursuivi par l'armée du roi, il s'était retiré à La Rochelle, « comme les oiseaux craintifs se cachent dans le creux des rochers quand l'aigle les poursuit. Là il reçut encore grâce de Sa Majesté; mais, comme la reconnaissance des infidèles est aussi infidèle qu'eux-mêmes, ces grâces descendirent si peu avant dans son cœur, que ne lui en demeurèrent aucun sentiment ni mémoire. Sa rébellion, aussi féconde que l'hydre, renaît de nouveau; il met le feu dans le royaume, tandis que le roi est employé à la défense de ses alliés, ainsi qu'Érostrate embrasa le temple de Diane, tandis qu'elle était attentive à promouvoir à la naissance d'Alexandre [1]. »

Avec la secrète assistance des Rochelois, Soubise arma quelques gros navires et force chaloupes. A la tête de cet armement, il entra dans le port du Blavet, où il saisit sans coup férir six vaisseaux du roi; il s'établit dans l'île de Ré, en écumant les côtes, pour augmenter sa flotte et ses finances. Pendant ce temps, le duc de Rohan insurgeait Montauban, et l'incendie, secrètement attisé par l'Espagne, semblait prêt à gagner tout le midi.

Il fallut à Richelieu un grand pouvoir sur lui-

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XVI.

même pour ne pas conseiller au roi l'emploi immédiat de la force, et pour différer, en présence d'un attentat aussi odieux, l'expédition décisive qu'il roulait depuis longtemps dans sa tête. C'est ici où l'esprit politique du ministre se révèle dans toute son étendue. La guerre se faisait alors en Italie avec des succès si incertains, et l'issue en paraissait encore si douteuse, qu'il comprit l'urgente nécessité d'attendre et de transiger. L'Angleterre, où le mariage de Charles Ier avec Henriette-Marie venait d'exalter le sentiment puritain en soulevant de vives antipathies contre la France, menaçait d'ailleurs d'échapper à notre alliance, malgré les efforts de Richelieu pour la cimenter. Buckingham, en butte à la haine de la nation et aux attaques du parlement, entrevoyait dans une grande expédition destinée à soutenir le protestantisme français le seul moyen de résister à l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. Le cardinal estima qu'il y aurait imprudence à braver l'hostilité combinée de la Grande-Bretagne et de la maison d'Autriche, et il eut assez d'empire sur le roi et sur lui-même pour ajourner à la conclusion de la paix avec l'Espagne l'éclatante vengeance qu'il prépara dès ce jour avec autant de persévérance que de secret.

Le cabinet de Philippe IV crut que la France se hâterait de traiter avec les protestants pour retrouver l'entière disposition de ses forces et les jeter sur

l'Italie. Les réformés, de leur côté, pensèrent que le cardinal s'empresserait d'accommoder les affaires d'Italie, afin d'être en mesure de les attaquer plus vigoureusement. Cette double conviction rendit le comte d'Olivarès plus empressé et les insurgés plus modestes : exploitée par Richelieu avec une habileté remarquable, elle prépara le succès de deux négociations presque simultanées, et le ministre a pu se rendre la justice de dire que, « par une conduite pleine d'une industrie inaccoutumée, il porta les huguenots à consentir à la paix de peur de celle de l'Espagne, et les Espagnols à faire la paix de peur de celle des huguenots. »

XXXVIII

Le traité de Mouçon vida pour quelque temps la grande question de la souveraineté de la Valteline, point de jonction de la puissance impériale et espagnole avec l'Italie. Par ce traité, la souveraineté du pays fut conservée aux Grisons, ces vieux alliés de la France, et les Espagnols se trouvèrent exclus de la possession des passages sur lesquels ils avaient élevé si longtemps des prétentions.

De leur côté, les réformés avaient obtenu la paix à des conditions équitables et modérées. Thoiras avait chassé Soubise de l'île de Ré, et le maréchal de Thémines, en serrant de près La Rochelle, avait

porté ses habitants à désirer un accommodement avec le roi. Le gouvernement de cette ville fut remis à son corps municipal; mais un commissaire royal dut y résider désormais pour veiller à l'observation des clauses du traité et au maintien des droits de la couronne. Il était interdit aux Rochelois d'avoir aucun vaisseau armé en guerre, et il leur était enjoint d'observer pour le commerce les formes établies dans le reste du royaume. Ils s'engagèrent à restituer les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient indûment emparés, et à garantir aux habitants professant la religion catholique le plein et libre exercice de leur culte, ainsi que celui du culte réformé leur était garanti à eux-mêmes [1].

La trève ainsi conclue avec les ennemis permanents du dedans et du dehors allait être utilement employée. Les deux années qui s'écoulèrent depuis cette transaction jusqu'au siége de La Rochelle sont à coup sûr l'une des périodes les mieux remplies de l'histoire moderne : jamais pouvoir qui s'élève ne s'est consolidé par des mesures plus décisives, par des vues plus neuves et plus fécondes.

La mort de Lesdiguières ayant rendu vacante la grande dignité de connétable, qui élevait dans l'armée un pouvoir égal, sinon supérieur à celui de la couronne, Richelieu n'hésita pas à en faire décréter

[1] Traité de Paris du 5 février 1626.

à toujours l'abolition. Il en fut de même pour le titre de grand amiral, dont les prérogatives dans les armées navales étaient égales à celles du connétable. Ces deux grands officiers se partageaient l'autorité royale d'une façon d'autant plus complète, que la connétablie et l'amirauté, étant charges de la couronne, ne se perdaient qu'avec la vie. Les seigneurs qui en étaient revêtus avaient conquis le droit de ne rendre compte qu'au roi lui-même de la comptabilité financière des armées, de telle sorte que le pouvoir ministériel se trouvait exclu de toute intervention dans les branches les plus importantes de l'administration publique.

La charge d'amiral de France n'étant pas vacante, le trésor paya au duc de Montmorency, son titulaire, une somme de 1,200,000 fr. pour remboursement, somme qui, bien qu'elle parût considérable, dit Bassompierre, « a été d'un grand gain au roi pour les succès des années suivantes, qui ne fussent pas arrivés sans cela. » Richelieu faisait en même temps créer une surintendance générale du commerce et de la navigation qu'il réunissait à ses fonctions ministérielles. De cette manière, il concentrait dans ses mains toute la partie administrative du service maritime, et rendait à la couronne, c'est-à-dire à lui-même, le droit de conférer le commandement des forces navales, avec tous les emplois dont le grand amiral avait eu jusqu'alors la pleine et entière disposition.

XXXIX

Depuis longtemps le ministre dirigeait sa pensée vers l'accroissement de la marine militaire et l'extension du commerce et de l'industrie. Le *Testament politique* contient sous ce double rapport les vues les plus curieuses à étudier. Les idées du cardinal sur le développement de la grande pêche et l'extension du personnel de la marine française, sur la fabrication des toiles et des industries qui se rattachent aux armements, sont du plus haut intérêt. Richelieu est peu favorable, on doit le comprendre, aux théories de liberté commerciale qui n'avaient pas cours de son temps. Disciple de Sully et prédécesseur de Colbert, sa préoccupation principale consiste à indiquer à la France tous les produits naturels et manufacturés qu'elle peut substituer avantageusement aux marchandises importées de l'étranger, marchandises dont toutes ses mesures tendent à diminuer la quantité. Le commerce des Échelles du Levant, celui des pelleteries du Canada, la troque sur les côtes de Guinée, les moyens à employer pour enlever aux Flamands et aux Hollandais la navigation des mers du Nord dont ils avaient acquis le monopole, tout cela occupe le ministre non moins que les plus graves transactions diplomatiques; enfin le programme complet de nos objets d'exportation et

d'importation dressé par lieu de provenance, indique l'attention sérieuse et soutenue qu'il apportait à des matières que l'esprit de gouvernement essayait alors de réglementer pour la première fois [1].

Le développement de la puissance navale de la France se liait trop étroitement aux projets de Richelieu contre La Rochelle et contre l'Espagne, pour qu'une telle pensée ait lieu de nous étonner. D'ailleurs, des questions d'honneur et d'étiquette venaient à cette époque dominer les intérêts, et le cardinal avait gros sur le cœur l'affront essuyé par le duc de Sully lorsqu'il se rendait à la cour d'Angleterre comme ambassadeur du roi. Le duc avait rencontré dans le canal, à quelques lieues des côtes de France, une bamberge anglaise qui, au nom du roi de la Grande-Bretagne, souverain des mers, avait sommé le vaisseau français d'abaisser son pavillon et l'avait criblé de boulets jusqu'à ce qu'il eût déféré à cette odieuse prescription.

XL

Les larges vues de Richelieu sur la liberté des mers témoignent de l'influence qu'exerçaient déjà sur le droit public de l'Europe les principes de l'école hollandaise, et les moyens indiqués dans l'un

[1] *Testament politique*, chap. IX, sect. 6.

des plus importants chapitres du *Testament politique* pour l'établissement d'une puissante marine militaire permanente sont aussi saisissants par la grandeur que par leur nouveauté.

« Il semble que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, par l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellents ports aux deux mers Océane et Méditerranée.

« La séparation des États qui forment le corps de la monarchie espagnole en rend la conservation si mal aisée, que, pour leur donner quelque liaison, l'unique moyen qu'ait l'Espagne est l'entretainement de grand nombre de vaisseaux en l'Océan, et de galères en la mer Méditerranée, qui par leur trajet continuel réunissent en quelque façon les membres à leur chef.

« Comme la côte de ponant de ce royaume sépare l'Espagne de tous les États possédés en Italie par leur roi, ainsi il semble que la providence de Dieu, qui veut tenir les choses en balance, a voulu que la situation de la France séparât les États d'Espagne pour les affaiblir en les divisant. Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien outillés et bien équipés, prêts à mettre en mer aux premières occasions, elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire craindre dans toutes les mers par ceux qui jusqu'à présent y ont méprisé ses forces.

« Avec trente galères, Votre Majesté ne balancera pas seulement la puissance d'Espagne, qui peut, par l'assistance de ses alliés, en mettre cinquante en corps, mais elle la surmontera par la raison de l'union qui redouble la puissance des forces qu'elle unit. Vos galères pouvant demeurer en corps, soit à Marseille, soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à la jonction de celles d'Espagne, tellement séparées par la situation de ce royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des ports et des rades de Provence, et même sans y mouiller quelquefois, à cause des tempêtes qui les surprennent à demi-canal, et que ces vaisseaux légers ne peuvent supporter sans grand hasard dans un trajet fâcheux où elles sont assez fréquentes.

« Et quand même ils pourraient être servis d'un vent si favorable qu'ils n'auraient rien à craindre de la mer, le moindre avis que nous aurons de leur passage nous donnera lieu de le traverser, d'autant plus assurément que nous pouvons nous mettre à la mer quand bon nous semble, et nous retirer sans péril quand le temps nous menace, à cause du voisinage de nos ports, qu'ils n'osent aborder. Par ce moyen, Votre Majesté conservera la liberté aux princes d'Italie, qui ont été jusqu'à présent comme esclaves du roi d'Espagne. Elle redonnera le cœur à ceux qui ont voulu secouer le joug de cette tyrannie, qu'ils ne supportent que parce qu'ils ne peuvent s'en déli-

vrer, et fomentera la faction de ceux qui ont le cœur français.

« Le feu roi votre père ayant donné charge à M. d'Alincourt de faire reproche au grand-duc Ferdinand de ce qu'après l'alliance qu'il avait contractée avec lui par le mariage de la reine votre mère, il n'avait pas laissé que de prendre une nouvelle liaison avec l'Espagne, le grand-duc, après avoir ouï patiemment ce qu'il lui dit sur ce sujet, fit une réponse qui signifie beaucoup en peu de mots, et qui doit être considérée par Votre Majesté et par ses successeurs : *Si le roi eût eu quarante galères à Marseille, ie n'eusse pas fait ce que j'ai fait* [1]. »

XLI

Des combinaisons financières minutieusement étudiées suivent cet aperçu de la politique du ministre. Richelieu n'ignore pas, pour employer une expression qui lui appartient, que, « si l'argent est, comme on dit, le nerf de la guerre, il est aussi la graisse de la paix. » Dans cette partie de son travail se développent les notions les plus saines, et, sous certains rapports, les plus avancées.

Richelieu passe en revue tout le système des im-

[1] *Testament politique*, chap. IX, sect. 5.

pôts, tailles et fermages, tel qu'il avait été formé par la suite des temps et par une longue série de faits contradictoires. Il prépare dans sa pensée la suppression de la plupart des tailles, qui lui paraissent affecter le principe même de la production, qu'il dé- toujours avec une sagacité remarquable. Il n'est pas intérêt de le voir combattre à outrance les *conver nnistes* de son temps, et s'opposer, dans l'int du crédit public, à la réduction des rentes es sur le domaine et sur l'Hôtel-de-Ville, et au retranchement des intérêts produits par les offices achetés à deniers comptants.

« Quand la justice de cet expédient ne pourrait être contestée, la raison ne permettra pas de s'en servir, parce que sa pratique ôterait tout moyen à l'avenir de trouver de l'argent dans les nécessités de l'État, quelque engagement qu'on voulût faire. Il est important de bien remarquer, à ce propos, que telle chose peut bien n'être pas contre la justice, qui ne laisserait pas d'être contre la raison d'une bonne politique, et qu'il faut bien se donner de garde d'avoir recours à des expédients qui, ne violant pas la raison, ne laisseraient pas de violer la foi publique. Si on la garde en ce point, ainsi que je l'estime tout à fait nécessaire, l'État en sera beaucoup plus soulagé qu'il ne serait, quand même on supprimerait une partie de ses charges sans nouvelles finances, en ce qu'il demeurera maître des bourses des par-

ticuliers en toutes occasions, et ne laissera pas d'augmenter considérablement son revenu [1]. »

Relativement aux charges acquises à prix débattu, Richelieu incline à en diminuer graduellement le nombre au moyen d'un remboursement au taux de l'acquisition. Il accepte du reste comme son siècle tout entier, mais sans la *canoniser,* ainsi qu'on l'a prétendu, la vénalité des offices, qui était devenue pour cette époque une impérieuse nécessité de gouvernement, et l'une des bases de l'organisation sociale. En cela, le ministre va moins loin que Montesquieu, puisqu'il se borne à s'appuyer sur un fait alors incontesté, sans l'élever, comme l'auteur de l'*Esprit des Lois,* jusqu'à la hauteur d'une théorie fondamentale du gouvernement monarchique. C'est pourtant l'acceptation pure et simple de l'idée la plus universellement admise dans son temps qui a conduit certains esprits absolus du dix-huitième siècle à contester l'authenticité du *Testament politique.* C'est à cause du chapitre sur la vénalité des charges que le marquis d'Argenson, ce précurseur de la Constituante, cet esprit dogmatique né cinquante ans trop tôt, n'hésite pas à attribuer cet ouvrage, *indigne du grand génie dont il porte le nom, à quelque pédant ecclésiastique* [2]; c'est pour cela qu'en fait d'œuvres dignes de mémoire, l'auteur du

[1] *Testament politique*, chap. IX, sect. 7.

[2] *Considérations sur le Gouvernement de la France*, chap. V, art. 7.

Siècle de Louis XIV invite charitablement Richelieu à s'en tenir à la digue de La Rochelle !

D'innombrables témoignages attestent la sollicitude du ministre pour les grands intérêts de la navigation et de l'industrie. La colonisation du Canada fut reprise avec ardeur, la compagnie de Saint-Domingue fut fondée, et de grandes expéditions aux Indes reçurent de la couronne de puissants encouragements. Pendant que des consulats s'établissaient dans toutes les échelles du Levant, et que Deshayes partait pour la Moscovie afin de nouer des relations commerciales avec le czar, le chevalier de Rasilly préparait, par une expédition sur les côtes du Maroc, la négociation de traités avantageux avec toutes les puissances barbaresques [1]. Des dispositions étaient prises pour féconder la pensée de Sully et creuser le canal de Briare. Des compagnies se formaient pour le desséchement des marais, le défrichement des landes, l'endiguement des rivières ; tout annonçait enfin l'importance croissante acquise par la bourgeoisie, et les efforts multipliés du ministre pour contre-balancer par l'influence des capitaux la puissance territoriale à laquelle il s'efforçait d'arracher le pouvoir politique.

Sous l'empire de la même pensée, des change-

[1] On trouve sur ce point de curieux détails dans un travail récemment publié par M. Thomassy : *Des Relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc*, 1 vol. in-8° ; Arthus Bertrand, 1842.

ments plus décifs étaient essayés ou préparés dans l'administration intérieure du royaume. Dans toutes les localités, on constituait une puissance administrative permanente en rapport direct avec le pouvoir ministériel, en opposition avec les gouverneurs et les grandes cours judiciaires. La création des intendants, contre lesquels s'éleva si vivement le parlement de Paris au début de la réaction aristocratique de la Fronde, fut le premier pas dans la voie nouvelle où les événements précipitaient la France.

Dans l'assemblée des notables réunis à Paris en 1627, le ministre fit approuver une autre mesure qui ne tendait pas moins directement au but qu'il avait toujours devant les yeux. Il parvint à faire demander par les notables la démolition des places fortes qui ne seraient pas reconnues nécessaires à la défense du royaume contre l'ennemi extérieur. Cette demande, à laquelle il eut soin de rester étranger, s'appuyait sur la nécessité de dégager la couronne des charges immenses qu'un inutile entretien imposait aux finances du roi. Les grands seigneurs, et à leur tête le duc de Guise, gouverneur de Provence, poussèrent d'étranges clameurs en entendant cette proposition mal sonnante ; mais la plupart des parlementaires insistèrent avec vivacité, et les mesures étaient si bien prises, qu'en accueillant ce vœu le roi parut céder aux désirs unanimes de ses peuples[1].

[1] *Journal de Bassompierre*, t. II. — Levassor, t. V, liv. XXIV.

Une tactique aussi habile, mais assurément moins honnête, inspira une autre proposition solennellement adressée par Richelieu à la même assemblée, et chaleureusement repoussée par elle. Dans un mémoire en treize articles, le cardinal proposait de modérer les peines portées par les vieilles lois de la monarchie contre les criminels d'État, et de les réduire à la seule privation des charges et des emplois après une seconde désobéissance. Il y a quelque chose de triste et d'immoral dans le calcul qui inspirait une telle démarche. En trouvant un pareil fait dans l'histoire de l'inflexible cardinal, la pensée se reporte involontairement sur l'homme de sanglante mémoire qui débutait à l'Assemblée constituante en proposant l'abolition de la peine de mort.

XLII

Au moment où Richelieu jouait en face de la nation cette parade inconvenante de clémence, le sang de Chalais fumait encore sur le Bouffay de Nantes, et l'exécuteur aiguisait déjà sa hache pour abattre la tête de Boutteville. Le maréchal d'Ornano, enfermé au château de Vincennes, n'avait payé que de sa liberté son intimité avec *Monsieur*. Il n'en fut pas ainsi de l'imprudent jeune homme qui avait accepté le rôle périlleux d'agent secret du cardinal auprès de ce prince, et auquel la chronique, qui fausse

l'histoire aussi souvent qu'elle la complète, prête un rôle plus dangereux encore auprès de la duchesse de Chevreuse, celui de rival et d'amant préféré. Que Chalais fût entré dans une conspiration en acceptant la mission de la surveiller, qu'il fût l'un des instruments du vaste complot tramé pour éloigner le frère du roi et lui livrer une place frontière, cela n'est pas contestable ; qu'il connût par confidence le plan ourdi par quelques affidés de Gaston pour tuer le cardinal dans sa propre maison de Fleury, il n'est pas interdit de le penser ; mais qu'il ait formé lui-même le projet d'attenter aux jours du roi, c'est là une imputation peu justifiée, que la frivolité de ce jeune homme suffit pour rendre invraisemblable. Ce dernier crime cependant eût seul légitimé la rigueur du supplice, puisque l'autre avait de nombreux complices connus et impunis parmi les hommes les plus considérables de la cour. Chalais le confessa lui-même avec ingénuité : il voulait être de la conspiration *parce que tout le monde en était ;* ce fut une affaire de mode et de bon goût, peut-être d'entraînement et d'amour [1].

On se rappelait alors, souvenir funeste à plusieurs ! les grandes factions de la régence, les fortunes élevées au milieu des troubles et grandies par ces trou-

[1] On peut comparer sur ce point la diffuse défense de Chalais, présentée par Levassor, aux imputations passionnées du cardinal. — *Histoire du règne de Louis XIII*, t. v, première partie, et *Mémoires de Richelieu*, livre XVII.

bles mêmes ; on savait qu'il en était à cette époque des conspirations de cour comme des coups de lance du douzième siècle, au moyen desquels se conquéraient duchés et royaumes outre-mer, et l'on ne se souvenait pas, depuis la mort du roi Henri, d'une condamnation juridique exécutée sur un homme de qualité pour avoir suivi la bannière d'un prince du sang. L'héritier de la maison de Périgord ne devina pas que les temps étaient changés, et que ce qui avait été jusqu'alors un moyen de fortune était devenu tout à coup un crime irrémissible.

Confinés dans une prison rigoureuse, les princes de Vendôme, ces frères bâtards du roi, venus à la cour sur une invitation amicale, en firent à leur tour la cruelle expérience. Bien leur prit d'appartenir à ce sang royal dont Richelieu ne versa jamais une seule goutte dans les plus grands enivrements de sa haine et de sa puissance, tant il resta conséquent jusqu'au bout avec son rôle monarchique ! Bien leur prit de pouvoir s'abriter derrière leur écu fleurdelisé comme derrière un bouclier inviolable !

XLIII

Quelque beau que fût le sang de Montmorency, il ne jouissait pas d'un si haut privilége. Aristocratique par excellence, il appartenait au cardinal ; c'était en quelque sorte son sang de prédilection.

Si Chalais avait espéré gagner, à l'exemple de tant d'autres, un bon gouvernement et une grosse pension en suivant la bannière d'un prince, le comte de Boutteville put bien supposer à son tour qu'un duel sous les beaux marronniers de la place Royale fournirait plus de matière à la conversation des dames que de besogne au bourreau.

C'était un furieux duelliste que François de Montmorency-Boutteville. Vingt-deux fois, dit-on, il avait enfreint les édits royaux, et les Mémoires du temps racontent qu'unissant la rage du sacrilége à celle du duel, il avait contraint Pongibaut, cadet de la maison du Lude, à se battre avec lui le jour de Pâques, au moment où celui-ci se préparait à monter à la sainte table. Après ces beaux exploits et nombre d'autres vint la grande partie carrée organisée en plein midi, sur la place la plus fréquentée de Paris, entre Boutteville et Deschapelles, son parent, contre le marquis de Beuvron et le comte de Bussy. C'était là sans doute un effroyable attentat contre la société tout entière; mais des milliers de gentilshommes ne succombaient-ils pas chaque année sous des mœurs plus fortes que les lois? N'avait-on pas vu naguère le chevalier de Guise, ce *bravo* de grande maison, assaillir impunément, au sortir du Louvre et jusque sous les yeux de la reine-mère, le marquis de Cœuvres et le baron de Luz, dont la mort fit verser tant de larmes à cette princesse? Après de si nombreux

et si éclatants exemples, il était difficile de s'alarmer, et l'on pouvait laisser les gens de justice grossoyer à l'aise leur papier timbré. Ainsi pensaient Boutteville et Deschapelles, lorsque déjà, dans un sombre appareil, l'échafaud se dressait en Grève. Richelieu resta insensible à la douleur de la plus noble maison du royaume, et les imprudentes supplications du duc d'Orléans en faveur de gentilshommes qui lui étaient dévoués auraient suffi pour décider le ministre à un acte qui servait à la fois sa politique et sa haine [1].

[1] Un long mémoire, écrit par Richelieu lui-même pour déterminer le roi à rejeter le pourvoi en grâce, contient le passage suivant, où l'âme du cardinal se révèle tout entière : « Tacite dit que « rien ne conserve tant les lois en leur vigueur que la punition des personnes esquelles la qualité se trouve aussi grande que les crimes. Châtier pour des fautes légères, marque plutôt le gouvernement de cruauté que de justice, et met le prince en haine, et non en respect. Et quand on ne châtie que des personnes de basse naissance, la plus noble partie se rit de telles punitions, et les croit plutôt ordonnées pour les malheureux que pour les coupables. » Que si l'exécution tombe sur ceux dont les qualités sont aussi connues que les crimes, le crime diminue la compassion de la peine, et la qualité ôte aux autres la volonté de se perdre, parce qu'il ne leur reste aucune espérance de se sauver. Votre Majesté trouve en cette rencontre ces deux conditions :

« Les prisonniers appartiennent de près aux plus illustres maisons de ce royaume ; l'un d'eux a rompu vingt-deux fois les édits, c'est-à-dire autant de fois qu'il a hasardé sa vie il a mérité de la perdre. Leurs crimes sont si publics que nul ne peut improuver le châtiment, et l'extraction si bonne, qu'en ne leur pardonnant pas, vos édits seront dans un éternel respect.

« Les grands qui ont entrepris de les sauver pourraient imputer leur salut à leurs instantes sollicitations plutôt qu'à votre bonté, et eux-mêmes seraient capables de leur rendre plutôt hommage de leur vie qu'à Votre Majesté, qui serait le vrai et seul auteur de leur grâce.

« Il est question de couper la gorge au duel ou aux édits de Votre Majesté. » (*Mémoires de Richelieu*, livre XVIII.)

XLIV

Tout prenait donc une face nouvelle, et cette société de transition, dont les éléments s'agitaient jusqu'alors dans une confusion anarchique, se coordonnait tout à coup sous une influence souveraine. Le pouvoir s'y révélait à tous les yeux par l'unité de ses plans, la fécondité de ses vues et la terrible majesté de ses vengeances. Richelieu se sentait assez fort pour oser désormais davantage et pour reprendre des projets dont il n'avait pas cessé un seul moment de préparer le succès.

Les réformés avaient commencé à s'agiter sous les mêmes incitations, et l'année 1628 allait voir s'accomplir enfin un des événements les plus considérables des temps modernes. Le mouvement puritain qui menaçait Charles Ier se développait alors dans toute sa fougue, et la princesse française qui partageait avec lui ce trône ébranlé par la tempête venait de subir un sanglant affront. Au mépris des stipulations formelles du traité de mariage, sa maison avait été congédiée, et les sujets catholiques du roi d'Angleterre voyaient s'appesantir le joug de fer dont le mariage d'Henriette-Marie avait eu pour but de préparer l'allégement. Soubise était à Londres, échauffant toutes les passions protestantes au sein d'un parlement républicain et dans la chaire fana-

tisée. Quel que fût l'ardent désir de Richelieu de maintenir avec la Grande-Bretagne une alliance que ses projets contre la cour de Madrid imposaient alors à ce ministre comme une des bases de sa politique, un premier devoir était dicté au gouvernement du roi très-chrétien par l'opinion de l'univers catholique.

Il fallait obtenir réparation d'une violation manifeste des traités, et ne pas abandonner une fille de France aux influences protestantes dont on prétendait la contraindre à s'entourer. A cette condition seulement, un mariage mixte avait été jugé praticable. Si la France eût reculé sur ce point, elle eût subi dans le monde un immense échec moral. Des redressements furent réclamés avec une mesure que la violence des passions ne permit ni de comprendre ni d'apprécier. Emporté par le mouvement dont il allait bientôt devenir la triste victime, Buckingham descendit dans l'île de Ré pour tenter la grande croisade protestante à laquelle les réformés conviaient depuis si longtemps le roi d'Angleterre, et une formidable armée navale appareilla des havres britanniques, avec le projet de préparer en France le triomphe des idées politiques et religieuses par lesquelles le sol des trois royaumes était alors si profondément remué. L'incapacité militaire du favori de Charles Ier fit échouer sa tentative contre l'île de Ré, secourue par Richelieu avec une surprenante

célérité ; mais l'intervention de l'Angleterre avait eu sur les réformés son effet habituel. Les forces huguenotes se rassemblaient sur tous les points, et La Rochelle, excitée par la présence de l'ambitieuse mère du duc de Rohan, se préparait à opposer aux armes royales une résistance désespérée.

Ainsi le problème religieux posé depuis un siècle par Luther et Calvin, et le problème social que faisaient naître la chute de la hiérarchie féodale et l'avénement d'une société nouvelle, allaient se résoudre sur une langue de terre en face du vaste Océan, sillonné par les flottes de l'Angleterre et de l'Espagne, spectatrices de cette lutte décisive ; ainsi les forces municipales et les intérêts aristocratiques allaient pour la dernière fois s'unir dans une résistance commune, avant de succomber sous cette suprématie monarchique qui portait dans ses flancs le triomphe de la démocratie moderne.

XLV

Le dix-neuvième livre des *Mémoires de Richelieu* s'ouvre par un document d'une haute importance. C'est un exposé de la situation générale de l'Europe au moment où tant d'intérêts allaient se débattre sous les murs de La Rochelle. Dans cette note originairement écrite pour le conseil du roi, le ministre ne dissimule aucun des périls de la situation ; il sem-

ble les dominer tous par la fermeté de ses vues et la sérénité de ses espérances. L'Angleterre était armée contre la France et se préparait à de formidables efforts. La Hollande, échauffée par l'esprit de secte, menaçait de nous abandonner. L'empereur, aidé du duc de Lorraine, songeait à attaquer Verdun; le duc de Savoie menaçait la Bourgogne, et des avis secrets laissaient redouter les mauvaises dispositions de Venise, où Mme de Rohan avait noué des relations. L'Espagne enfin gardait une neutralité évidemment malveillante. Cette grande puissance catholique n'oserait peut-être pas éclater tant que la lutte conserverait la couleur toute religieuse que lui imprimaient la révolte des huguenots et l'intervention du puritanisme anglais; mais il était à craindre que ce caractère ne se modifiât bientôt pour laisser prévaloir une pensée toute politique. De grandes factions menaçaient l'autorité royale; Monsieur était une arme dans la main des mécontents et de l'étranger, et sa légèreté offrait seule une garantie contre son ambition. Un prince du sang plus dangereux, le comte de Soissons, avait quitté le royaume, et pouvait devenir un instrument redoutable. Si, pour encourager le roi à combattre l'hérésie, l'Espagne venait de négocier spontanément un traité d'alliance, et d'offrir le concours de ses armées navales contre le cabinet britannique qui l'avait récemment offensée, rien qu'à voir la lenteur de ses prépara-

tifs, et les conditions qu'elle imposait à une intervention active, il était évident que cette puissance n'était pas sincère. D'ailleurs, le ministre avait surpris le secret de ses démarches à Londres et de ses manœuvres ténébreuses sur plusieurs points. Aussi la France devait-elle se méfier grandement de la cour de l'Escurial, et surveiller de près les manœuvres de son escadre, alors déployée le long de nos côtes. Cependant cette connaissance des dispositions intimes de l'Espagne ne devait pas nous empêcher de nous montrer pleins de confiance dans son concours, afin de la compromettre aux yeux de l'Europe par cette union apparente et par un échange de bons procédés.

Il est curieux de compléter aujourd'hui cet exposé tiré du portefeuille de Richelieu par les révélations que deux siècles ont apportées à l'histoire. Les archives de Simancas, récemment dépouillées, ont apporté des preuves péremptoires de la trahison de l'Espagne; les dépêches autographes adressées par Philippe IV au marquis de Legannes et au marquis de Mirabel, son ambassadeur à Paris, constatent le vif désir de l'Espagne de voir échouer le siége de La Rochelle, et ses efforts pour arriver à ce résultat au moment même où ses flottes recevaient l'ordre de se rendre dans les ports de France, afin d'appuyer les opérations militaires commencées par Richelieu. L'Espagne, qui redoutait le blâme de la cour pontifi-

cale et respectait l'opinion de l'univers catholique, ne voulait pas paraître se séparer de la France dans ce duel à mort contre l'hérésie et dans sa lutte contre la Grande-Bretagne, avec laquelle le cabinet de l'Escurial était lui-même en guerre. Mais l'Espagne redoutait encore plus les succès de la France que ceux du protestantisme, et cette double préoccupation imposait au gouvernement de Philippe IV une attitude d'hypocrisie et des actes de trahison presque toujours découverts par la pénétration du cardinal.

Le tableau tracé par Richelieu de la grandeur du péril auquel était exposée la monarchie, serait à faire reculer une âme moins fortement trempée que la sienne. Loin de dissimuler aucune des éventualités de l'avenir, il semble se complaire à les étaler, et à changer en certitudes les plus dangereuses hypothèses. C'est qu'il faut saisir fortement l'esprit du roi et l'opinion de la France, c'est qu'on est désormais trop avancé pour reculer, et qu'il n'y a plus qu'à déployer toutes ses forces et toutes ses ressources. Montrer l'imminence du péril est nécessaire pour mettre en mesure d'en triompher. Il faut saigner à blanc le royaume pour en finir promptement de La Rochelle, ainsi le veut le salut et l'avenir de la France. Prendre La Rochelle! prendre La Rochelle! Ceci devient l'idée fixe du ministre; il vit désormais pour cette seule pensée, il ne respire plus

que par elle. A toute heure du jour et de la nuit, tantôt en mer, tantôt debout sur sa glorieuse digue, il semble en proie à cette sorte de délire qui double les forces humaines, et révèle chez les âmes supérieures des sens nouveaux et inconnus.

XLVI

En parcourant les fragments rassemblés sous la date de 1628 et la volumineuse correspondance manuscrite de la Bibliothèque du Roi, vous voyez Richelieu passant tour à tour du rôle de ministre à celui de général, cumulant les plus minutieux détails du service de l'intendance et de la comptabilité avec la direction de toutes les opérations militaires et navales. Deux fois la flotte anglaise apparaît à la vue de la ville affamée, et deux fois elle recule devant la marine improvisée de la France et l'élan d'une armée qui se trempait pour les grandes choses. Tout le mouvement de l'Europe resta comme suspendu pendant une année, tant étaient graves les questions qni se vidaient devant ces puissantes murailles! Enfin la fortune de la France l'emporta, et, en entrant dans La Rochelle par la brèche, la royauté prit véritablement possession du royaume.

Sévère jusqu'à la cruauté pour les ennemis de sa personne, Richelieu n'avait ni fanatisme de parti, ni besoin de vengeances collectives. Il n'eut pas d'ef-

fort à faire sur lui-même pour se montrer modéré, et l'état de l'Europe lui commandait d'ailleurs la promptitude et la prudence. Il enleva à La Rochelle tous les droits par lesquels une république municipale se maintenait au sein de la monarchie, il rasa les forts et les remparts, symboles et instruments de sa dangereuse indépendance ; mais il ne songea pas même à porter atteinte à la sécurité des habitants et à la pleine liberté de leur conscience. Rien, dans le cours de sa vie, n'indique d'arrière-pensée contraire à la liberté religieuse. Il respecta toujours celle des réformés, et nous le voyons stipuler le même droit en faveur des catholiques près de Gustave-Adolphe et de tous les princes protestants, comme condition péremptoire de ses secours. Si la prise de La Rochelle a rendu possible la révocation de l'édit de Nantes, il est certain que la pensée de cette révocation appartient à une politique toute différente de celle du cardinal.

XLVII

La soumission de cette ville entoura le front de Richelieu d'une éclatante auréole. Il apparut dès lors comme une puissance même pour ses ennemis, et il posséda la plénitude de cette force que donne toujours la conscience d'un grand rôle reconnu par l'opinion. Il s'attacha de toutes les manières à ex-

ploiter ce prestige, agissant sur l'esprit public par toutes les voies alors ouvertes à la publicité. La discipline des lettres était à ses yeux la conséquence de la discipline sociale, et la plupart des écrivains subirent sans résistance une influence qui s'épanchait en libéralités. Mais le moment n'était pas encore venu de savourer en paix au Palais-Cardinal les banales flatteries de ses poëtes, les longues harangues de ses créatures de l'Académie, et de se faire saluer comme le suprême modérateur du monde dans de pompeuses héroïdes et des tableaux chorégraphiques. Si un pas décisif avait été fait, ce n'était encore qu'un premier pas dans une carrière toute semée de périls. La soumission de La Rochelle n'avait point entraîné celle des villes huguenotes du Midi, et si, à l'annonce du grand désastre, la consternation s'était répandue dans les châteaux escarpés baignés par l'Ardèche et par le Rhône, les religionnaires ne persistaient pas moins à défendre pied à pied les remparts de leurs nombreuses villes de sûreté et la multitude de forteresses perchées au sommet de leurs montagnes.

La douleur qu'avait ressentie l'Espagne de l'heureuse issue d'un siége si longtemps traversé, et les complications nouvelles qu'ouvrit alors en Italie la succession du duché de Mantoue, avaient fait évanouir les derniers scrupules du roi catholique. Son gouvernement s'entendit secrètement avec la ligue

des cités huguenotes et leur promit argent et secours de toute nature. Il leur envoya des officiers, et reçut à Madrid un agent accrédité du duc de Rohan pour négocier les bases d'une grande scission territoriale, destinée à préparer l'établissement d'une république fédérative sur le type de la confédération des Provinces-Unies. Les archives de Simancas ont laissé sortir de leurs cartons l'arrangement passé le 3 mai 1629 avec Clauzel, gentilhomme du duc de Rohan, arrangement par lequel ce seigneur, moyennant 600,000 ducats d'or, s'engageait à entretenir douze mille hommes de pied et douze mille chevaux, pour faire en France telle diversion qu'il plairait au roi d'Espagne, s'obligeant à ne signer aucun accommodement avec le roi très-chrétien sans l'approbation préalable du roi catholique [1]. Une dernière lutte ne pouvait donc manquer de s'engager dans ces provinces de la langue d'oc, qui depuis l'origine

[1] Dans son mémoire adressé au roi d'Espagne, Clauzel prévoyait le cas possible du triomphe absolu de la république méridionale des huguenots : « Si M. de Rohan et ceux de son parti peuvent devenir assez forts pour se cantonner et pour former un État particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion aux catholiques, lesquels jouiront de tous leurs biens présents et à venir, et ne seront pas plus chargés que les autres des impôts et des taxes. Les ecclésiastiques, les religieux ou religieuses seront maintenus dans leurs honneurs et dans leurs dignités; les catholiques entreront dans les magistratures; il y aura égalité de justice partout, et les catholiques seront admis dans les parlements, chambres des comptes, présidiaux, sénéchaussées, et dans tous les offices de justice. Enfin ils seront conservés dans tous leurs biens, honneurs et dignités, comme ceux de l'autre parti, excepté en ce qui regardera la sûreté des deniers. » (*Archives de Simancas*, cot. A, 63, 81.)

de la monarchie s'étaient, pour ainsi dire, accrochées à toutes les hérésies religieuses et à toutes les rébellions politiques pour défendre leur nationalité contre la grande unité française. Celle-ci était appelée à triompher encore une fois du principe romain et du principe féodal si étroitement associés dans les mœurs et les institutions des provinces méridionales du royaume. Mais avant d'atteindre ce résultat, assuré par la victoire de La Rochelle, il y avait à résoudre une question d'un intérêt majeur pour l'influence extérieure de la France, question que le moindre retard aurait infailliblement perdue.

XLVIII

Le décès du duc de Mantoue appelait à cette succession le duc de Nevers, son héritier collatéral, et l'Espagne s'entendait avec l'Empire pour repousser un prince de cette maison de Gonzague que tous ses intérêts rattachaient à la France. Une armée castillane pressait étroitement Casal, et la perte de cette place importante aurait rendu l'issue du débat plus qu'incertaine. Richelieu comprit, avec sa perspicacité ordinaire, que la délivrance de Casal était imposée à la France par le souci de sa considération en Europe, comme la chute de toutes les villes huguenotes par le soin de sa puissance et de sa sécurité. Écoutez-le exposant au roi l'ensemble de la

politique qu'il lui conseille pour le dedans et pour le dehors, voyez-le dérouler les conséquences qu'il se propose de tirer de ses premiers succès.

« Les intérêts de l'État sont divisés en deux chefs : l'un qui concerne le dedans, et l'autre le dehors.

« En ce qui touche le premier, il faut sur toute chose achever de détruire la rébellion de l'hérésie, prendre Castres, Nîmes, Montauban et tout le reste des places de Languedoc, Rouergues et Guienne, puis entrer dans Sedan, et s'assurer d'argent.

« Il faut raser toutes les places qui ne sont pas frontières, ne tenant point le passage des rivières, ou ne servant point de bride aux grandes villes mutines et fâcheuses, parfaitement fortifier celles qui sont frontières; il faut décharger le peuple, ne rétablir plus la paulette, abaisser les compagnies qui, par une prétendue souveraineté, s'opposent tous les jours au bien du royaume.

« Il faut que le roi soit absolument obéi des grands et des petits, qu'il remplisse les évêchés de personnes choisies, sages et capables, qu'il rachète le domaine du royaume, et augmente son revenu de la moitié, comme il se peut par moyens déjà indiqués.

« Pour le dehors, il faut avoir un dessein perpétuel d'arrêter le cours des progrès d'Espagne, et, au lieu que cette nation a pour but d'augmenter sa domination et d'étendre ses limites, la France ne doit penser qu'à se fortifier en elle-même, bâtir et s'ou-

vrir des portes pour entrer dans tous les États de ses voisins, et les pouvoir garantir de l'oppression d'Espagne, quand les occasions s'en présenteront.

« Il y a à considérer que, si l'Espagne dépouillait M. de Mantoue, elle serait absolument maîtresse en Italie, étant certain que tous les potentats qui étaient au delà des Alpes, pleins d'affection pour la France et de mauvaise volonté pour l'Espagne, seraient esclaves de sa grandeur tyrannique, si elle venait à bout de son dessein.

« Le titre du roi pour défendre le duc de Mantoue est l'ancien droit de ce royaume qui en retient le nom, d'affranchir de tyrannie ceux qu'une puissance étrangère asservit injustement, et l'obligation naturelle aux princes de défendre ce que Dieu a fait naître sous l'abri de leur puissance...

« Je ne suis point prophète, ajoute Richelieu, mais je crois pouvoir assurer Votre Majesté que ne perdant point de temps en exécutant ce dessein, vous aurez fait lever le siége de Casal et donner la paix à l'Italie dans le mois de mai; et revenant avec votre armée dans le Languedoc, vous réduirez tout sous votre obéissance, et donnerez la paix à vos sujets dans le mois de juillet, de sorte que Votre Majesté pourra, comme je l'espère, retourner victorieuse à Paris au mois d'août [1]. »

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XX, et *Vie du cardinal de Richelieu*, par Le Clerc, t. II, livre III.

XLIX

Quelques jours après avoir écouté cet exposé, Louis XIII partait pour l'Italie, et, couvert par la présence du roi, Richelieu commandait en chef une armée de trente mille hommes, destinée à franchir les Alpes et à secourir Casal.

Conformément à la vieille politique de sa maison, le duc de Savoie entendait tirer bon parti du différend survenu entre la maison d'Autriche et la France à l'occasion de la succession du duché de Mantoue : il voulait se faire attribuer le Montferrat, prétention que l'Espagne était disposée à accueillir, sous condition que ce prince fermerait les passages à l'armée française. Une négociation avec la cour de Turin n'ayant abouti qu'à des résultats équivoques, le ministre-général donna l'ordre de trancher la difficulté par la force, et la furie française emporta le Pas-de-Suze. Pendant que l'Europe croyait Louis XIII retenu au pied des Alpes, ce prince avait forcé les lignes piémontaises, délivré Casal, sauvé le duc de Mantoue, et, selon le programme de son ministre, il revenait avec une armée victorieuse se jeter sur le Vivarais pour en finir avec le parti réformé. En suivant, dans le *Journal* de Bassompierre, ces marches héroïques, on croit assister à une campagne du premier consul, et l'on sent pétiller l'esprit français dans sa verve ini-

mitable. Privas, Castres, Nîmes, Uzès, Montauban, de belles cités romaines et de vieux châteaux moresques tombèrent tour à tour au pouvoir des forces royales. La démolition des remparts commençait sitôt après la conquête, et Richelieu écoutait avec une inexprimable joie le bruit de ces ruines, qui, en tombant, annonçaient à la France la perpétration de son œuvre.

Si des cruautés furent commises dans l'enivrement de la lutte et du triomphe, le cardinal y resta constamment étranger, se bornant à faire pour son compte la guerre aux murailles et aux franchises provinciales. Habile et modéré avec les populations protestantes, presque flatteur pour leurs ministres, il sut vaincre sans écraser, et dissoudre un parti formidable sans lui fournir la ressource du martyre. A partir de cette campagne et de cette année 1629, la réforme cessa d'avoir en France une importance véritablement politique, et de peser d'une manière sensible dans la balance des factions. Privés de toutes leurs places de sûreté, sans être aucunement menacés dans la jouissance de leur liberté religieuse, les huguenots perdirent à la fois et les moyens et la volonté de se mettre à la solde des ambitions princières. Les partis succombent moins sous la grandeur des forces qu'on leur oppose que sous l'à-propos de l'agression et surtout par le prudent usage de la victoire.

L'attitude passive des églises protestantes du Lan-

guedoc dans l'insurrection qui éclata moins de trois années après, sous le malheureux duc de Montmorency, suffit pour faire comprendre la transformation radicale opérée dans ce pays par cette brillante campagne et par les mesures qui la suivirent. L'occasion paraissait belle pour essayer un mouvement auquel s'associaient le gouverneur de la province et le frère du monarque, mouvement que l'Espagne secondait de tous ses efforts ; mais l'esprit protestant ne vint point compliquer cette querelle, dont une telle intervention aurait pu changer l'issue. Écrasé par l'ascendant moral de la royauté triomphante en France et en Europe, dépouillé de toutes les positions qu'il avait conquises durant une lutte séculaire, le protestantisme n'était désormais qu'une secte religieuse, et il n'aspira plus à se faire compter pour autre chose. Richelieu lui avait ôté l'espérance, la seule force par laquelle vivent les partis. La solidité de la pacification religieuse opérée par le cardinal fut mise vingt années après à une épreuve non moins décisive. Vainement la Fronde, cette dernière protestation contre le travail opéré par le ministre de Louis XIII, se cantonna-t-elle pendant quatre années dans quelques provinces méridionales du royaume ; vainement se fit-elle appuyer par une armée espagnole et par l'épée d'un grand capitaine : les religionnaires demeurèrent constamment étrangers à ces agitations, et n'essayèrent pas d'unir une cause

désormais perdue aux entreprises de parlementaires brouillons et de grands seigneurs désœuvrés. Jamais parti ne donna plus complétement sa démission ; il ne fallut rien moins que les funestes mesures de 1685 pour rendre au protestantisme français une sorte d'importance politique.

L

La tâche principale de Richelieu était donc consommée au dedans du royaume, et le rôle de la France en Europe allait devenir désormais l'objet principal de ses préoccupations. Nous apprécierons dans leur ensemble les idées du cardinal sur la constitution d'un nouveau droit public et d'un nouvel équilibre européen rendus nécessaires par l'anarchie qui menaçait alors le monde ; mais commençons par observer Richelieu dans le cours de la lutte nouvelle qu'il va engager contre des influences redoutables ; voyons-le triomphant de la cour après avoir triomphé des réformés.

On l'a déjà constaté dans la première partie de ce travail, il est injuste d'imputer à Richelieu le crime d'avoir systématiquement brisé l'aristocratie française, et changé, en la renversant, les bases de l'organisation de sa patrie. Plût à Dieu qu'une telle organisation eût existé, et que la France se fût trouvée à cette époque politiquement constituée ! Si des pou-

voirs reconnus et rivaux s'étaient rencontrés en face de la royauté pour partager avec elle l'administration publique, moins qu'un autre peut-être le hautain cardinal eût prêté la main à l'œuvre de nivellement que d'impérieuses circonstances lui imposèrent. Placez-le en Angleterre, couvrez ses épaules de gentilhomme et d'évêque du manteau de pair du royaume-uni, et ses instincts le porteront assurément à chercher un autre rôle. Mais il fallait sauver la nationalité française et défendre l'ordre public contre les menées de conspirateurs aux gages de l'étranger. De quel pouvoir politique jouissait d'ailleurs la noblesse française? quels droits réclamaient ses membres? quelles prérogatives constitutionnelles entreprenaient-ils de conserver ou de conquérir? Les entendit-on demander d'une manière sérieuse les États-Généraux, le vote des subsides, l'organisation régulière d'un parlement, la représentation du royaume ou des provinces? réclamaient-ils quelque chose d'analogue à un bill des droits? affichèrent-ils jamais la prétention de jouer dans l'État le rôle d'un grand pouvoir appuyé sur un grand intérêt? De grosses positions pour les princes, des faveurs personnelles pour leurs agents, tels furent, sous le ministère de Richelieu comme sous celui du maréchal d'Ancre, les amorces de tous les complots, les seuls mobiles des mouvements politiques. Le prince de Condé, chef du parti féodal opposé à la reine-mère, représentait même à

un degré beaucoup plus élevé que le duc d'Orléans l'ensemble de ces intérêts seigneuriaux qui auraient pu, en la légitimant, constituer une grande opposition territoriale. A partir de la lutte armée de 1614, il semble que les idées politiques s'effacent de plus en plus, et qu'en devenant plus turbulentes, les ambitions prennent chaque jour des proportions plus mesquines. Sous la minorité de Louis XIII, le prince de Condé est au-dessous de l'importance que pourrait acquérir sa cause ; sous la minorité de Louis XIV, un autre Condé parvient à peine à grandir, par ses efforts personnels, la faction au service de laquelle il consent à placer sa gloire. Que dire de ce Gaston, dont l'ambition ne s'élève jamais au-dessus d'une cupide exploitation financière, et qui, par ses attentats réitérés, précipita Richelieu dans la voie des répressions sanglantes ? Quelle portée politique attribuer aux projets d'un prince qui fit verser le plus noble sang de France sans exposer le sien, et partagea sa vie entre le soin de conspirer, et celui de dénoncer ses complices ? Rien n'expose plus à abuser du pouvoir que le droit acquis de mépriser ses ennemis. Le malheur du cardinal est de n'avoir trouvé debout devant lui ni un puissant et légitime intérêt, ni une idée féconde, ni un caractère fortement trempé. Ses adversaires l'irritèrent constamment sans parvenir jamais à se faire respecter. Il n'est pas un seul de leurs projets dont la réalisation ne fût deve-

nue une calamité publique, un attentat à l'unité et à l'indépendance de la patrie. A l'exemple de Napoléon, Richelieu n'a supplanté que la médiocrité et n'a détrôné que l'anarchie.

LI

Nous voici parvenus aux jours les plus agités de cette vie si pleine ; nous touchons aux temps où commencèrent les négociations du Père Joseph en Allemagne, celles du baron de Charnacé en Suède, et où se prépare la dissolution de la vaste monarchie espagnole par la séparation du Portugal et l'insurrection de la Catalogne. Après avoir réglé le sort des provinces méridionales, le cardinal-généralissime était retourné prendre le commandement de l'armée d'Italie avec des pouvoirs d'une telle étendue, que, selon l'expression d'un contemporain, de toutes ses attributions souveraines, *le roi ne s'était réservé que le droit de guérir les écrouelles*. Appelé à combattre les généraux espagnols et à lutter d'adresse avec la diplomatie tortueuse du cabinet de Turin, Richelieu se montra à la hauteur de cette double tâche Les mœurs incertaines et peu réglées de ce temps permettaient de concilier les attributions les plus contraires : personne n'ignore que les généraux les plus renommés de l'époque, depuis le cardinal-infant jusqu'au cardinal de La Valette, apparte-

naient à l'Église. L'esprit parlementaire s'efforçait de faire prévaloir la distinction des deux puissances; mais celle-ci était loin d'être réalisée dans les habitudes et la pratique de la vie. On voyait donc Richelieu à la tête de son armée, revêtu du costume si minutieusement décrit par Puységur [1], cuirasse couleur d'eau, habit feuille-morte relevé d'une légère broderie d'or, ample chapeau à plumes, épée au côté, pistolet à l'arçon de la selle, toujours suivi du capitaine de ses gardes, et précédé de pages portant ses gantelets. On entendait les soldats donner le maudit cardinal à tous les diables pendant les dures épreuves de la campagne, et l'applaudir avec transport lorsqu'il conquérait Pignerol à la France.

Après s'être ouvert, par la prise de cette ville, une bonne porte sur l'Italie, Richelieu rentra dans le royaume, où de grands dangers allaient le menacer dans tout l'éclat de sa fortune et le prestige de sa gloire. Les motifs véritables de sa rupture avec la reine-mère restent obscurs pour l'histoire et n'importent guère à la postérité. Ce qu'il est facile de pénétrer, indépendamment de toutes les révélations anecdotiques, c'est que Richelieu se sentait désormais trop nécessaire au monarque pour accepter un rôle secondaire, et qu'il aspirait à se dégager d'une domination que Marie mettait tous ses soins à main-

[1] *Mémoires*, livre II, p. 66.

tenir et à aggraver. Ce désaccord, préparé par des débats personnels, se révéla pour la première fois à l'occasion de la succession de Mantoue, question dans laquelle la princesse florentine portait de vieilles antipathies de race en opposition avec les intérêts du prince de Gonzague et avec le protectorat départi à la France. Ces contrariétés de reine, aigries peut-être par d'amers ressentiments de femme, conduisirent Marie à travailler avec plus d'ardeur que de prudence à l'éloignement de l'homme qui se sentait alors assez fort pour ne plus garder de son vieux rôle de créature que les dehors d'une soumission respectueuse. Le cardinal ne se dissimula pas le péril d'une telle inimitié; mais il savait aussi tout ce que l'âme inquiète de Louis nourrissait de soupçons relativement à sa mère : il comprit dès lors qu'il n'était pas impossible de puiser dans cette inimitié même une force nouvelle, et qu'en faisant de Marie de Médicis la première ennemie de son fils, il associerait pour jamais ses destinées et ses haines aux destinées et aux haines de son roi.

LII

Au retour de la campagne de 1630 en Italie, Louis XIII s'était arrêté à Lyon, atteint d'un mal qui un moment fut réputé mortel. Sa convalescence fut longue, ses douleurs furent aiguës, et sa mère lui

prodigua des soins que rien ne remplace pour un fils gisant sur un lit de douleur. Autour de cette couche, dont elles avaient seules le privilége d'approcher, des femmes lièrent une conjuration qui faillit changer les destinées du royaume. Les deux reines y portèrent la violence de leurs passions personnelles contre le cardinal; la princesse de Conti et la duchesse d'Elbeuf s'y associèrent par suite d'intérêts froissés et de ressentiments de famille; le garde-des-sceaux de Marillac et son frère, auquel Richelieu avait fait donner récemment le bâton de maréchal, accueillirent un projet qu'on promettait de faire servir à l'avancement de leur fortune.

Le roi parlait souvent des procédés violents du cardinal, de sa superbe et de son despotisme; il se plaignait d'être effacé par son ministre, au grand détriment de sa dignité souveraine. Il ne fut pas difficile de profiter de cette disposition de son esprit et de cette prostration de ses forces pour lui arracher, au prix d'un redoublement de tendresse, la vague promesse de sacrifier son ministre. Pour échapper à la fatigue de cette lutte, le roi demanda du temps, et la reine-mère consentit à différer jusqu'au retour de la cour à Paris la réalisation de ce qu'elle considérait comme une parole royale; mais elle ne put s'empêcher d'escompter ce triomphe, de l'étaler à l'avance avec une imprudente complaisance. Dans l'entrevue de Versailles, elle vint avec hauteur exiger comme une

dette ce qu'il aurait fallu implorer comme un bienfait, et elle laissa pressentir au roi un joug plus dur et plus humiliant que celui dont on affectait de vouloir le délivrer. Richelieu, de son côté, en appela de Louis malade à Louis en bonne santé; il parla à la fierté du roi, resplendissant de la gloire de ses armes; puis, affectant un dégoût profond du pouvoir, il supplia le prince de le sacrifier à la paix de sa famille, et reçut l'ordre formel de rester auprès du trône, à la sûreté duquel il était devenu nécessaire. Ainsi finit cette journée, baptisée du nom de *journée des dupes* par l'une de ses plus spirituelles victimes; ainsi se préparèrent à la fois l'omnipotence du ministre et la disgrâce de la reine-mère.

LIII

Les événements qui suivirent cette crise durent faire deviner à cette princesse le sort qui l'attendait. L'ascendant du cardinal était devenu irrésistible, et déjà son bras s'appesantissait avec une rigueur inexorable sur ceux qui avaient commis le crime de douter de sa fortune. La cour fut interdite à tous ceux qu'il avait appris à connaître pour ses ennemis. Bassompierre alla préparer ses bons mots à la Bastille; une prison rigoureuse s'ouvrit pour le garde-des-sceaux de Marillac, et son frère, arrêté en Italie à la tête de son corps d'armée, se vit placé

sous une accusation de péculat pour des faits qui n'étaient pas de nature à faire fustiger un laquais, selon les expressions de l'infortuné maréchal. Sans deviner encore jusqu'où iraient la vengeance du ministre et la complaisance des juges institués par lui, la reine avait fait de vains efforts pour sauver cette noble victime; désormais l'oreille de son fils lui était fermée comme son cœur.

Retirée à Compiègne, Marie apprit un matin qu'elle y était prisonnière, et qu'il ne lui restait plus que la vaine consolation de remplir le royaume de l'éclat de ses plaintes et de ses reproches. Revenant alors aux tristes souvenirs de sa première captivité et de sa nocturne évasion, elle crut possible d'organiser une prise d'armes, et s'entendit avec le gouverneur d'une place frontière pour qu'on lui en ouvrît les portes; mais le secret de cette négociation avait été découvert par Richelieu, et celui-ci prit ses mesures pour s'assurer de la fidélité de la garnison, en même temps qu'il entretint avec le plus grand soin les illusions et les espérances de la princesse. Marie ne rencontra pas plus d'obstacles pour s'enfuir de Compiègne que pour traverser le royaume, et, pleine d'une confiance perfidement entretenue, elle vint frapper de nuit aux portes de La Capelle, qui ne s'ouvrirent point devant la mère du roi. Une seule ressource lui restait alors; se voyant à quelques pas de la frontière et poursuivie par des détachements

dont la mission véritable était de la contraindre à la passer, elle la franchit la vengeance dans le cœur, sans se douter qu'elle ne la repasserait jamais, et qu'un abîme infranchissable allait la séparer de la France. C'était le point où Richelieu travaillait depuis longtemps à l'amener ; c'était le gage de sa victoire et la condition de sa pleine sécurité. Enlacée dans le piége si adroitement préparé, Marie de Médicis alla recevoir à Bruxelles l'hospitalité réservée par la cour d'Espagne à tous les ennemis de la France et de son roi.

Une destinée analogue attendait le duc d'Orléans, moins propre encore que sa mère à lutter d'habileté avec un ministre consommé dans l'intrigue. Une première fois déjà Monsieur avait passé la frontière, et était allé attendre en Lorraine le résultat d'un *ultimatum* qui portait sur le chiffre de ses pensions et l'étendue de ses apanages. Le traitement fait à sa mère lui fournit, en 1631, un prétexte plus plausible. Après avoir vainement essayé d'organiser une résistance armée à l'intérieur, et de tenir dans les murs de sa ville d'Orléans, il s'était retiré à Besançon, suivi de Puylaurens, son conseiller intime, des ducs d'Elbeuf, de Roannès et de Bellegarde, et inspiré par le président Le Coigneux, organe de l'opposition parlementaire près de ce prince. Après avoir épousé à l'étranger, sans le consentement du roi, une princesse de la maison de Lorraine, Monsieur

se voua, avec autant de soin qu'en comportait sa légèreté naturelle, à préparer l'invasion du royaume. Devenu à Bruxelles le centre d'une émigration considérable, il organisa une armée de stipendiés allemands, suisses et polacres, reîtres sans foi ni loi, dont les mémoires du temps tracent à l'envi les plus hideuses peintures. Cependant le péril était moins dans ces rassemblements désordonnés que dans les fidélités douteuses, et l'heure des épreuves décisives avait sonné pour la fortune et le système politique de Richelieu.

LIV

La publication intégrale des dix volumes fournis par le manuscrit des affaires étrangères a révélé sur cette grande crise intérieure des détails entièrement inconnus aux historiens du dix-septième siècle et à tous les écrivains qui les ont suivis. Elle a mis en évidence le péril vraiment imminent auquel la campagne de Monsieur exposa la monarchie française et la personne de Louis XIII. Un grand nombre de gouverneurs et de commandants de places fortes avaient lié avec l'héritier du trône des rapports qui n'échappaient point à la sagacité du ministre, mais que la prudence lui prescrivait souvent de paraître ignorer. Le duc de Guise, en Provence, avant son remplacement par le prince de Condé, avait organisé

des forces navales considérables, et s'était vainement adressé aux principaux chefs des réformés pour en obtenir un concours qu'un prince de la maison de Lorraine ne leur avait assurément jamais demandé. Les mouvements du duc d'Épernon dans sa province de Guienne, les levées nombreuses entreprises par lui sans ordre de la cour, ne donnaient pas moins d'inquiétude au cardinal, et de tous les gouverneurs des provinces méridionales du royaume, M. de Montmorency était peut-être celui dont la fidélité fut longtemps le moins suspecte à la cour. Les parlements, de leur côté, essayaient contre le système unitaire de Richelieu cette opposition sourde et hargneuse qu'un succès de quelque importance aurait convertie en une hostilité déclarée. Celui de Paris, sous prétexte d'une violation de prérogative, s'était refusé à enregistrer les arrêts du conseil par lesquels les adhérents de Monsieur étaient déclarés atteints du crime de trahison et de lèse-majesté.

Comment s'étonner de ces résistances, lorsque la couronne était portée par un roi valétudinaire alors sans postérité, à la vie duquel des pronostics réputés infaillibles assignaient un terme prochain? Quel général n'eût hésité à faire usage de ses armes? quel magistrat n'eût tremblé sur ses fleurs-de-lis en apposant sa signature à un acte dirigé contre l'unique héritier du trône? Du côté de Monsieur, Richelieu seul avait brûlé ses vaisseaux, seul il résistait à la

mère et au frère du monarque avec toute l'énergie que le désespoir met au service de l'ambition. Pour contenir l'aristocratie de cour et la haute magistrature réunies dans une opposition commune, il divisait les attributions, multipliait les offices, élevait ses créatures à de surprenantes fortunes. Comme tous les chefs de gouvernement dans les temps de révolution, il avait pour maxime d'établir « le plus possible de gens nouveaux, parce que l'intérêt qu'ils ont au temps présent est la meilleure caution de leur fidélité [1]. » Ces hommes obscurs, qu'il faisait siéger au conseil-d'état, sur les bancs des enquêtes, dans les chambres des comptes, qu'il envoyait comme agents diplomatiques dans toutes les cours de l'Europe, devenaient ses espions, ses commissaires, ses juges, et au besoin ses bourreaux. Liés étroitement à sa fortune par l'intérêt même de leur conservation, ils trouvaient en lui seul leur sécurité et leur garantie. Aussi ne lui firent-ils jamais défaut, lorsqu'à l'exemple de tous les pouvoirs menacés il éprouva la dangereuse tentation de suppléer à la force par la terreur.

Arrêté depuis deux années, le maréchal de Marillac attendait qu'il plût au ministre de faire statuer enfin sur des faits que les juges ne prenaient guère plus au sérieux que l'accusateur lui-même.

[1] *Mémoires*, livre XXIII.

Prisonnier politique, les circonstances seules devaient décider de son châtiment et de son crime. Or, ces circonstances étaient dévenues terribles. L'Espagne se préparait à seconder Monsieur, et l'émigration était en armes sur les frontières. Il fallait, en portant un coup audacieux, arrêter les défections imminentes, et séparer Louis de sa mère par un acte irrémissible. Richelieu réunit en conséquence, dans sa propre maison de Ruel, les juges donnés par lui à l'accusé, et leur déclara que l'état des affaires du roi exigeait qu'il prît la tête du maréchal. Il la fit couper froidement en place de Grève, après avoir eu soin d'engager la solidarité du roi par un refus formel de grâce. Danton n'a pas eu, pour justifier le 2 septembre, d'autres arguments que ceux du cardinal lorsqu'il lança cette tête comme un premier boulet contre l'ennemi.

LV

S'il fallait faire porter sur Richelieu la double responsabilité de cet assassinat politique et des injures prodiguées à sa victime dans l'écrit qui porte son nom, cet épisode de la vie du grand ministre serait un des plus compromettants pour sa mémoire; mais ce passage n'est pas du nombre de ceux où sa main se fasse reconnaître, et, à la bassesse de ces accusations accumulées qui ne ménagent pas plus la nais-

sance de Marillac que son honneur militaire et sa probité, il est trop facile de reconnaître l'œuvre d'un subalterne chargé de calomnier les morts au profit des vivants. Nous avons déjà constaté que, dans le volumineux travail édité par M. Petitot, les quinze premiers livres seuls ont été écrits par Richelieu. Ceux qui suivent paraissent composés de notes émanées de divers rédacteurs, au milieu desquelles sont intercalés des mémoires originaux et des documents précieux préparés par le ministre pour le roi ou pour les plus secrètes délibérations de ce qu'on appelait alors le *conseil étroit*.

Cependant Gaston avait pénétré en France rempli de cette confiance toujours funeste aux proscrits. Les maréchaux de La Force et de Schomberg reçurent bien à regret l'ordre de s'opposer avec toutes les forces disponibles de la monarchie à la marche de l'héritier du trône. Placés entre les périls de l'avenir et un péril beaucoup plus immédiat et plus certain, ils se décidèrent pour la cause que le ciel avait secondée jusqu'alors, et qui avait à son service de si éclatantes récompenses et de si terribles châtiments. Monsieur, d'ailleurs, depuis son entrée dans le royaume, avait marché de faute en faute. Les étrangers réunis sous ses ordres incendiaient les villes, ravageaient les campagnes, et marchaient sans discipline comme à une victoire assurée. Au lieu de se cantonner dans les provinces de l'Est, pour pré-

parer dans l'armée des défections importantes, ce prince se dirigea par l'Auvergne sur le Languedoc, afin de profiter de la soudaine défection du duc de Montmorency et de la présence des huguenots. Cette résolution le perdit.

Le vingt-troisième livre des *Mémoires* fait toucher au doigt toute la gravité de cette faute. On peut y voir sous un jour tout nouveau, et, il faut le dire, assez peu honorable, la conduite de la noble victime de cette insurrection. Ce livre nous montre Montmorency s'efforçant de tromper la cour et de se ménager avec elle, alors qu'il a déjà donné des assurances à Monsieur; il réduit aux mesquines proportions d'un acte de faiblesse et d'imprévoyance un événement dont on aimerait au moins à élever le principe jusqu'à la hauteur de la catastrophe qui le termine. En se jetant dans le Midi, le duc d'Orléans changeait le caractère de son entreprise, car il en subordonnait le succès à l'éventualité d'un soulèvement des réformés. Dès ce moment, l'héritier de la couronne n'était plus que le continuateur décrédité de l'œuvre de Henri de Rohan; il prenait le rôle toujours chanceux de chef de parti, au lieu de faire valoir des droits auxquels le plus léger incident pouvait donner ouverture.

LVI

M. de Montmorency était issu d'une race qui avait habilement ménagé ses intérêts particuliers dans l'ardeur des luttes religieuses du siècle précédent. Conséquent avec les traditions politiques de sa maison, il crut pouvoir ranimer au cœur des protestants le feu de la rébellion, en même temps qu'il assemblait, de sa pleine autorité, les évêques et les États de la province, pour les associer à sa révolte par la perspective de redressements à réclamer et de priviléges à conquérir.

L'invincible obstination des protestants à repousser les offres les plus brillantes, pour se tenir en dehors de cette affaire, fit crouler ce plan par sa base. Les impressions de la campagne de 1629 étaient encore si vives dans le Languedoc, et la conduite de Richelieu, en matière religieuse, avait été si prudente et si habile, que les officiers protestants se montrèrent presque partout les plus fermes soutiens du gouvernement royal. Voyant que le dessein du gouverneur de la province était de soulever leurs coreligionnaires, au risque de les exposer à des vengeances terribles, les ministres se crurent obligés, « pour leur propre défense, dit Richelieu, de faire plus que tous les autres pour le service du roi. » Ainsi l'on vit le duc de Montmorency allant vaine-

ment de ville en ville et de consistoire en consistoire pour tenter la fidélité du peuple, et ne recueillant que d'injurieux refus : tant il est vrai que la puissance des idées ne survit point aux circonstances, et qu'en politique, les anachronismes sont les plus dangereuses de toutes les illusions! Le succès de l'insurrection était donc devenu impossible. Elle n'avait plus à tenter que les hasards d'une bataille, cette dernière ressource des causes compromises. Montmorency voulut y mourir.

Entraîné par sa fougue et par la vue de l'abîme que son imprévoyance avait ouvert, il inonda les champs de Castelnaudary du noble sang des connétables; mais le ciel en réserva le reste à l'inflexible justice de Richelieu. L'exécution de l'arrêt rendu par le parlement de Toulouse fut le complément nécessaire de la politique du ministre. Richelieu commet un crime politique lorsqu'il immole le maréchal de Marillac sous l'appareil d'une justice dérisoire : quand il fait monter sur l'échafaud le chevalier de Jars, et que, résolu d'épargner sa vie, il se complaît à lui faire dévorer toutes les angoisses de la mort, le cardinal est lâche et cruel à la fois. Il n'est pas moins barbare lorsqu'il associe le jeune de Thou au supplice de son ami, et qu'il confond la non-révélation d'un attentat avec cet attentat lui-même. Mais en frappant le duc de Montmorency, Richelieu consomme un acte que

l'état du pays imposait évidemment à la royauté. La clémence n'est un moyen de gouvernement qu'autant qu'elle est parfaitement libre. Épargner Montmorency après une trahison à laquelle il avait tenté d'associer les États mêmes de sa province, c'était enseigner aux grands du royaume qu'ils pouvaient en pleine sécurité se lier au sort d'un prince assez puissant pour les protéger jusque dans sa défaite. C'était leur révéler, selon le mot heureux du cardinal, qu'en hasardant leur fortune pour le duc d'Orléans, ils la plaçaient à gros intérêts sans exposer le fonds. Cette résolution frappait d'un même coup les grands dans leur puissance et Gaston dans son honneur; le ministre avait, en effet, la certitude que le sort réservé à Montmorency n'empêcherait pas l'accommodement si vivement imploré par le prince. Le plus sûr moyen de frapper au cœur un parti fut toujours de déshonorer son chef, et c'était atteindre ce but de la manière la plus complète que de faire tomber la tête du gouverneur du Languedoc, pendant que la clémence fraternelle du roi s'étendait sur l'instigateur de sa révolte, pour le rétablir dans ses honneurs et dans la jouissance de tous ses biens.

Presque tous les historiens ont rapporté, d'après Siri, la longue argumentation dans laquelle le cardinal expose au conseil avec une impartialité calculée les motifs sur lesquels on pouvait s'appuyer pour

faire prévaloir ou le parti de la rigueur, ou celui de la clémence ; mais la publication intégrale des Mémoires a révélé un fait moins connu. D'après le ministre, ou suivant l'écrivain auquel il avait donné mission d'écrire, le roi seul aurait décidé l'exécution immédiate du noble condamné. L'auteur des Mémoires affirme que Richelieu opina pour la condamnation à mort sans commutation, avec déclaration royale portant que l'arrêt serait exécuté à la première mauvaise conduite de Monsieur contre son devoir et la volonté de sa majesté.

Ici se révèle l'homme tout entier. Pour conquérir une importante garantie de plus, Richelieu n'hésite pas à violer tous les principes du droit et de l'humanité. Il prétend faire dépendre du fait d'un tiers l'exécution d'un arrêt criminel, et il ne lui répugne pas de préparer au condamné une position d'attente plus atroce que la mort même. Aux yeux du cardinal, la justice est absorbée par la nécessité politique, idée funeste qui est la grande tentation et la pierre d'achoppement de l'homme d'État.

LVII

La mort du duc de Montmorency acheva l'œuvre de la soumission des grands, comme l'habile expédition du Languedoc et du Vivarais avait terminé la lutte contre les réformés. A partir de ce jour, la pensée de

Richelieu ne rencontre plus d'obstacle, et, s'il eut à frapper, il faut reconnaître qu'il n'eut plus à vaincre. Aussi toute son attention se porte-t-elle sur l'Europe soumise alors à l'expérimentation de la politique vigoureuse qui lui avait si bien réussi à l'intérieur du royaume : de nouveaux débats avec Monsieur, toujours suivis de conciliations à prix d'argent et du désaveu de ses complices, des négociations peu sérieuses avec la reine exilée pour préparer un retour que le cardinal est bien résolu de refuser, des intrigues de femmes et de mignons qui troublent la sécurité du puissant ministre, sans le détourner jamais de ses desseins, de grands événements traversés par des misères, remplissent cette vie qui se confond désormais avec la vie même de son siècle.

La conspiration d'un favori comblé des bienfaits du prince et du ministre, ne fut qu'un accident sans importance aux derniers jours de cette existence agitée. Un fat enivré de sa fortune, un homme de plaisirs insolent envers son roi autant qu'ingrat envers son bienfaiteur, n'était pas de taille à reprendre avec succès des tentatives qui avaient échoué dans des conditions bien autrement redoutables. La conjuration de Cinq-Mars, étourdi sans tête et sans cœur, vendant son pays à l'Espagne et rouvrant à Gaston la voie de trahison où ce prince avait marché toute sa vie, fut un exemple de fascination et d'outrecuidance plutôt qu'un péril sérieux pour le

royaume. Aussi, lors même que le favori était maître de l'oreille royale, Richelieu n'éprouva-t-il jamais le besoin de préparer des armes contre lui, bien assuré que la légèreté du grand-écuyer lui en fournirait de surabondantes. Le drame sanglant de la place des Terreaux n'était point nécessaire pour triompher d'un système moins menacé à cette époque par la force de ses ennemis que par l'obscurité de leurs intrigues. Plusieurs années avant la tentative du jeune d'Effiat, Richelieu assistait au triomphe et au développement de sa pensée. L'unité monarchique était fondée, le droit commun pesait sur les plus hautes têtes, et des pouvoirs incertains de leurs attributions, plus incertains encore dans leurs principes, s'étaient tous effacés devant l'éclat du trône. Les idées et les lettres se modelaient sur le type éclatant conçu par le ministre, et qu'allait réaliser bientôt le fils de Louis XIII.

LVIII

La fécondité inespérée de la reine parut associer la Providence elle-même à l'œuvre poursuivie à travers tant d'obstacles et assise au prix de tant de sang. C'est un curieux morceau que celui qui termine par le compte-rendu de l'année 1638 les importants Mémoires dont nous avons essayé de faire connaître la substance. On dirait un ardent cantique d'actions

de grâces élancé vers le ciel, un *Te Deum* solennel entonné par le ministre d'une grande monarchie, au moment où Dieu donne au royaume un gage visible de protection, et où le souverain dépose sa couronne aux pieds de la Vierge protectrice de la France. C'est donc de ce sommet suprême de sa grandeur et de sa fortune, que nous pouvons embrasser la combinaison de Richelieu, et apprécier la pensée politique destinée à combler le vide immense laissé dans les sociétés humaines par la chute de la hiérarchie féodale et la crise religieuse du seizième siècle.

Les germes de mort que la monarchie absolue recélait dans son sein n'échappent aujourd'hui aux regards de personne, et par delà les éclatants succès du règne dont on voit poindre l'aurore, il est facile de pressentir la décadence d'une forme sans garantie et d'une pensée sans avenir.

Si le règne de Louis XIV est le fruit du règne de Richelieu, si le grand roi est l'œuvre et comme la créature même du grand ministre, n'est-il pas également certain que Louis XIV prépara par l'extension du pouvoir royal la tempête qui faillit emporter toutes les monarchies? Quelle garantie restait à la royauté contre ses propres entraînements, quelle force trouvait-elle dans ses épreuves, quelles racines pouvait-elle pousser désormais dans le cœur et dans les intérêts des peuples? En écrasant la ré-

forme, Richelieu avait respecté la liberté de conscience; mais celle-ci ne serait-elle pas menacée lorsqu'une inspiration moins politique que celle du cardinal viendrait à prévaloir dans les conseils de la couronne? En portant la guerre dans toute l'Europe, et en subventionnant presque tous les princes du continent, Richelieu avait su fonder et maintenir le crédit public; mais quelle garantie lui serait donnée, et quelle puissance pourrait le protéger contre les audacieuses spéculations d'un Law ou les mesures spoliatrices d'un Terray? Dans ses transactions diplomatiques, Richelieu s'était, pendant près de vingt ans, inspiré d'une même pensée; mais quel cabinet saurait garder ces hautes et fermes traditions dans une cour où le bon plaisir faisait seul les ministres? Quel pouvoir serait assez fort pour empêcher Dubois de vendre son pays à l'Angleterre, et les maîtresses d'un roi dissolu de décider souverainement de la guerre et de la paix? Les parlements avaient perdu une partie de leur indépendance; les libertés municipales et celles des provinces avaient disparu avec les remparts des villes et les donjons seigneuriaux. Les classes bourgeoises, pour puiser de la force contre l'aristocratie de cour, tendaient à se confondre avec la démocratie elle-même, tandis que la noblesse abattait ses futaies et laissait tomber ses châteaux pour venir faire figure à Versailles.

Un seul pouvoir se dressait donc contre la royauté, celui de l'opinion publique, pouvoir dangereux lorsqu'il est sans interprète, et qui prépare les révolutions en rendant les transactions presque toujours impossibles. Rien de tout cela n'est douteux, et Richelieu verrait aujourd'hui tout aussi distinctement que nous le côté faible de son œuvre. Mais pouvait-il pressentir ces conséquences éloignées, et jusqu'à quel point devait-il se refuser à fonder le présent par la crainte de compromettre l'avenir?

LIX

Toutes les révolutions sont logiciennes et l'on espérerait vainement les arrêter dans le cours de leurs inflexibles syllogismes. Richelieu visait au plus pressé, et, la vue obscurcie par la fumée du combat, il ne découvrait que les obstacles qu'il avait en face de lui. Aucun de ses contemporains ne paraît avoir eu des prévisions plus lointaines; car, de tous les esprits éminents du dix-septième siècle, le saint instituteur du duc de Bourgogne est le premier écrivain qui ait essayé de formuler pour la France un plan de réorganisation politique. On a vu, par le spectacle des temps antérieurs à l'avénement du cardinal, combien peu la haute aristocratie avait le goût et l'instinct des réformes sérieuses : la Fronde

montra également jusqu'à quel point les classes bourgeoises étaient alors dénuées de patriotisme et d'esprit politique.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, les parlementaires firent une campagne non moins factieuse et non moins stérile que celle des grands sous la régence de Marie de Médicis. Ils abdiquèrent promptement la direction du mouvement suscité par eux, et le conseiller Broussel s'effaça vite devant le prince de Condé venant livrer à la suprématie monarchique un vain et dernier combat. Parlements, noblesse, provinces, villes et corporations, chacun tirait à soi dans la vieille France : deux forces pouvaient seules rattacher à un centre commun ces membres épars d'un grand corps, la royauté ou la révolution, les idées de Richelieu ou celles de la Constituante.

Richelieu avait à poursuivre au dehors un travail analogue à celui qu'il accomplissait à l'intérieur du royaume; il fallait reconstituer l'Europe par l'équilibre politique, comme il avait réorganisé la France par l'ascendant du pouvoir royal. Cette tâche était plus difficile, car elle était sans précédents. En abaissant tous les pouvoirs sous le niveau de l'unité monarchique, ce ministre ne faisait que tirer une dernière conséquence de principes posés depuis plusieurs siècles. Il achevait ce qu'avait commencé Louis-le-Gros lorsque ce prince fondait la prépondérance de la royauté dans ses domaines, ce qu'avait

continué Philippe-Auguste lorsqu'il faisait reconnaître cette suprématie dans toute l'étendue du royaume. Il développait la pensée que Charles V avait servie par sa prudence et Duguesclin par son héroïsme. Louis XIII eut raison des gouverneurs de provinces, comme Louis IX avait triomphé de la coalition des grands vassaux, et Louis XI de la ligue des princes apanagés. Au dedans, Richelieu n'entreprit donc rien de nouveau; il ne fut que le consommateur suprême du travail préparé par une longue suite de générations.

LX

Il en était tout autrement pour l'Europe : celle-ci se trouvait, depuis l'ouverture du seizième siècle et le commencement des guerres de religion, dans un état d'anarchie qui ne permettait pas plus de prévoir l'avenir que de faire appel aux traditions du passé. Pour asseoir un ordre nouveau sur tant de débris, il n'y avait ici ni vieilles traditions à suivre, ni germe préexistant à développer. La réforme avait fait table rase de toutes les institutions de la chrétienté, en déniant les droits antérieurs et en armant tous les intérêts les uns contre les autres. Les deux moitiés du monde se livraient une guerre acharnée que les cupidités allumées par tant de spoliations menaçaient de rendre éternelle. L'empire germanique

tombait en dissolution à l'époque même où, par une coïncidence singulière, la puissance impériale recevait en Allemagne des accroissements démesurés. Au milieu de ces perturbations sans exemple, aucun lien ne subsistait plus entre les nations qui, pendant tant de siècles, s'étaient inspirées à la même source et avaient accepté la direction du même pouvoir modérateur. La chrétienté, constituée par ses conciles, dominée par l'ascendant moral de la Papauté dans la plupart des grandes transactions internationales, avait vécu d'une vie commune dont la violente interruption la rejeta tout à coup dans un état aussi confus qu'aux jours les plus agités du moyen âge.

Toutefois, durant la crise qui ébranlait alors le monde, deux idées parvinrent à se faire jour, et elles exercèrent sur les esprits une autorité salutaire. On s'efforça de suppléer à la communauté des croyances et à la fraternité disparue par la savante systématisation de précédents historiques, et l'on tenta de substituer à l'unité de l'Europe catholique un mécanisme destiné à contenir toutes les ambitions par l'exacte pondération de toutes les forces. Le droit de la nature et des gens devint une science en même temps que l'équilibre politique devenait le principal moyen de gouvernement. Cette science était sans doute contestable dans ses principes autant que ce moyen de gouvernement était incertain dans ses ef-

fets. L'une reposait sur des données qui tiraient moins leur autorité d'elles-mêmes que d'un consentement général fort difficile à constater; l'autre attribuait à un simple mécanisme la puissance d'arrêter l'essor naturel des intérêts et des passions au sein des sociétés humaines. Aussi le droit des gens, tel qu'il a été formulé par les publicistes de cette époque, laissait-il de grands problèmes sans solution, et le maintien de l'équilibre général n'a-t-il peut-être pas déterminé moins de collisions que l'établissement de ce système n'avait pour but d'en prévenir.

LXI

La double tentative essayée dans la première moitié du dix-septième siècle n'en fut pas moins un immense service rendu à l'humanité et à l'indépendance des nations. Les publicistes hollandais, anglais, allemands et suédois, malgré l'opposition de leur point de départ et le désaccord de quelques décisions, contribuèrent à pénétrer leurs contemporains de la salutaire croyance qu'il existait un lien naturel de droit entre les peuples, et que l'antagonisme avait ses lois comme l'harmonie elle-même. D'un autre côté, la balance politique entrevue par Henri IV, préparée par Richelieu et consacrée par le traité de Westphalie, cette œuvre posthume du grand ministre, constitua l'Europe sur des bases régulières,

quoique mal assurées. Ce balancement artificiel n'empêcha sans doute ni les conquêtes de Louis XIV, ni l'agrandissement de la Prusse, ni le partage de la Pologne; mais il fournit à l'Europe des moyens de préserver sa liberté, et les intérêts matériels suppléèrent, sans le remplacer, au respect de tous les droits si tristement obscurci dans la conscience des peuples. L'équilibre général fut une pensée d'ordre et d'organisation qui, malgré son évidente insuffisance; arracha le monde politique au chaos créé par l'antagonisme des deux principes religieux et au péril suscité par l'extension de la puissance autrichienne. La France dut à ce principe des agrandissements légitimes que l'intérêt universel justifiait autant que le sien. Ces agrandissements la mirent en mesure de balancer sous Louis XIII la formidable souveraineté qui dominait alors l'Europe. Le même principe donna, sous le règne suivant, aux puissances européennes, le moyen d'arrêter la France sur la pente rapide où la poussait l'ambition de son roi.

Si l'établissement de la balance politique fut une heureuse innovation, le cardinal de Richelieu peut en grande partie en revendiquer la gloire. Il fit tout en vue de ce résultat, et ne fit rien qui ne fût rigoureusement nécessaire pour l'atteindre. Sitôt que la soumission des religionnaires lui eut donné la pleine disposition des forces de la monarchie, on le vit agir sous l'inspiration d'une invariable pensée, et

dans un but que l'entraînement même du succès ne lui donna jamais la tentation de dépasser. Dès son avénement aux affaires, il mesura tout ce que la France était en droit de vouloir pour la sûreté de ses frontières et la solidité de ses alliances. Il poursuivit ce plan d'extension toute sa vie, sans s'en départir un seul jour, et ne fut pas plus ambitieux dans la bonne que dans la mauvaise fortune.

Deux reproches ont été adressés à Richelieu : l'un touche l'homme d'état, l'autre atteindrait le prêtre. On a dit que les grandes guerres dans lesquelles il engagea la France étaient moins nécessaires à la sûreté du pays qu'à celle du ministre; on a ajouté qn'en donnant pour base à la politique française la défense des princes protestants de l'Empire, qu'en associant étroitement les intérêts de la France à ceux de la Suède, le cardinal de Richelieu avait donné à la réforme la chance sérieuse de dominer l'Europe. Un tableau rapide des événements permettra d'apprécier la valeur de ce double reproche. Il montrera que la guerre contre l'Espagne et contre l'Empire était imposée à la France par une impérieuse nécessité, et qu'en s'appuyant pour la soutenir sur le parti protestant, Richelieu resta toujours assez fort pour faire de ses alliés les instruments de sa propre pensée, sans craindre de les voir détourner au profit d'une pensée différente la force qu'il consentait à leur prêter dans l'intérêt de ses desseins.

LXII

Richelieu n'inventa pas la politique anti-autrichienne : celle-ci était depuis un siècle un axiome pour la France. Du jour où l'effet des lois de succession eut réuni sur la même tête les immenses domaines des maisons d'Autriche, d'Espagne et de Bourgogne, la France se trouva placée dans l'alternative de briser cette puissance, ou de s'abaisser devant elle. La monarchie universelle, ou du moins la prépondérance d'une seule maison souveraine, aurait été fondée pour des siècles en Europe, si des résistances inattendues n'avaient frappé au cœur la puissance qui, au prestige de la dignité impériale, unissait alors la possession de l'Espagne, de l'Italie, de la totalité des Pays-Bas, et pour laquelle la Providence semblait faire surgir du sein des mers des empires nouveaux et de fabuleuses richesses. Des événements placés en dehors de toutes les prévisions humaines purent seuls relever la fortune de la France dans la lutte où elle s'engagea contre Charles-Quint avec plus de résolution que de prudence. La réforme arrêta court la puissance impériale au moment où celle-ci était en mesure de préparer cette unité de l'Allemagne que la révolution religieuse du seizième siècle a pour jamais rendue impossible. En donnant aux ambitions électo-

rales une voie pour se produire et un prétexte pour se légitimer, Luther suspendit le mouvement qui poussait l'Allemagne dans les bras de la maison d'Autriche, mouvement dont l'hérédité de la dignité impériale avait été le plus éclatant symptôme.

Quelles conséquences aurait eues pour le monde la substitution d'un pouvoir central énergique à la primauté d'honneur départie au chef du saint-empire par les constitutions du corps germanique? Il est difficile de le dire; il y aurait d'ailleurs peu d'intérêt à le rechercher. On peut croire cependant, à ne consulter que les faits de l'histoire, que l'indépendance du pouvoir religieux aurait souffert de ce grand changement plus qu'il n'en eut profité, et peut-être n'est-il pas interdit de penser que la puissance impériale, devenue effective en Italie comme en Allemagne, aurait préparé à la cour de Rome des épreuves non moins redoutables que celles auxquelles elle fut soumise par les succès partiels de la réforme. Ce qu'on peut affirmer, dans tous les cas, avec une certitude plus entière, c'est que, si la suite des temps avait transformé l'incohérent état de choses régi par la bulle d'or en une monarchie régulière, la France perdait sa place dans le système général du monde, et que l'ascendant moral aurait nécessairement passé avec l'autorité politique à l'Espagne et à l'Autriche indissolublement unies. D'ici sort à nos yeux l'éclatante justification des voies ca-

chées de la Providence, qui préserva l'initiative intellectuelle de la France et peut-être l'indépendance du saint-siége par l'événement qu'on pouvait croire destiné à ébranler sur ses fondements éternels le catholicisme lui-même.

S'opposer à l'accroissement de la puissance impériale était donc un devoir prescrit à la France par le souci de sa propre destinée. François Ier l'avait accompli comme Henri II, et les Bourbons l'héritèrent des derniers Valois. Si la ligue fit perdre de vue cette pensée nationale, c'est que la France eut un moment à défendre un intérêt encore plus vital que celui de sa propre grandeur. S'unir aux électeurs protestants pour résister à l'empereur, à la Hollande pour combattre l'Espagne, était dans la politique française une tradition non moins constante. François Ier avait recherché les luthériens confédérés à Smalkalde; Henri II avait combattu avec eux; Henri IV avait soutenu et soudoyé la révolte des Provinces-Unies: Richelieu ne fit pas autre chose, mais il agit sur une échelle plus vaste, avec des vues plus fermes et des succès plus soutenus.

LXIII

Nous l'avons vu, au début de son ministère, exposant sa politique avec une netteté merveilleuse, et sacrifiant aux circonstances sans se laisser détourner

du but invariablement poursuivi par son esprit. C'est ainsi qu'il n'hésita point à engager avec l'Angleterre une lutte périlleuse à son avénement aux affaires, quelque convaincu qu'il fût de la nécessité de l'alliance britannique pour la poursuite de ses projets ultérieurs contre l'Espagne. Il s'agissait, en effet, de triompher de la rébellion et de faire respecter les engagements pris avec la France dans la personne de la fille de ses rois, questions d'honneur et de sûreté sur lesquelles il déclare à chaque page de ses écrits qu'aucune transaction n'était possible à ses yeux. Cette double satisfaction obtenue par la dispersion de la flotte de Buckingham et la soumission de La Rochelle, le cardinal reprit avec le gouvernement anglais des rapports dont on vit Mazarin, l'exécuteur de son testament politique, pousser l'intimité presque jusqu'au scandale, sous la dictature de Cromwell.

Garanti du côté de Charles Ier, protégé par un nouveau traité de subsides avec la Hollande, le cardinal saisit l'occasion du démêlé de la Valteline et de la succession de Mantoue, pour engager avec l'Espagne une guerre destinée à ne finir qu'au traité des Pyrénées, malgré quelques intermittences. S'assurer de bonnes frontières, se ménager au dehors une influence suffisante pour contre-balancer celle de l'Escurial, devant laquelle s'inclinait alors l'Europe, telle est la double pensée du ministre. Il ne rêve pas

les conquêtes lointaines et les agrandissements démesurés. Nul n'a qualifié plus sévèrement les expéditions françaises en Italie. Il répète sans cesse dans ses Mémoires, à propos de l'occupation de Pignerol, que la France ne doit jamais s'engager au delà des Alpes, qu'il lui faut seulement quelques portes ouvertes sur ces riches contrées, afin de protéger leur indépendance. Il n'ambitionne au midi que le Roussillon, complément nécessaire de notre territoire; au nord, il convoite l'Alsace et la Lorraine, pour que l'Empire ne puisse pas serrer la France d'aussi près. Ces deux positions lui semblent indispensables, afin de donner à celle-ci aux bords du Rhin une juste mesure de force et d'influence. La liberté des puissances secondaires de l'Allemagne ne lui paraît pas un intérêt moins important que la reprise d'une partie de cet héritage de Bourgogne, dont sa patrie fut dépouillée au préjudice de la sécurité de ses frontières, et c'est comme garantie de cette sécurité même qu'il médite la conquête de la Franche-Comté et le partage avec la Hollande des Pays-Bas espagnols.

De tels projets étaient vastes sans doute, mais aucun n'était le fruit d'une ambition sans limites, et ne saurait justifier, dans la conscience de l'Europe, les accusations d'athéisme et de brigandage jetées à la mémoire du grand ministre français par un célèbre écrivain allemand trop exclusivement préoccupé

de l'intérêt impérial [1]. La frontière des Vosges eût déshérité la France de sa part légitime d'action dans les affaires du nord de l'Europe : il fallait reculer ses limites et lui permettre au moins de toucher le Rhin pour qu'elle fût en mesure d'accomplir sa mission de conciliation et d'harmonie entre le génie germanique et le génie des peuples de souche romaine. En présence des agrandissements prodigieux qui allaient changer la condition des peuples du Nord, en face de la Prusse et de la Russie, élevées au rang de puissances du premier ordre, et de la malheureuse Pologne, rayée de la liste des nations, il est superflu d'établir que les conquêtes de la France étaient loin de contrarier les intérêts à venir de l'Europe, et qu'elles étaient strictement nécessaires pour assurer les bases de cet équilibre général sanctionné par le traité de Westphalie.

Afin d'arriver à son but, le cardinal suivit un plan de conduite invariable. Ce plan consistait à combattre l'Espagne sans donner à la cour de Vienne un motif suffisant pour prendre parti, et à susciter des embarras de toute nature à cette dernière cour, tout en retardant le plus possible l'intervention armée de la France dans les affaires d'Allemagne. Le traité conclu en 1630 à Ratisbonne, par les soins du Père Joseph Du Tremblay et de Léon Brulart, celui que M. de Servien négocia plus tard à Quérasque pour

[1] M. Frédéric de Schlegel.

terminer les affaires de Mantoue, témoignent de la systématique modération qu'apportait le cardinal dans toutes les questions qui touchaient aux intérêts du Saint-Empire. Ces transactions constatent le soin qu'il consacrait à maintenir le patronage de la France sur ses alliés sans se départir de sa ligne du désintéressement et de la justice; plus habile en cela que Louis XIV, qui eut le tort de toujours inquiéter l'Europe lors même que son intérêt le plus impérieux lui prescrivait de la rassurer.

LXIV

La conduite de Richelieu durant les périodes danoise et suédoise de la guerre de trente ans fut marquée au coin d'une prudence consommée. La publication intégrale de ses *Mémoires* prouverait aujourd'hui, si l'histoire ne l'avait établi depuis longtemps, que ce ministre ne fut étranger à aucune des phases de cette grande lutte, quoiqu'il n'y prît que tard une part ostensible. Au début de la querelle engagée dans l'Empire, la politique de la France avait été incertaine et timide, comme le cabinet qui présidait alors aux destinées de la monarchie. Ferdinand II, dépossédé par les États de Bohême au profit de l'électeur palatin [1], avait déployé au sein de cette crise une grande hauteur de courage et de génie.

[1] 5 septembre 1619.

Après s'être concilié la Bavière et la Saxe, il réussit, par l'influence de l'Espagne, alors toute-puissante à Paris, à obtenir le concours de la France contre un compétiteur dont la moitié de l'empire soutenait les prétentions. Une éclatante ambassade, à la tête de laquelle le connétable de Luynes avait placé le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, se rendit en Allemagne. Ses efforts ne contribuèrent pas peu à la conclusion du traité d'Ulm [1], par lequel les princes coalisés abandonnèrent la cause de Frédéric comme roi de Bohême, se réservant seulement le droit de le soutenir, s'il venait à être attaqué dans ses possessions héréditaires du Palatinat par les troupes autrichiennes. On sait que ce traité amena la perte du palatin, et qu'il ouvrit devant Ferdinand la voie glorieuse dans le cours de laquelle l'attendaient de si grands exemples de l'inconstance de la fortune.

L'empereur, victorieux à Prague, reconquit la Bohême, pendant qu'une armée espagnole, agissant pour le compte de la maison d'Autriche, se rendait maîtresse du Palatinat. Une diète réunie à Ratisbonne dépouilla Frédéric de tous ses États pour les attribuer au duc de Bavière, et décréta, dans la constitution territoriale aussi bien que dans les institutions de l'Empire, des changements qui ne laissaient plus à ce grand corps qu'une ombre de liberté. De telles mesures provoquèrent des résistan-

[1] 2 juillet 1620.

ces ; mais, en triomphant de celles-ci, l'empereur puisa des forces nouvelles, et éleva graduellement ses espérances au niveau de ses succès.

Alarmé de l'accroissement de la puissance impériale, le Danemarck avait uni ses armes à celles des confédérés protestants ; mais Wallenstein et Tilly n'avaient alors en Europe qu'un rival digne d'eux, et celui-là ne s'était pas encore révélé. L'intervention de Christiern IV dans les affaires de l'Empire n'eut pas les conséquences importantes qu'on en avait attendues. Après avoir laissé dix mille soldats sur le champ de bataille de Lutter, il fut heureux de signer un traité dont la politique de Ferdinand s'empressa de lui ménager l'occasion. Le roi de Danemarck quitta brusquement l'Allemagne, après avoir abandonné ses alliés à la vengeance de l'empereur, et la paix de Lubeck [1] vint fermer la période *danoise* de cette guerre, comme la déchéance de Frédéric avait clos sa période *palatine*.

Aucun de ces mouvements n'échappait à Richelieu, qui mesurait toute la portée d'une révolution dont la conséquence dernière aurait été de changer l'Allemagne en une monarchie purement autrichienne ; mais il ne pouvait intervenir activement dans cette crise avant d'avoir conquis l'ordre intérieur par la soumission des réformés, et terminé l'affaire de Mantoue, dans laquelle était engagé un

[1] 12 mai 1629.

intérêt plus direct pour la France. Le cardinal s'imposa toujours pour règle de conduite de vider successivement les questions dans l'ordre de leur importance relative : aussi tous les efforts de ses négociations comme de ses armes portèrent-ils d'abord sur les affaires d'Italie, ce qui n'empêcha pas le Père Joseph, pendant son ambassade de 1630 à Ratisbonne, de déployer toutes les ressources de son esprit pour déterminer la diète à ajourner l'élection, comme roi des Romains, du fils de l'empereur, élu déjà roi de Hongrie et de Bohême [1]. Lorsque le Danemarck eut quitté le champ de bataille, Richelieu estima le moment venu de faire un pas plus décisif. Il chargea le baron de Charnacé de reprendre avec le roi de Suède une négociation entamée l'année précédente, négociation dont le succès était devenu possible depuis que les efforts du ministre français avaient amené la fin des hostilités entre la Pologne et Gustave-Adolphe.

Agir immédiatement par un traité de subsides, préparer des moyens plus décisifs si les événements les rendaient nécessaires, tel fut le plan de Richelieu. La négociation avec Gustave soulevait les questions les plus délicates comme les plus graves. Il fallait ménager les subsceptibilités du prince le plus hautain de son temps ; il était plus nécessaire encore de

[1] *Histoire des Guerres et des Négociations qui ont précédé le traité de Westphalie*, par le Père Bougeant, livre II, par. LXXIII.

rassurer les catholiques en leur prouvant, à l'aide de documents irrécusables, qu'en s'engageant dans une question purement politique, le roi très-chrétien ne compromettait en aucune sorte la question religieuse. La transaction avec la Suède se trouvait d'ailleurs entravée par une autre négociation suivie avec quelques princes catholiques afin de les détacher de l'empereur en assurant leur neutralité sous la garantie de la France. Il fallait donc qu'en descendant en Allemagne pour venger les protestants dépossédés par l'empereur, le roi de Suède s'engageât à respecter tous les faits couverts par le patronage de la France, et plus particulièrement les acquisitions de la Bavière, si celle-ci déclarait vouloir adhérer à la neutralité catholique. On exigea plus, et Gustave dut s'engager, préalablement à toute transaction, à respecter le culte catholique partout où il le trouverait établi ; il dut même promettre d'en octroyer le libre exercice dans les territoires où il était interdit jusqu'alors [1].

[1] Le passage suivant des *Mémoires* de Richelieu contient un extrait textuel des instructions adressées à M. de Charnacé sous la date du 24 décembre 1630, en lui envoyant ses pleins pouvoirs : « Il eut charge de dire au roi de Suède que Sa Majesté, touchée comme lui des misères de l'Allemagne, et semblablement aussi de la jalousie de voir agrandir proche de ses frontières une maison aspirant à la monarchie universelle, et de qui l'ambition n'avait point de bornes que celles qui lui sont opposées par une forte et puissante résistance, désirait contribuer de sa part à ce qu'il fût le chef d'une armée de trente mille hommes de pied et de huit mille chevaux, qui serait employée à maintenir la liberté des princes, communautés et villes de l'Empire, à conserver la sûreté du commerce des deux mers

Sous ces conditions, longuement débattues et maintenues par le ministre français avec une respectueuse fermeté, fut enfin signée le 13 janvier 1631 cette alliance, la première qui se soit proposée pour but avoué la reconstitution politique de l'Europe sur la base de l'équilibre général. Les parties contractantes déclaraient à la face du monde n'avoir en vue que d'assurer les droits des membres de l'Empire. Cependant ces déclarations n'interdisaient pas à Gustave l'espérance légitime de prendre pied en Allemagne pour contenir au besoin la puissance impériale, non plus qu'elles n'enlevaient à Richelieu

Baltique et Océane et de leurs ports, à obtenir de l'empereur, par remontrance ou par force, de ne plus molester par les armes l'Allemagne ni les provinces qui en sont voisines, et retirer ses garnisons des provinces et villes libres; à faire que le roi d'Espagne se retirât des lieux qu'il occupait dans l'Allemagne, et que toutes les forteresses qui avaient été bâties de part et d'autre sur la côte des deux mers Baltique ou ailleurs, dans la haute et basse Allemagne et sur les terres des Grisons, fussent démolies.

« Que, s'il s'y voulait obliger, elle l'y assisterait de 600,000 livres, tant que le traité durerait, qui lui semblait devoir être de cinq ou six ans, sauf à le prolonger, s'il en était besoin; mais que ce serait à condition que les princes, communautés et peuples qui étaient compris dans une ligue offensive catholique d'Allemagne, ne seraient inquiétés en aucunes choses qui leur appartinssent légitimement, et que notamment la Bavière ne serait point troublée dans la possession de son électorat et autres droits qui se trouveraient lui appartenir raisonnablement, et que dans les lieux qui seraient rendus ou pris par force, l'on ne changerait point l'état de la religion, mais qu'au contraire l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine serait permis en ceux même où il n'était pas auparavant. » — Ces propositions devinrent la base du traité lui-même, sauf le taux du subside, qui fut doublé et porté à 240,000 rixdalers pendant tout le temps que durerait la guerre de l'Empire. (Voyez le traité de Bernwalt, dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 1, et le Père Bougeant, livre III, par. XXI.)

l'espoir de profiter de ces grandes complications pour retenir la Lorraine et l'Alsace, en fondant ainsi l'influence française aux bords du Rhin.

LXV

Ces études ont moins pour but d'exposer des événements connus que de faire ressortir les vues politiques par lesquelles ces événements furent dominés. Je ne crois donc devoir rappeler aucun des incidents de cette marche foudroyante à travers l'Empire, qui, dans le cours d'une année, porta le roi de Suède de sa victoire de Leipsig à son glorieux tombeau de Lutzen. On sait la rapide décadence du parti suédois en Allemagne après la mort de Gustave. Lorsqu'une cause s'est faite homme, et que son représentant vient à disparaître, il est presque toujours impossible de rendre aux efforts des individus la puissance que ceux-ci ont consenti à abdiquer. Les protestants l'éprouvèrent lorsqu'ils eurent perdu l'héroïque chef devant lequel le monde avait semblé se taire un moment, comme devant Alexandre. Nordlingue vit périr la fleur de cette armée qui avait fait de sa patrie une grande puissance. Ferdinand retrouva le prestige de son pouvoir, si profondément ébranlé. Le découragement des alliés de la Suède permit à la cour de Vienne de les isoler de sa cause. La défection de la Saxe, acquise au prix

d'avantages que l'immoralité politique de cette époque permettait d'offrir et d'accepter, vint porter le dernier coup aux affaires de la ligue protestante, et rouvrir devant Ferdinand II la perspective à laquelle Gustave-Adolphe avait seul pu le contraindre à renoncer.

La paix de Prague, signée en 1634 entre l'empereur et l'électeur de Saxe, régla d'une manière si arbitraire les nombreuses questions territoriales alors pendantes en Empire, que, si ce traité avait été accepté par les membres du corps germanique, l'omnipotence impériale eût été à jamais fondée en droit et en fait. Le moment était donc arrivé de remplacer par une action décisive le concours financier accordé jusqu'alors aux puissances protestantes, et la période française de la guerre de trente ans allait enfin s'ouvrir. La défaite du maréchal de Horn et du duc de Weimar par les forces austro-espagnoles avait produit sur l'esprit du cardinal de Richelieu une impression profonde. Il n'hésita pas un moment à se mêler à la lutte que lui seul pouvait désormais prolonger, et à engager la guerre avec la cour impériale, qu'il avait eu l'habileté de ne combattre jusqu'alors qu'avec les armes d'autrui. « La nouvelle de cette défaite apporta d'autant plus d'étonnement, que moins elle était attendue. Le cardinal crut qu'il n'y avait rien qui pût causer plus de désavantage aux affaires du roi que de témoigner avoir le cou-

rage abattu pour ce mauvais succès, et représenta à sa majesté qu'il était certain que, si le parti était tout à fait ruiné, l'effort de la puissance de la maison d'Autriche tomberait sur la France ; qu'il était certain, de plus, que le pire conseil que la France pût prendre, était de se conduire en sorte qu'elle pût demeurer seule à supporter l'effort de l'empereur et de l'Espagne, ce qui serait indubitable si elle ne recueillait et ne ralliait les restes de ce grand parti, au lieu qu'autrement il faudrait soutenir la guerre dans le cœur de la France sans l'assistance de personne ; que, si l'on considérait la dépense en cette occasion, et qu'on la voulût réduire en des termes si modérés qu'on la pût supporter longtemps, il fallait répondre que les grands accidents n'avaient pas de règle : que, si on manquait à la faire extraordinaire pour remédier au mal présent et pressant, on se trouverait obligé d'en faire à l'avenir qui n'auraient point de fin, ne produiraient aucuns fruits et n'empêcheraient point notre ruine [1]. »

LXVI

Voilà l'homme d'État dans l'austère et calme fermeté de sa pensée. Il ne devance pas par la précipitation de ses actes et les imprudences de ses paroles

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XXV.

l'heure des résolutions irrévocables ; mais, lorsque cette heure a sonné, il n'hésite plus et il agit. Du jour où son parti est pris, Richelieu déploie une activité à peine croyable. Pendant que des préparatifs de guerre se font sur toutes les frontières du royaume, des agents diplomatiques parcourent l'Europe dans toutes les directions, relevant dans l'Empire et dans le Nord la confiance ébranlée et les courages abattus. M. de Feuquières est partout à la fois ; le comte d'Avaux passe de Hollande en Danemarck, de Danemarck en Pologne, de Pologne en Suède, avec une rapidité qui permet à peine de suivre dans ses admirables dépêches les fils multipliés de négociations si complexes. Il faut rassurer la cour de Rome et la conscience même de la nation, en faisant ressortir le caractère véritable de la guerre où le pays va se trouver engagé : un traité conclu avec Oxenstiern donne des garanties nouvelles aux intérêts catholiques [1] ; il faut offrir des primes à toutes les ambitions : un traité d'alliance et de partage éventuel des Pays-Bas espagnols est conclu avec la Hollande [2], des conventions analogues sont négociées avec la Savoie et les puissances

[1] 7 octobre 1634.

[2] 8 février 1635. — La France devait avoir Cambrai et le Cambrésis, le Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainault, l'Artois et la Flandre, jusqu'à une ligne qu'on tirerait de Blankenberg entre Dam et Bruges à Rupelmonde. Tout le reste des Pays-Bas espagnols était attribué à la Hollande. La paix ne devait être négociée que de concert.

secondaires d'Italie [1] ; il faut donner aux alliés l'entière disposition de leurs forces : la paix entre la Suède et la Pologne est prorogée de vingt-six ans par la médiation de la France ; il faut rassurer sur leurs intérêts et leur avenir les bandes redoutables et les chefs ambitieux qui ont grandi dans la guerre : un traité de subsides est conclu avec le duc de Weimar [2], et ses plus hautes espérances sont tenues pour légitimes, s'il consent à n'en attendre la réalisation que du bon vouloir de la France.

Les négociations se suivent en Allemagne sur une triple base : empêcher les adhésions isolées des princes protestants à la convention de Prague passée entre l'empereur et la Saxe, obtenir des confédérés l'engagement de ne traiter qu'en commun, étendre et faire respecter la ligue de neutralité catholique placée sous la garantie spéciale de la France. Tous ces intérêts sont suivis en même temps, et la grande école diplomatique fondée par Richelieu, et que devait développer Mazarin, se montre déjà à la hauteur du rôle que les événements lui préparent.

LXVII

La direction imprimée aux opérations militaires ne fait pas moins ressortir la sagacité du ministre.

[1] Juillet 1635.
[2] 26 octobre 1635.

Le cardinal de la Valette, avec le jeune vicomte de Turenne, reçoit l'ordre d'entrer en Allemagne à la tête d'une puissante armée, pour seconder les Suédois. Mais c'est surtout en s'établissant d'une manière inexpugnable sur la rive gauche du Rhin que Richelieu entend opérer une diversion non moins utile à la cause particulière de la France qu'à la cause même des alliés; c'est en occupant l'Alsace qu'il espère amener l'empereur à une paix dont il pourra dicter souverainement les conditions, lorsqu'il aura entre les mains toutes les positions auxquelles il aspire. Une grande partie d'entre elles était déjà au pouvoir de Louis XIII. Le duc de Lorraine n'avait pas imité la conduite habile du duc de Savoie. Pressé entre deux grandes puissances, il n'avait su ni ménager ses intérêts, ni pourvoir à sa sûreté. L'imprudence avec laquelle il s'était engagé dans le parti de Gaston avait déjà fourni l'occasion avidement recherchée de prendre contre lui des mesures militaires. En faisant, malgré l'opposition déclarée du roi, épouser la princesse sa sœur au duc d'Orléans, retiré à sa cour, le duc de Lorraine avait provoqué une condamnation judiciaire pour *rapt et séduction de personne royale,* à la suite de laquelle des garnisons françaises sous les ordres du maréchal de La Force furent établies dans la plupart des places de son duché. D'un autre côté, avant d'opérer une diversion pour dégager le duc de Weimar menacé

par Gallas, Richelieu avait pris soin d'exiger, en arguant du besoin d'assurer la sécurité des troupes françaises, une remise préalable des villes conquises par les Suédois sur la rive gauche du Rhin. Ainsi la France avait pris pied en Alsace, et se trouvait occuper, à l'ouverture de la guerre, la plupart des places importantes de la province, à l'exception de Strasbourg et de Benfeld.

La guerre s'engagea donc sur tous les points, en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, plus tard dans la Catalogne et le Roussillon ; guerre savante et variée dans ses combinaisons autant que dans ses vicissitudes, où la politique s'enlaçait à la stratégie, et l'art des négociations à celui des batailles. Que d'épreuves les incidents de cette lutte terrible ne firent-ils pas courir à Richelieu, depuis la prise de Corbie par les Espagnols jusqu'à celle de Perpignan par les Français ! Combien de fois n'a-t-il point senti l'édifice de sa gloire et de sa fortune se dérober sous ses pas ! Que de fois n'eut-il pas besoin, dans sa lassitude et sa précoce vieillesse, de retremper sa confiance aux entretiens du sombre confident dont une robe de bure recouvrait l'âme de fer et l'esprit d'acier ! Suivez pourtant avec quelque attention les mouvements de ces nombreuses armées qui, de 1636 à 1642, ébranlèrent le sol de l'Europe ; rendez-vous compte de ces campagnes compliquées où vinrent finir et commencer tant de grands hommes, et

vous acquerrez la certitude qu'au milieu des crises les plus redoutables, dans les éventualités les plus incertaines, Richelieu ne retira pas une seule de ses pensées, n'abandonna pas un seul de ses hardis desseins.

LXVIII

Tous ces mouvements militaires amenés par une lutte dont les proportions s'élargissaient chaque jour laissent deviner chez le ministre qui les dirigea une constante préoccupation, celle de rendre la France maîtresse des négociations, à raison des fortes positions qu'elle occupait, et de la solidarité qu'il s'efforçait d'établir entre elle et tous ses alliés. La paix en commun par un traité général fut le thème de la diplomatie française, comme la paix séparée par des traités particuliers fut celui de la diplomatie autrichienne, depuis les négociations vainement ouvertes à Cologne, en 1636, jusqu'aux préliminaires de Hambourg, en 1641. Les Suédois, dont la résolution devait peser d'un si grand poids sur celle des autres confédérés protestants, hésitèrent plus d'une fois entre ces deux politiques. Ils balançaient entre le désir de signer une paix directe avec l'empereur, s'ils y trouvaient de grands avantages, et le besoin de s'unir plus étroitement à la France, dans le cas où leurs secrètes négociations vien-

draient à échouer. Longtemps bercés par Ferdinand d'illusoires espérances, ils se trouvèrent contraints, pour couvrir leurs manœuvres, de prolonger la guerre par des lenteurs calculées et des opérations sans résultats décisifs.

Des vues si diverses et si complexes suffisent pour expliquer la prolongation de cette lutte sans qu'il soit besoin de l'attribuer à l'égoïsme du ministre. Richelieu profitait sans doute de l'état de guerre, en ce sens que l'opinion reportait jusqu'à lui l'honneur des opérations heureuses, et qu'aux jours des revers il devenait de plus en plus nécessaire à son roi; mais la guerre résultait de l'état même de l'Europe, où tant de princes voyaient leurs destinées remises au hasard des combats. Elle était dans les mœurs d'une génération qui abordait la civilisation moderne avec les belliqueux instincts des âges précédents; elle était entretenue par l'omnipotence des cabinets que la domination des intérêts matériels et les conditions du crédit n'enchaînaient pas comme aujourd'hui dans leurs conceptions politiques. A cette époque, il fallait triompher d'autant d'obstacles pour faire la paix qu'il en faudrait vaincre aujourd'hui pour faire la guerre.

Cependant ce vaste développement militaire, inconnu jusqu'alors en Europe, n'était pas l'objet principal des sollicitudes du ministre. Quoique le sort des armes lui eût été plus d'une fois contraire,

et que la marche des Espagnols en Picardie après les échecs de la campagne de 1636 eût mis son pouvoir à la plus difficile épreuve, les dangers étaient plus grands encore à la cour que dans les camps. Le roi, qui, pour faire triompher la politique du cardinal, avait chassé sa mère, rompu avec sa femme, et fait tomber les plus hautes têtes de son royaume, faillit, au plus fort de cette crise européenne, se laisser pousser par les inquiétudes de sa conscience dans des voies contraires à celles où l'avaient engagé jusqu'alors les inspirations de sa politique[1]. D'autres difficultés d'ailleurs s'élevaient devant Richelieu. Le comte de Soissons, le seul de ses ennemis qui n'eût pas perdu le droit de se faire estimer, devenait le point d'appui de l'opposition au moment même où les armes de la France étaient le moins heureuses. Plus fier que le chef de sa race, ce prince avait refusé d'unir le sang de Condé qui coulait dans ses veines à celui du cardinal-duc. Malgré l'habileté grande qu'avait apportée le prince pour adoucir la blessure, et le soin qu'avait pris le ministre pour la dissimuler, cette blessure était profonde et les avait à jamais

[1] La lettre adressée par le Père Caussin à Mlle de La Fayette de Quimper-Corentin, lieu de son exil, est un des plus curieux monuments épistolaires de cette époque. Jamais les intérêts humains et les considérations politiques n'ont été enlacés d'une manière aussi spécieuse à la spiritualité la plus élevée. Elle a été imprimée tout entière à la suite de l'ouvrage de M. A. Jay, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, 2 vol. in-8°; Paris, 1816.

séparés. Retiré de la cour après avoir commandé avec éclat une de nos armées, le comte de Soissons s'était réfugié à Sedan, ce lieu d'asile de tous les princes insurgés contre la couronne. Le duc de Bouillon et le duc de Guise avaient uni leurs griefs à ceux du comte; ils avaient dû subir bientôt la triste condition imposée à tous les conspirateurs de ce siècle, et ils avaient signé un traité avec l'Espagne. Des secours de toute nature avaient été prodigués à cette rébellion nouvelle, qui n'était qu'une intrigue de mécontents, mais où le comte d'Olivarès voyait le germe d'une révolution.

La diversion faite par ces trois princes compliqua une situation que la guerre, reportée aux frontières de la France, rendait alors très-difficile; mais une mousquetade atteignit le comte de Soissons, et la France crut voir la main de Dieu dans le coup qui abattait une tête trop élevée pour tomber sous la main du bonrreau. Après la mort de son royal allié, le duc de Bouillon s'empressa de négocier un accommodement qui ne l'empêcha pas de retomber bientôt après dans le complot ourdi par M. de Cinq-Mars, tant le besoin de troubler l'État était alors un mal endémique dans les familles princières.

LXIX

C'est du milieu de ces perplexités qu'il fallait négocier avec toutes les cours et diriger les mouvements de quatre armées. Comment s'étonner dès lors si les succès furent souvent compensés par des revers, et si Richelieu dut poursuivre à travers des vicissitudes les plus diverses la réalisation d'un plan que tant d'intérêts venaient traverser?

La France fut moins heureuse dans ses efforts contre l'Empire que contre l'Espagne, et celle-ci ne succomba pas tant sous la force de ses ennemis que sous sa propre faiblesse. Au moment où le monde s'alarmait avec justice de l'extension démesurée de la puissance castillane, on voyait se révéler les premiers symptômes du mal profond qui, après deux siècles de décadence, continue à la dévorer. Le Portugal échappait à son joug par un irrésistible mouvement populaire, pendant qu'à l'autre extrémité de la Péninsule, l'esprit provincial s'efforçait de détacher de la couronne des rois catholiques la principauté de Catalogne avec la Cerdagne et le Roussillon. Agitée au nord par des mouvements révolutionnaires, menacée au centre de ses possessions magnifiques par une torpeur incurable, l'Espagne souffrait du vice organique caché à l'origine même de son histoire.

La grande unité française, à laquelle Richelieu venait mettre le dernier sceau, s'était formée par une élaboration successive et régulière qui n'avait eu rien d'analogue au delà des Pyrénées. Chaque effort de la nature ou des hommes pour constituer la nationalité péninsulaire avait été arrêté par un concours de circonstances déplorables. La hiérarchie féodale, ce moule d'airain des sociétés chrétiennes, avait vu son travail entravé chez les populations espagnoles par la grande invasion sarrasine. Durant six siècles, l'Espagne, au lieu de travailler, à l'exemple de la France, à constituer son gouvernement sous une unité puissante, n'avait songé qu'à reconquérir pied à pied les tombeaux de ses pères. Elle subdivisa son sol pour le mieux défendre. L'influence fatale de la succession féminine dans ces royaumes que la nature et l'histoire avaient rendus étrangers les uns aux autres, maintint les diverses provinces de la monarchie dans un isolement légal, alors même que des mariages ou des conquêtes venaient à provoquer leur réunion accidentelle. Soumise, au commencement du seizième siècle, à une royauté étrangère, l'Espagne devint l'accessoire et l'instrument d'une politique qui cherchait ses inspirations en Flandre et dans l'Empire. Pour défendre Charles-Quint en Allemagne et Philippe II dans les Pays-Bas, la Péninsule se trouva contrainte à des efforts hors de proportion avec ses forces véritables. L'expulsion d'une

race ennemie avait frappé de stérilité la plus belle partie de son territoire, au moment même où la découverte d'un monde nouveau épuisait son activité en l'entraînant sur des plages lointaines. L'Espagne substituait l'or à la richesse, et dérobait sous un imposant appareil le triste secret de ses blessures. Ce secret n'échappait point à Richelieu, et ce ministre en profitait avec une habileté persévérante. Pendant que le comte d'Olivarès accueillait à Madrid ou soudoyait à Paris des hommes sans influence, tandis qu'il se mêlait à toutes les intrigues et compromettait sa cour dans des conspirations avortées contre le pouvoir ou la vie du cardinal, celui-ci atteignait la monarchie espagnole au cœur. Aubery constate l'active participation de la France à la révolution du Portugal[1]. Si les *Mémoires* que nous avons suivis comme le guide le plus sûr pour ce travail atteignaient l'année 1640, ils prouveraient cette participation, et fourniraient sans doute des éclaircissements précieux sur la mission secrète de M. de Saint-Pé à Lisbonne dans l'année qui précéda le victorieux réveil de la nationalité portugaise.

LXX

De nombreux intérêts communs auraient pu rallier sous un même sceptre les deux royaumes pé-

[1] Livre VI, chap. 64.

ninsulaires, à l'avantage de l'un et de l'autre, si l'Espagne n'avait été dénuée de toute puissance d'assimilation, et si la main de Philippe II avait pu serrer entre deux peuples un lien quelque peu durable. La séparation du Portugal fut un des grands événements du siècle, moins encore parce qu'elle ouvrit aux ennemis de l'Espagne une porte de derrière pour l'attaquer, que parce que la facilité avec laquelle cette séparation fut consommée donna le secret d'une incurable faiblesse. La révolte de la Catalogne, les agitations simultanées de l'Aragon et des provinces basques vinrent mettre à une épreuve plus décisive encore l'existence même de cette monarchie, qui cessait de faire trembler le monde le jour où elle se voyait condamnée à trembler pour elle-même. L'antagonisme des provinces dépendantes de la couronne de Castille et de la couronne d'Aragon était un fait destiné à se reproduire fréquemment dans le cours de l'histoire péninsulaire. Après s'être révélé sous Philippe IV, il se manifesta avec éclat durant la guerre de la succession, et l'Europe peut en suivre aujourd'hui les dernières traces dans les crises que traverse ce grand peuple pour enfanter son unité politique.

Le concours donné par la population catalane à l'armée française du Roussillon amena les brillants succès qui couronnèrent les deux dernières années du cardinal, succès immenses provoqués presque

toujours par les fautes de ses adversaires, et qu'il sut faire tourner au profit de la pensée poursuivie avec tant de constance au dedans comme au dehors. L'importante place de Sedan fut réunie à la couronne pour racheter la vie du duc de Bouillon, imprudent complice de l'attentat de Cinq-Mars, et la France apprenait, à l'instant même où la tête du grand écuyer tombait à Lyon, qu'elle venait de prendre possession définitive de sa frontière des Pyrénées. Ce fut alors que le cardinal, la main déjà refroidie par les approches de la mort, put écrire à son roi cette lettre fameuse où la joie de la vengeance l'emporte sur la joie même du triomphe : *Sire, vos armes sont dans Perpignan et vos ennemis sont morts!*

Sous le coup de ces succès, des préliminaires étaient signés entre la France et l'Empire, et les puissances belligérantes s'engageaient enfin à régler à Munster les innombrables questions soulevées depuis plus d'un siècle. Le congrès de Westphalie, ce concile de Trente du monde politique, interrompu comme celui-ci par de grandes batailles et par de grandes morts, ne devait pas, il est vrai, donner de sitôt la paix à l'Europe; mais déjà Richelieu pouvait proclamer comme sienne l'œuvre dont il avait préparé les bases, et dont il léguait l'honneur à l'habile successeur qu'il s'était choisi. La reconstitution et l'indépendance de l'empire germanique sous la garan-

tie de la France devenue maîtresse de l'Alsace, tel était donc le dernier mot de cette existence, dont le cours fut agité par tant d'épreuves, et la fin troublée par tant de fantômes.

LXXI

Si de toutes les passions humaines l'ambition n'était la plus incurable, le spectacle des dernières années du ministre sous lequel fléchissait alors l'Europe serait à détourner de toutes les lèvres la coupe amère du pouvoir. Tant que dura la lutte entre les grands et le ministre, entre les princes et la royauté, Richelieu n'eut à redouter que les dangers du combat, et peut-être, dans une défaite, la chance d'un arrêt terrible; mais lorsqu'il ne resta plus d'espoir à cette mère de roi, contrainte d'étaler sa misère dans toutes les cours, lorsque les plus grands noms de la monarchie se trouvèrent jetés en prison ou dans l'exil sans que se réalisât jamais cette révolution ministérielle longtemps attendue par tant de proscrits, un grand changement s'opéra dans l'attitude et les manœuvres des partis. Richelieu n'eut plus devant lui des ennemis, mais des victimes, et les tentatives d'assassinat vinrent remplacer une lutte devenue impossible. A des coups de hache on répondit par des coups de poignard, et l'assassinat politique était protégé dans ce siècle par des maximes

tellement accréditées, que c'est un éloge à décerner au cardinal que de n'y avoir jamais recouru.

Menacé par les agents de la reine et par ceux du duc d'Orléans, Richelieu le fut aussi du côté de l'Espagne, qui demandait à d'obscurs complots ce qu'elle était réduite à ne plus attendre du sort des armes. Les cours de justice et les commissions extraordinaires eurent à protéger souvent la sûreté du ministre par des arrêts de mort[1]. Mais combien de vaines terreurs pour une inquiétude vraiment fondée! que de bruits légèrement accueillis, que de longues tortures pour détourner des coups incertains! Richelieu marchait au milieu d'un appareil royal; il avait une garde aussi nombreuse que celle de son maître, l'abord de ses palais était défendu par une police vigilante, et ses antichambres étaient

[1] Procès d'Alpheston, de Chavagnat, de Castrin, du Père Chanteloube. — Recueil de pièces à la suite de Leclerc, t. IV. On lira peut-être avec intérêt la liste complète des personnes exécutées sous le ministère de Richelieu. La voici telle qu'elle est dressée dans ce recueil, publié à la suite de l'édition d'Amsterdam, 1753. Elle est de nature à redresser beaucoup d'erreurs sur le nombre des victimes immolées à la politique du cardinal.

Pendant un ministère de dix-huit années, quarante-sept condamnations capitales furent prononcées par les cours de justice et par les commissions pour crimes de lèse-majesté ou de trahison. De ces quarante-sept condamnations, dix-neuf ne furent portées que par contumace; elles atteignirent les ducs de la Valette, de Guise, de Rohan, d'Elbeuf, de Roannès, etc., mais ces condamnations ne furent jamais exécutées qu'en effigie. Celles qui furent suivies d'une exécution sanglante sont au nombre de vingt-six, et se répartissent comme suit :

Pour crime de haute trahison : le comte de Chalais, 1626; M. de Beauffort, gouverneur de Pamiers, 1628; le duc de Montmorency, 1632; les sieurs Deshayes, Cormenin, d'Entragues et de Capistran, comme impli-

plus remplies que celles du Louvre. Les premiers postes de l'État étaient occupés par sa famille ou ses créatures; il venait, par le mariage de l'une de ses nièces avec le duc d'Enghien, d'assurer à sa vieillesse l'appui d'un prince plein d'espérance. Jamais sujet ne s'était élevé si haut sans usurper un trône, et c'est à cette hauteur même que des soucis qu'il n'a pas connus, que des craintes qu'il surmontait sans peine dans une plus humble condition, viennent empoisonner sa vie et le contraindre à trembler sur lui-même! Il avait obligé son roi malade de passer le Rhône pour venir le visiter à Tarascon; on l'avait vu, comme un despote d'Orient, traverser le royaume dans un palanquin porté sur les épaules de ses gardes, et les murailles des villes étaient tombées pour laisser passer sous son dais de pourpre l'infirme triomphateur. Pourtant, dans tout l'éclat de

qués dans la révolte de M. de Montmorency; le vicomte d'Hautefort de l'Étrange, 1632; MM. de Cinq-Mars et de Thou, 1642.

Pour crime prétendu de péculat, le maréchal de Marillac, 1632.

Pour contravention aux édits royaux sur le duel, le comte de Boutteville et le comte de Rosmadec Deschapelles, 1627.

Pour machination avec l'ennemi, le sieur Clausel, baron de Saint-Angel, 1636.

Pour entreprises à main armée sur le territoire, le sieur de Hencourt et le capitaine du Val, 1638.

Pour évasion d'un prisonnier d'État, le sieur Gaspard Boullay, 1636.

Pour faits prétendus d'indiscipline militaire, les sieurs de Saint-Preuil, de Montgaillard, Anisy et Saint-Léger.

Pour imputations de sortilége et d'alchimie, Le Plessis, 1631; Gargon, 1633; Urbain Grandier, 1634.

Enfin pour attentat contre le cardinal, les personnes dont les noms sont cités au commencement de cette note.

cette gloire et dans cet universel abaissement de ses ennemis, des inquiétudes profondes rongeaient cette âme ardente et venaient échauffer son sang. Il avait à peine dépassé cinquante ans, qu'il commençait à ressentir toutes les souffrances d'une vieillesse impotente. Alors ses instincts, naturellement sévères, prirent un caractère farouche, et ses rigueurs devinrent inexorables.

LXXII

De cette dernière période de la vie du cardinal datent tous les actes de cruauté gratuite qui pèsent avec justice sur sa mémoire. Si Richelieu ne peut dompter le mal qui l'aigrit et le consume, il veut du moins que tout fléchisse sous l'ascendant de son indomptable volonté. Paris voit décapiter en effigie le duc de la Valette parce que la fortune a trahi ses efforts au siége de Fontarabie. Saint-Léger est écartelé pour avoir rendu le Catelet. Des sentences capitales sont prononcées contre Anisy, Montgaillard, Dubecq, de Saint-Preuil, braves officiers dont le principal tort fut de n'avoir point été heureux en exécutant des ordres qui n'admettent pour alternative que le succès ou la mort. Au milieu de souffrances sans espoir, le cardinal est dévoré des soucis de l'avenir. Louis XIII semble toucher lui-même à son heure dernière, et une crise est inévitable. Que

deviendra le ministre s'il survit à ce fantôme de roi? Comment se défendra-t-il contre le débordement de tant de haines, contre des vengeances si longtemps contenues? Osera-t-il, au mépris des lois fondamentales, se saisir de la régence, et peut-il vivre si le pouvoir lui échappe un seul jour? Gaston est descendu bien bas dans le mépris public depuis que Richelieu a su le contraindre à frayer lui-même les voies de l'échafaud à Cinq-Mars et à M. de Thou, depuis qu'on l'a vu se jeter aux pieds de son éminence pour obtenir la grâce de vivre en toute humilité sous sa protection. Ce fils de France a vendu à bon marché son droit d'aînesse : il s'est engagé sans rougir, pour prix de la liberté qu'on lui a laissée, à n'avoir désormais en France que l'état d'un simple particulier, *sans pouvoir prétendre à aucune charge, ni administration, en quelque occasion que ce soit*[1].

[1] « Après avoir donné une ample déclaration au roi du crime auquel le sieur de Cinq-Mars, grand-écuyer de France, nous a fait tomber par ses pressantes sollicitations, recourant à la clémence de Sa Majesté, nous déclarons que nous nous tiendrons extrêmement obligé et bien traité s'il plaît à Sa Majesté de nous laisser vivre comme un simple particulier dans le royaume, sans gouvernement, sans compagnie de gendarmes ni de chevau-légers, ni sans pouvoir jamais prétendre pareille charge, ni administration telle qu'elle puisse être, *à quelque occasion qu'elle puisse arriver*. Nous consentons, en outre, à la vie particulière que nous supplions Sa Majesté de nous permettre de mener, sans avoir aucun bien que celui qu'il plaira au roi de nous prescrire, et sans pouvoir tenir auprès de nous aucune personne que Sa Majesté nous témoigne lui être désagréable : le tout sous peine de décheoir, par la moindre contravention à tout ce que dessus, de la grâce que nous supplions le roi de nous accorder, après la faute que nous avons commise. » (Déclaration du duc d'Orléans, enregistrée au parlement de Paris le 3 août 1642.)

Voilà des droits bien confisqués sans doute pour le présent et pour l'avenir. Mais le prince n'éprouvera-t-il pas la tentation de les faire revivre, et s'il est assez lâche pour y renoncer, sera-t-il assez fort pour résister à ceux qui se serviront de son nom, tout déshonoré qu'il puisse être? Les chances de cet avenir pèsent sur l'esprit du ministre, qui s'efforce en vain de les conjurer en tendant tous les ressorts d'une omnipotence dont le principe repose sur une autre tête, et que la mort peut faire crouler d'un instant à l'autre. La fin prochaine du roi préoccupe sans cesse cet autre moribond; mille projets incohérents traversent son cerveau desséché par la fièvre, et, sur le seuil de l'éternité, il rêve encore le pouvoir.

LXXIII

Cependant, aux premiers jours de décembre 1642, une grande émotion régnait dans Paris. La foule se pressait aux abords du palais Cardinal; le saint sacrement était exposé sur tous les autels, et les cloches portaient dans les airs un glas d'agonie. On venait d'apprendre qu'à la suite d'un long accès de fièvre M. le cardinal de Richelieu était tombé dans un état qui ne permettait plus d'espérance. La vie se retirait d'heure en heure en laissant à cette tête puissante la plénitude de ses facultés. Toutes les

pompes de la terre disparurent alors devant celles de la religion, et il se fit dans cette âme troublée par tant de soins un subit et mystérieux apaisement des bruits et des passions du monde. Jamais dégagement des choses humaines ne fut plus rapide et plus complet, jamais la mort ne fut acceptée avec plus de résignation et de foi. Préparé par l'évêque de Chartres, son confesseur, à une mort dont il parut apprendre avec joie que le terme était proche, il demanda le viatique, et le reçut avec des transports de repentir et d'amour.

« On donna l'ordre d'aller chercher le père Léon, carme, et le curé de Saint-Eustache, pour apporter les saintes huiles. Pendant cette dernière cérémonie, le curé lui ayant proposé d'omettre certaines circonstances pour une personne de sa sorte, son éminence supplia qu'on la traitât comme le commun des chrétiens. Après l'énumération des principaux articles de foi, le curé lui ayant demandé s'il les croyait, il repartit : *Absolument, et plût à Dieu avoir mille vies afin de les donner pour la foi et pour l'Église!* A la demande s'il pardonnait à tous ses ennemis qui pouvaient l'avoir offensé : *De tout mon cœur*, dit-il, *comme je prie Dieu qu'il me pardonne.* Enfin enquis par M. le curé, en cas que Dieu lui redonne la santé, s'il l'emploierait à son service avec plus de fidélité que jamais, il repartit : *Qu'il m'envoie plutôt mille morts s'il sait que je doive consentir à un seul péché mortel!* Pressé par le même à demander à Dieu sa vie et sa santé : *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que*

je demande ni l'un ni l'autre, mais sa seule volonté! Le curé pria ensuite son éminence de donner sa bénédiction à toute la célèbre compagnie. *Hélas!* dit le cardinal, *je n'en suis pas digne; mais, puisque vous le commandez, je la recevrai de vous pour la leur donner, priant l'esprit de Jésus-Christ de leur donner celui de piété et de crainte.*

« L'après-dîner, sur les quatre heures, le roi lui fit sa dernière visite, et au même temps le révérend père Mérard, jésuite, apporta les reliques à son éminence, laquelle pria qu'on laissât auprès d'elle ces sacrés dépôts. Il demanda ensuite au médecin s'il aurait encore longtemps à souffrir : *Non*, disait-il, *qu'il m'ennuie d'endurer, mais parce que je serais bien aise de demander à Dieu la grâce de supporter mes tourments jusqu'à la fin*... L'agonie dura environ trois quarts d'heure, pendant laquelle le père Léon lui ayant demandé s'il voulait recevoir la dernière absolution, monseigneur répondit: *Oui*. Mais, ajouta ce religieux, la fluxion empêchant l'usage libre de votre parole, unissez votre cœur et vos affections aux sentiments de contrition et d'humilité, lesquels je forme. Puis, pour signe à moi et à cette compagnie que vous êtes véritablement repentant de tous les péchés et infidélités de votre vie passée, serrez-moi la main... Ce que le malade fit fortement et à diverses reprises. Après l'absolution, le père Léon, prenant les reliques, lui fit prononcer plusieurs fois : *Jésus Maria!* Puis, prenant une croix, il la présenta au mourant, il

lui parla de la rédemption : Monsieur, serrez-moi encore la main pour me témoigner que vous consentez à tous les mystères de la rédemption. Le cardinal respirant à peine, le père Léon sentit une faible pression. Cependant une sueur froide s'étant déclarée, et un hoquet sans force s'étant fait entendre, la séparation de l'âme eut lieu chez le cardinal[1]. »

LXXIV

Ainsi mourut, dans la cinquante-huitième année de son âge, le ministre que le roi allait suivre de près dans la tombe ; ainsi l'on vit à l'instant suprême le prêtre se dégager des ombres passagères pour embrasser la colonne éternelle qu'il parut si longtemps avoir oubliée. Le cardinal de Richelieu avait remué les choses de la terre sans rompre au fond de son cœur la chaîne qui les rattache au ciel. Qu'on lise avec quelque soin les volumineux écrits composés par lui ou sous sa direction immédiate, on y trouvera à chaque page une profession ardente des dogmes catholiques, et l'on sera frappé surtout du soin minutieux qu'il prend pour se défendre de toute pensée contraire aux intérêts même

[1] *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à la mort de M. le cardinal de Richelieu.* — Lettre à M. le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome, 7 décembre 1642. — Collection Fontanieu, t. CCCCLXXXV.

La plupart des historiens de Richelieu, entre autres Levassor et Leclerc, ont emprunté aux Mémoires non suspect de Montrésor le récit des derniers moments du cardinal. Ces détails sont d'ailleurs trop authentiques pour avoir été contestés, même par ses plus fougueux ennemis.

temporels de l'Église. Ce n'est pas seulement le croyant qui se révèle dans les ouvrages de Richelieu, c'est le prêtre avec l'esprit de son corps, qu'il conserve dans toute sa vivacité, lors même qu'il a perdu l'esprit de son état. Dans son plan de gouvernement, le cardinal prépare pour l'Église une constitution indépendante; il veut lui rendre la plénitude de sa juridiction usurpée par les parlements, et cet homme qui a humilié les cours souveraines, anéanti les franchises des provinces et des cités, déshabitué la France de toute résistance à la couronne, aspire à relever de ses propres mains, dans toute la hauteur de sa liberté, la grande Église dont il est le prince et le ministre[1]!

C'est en partie par ce motif que le dix-huitième siècle a trouvé bon de nier l'authenticité des écrits politiques du cardinal. Il n'a pas compris qu'on pût rester chrétien par l'esprit et par la foi, lorsqu'on l'était si peu par la charité. Rien de plus vrai pourtant, rien de plus commun dans le cours ordinaire des choses humaines. Les imputations portées contre les mœurs de Richelieu ne détruisent pas davantage ce fait incontestable. Les pamphlets et les satires d'une époque pleine de passions ne sont pas des preuves aux yeux de l'histoire; et, en remontant à la source des bruits populaires qui atteignent la vie privée du cardinal dans ses plus intimes affections domestiques, le doute est plus que permis à quiconque

[1] Voyez surtout, dans le *Testament politique*, le chapitre II, *de la Réformation de l'ordre ecclésiastique*, etc., etc.

s'est livré à une investigation consciencieuse. Les faiblesses de Richelieu, fussent-elles constatées, ne seraient, d'ailleurs, qu'une triste contradiction de plus dans cet abîme de contradictions qui fait le fond de notre nature.

Ni la vie ni le caractère des hommes ne sont tout d'une pièce. Chez ceux-là même qui se présentent dans l'histoire avec un profil fortement dessiné, il est facile de constater l'empire des tendances les plus diverses, souvent les plus opposées. N'avons-nous pas montré Richelieu se glissant aux affaires à force de souplesse pour élever l'autorité à une hauteur où personne avant lui ne l'avait encore placée? Ne venons-nous pas de le voir faire en quelque sorte deux parts de lui-même, en se servant de ses défauts pour conquérir le pouvoir, et de ses qualités pour l'exercer?

L'histoire ne portera pas sur son œuvre un autre jugement que sur sa personne. Elle dira que les moyens employés pour atteindre le but manquèrent de modération et de mesure, mais que ce but fut grand et légitime en soi ; elle constatera que la pensée politique de Richelieu était supérieure à celle des conspirateurs de cour, de toute la hauteur qui l'élevait lui-même au-dessus de ses ennemis. Il mourut dans la pleine possession de sa gloire, sans que sa mort compromît son ouvrage, chose rare pour les ministres qui ont longtemps gouverné. Il lui fut donné de désigner son successeur, et celui-ci trouva devant lui les mêmes intérêts et les mêmes adversaires, affaiblis par les coups que le cardinal leur avait

portés. Rien de considérable ne se fit en Europe pendant toute une génération, que Richelieu ne l'eût prévu ou préparé ; et jusqu'à la paix des Pyrénées, où le génie de l'Espagne fléchit enfin sous celui de la France, Anne d'Autriche continua la politique du ministre dont elle était l'ennemie personnelle. Louis XIV la recueillit comme un précieux héritage, et son étoile ne pâlit pas tant qu'il lui resta fidèle.

LE CARDINAL MAZARIN.

I

S'il est des temps où, pour triompher de ses ennemis, il faut les surpasser par le génie et par l'audace, dans les jours ternes et incertains qui succèdent d'ordinaire aux luttes ardentes, quand les intérêts occupent seuls la scène où s'agitaient naguère les passions, il suffit, pour rester au pouvoir après y être monté, de révéler à la société l'égoïsme des prétentions qui la troublent, et d'inspirer le mépris de ses adversaires à défaut du respect pour soi-même. Que, sans s'élever au-dessus du niveau commun, on soit doué d'assez d'adresse pour profiter de leurs fautes, d'assez d'obstination pour se raffer-

mir par leurs défaillances; qu'on ne se laisse détourner du but ni par les échecs ni par les injures; qu'on ne recule au besoin ni devant les avances qui désarment, ni devant les manœuvres qui divisent; qu'on soit enfin moins soucieux de sa propre dignité que du succès, et le jour vient de s'imposer souverainement à la lassitude universelle. Ce sont là des victoires qu'on doit plutôt à la faiblesse de ses ennemis qu'à sa propre force, et qui rapportent moins de gloire que de puissance; mais elles n'en ont pas moins une importance considérable par la plénitude d'autorité qu'elles assurent, encore que l'œuvre soit en elle-même plus grande que l'ouvrier.

C'est demeurer, je crois, dans les termes de la plus stricte équité que de caractériser ainsi le rôle historique et la personnalité du ministre qui, après des épreuves que de plus nobles cœurs auraient probablement déclinées, finit par disposer de toutes les ressources de la France avec une sécurité que n'avait jamais possédée Richelieu. Le cardinal Mazarin a provoqué les appréciations les plus contradictoires, et ceci ne pouvait manquer d'arriver, car si, d'une part, son nom se rattache aux choses les plus considérables de son temps, de l'autre une popularité universelle est acquise aux nombreux monuments littéraires où toute une génération a consigné le souvenir de ses ressentiments et laissé la trace de ses haines. Le négociateur des traités de Munster et des Pyrénées se montre à la postérité à travers la volumineuse collection des *mazarinades*. La fronde s'est

vengée de son heureux vainqueur en écrivant sa vie, et les spirituels héros de cette révolution avortée ont été mieux servis par leur plume que par leur épée.

D'ailleurs, il faut bien le dire, ce ne sont pas seulement les ennemis du cardinal qui ont compromis sa mémoire vis-à-vis de la postérité : les hommes associés à sa cause n'ont guère rendu meilleur témoignage de ses qualités personnelles, et nul chef de gouvernement n'a compté moins d'amis parmi ses propres créatures. Que le cardinal de Retz amoindrisse l'homme dont l'habileté le contraignit à passer dans le dénûment et dans l'exil une vie qu'il aspirait à rehausser de toutes les splendeurs de la fortune et de la puissance; que Mlle de Montpensier fasse grimacer la figure du ministre contre lequel elle livra des batailles pour le punir de n'avoir pas fait de son mariage la plus grande affaire de la monarchie; que Pierre Lenet, un fidèle serviteur du prince de Condé, que Guy Joly, un ami non moins dévoué du coadjuteur, que d'autres encore, engagés dans les débats du parlement et les entreprises des princes contre le représentant de l'autorité monarchique, peignent celui-ci sous les plus tristes couleurs, cela n'a rien que de naturel, et nous savons aujourd'hui, mieux qu'en aucun temps, de quel œil l'esprit de parti voit les personnes, et avec quelle modération il les juge; mais le repoussement inspiré par Mazarin se reproduit avec une expression presque aussi vive dans les écrits laissés par la plupart des hommes demeurés fidèles à la régente et

liés à la politique du cardinal. Le comte de Brienne, qui exerçait sous lui la charge de secrétaire d'État, le marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe, toujours inoffensif et toujours dévoué à la reine, parlent de son ministre en des termes qui diffèrent peu de ceux qu'emploient les ennemis connus de Mazarin. Dissimulation et fausseté, égoïsme et avarice, ce sont là des imputations qui se rencontrent aussi fréquemment dans les serviteurs d'Anne d'Autriche que dans ceux des hommes de la fronde. Il n'est pas jusqu'à l'inoffensive Mme de Motteville qui, à travers les réserves de son dévouement à sa royale maîtresse, ne laisse percer à chaque page la répugnance que lui inspire l'homme qui, «outre son avarice, méprisait les belles-lettres et tout ce qui peut contribuer à la politesse, et ne croyait pas que les dames fussent dignes de son estime, si par leurs intrigues et leurs malices elles ne trouvaient le moyen d'acquérir sa confiance [1]. »

Au témoignage d'autrui il faut enfin joindre celui de Mazarin lui-même. Or nous voyons par sa correspondance avec la reine, durant son séjour hors du royaume en 1651, de quelles suspicions jalouses il poursuit Fouquet, Servien, Letellier et surtout de Lyonne, placés ou maintenus par lui auprès de la régente pour servir ses intérêts et préparer son retour. L'amertume de ses plaintes constate que si l'homme d'État attend quelque

[1] *Mémoires* pour servir à la vie d'Anne d'Autriche, année 1647.

chose de la solidarité politique qui lie ces agents à ses destinées, il ne compte manifestement sur aucun dévouement personnel. Rien d'étonnant dès lors que nulle voix amie ne vienne rompre l'éclatant concert d'injurieuses accusations formé par ses adversaires implacables.

II

En présence de tant d'écrits diffamatoires, il était difficile que la postérité ne poussât pas la rigueur jusqu'à l'injustice, et qu'elle ne perdît pas de vue les remarquables qualités de Mazarin pour ne voir que ses défauts. Ainsi est-il arrivé pendant tout le cours du dix-huitième siècle et durant la première partie du nôtre. De nos jours, une réaction s'est produite en sens inverse, et je crois qu'elle tend à son tour à dépasser la mesure de la vérité. Quelques esprits auxquels ne manquent assurément ni la science ni l'élévation voudraient placer Mazarin à côté de Richelieu, peut-être même au-dessus de lui. Devenu sceptique par fatigue et par déception, notre temps honore surtout le succès. Celui-ci est à nos yeux une si grande chose, que nous inclinons fort à croire qu'on ne l'obtient jamais que par de grandes qualités, et que nous faisons toujours des esprits éminents de ceux auxquels n'a pas manqué cette consécration souveraine. Le succès a donc grandi au delà de sa juste mesure le ministre mort au sein d'une omnipotence que Louis XIV même ne lui aurait jamais disputée, tant il

avait identifié la royauté avec lui-même. Les expédients souvent très-vulgaires de Mazarin, ses ruses qui viennent fréquemment compromettre ses propres intérêts et l'enlacer dans des embarras d'où il ne sort que par les fautes de ses ennemis, son ardeur à garder le pouvoir lors même que celui-ci demeure stérile entre ses mains, tout cela a été transformé ou commenté avec plus de subtilité que d'exactitude. On a enfin attribué à son initiative personnelle les traités que Gustave-Adolphe avait préparés par son sang et Richelieu par son génie, traités glorieux que celui-ci avait en quelque sorte écrits d'avance pour ses successeurs, quels qu'ils pussent être, en élevant sa patrie au plus haut point de la puissance et en précipitant l'Espagne sur la pente d'une décadence irrémédiable.

Je voudrais rétablir la physionomie de ce ministre, exalté par l'esprit de système après avoir été rabaissé par l'esprit de parti; je voudrais montrer quel fut cet homme, qui, s'il n'est pas le politique profond entrevu par quelques-uns, a du moins sur ses diffamateurs l'incontestable avantage de les avoir tous achetés. Cette tâche m'attire d'autant plus, que derrière Mazarin on peut contempler la société française tout entière dans la variété de ses mœurs, de ses intérêts et de ses aspirations, si vagues alors, mais si animées. Ce ministre ne s'imposa pas en effet à son siècle comme son formidable prédécesseur au point de le remplir tout entier. La nation française se révéla durant la fronde avec une liberté d'allures

qu'elle ne pouvait avoir sous le cardinal-duc et qu'elle perdit bientôt sous le regard dominateur de Louis XIV, liberté naïve, pittoresque et qu'il faudrait appeler toute charmante, si, au sein de cette société pleine de confiance et d'illusions, ne se révélaient dans tous les rangs des blessures séculaires et des misères politiques dès lors à peu près incurables. Il faut étudier cette époque avec ses tendances si contraires et dans tous ses avortements pour comprendre ce qui manquait à la France de nos pères la veille du jour où le grand roi, héritier du labeur de ses ancêtres et des nôtres, tira la dernière conséquence de l'œuvre poursuivie durant huit siècles. Par un concours de circonstances qui n'a pas été assez remarqué, la fronde, ce mouvement si violent et si stérile, met en relief dans ses phases successives l'esprit de toutes les classes de la société française. C'est d'abord la bourgeoisie qui occupe la scène durant la période parlementaire, puis elle s'efface pour céder la place à l'aristocratie, qui ne sait pas mieux profiter de ses premiers succès; bientôt après se montre la populace toujours semblable à elle-même, et qui prépare par ses violences le triomphe de la royauté absolue. La fronde fut, qu'on veuille bien me passer le mot, le *microcosme* de notre histoire.

Après les tentatives qui mettent l'ordre social en péril viennent les avortements qui le troublent sans l'ébranler; après les combats livrés par les factieux viennent les illusions de ceux chez lesquels des prétentions impuis-

santes survivent à une influence évanouie. La France en était là à l'avénement de l'enfant qui succédait à Louis XIII. La puissance monarchique avait vaincu, mais elle n'avait pas fait encore preuve décisive de sa force, non plus que ses vieux antagonistes n'avaient eu celle de leur défaite.

III.

Lorsque Richelieu mourut, quatre mois seulement avant le monarque qui l'avait si longtemps supporté en le détestant toujours, il restait dans la plupart des esprits les plus complètes illusions sur le véritable état des choses. On ne croyait pas la victoire de la royauté aussi entière qu'elle l'était en réalité. L'aristocratie surtout ne soupçonnait pas jusqu'à quel point elle avait été atteinte à toutes les sources de sa puissance, et quoiqu'elle fût malheureusement fort incapable de garder le pouvoir, elle se tenait pour fort assurée de le reprendre. Devant le berceau d'un roi de cinq ans et la perspective d'une longue régence, on considérait comme impossible, même sous des formes mitigées, la continuation du système qui avait prévalu durant vingt années, et qui consistait à concentrer la plénitude des pouvoirs aux mains d'un seul homme investi de la confiance royale. Les orateurs du parlement réduits au silence, et qui n'usaient plus du droit de remontrance de peur de le compromettre; les princes contraints de solliciter le

ministre, et, lorsqu'ils avaient commis des fautes, d'implorer humblement la commisération du souverain ; les conspirateurs enfermés depuis si longtemps dans les prisons d'État, pour entente avec l'étranger ou pour complot contre la vie du cardinal ; les grandes dames exilées du royaume, et qui ne pouvaient plus faire servir leur beauté à l'accroissement de leur fortune ; tout ce monde, plein de passion, de jeunesse et de frivolité, attendait le jour de reprendre ses positions, et de les mettre, par des réformes politiques sur lesquelles on n'avait d'ailleurs aucunement médité, à l'abri de toute usurpation nouvelle. Comment ne pas compter pour cela sur la princesse dont on avait épié toutes les larmes et servi tous les ressentiments durant la demi-captivité à laquelle l'avaient si longtemps soumise un époux qui ne l'aimait point et un ministre qui la redoutait ? Le nom de la reine, comme celui de Gaston d'Orléans, frère du roi, avait servi de mot d'ordre à presque tous les conspirateurs ; l'on croyait donc, et cette croyance était fort naturelle, pouvoir pleinement compter sur la régente, et l'on se considérait d'ailleurs comme assez fort pour s'imposer à une reine étrangère, conseillée par un ministre étranger, si au tort de l'aveuglement elle s'avisait jamais de joindre celui de l'ingratitude. De telles illusions étaient fort spécieuses en ce moment-là, et il aurait fallu un esprit très-supérieur pour en pénétrer la vanité.

Richelieu avait effacé sans doute tous les pouvoirs

devant celui de la couronne, et, sans aimer son gouvernement, les magistrats l'avaient singulièrement servi, en subordonnant par leurs doctrines tous les droits de la nation au droit supérieur de la royauté; mais cette difficulté qu'on s'était préparée à soi-même, et qui semblait devoir rendre au parlement la résistance et à plus forte raison la faction à jamais impossible, paraissait fort amoindrie par la situation nouvelle des choses. La grande idée de la royauté, devant laquelle on avait abaissé toutes les existences, n'était-elle pas une abstraction durant une minorité, et pouvait-elle avoir alors toutes ses conséquences pratiques? Afin de mettre, sur ce point-là, ses croyances monarchiques en parfait accord avec le besoin, un moment général, de réformes et d'agitation, le parlement de Paris avait imaginé une théorie, ce qui est la ressource ordinaire des honnêtes gens en pareil cas. On distinguait deux états dans la royauté : l'un actif, durant lequel le souverain possédait la plénitude de la puissance, mais sous la condition de venir l'exercer lui-même du haut de son lit de justice, dans la maturité de son âge et de sa raison; l'autre passif, qui ne laissait aux représentants temporaires de la royauté que l'exercice d'un pouvoir strictement limité par les lois. Le droit constituant, étant en quelque sorte sacramentel et ne pouvant se déléguer, dormait donc, durant les minorités, au sein du parlement de Paris, tuteur des rois, qui prétendait s'en adjuger le bénéfice pendant ces sortes d'interrègnes. Cette étrange

doctrine, qui se reproduit incessamment dans les écrits et les harangues de l'avocat général Talon [1], avait prévalu jusque dans la partie la plus modérée et la plus fidèle des compagnies judiciaires; elle constituait cette foi parlementaire qui seule faisait battre, au milieu des orages, le cœur impassible de Matthieu Molé, et elle suffit pour expliquer les périls et les déboires de sa noble vie.

Quelque chose de semblable se reproduisait relativement à l'armée, et donnait une preuve de plus des résistances que les idées nouvelles rencontrent dans les vieilles mœurs, même après que leur victoire est assurée. L'armée était bien devenue, depuis la victoire du Béarnais, le bras de la royauté française, mais c'était aussi sous la condition que le souverain se placerait à sa tête pour y exercer en personne le commandement suprême. Ainsi avait toujours agi Henri IV, ainsi avait presque constamment fait Louis XIII lui-même pendant un demi-siècle. Lorsque le roi, chef de la hiérarchie militaire, ne paraissait point dans ses armées, les traditions féodales, si puissantes encore sur l'esprit de la noblesse, ne tardaient pas à reprendre le dessus, et les divers corps devenaient bientôt les fiefs particuliers de leurs commandants. La royauté n'avait alors sur l'armée qu'une action indirecte et en quelque sorte médiate. Dans un système d'organisation militaire où le régiment était, à bien dire, la propriété de son colonel, exclusi-

[1] *Mémoires* d'Omer Talon, première partie.

vement chargé du soin de le recruter, il était difficile que chaque province, et surtout chaque place de guerre, ne fût pas dans la dépendance directe et personnelle de son gouverneur. L'écharpe bleue de Monsieur, l'écharpe verte du cardinal, l'écharpe isabelle de M. le Prince, étaient, dans les idées qui prévalaient encore à cette époque parmi les plus honnêtes gens, des symboles qui engageaient l'honneur et la fidélité militaires plus étroitement que ne pouvait le faire la couleur même du drapeau. Derrière les murailles de sa forteresse, tout gouverneur nommé par le roi se considérait à peu près comme chez lui. On n'en jugeait guère autrement à la cour. Lorsqu'on y avait résolu de retirer son gouvernement à un général, et, à plus forte raison, de lui ravir la liberté, on avisait, pour le faire déguerpir, à mille expédients plutôt que de donner à la garnison l'ordre d'arrêter son propre chef. Le maréchal d'Hocquincourt n'étonnait probablement personne, et faisait à peine acte de fatuité en écrivant à la duchesse de Montbazon que, pour prix d'un de ses regards, *Péronne serait à la belle des belles*. Pour peu qu'on lise avec quelque attention les mémoires de ce temps, on reste convaincu que, dans les idées alors universellement admises, le gouvernement des provinces, et surtout celui des places de guerre, était beaucoup moins considéré comme une fonction exercée dans un intérêt public que comme une garantie obtenue pour sa sûreté ou son influence personnelle.

IV

Par l'avénement d'un enfant au trône, l'autorité royale était donc paralysée dans la conscience des magistrats, qui en était le vrai sanctuaire, et dans l'armée, bien que celle-ci en fût l'instrument actif. Pendant qu'il en était ainsi au sommet de la hiérarchie sociale, les populations, et particulièrement celles des campagnes, étaient dans un état trop véritable de souffrance. Éparses sur un sol plus d'à moitié en friche, ne pouvant faire aucune avance à la terre sous un système de tailles qui atteignait la production à sa source en taxant les instruments mêmes du travail, ces populations rares et pauvres s'étaient épuisées pour entretenir depuis vingt ans les grandes armées décimées par tant de batailles. Le vaste champ des misères humaines était donc ouvert devant les agitateurs au moment où le gouvernement passait de la main vigoureuse d'un grand homme dans celle d'une faible femme, situation redoutable à coup sûr, si les étourdis qui allaient s'y engager, tout pleins du souvenir des grandes luttes antérieures contre la puissance royale, n'avaient manqué de toutes les qualités indispensables pour transformer les émeutes en révolutions.

Ceux-ci ne tentèrent pas même d'établir un lien entre leur cause et celle des populations. Aussi, quoique disposant de forces militaires considérables, et couverts,

par l'adhésion du parlement, d'une sorte de consécration légale, succombèrent-ils au sein de l'indifférence publique, en augmentant des souffrances qu'ils ne prétendaient point à l'honneur de faire cesser. Et comme, entre toutes les traditions de leurs prédécesseurs, ils imitèrent surtout l'usage de traiter avec l'étranger pour en obtenir de l'or et des soldats, le sentiment national se réveilla d'abord au cœur des magistrats, longtemps tiraillés entre leurs devoirs et leurs haines, et bientôt après au cœur de la France entière, pour s'identifier avec le sentiment monarchique, encore que la royauté fût représentée par un ministre universellement odieux.

J'aurai à retracer dans ses traits principaux, au risque de beaucoup omettre et de ne rien dire qu'on ne sache, ces tentatives où la présomption s'égala partout à l'impuissance; mais il faut montrer d'abord dans quelle situation se trouvaient la cour et l'État lorsque le testament de Louis XIII, dégagé par arrêt du parlement de toutes ses clauses limitatives, fit échoir la régence à une princesse jusqu'alors soigneusement tenue à l'écart de toute chose; il faut surtout étudier dans sa période la moins connue la vie de l'étranger, sans racines et sans appui, que sa destinée appelait à triompher des plus grands hommes de guerre unis aux plus grands seigneurs et aux plus grands esprits de son temps.

V

La mort même n'avait pu précipiter Richelieu de ce sommet *dont il avait si longtemps foudroyé plutôt que gouverné les humains*[1]. Louis XIII donna jusqu'à sa dernière heure l'admirable exemple d'immoler les répugnances de l'homme aux devoirs du roi. Toutes les dispositions du terrible mort furent respectées comme l'auraient été ses ordres. « La cour demeura, dit un grand observateur contemporain, aussi soumise aux volontés du cardinal qu'elle l'avait été durant sa vie. Ses parents et ses créatures y eurent les mêmes avantages qu'il leur avait procurés; il disposa des principales charges de la monarchie, et fut assuré de régner bien plus absolument après sa mort que le roi son maître n'avait pu le faire depuis trente-trois ans qu'il était parvenu à la couronne[2]. »

Si Louis XIII, quelques semaines après le décès de son ministre, rappela à la cour Gaston d'Orléans, son frère et les princes de la maison de Vendôme, ce furent là des actes de miséricordieuse piété accomplis par un roi mourant en vue de l'éternité qui s'avançait plutôt que des indices d'une autre politique. Les prisons s'ouvrirent aussi devant un certain nombre de personnages qu'on y tenait renfermés moins par crainte que par

[1] Le cardinal de Retz.
[2] *Mémoires* du duc de La Rochefoucauld, année 1643.

oubli ; mais si l'on s'en rapporte à un autre témoin des événements, le roi octroya cette sorte d'amnistie par un motif fort original, et qui excluait à coup sûr toute pensée de clémence. « Chavigny et le cardinal Mazarin prirent le roi par son faible, qui était l'avarice, et lui représentèrent que les prisonniers faisaient une dépense extrême à la Bastille, et que n'étant plus en état de cabaler, ils seraient aussi bien dans leurs maisons, où ils ne coûteraient rien à Sa Majesté[1]. »

En même temps que Richelieu avait disposé, pour ses amis et pour les membres de sa famille, de tous les grands gouvernements et des principales charges de la couronne, il avait constitué le conseil destiné à lui survivre et à continuer l'application de sa pensée. Le cardinal Mazarin, fixé en France depuis 1639, avait été fait ministre d'État ; sous lui travaillaient Desnoyers et Chavigny, puis, avec une influence moindre et une attitude plus subalterne, le chancelier Seguier et les deux autres secrétaires d'État, MM. de Brienne et de La Vrillière. De tous ces hommes on pouvait répéter le mot que Louis XIII disait souvent de l'un d'entre eux : « Si le cardinal se faisait Turc, Desnoyers prendrait bien vite le turban. »

Une affaire avait rempli presque seule la durée de l'agonie royale. Louis XIII n'aimait ni n'estimait la reine, et la tenait pour complice, du moins par ses vœux, de

[1] *Mémoires* du comte de La Châtre.

tous les agitateurs qui avaient troublé sa vie, depuis Chalais jusqu'à Cinq-Mars. Il croyait que cette belle jeune femme ne supportait pas sans impatience une union où la froideur rendait encore la jalousie plus cruelle; il considérait surtout la reine comme ayant le cœur invinciblement dévoué à l'Espagne et aux intérêts de sa maison. C'était là le crime irrémissible aux yeux de ce prince, aussi Français que l'avait été son père. Le roi éprouvait donc un repoussement presque invincible à laisser la régence aux mains d'Anne d'Autriche, et cette répugnance dépassait même celle que pouvait, avec plus de justice, lui inspirer son frère, complice relaps de toutes les conspirations. Néanmoins les précédents en faveur de la régence maternelle avaient une telle autorité, et l'opinion, qui est toujours du parti de la jeunesse et du malheur, se prononçait sur ce point avec tant d'énergie, qu'il n'y avait point à douter du résultat. Il était à peu près certain d'avance qu'aussitôt que le roi reposerait sous les voûtes de l'abbaye dont la vue lointaine obsédait, dit-on, son regard, le parlement proclamerait la régence d'Anne d'Autriche, comme il avait proclamé celle de Marie de Médicis, en annulant toutes les clauses restrictives, et à plus forte raison toutes les dispositions contraires. Ceci fut si bien compris, que tous les ambitieux manœuvrèrent en conséquence. La cour de la reine grossissait à mesure que le vide se faisait à Saint-Germain autour de la couche abandonnée du fils d'Henri IV, et chacun s'efforçait de

triompher de l'obstination du monarque pour se donner près de la future régente le mérite d'un dénoûment réputé inévitable.

Pour faire oublier son dévouement servile à Richelieu, le vieux Desnoyers fit du zèle comme un jeune homme et s'enlaça dans ses propres filets. N'ayant pu obtenir du roi la consécration du droit de la reine à la régence, il lui demanda de rentrer dans la retraite, avec l'espoir, bien cruellement déçu par la suite, d'en être retiré par la future régente. Mazarin ne fit pas cette faute, à peine pardonnable chez un débutant. Il sut se ménager la principale influence sur la résolution royale, en triomphant par un moyen terme des répugnances personnelles du roi. Le monarque signa quelques jours avant sa mort une déclaration qui conférait la régence à la reine, mais en lui adjoignant, pour l'exercer conjointement avec elle, un conseil dont le cardinal était membre avec le prince de Condé et deux secrétaires d'État, le duc d'Orléans devant exercer les fonctions de lieutenant général du roi mineur.

Cette déclaration remplit d'abord de fureur et la reine et ceux de ses serviteurs personnels qui, sur le point de recueillir, ils le croyaient ainsi, le prix de leur long dévouement, s'indignaient à la pensée d'un obstacle élevé entre leurs espérances et le but, si longtemps poursuivi, de leurs ambitions. Cependant Mazarin parvint à faire comprendre à la princesse, à l'aide d'intermédiaires habiles, que ce moyen terme avait été nécessaire pour

décider le roi, et qu'il présentait pour elle des avantages manifestes. Il lui fit exposer qu'il était d'une haute importance pour sa sécurité comme pour son honneur de voir son pouvoir consacré par la volonté formelle de son époux, et que cet avantage ne serait aucunement infirmé par les conditions limitatives au moyen desquelles il était obtenu, car ces conditions n'empêcheraient pas le parlement, dont les intentions étaient bien connues, d'attribuer à la reine régente la plénitude du pouvoir : ceci deviendrait plus facile encore lorsqu'on verrait les membres du conseil de régence, le cardinal tout le premier, renoncer hautement, en invoquant l'intérêt public, au bénéfice de stipulations destinées à ne pas survivre à celui qui les avait signées.

La reine, qui avait toujours l'instinct de ses intérêts vrais lors même qu'elle les compromettait par ses fautes, se rendit à ces raisons fort plausibles, et elle ne sut nullement mauvais gré à Mazarin, avec lequel elle n'avait eu jusqu'alors presque aucun rapport, de la part qu'il avait prise à la rédaction d'un acte qui, s'il n'était pas nécessaire pour lui conférer le pouvoir, la dérobait du moins à l'humiliation d'une flétrissure. Trois jours après la mort de son époux, Anne d'Autriche, pleine de confiance, se rendit donc au parlement pour y faire tenir par un roi de cinq ans son premier lit de justice. Elle y entendit l'avocat général Talon déclarer que « toutes les précautions contraires à la liberté de ceux qui commandent peuvent être ou des occasions de division ou des

empêchements de bien faire, et requérir en conséquence que toute limitation fût supprimée dans l'exercice du pouvoir conféré à la reine par le testament du feu roi. » Les membres du conseil de régence s'empressèrent d'adhérer à ces conclusions, et l'un d'eux, dépassant ses collègues par l'ardeur de ses protestations, déclara que « l'autorité de cette sage princesse ne saurait jamais être trop grande, puisqu'elle était entre les mains de la vertu même. » C'était le chancelier qui naguère, au Val-de-Grâce, avait, par ordre de Richelieu, porté la main sur la reine pour la fouiller.

VI

Quel calcul conduisit Anne à laisser aux mains de ses anciens persécuteurs le pouvoir qui lui arrivait ainsi rehaussé par la flatterie et par la bassesse? Pourquoi le délégua-t-elle à Mazarin qu'elle ne connaissait que comme la principale créature de son ennemi? Comment celui-ci devint-il premier ministre? Comment tous ses collègues restèrent-ils dans le conseil lorsqu'on s'attendait à les voir disparaître pour faire place à ces amis des mauvais jours qui attendaient le prix de leur dévouement et de leurs souffrances? Les mémoires abondent sur ce problème en explications anecdotiques. Selon le comte de La Châtre, l'un de ces nombreux serviteurs cruellement déçus dans leur attente, Mazarin, pour se rendre la reine favorable, aurait d'abord employé Beringhen, premier

valet de chambre d'Anne d'Autriche, et celui-ci, profitant de l'accès qu'il avait à toute heure auprès de la princesse, lui aurait représenté que « le cardinal ayant seul le secret des grandes affaires, il y aurait avantage à le conserver à son poste *pour les commencements*. » Le ministre aurait aussi recouru à « M. Vincent, lequel attaqua la reine par la conscience et lui prêchant le pardon des ennemis; » mais il aurait employé surtout un catholique anglais fort mêlé aux intrigues de ce temps-là, Montaigu, « dévot de profession, mêlant Dieu et le monde, lequel ajouta aux raisons de dévotion une considération qui gagna absolument la reine, qui fut de lui représenter que le cardinal avait entre les mains plus que personne les moyens de faire la paix, et qu'*étant né sujet du roi d'Espagne son frère, il la ferait avantageuse à sa maison.* »

Ce sont là des commérages renforcés d'une calomnie : celle-ci d'ailleurs est en pleine contradiction avec l'antipathie fort connue dès cette époque que portait le cabinet de l'Escurial au négociateur du traité de Chérasque, et elle allait être démentie avec éclat par toute la politique de la régence. Ces bruits, recueillis par l'avide curiosité des contemporains, et qui deviennent trop souvent les éléments de l'histoire, n'expliquent aucunement la révolution si soudaine et si complète opérée dans toutes les idées et toutes les liaisons d'une princesse à l'instant où elle reçut mission de sauvegarder le trône de son fils. Ce ne fut pas en effet le cardinal Mazarin

seul que la reine investit de sa confiance : elle maintint dans son conseil et dans leurs charges la plupart de ceux que le ministère précédent y avait appelés. Au lieu du changement à peu près universel dans les personnes et dans les choses que l'attitude antérieure d'Anne d'Autriche laissait assurément pressentir, on vit, à l'indignation de plusieurs et à l'étonnement de tous, les dévoués sacrifiés aux habiles. Comme Henri IV, Anne pratiqua l'ingratitude, et, chose plus difficile chez les femmes, plus invraisemblable surtout chez une personne indolente et tendre, elle transforma tout à coup ses amitiés avec ses intérêts et ses penchants avec ses devoirs. On l'avait vue, durant sa triste jeunesse, reporter ses regrets et son amour vers les lieux où s'était écoulée son enfance, et l'on avait pu avec quelque justice lui imputer d'avoir le cœur espagnol ; mais, à partir du jour où fut remis à ses mains le dépôt de la royauté française, le cœur de la mère de Louis XIV devint et resta français jusqu'au dernier jour de sa vie. Sa régence fut une lutte continue contre l'Espagne, et commença par la victoire de Rocroy pour finir par celle des Dunes.

Durant la vie de Louis XIII, la régente avait été en accord public ou secret avec tous les ennemis de Richelieu ; au lendemain de son avénement, elle remet la direction de toutes les affaires à l'homme qui représente aux yeux de tous la pensée du gouvernement précédent. La duchesse de Chevreuse, chassée de France pour son dévouement à la reine et qui porte depuis si longtemps

dans toutes les cours de l'Europe ses intrigues et ses espérances, ne retrouve à son retour de l'exil au cœur de sa souveraine que froideur, réserve et soupçon. Les princes de Vendôme, ces amis si chers aux jours d'épreuve, voient toutes leurs prétentions repoussées, toutes leurs demandes éludées, parce qu'on craint de blesser les hommes du règne qui vient de finir, et parce qu'on ne veut pas surtout dépendre de ceux qui annoncent l'intention de peser sur le règne qui va commencer. Le duc de Beaufort, objet de toutes les complaisances de la reine, ce prince longtemps proscrit, auquel elle avait commis durant l'agonie du roi la garde de ses enfants, voit changer tout à coup le cœur et l'attitude de la reine : ses conseils ne sont plus demandés; ses recommandations, de décisives qu'elles étaient, deviennent dangereuses pour ses amis; la faction des *importants*, dont il est le chef, gêne d'abord comme une contrariété, irrite bientôt comme un obstacle, et finit par devenir un péril contre lequel on s'arme avec d'autant plus d'empressement que les souvenirs du passé importunent davantage. Stimulé par ses amis et furieux lui-même, Beaufort concerte, dans le boudoir de mesdames de Chevreuse et de Montbason, l'assassinat de Mazarin, tentative si peu repoussée par les mœurs du temps, que l'un des complices n'a pas hésité à nous en conserver tous les détails[1]. Le hasard seul sauve la vie du cardinal, comme

[1] *Mémoires* de Henri de Campion.

dans des circonstances presque semblables il doit plus tard sauver celle du coadjuteur, son ennemi. Cependant le projet transpire, et désormais les torts sont assez grands pour faire oublier les services. Quelques semaines ont suffi pour consommer cette révolution dans toutes les positions et dans toutes les idées, et le prince qui aux premiers jours de mai commandait à Saint-Germain au nom de la reine va en septembre méditer à Vincennes sur l'ingratitude des rois et les inconvénients de la présomption.

Quoique l'attachement exalté que Mazarin parvint à inspirer à Anne d'Autriche soit devenu par la suite le principal moyen d'influence employé par ce ministre près de sa souveraine, cet attachement n'existait aucunement au début de la régence, et le choix du cardinal fut la conséquence naturelle d'un système spontanément adopté par la régente, bien loin d'être l'effet d'un sentiment personnel. Ce ne fut ni Beringhen ni saint Vincent de Paul qui frayèrent à Mazarin le chemin de la toute-puissance : si la reine l'y fit monter, c'est qu'elle comprit par une sorte d'intuition soudaine le péril qu'il y aurait pour l'avenir de son fils à réagir contre l'œuvre de Richelieu et à remettre la royauté sous le joug de princes et de grands seigneurs qui ne savaient guère que l'exploiter avec un égoïsme cynique. Parvenue sur ces sommets du haut desquels la vue s'étend et le cœur se dilate, Anne lut ses devoirs de reine et de mère dans l'éclatante histoire de la monarchie, continuée par tant

de princes si opposés d'humeur et de génie. Cette femme paresseuse et mobile, qui avait eu peut-être de grands torts dans le passé, qui était destinée à commettre encore beaucoup de fautes, eut, au jour décisif de sa vie, la lucide perception de son intérêt véritable. Immolant, sans s'en rendre d'ailleurs parfaitement compte, ses amitiés et ses ressentiments à ses devoirs, comme durant vingt-cinq ans son époux leur avait sacrifié ses plus vives antipathies, elle prononça dans son cœur de mère le mot immortel de Louis XII.

Quel était en effet, au milieu des agitations inséparables d'une régence, l'intérêt sérieux de la monarchie? N'était-ce pas d'assurer l'indépendance et la liberté d'action de la couronne, d'une part contre le duc d'Orléans, oncle du roi, que sa vie semblait avoir placé jusqu'alors en état permanent de conspiration, de l'autre contre la maison de Condé, alors représentée par un vieux prince cupide, derrière lequel se montrait un jeune homme aussi avide de puissance que de gloire? Constituer un ministère qui ne dépendît ni de Monsieur, ni de M. le Prince, maintenir dans une situation réservée les turbulents bâtards de Vendôme, empêcher les maisons de Lorraine, de Bouillon, de Rohan, de Nemours, d'imposer à la royauté leurs exigences et leurs exclusions, en reprenant les traditions de leurs pères, c'était là le premier besoin du pays, l'œuvre dans laquelle l'intérêt national venait se confondre avec celui de la monarchie. Or le ministre le mieux placé pour la suivre était évi-

demment un homme sans lien avec les factions princières, étranger aux grandes familles, quoiqu'au niveau des plus hautes têtes par l'éclat de sa dignité, et qui n'avait rien à attendre de leur concours, non plus que rien à craindre de leur abaissement.

Il n'y eut donc jamais de choix plus *rationnel*, comme on dirait aujourd'hui, que celui de Mazarin, cardinal italien, naturalisé sujet français par grâce spéciale du roi. Outre que ce choix était bon par les raisons générales que je viens de dire, il avait l'avantage de rassurer de nombreux intérêts et de prévenir une réaction à laquelle poussait l'esprit de vengeance stimulé par l'esprit de cupidité. En le faisant, la reine échappait d'un seul coup aux influences qui s'agitaient autour d'elle, et demeurait assurée d'être servie par un ministre qui, à raison même des racines qui lui manquaient en France, ne dépendrait jamais que d'elle-même. On sait qu'elle hésita un moment entre Mazarin et l'évêque de Beauvais, la *bête mitrée*, stigmatisée par le cardinal de Retz. Lorsqu'à l'impéritie du pauvre prélat qui pour resserrer notre alliance avec les Hollandais proposait de commencer par les convertir à la religion catholique, la reine eut opposé les connaissances diplomatiques du cardinal et toutes les ressources de son esprit, rehaussées par la vivacité méridionale de sa parole, elle se sentit confiante dans son choix; bientôt après elle en fut heureuse, et un attachement dont la preuve est acquise à l'histoire conduisit cette princesse indolente et passion-

née, qui avait eu le mérite de discerner la ligne de ses vrais devoirs, mais qui était fort incapable de la suivre dans les complications de chaque jour, à remettre aveuglément l'exercice de sa puissance à l'homme qui s'empara de son cœur pour ne point s'exposer à le voir occupé par un autre.

VII.

Quel était l'étranger auquel incombait ainsi la mission de représenter en France l'autorité monarchique et de faire enfin aboutir à la splendide royauté de Louis XIV l'œuvre de la dynastie capétienne?

Dans l'année 1602, qui vit naître Anne d'Autriche, naissait à Rome Jules Mazarin, d'un gentilhomme sicilien qui avait d'assez grandes propriétés dans les Abruzzes. Sa famille, dévouée à l'Espagne dont elle était sujette, l'y envoya pour compléter ses études, qu'il acheva dans l'université de Salamanque, sous la direction des jésuites. Pourvu à sa rentrée en Italie d'une commission de capitaine dans l'armée pontificale, Jules Mazarin fut envoyé dans la Valteline; il y fit la guerre deux ans, et les généraux d'Urbain VIII eurent occasion d'acquérir des preuves de sa souplesse et de son intelligence dans diverses missions dont ils le chargèrent auprès du duc de Feria, qui commandait les Espagnols, et du maréchal d'Estrées, général de l'armée française. Bientôt après le jeune officier fut envoyé à Turin avec le

cardinal Sachetti, chargé d'appuyer par la médiation pontificale les droits que faisait valoir sur le duché de Mantoue et sur le Montferrat le duc de Nevers, protégé par les armes de la France, contre le duc de Guastalla, que l'Espagne et l'empire soutenaient avec des forces imposantes.

Sachetti ayant quitté le théâtre d'une négociation à laquelle avait succédé une rude guerre, Mazarin y fut laissé avec le titre d'internonce, et il y déploya une telle activité et une connaissance si approfondie de tous les intérêts engagés dans cette affaire, qu'il devint l'intermédiaire de toutes les parties et l'agent principal de la paix. Dans l'un des voyages qu'il dut faire en France pour exercer ce ministère de conciliation, il vit le cardinal de Richelieu à Lyon, et le grand ministre conçut l'opinion la plus favorable du jeune diplomate, qui semblait se jouer avec une facilité singulière au milieu des ressorts les plus déliés de la politique italienne. Comprenant toute l'importance d'avoir au delà des Alpes un agent habile et dévoué, Richelieu gagna Mazarin à la France en ouvrant devant son ambition de magnifiques perspectives. De ce jour-là, Mazarin servit tous les intérêts français dans la péninsule italique avec une habileté et une persévérance qui ne se démentirent jamais. La médiation pontificale n'avait pu amener la paix; mais, retourné sur le théâtre des opérations militaires, l'internonce y reprit son œuvre avec la persistance qui fut le trait particulier de son caractère dans toutes les occasions

de sa vie. Étant parvenu à inquiéter successivement le général français et le général espagnol sur les forces respectives qu'ils avaient en face l'un de l'autre, il réussit, après de longs efforts, à leur faire enfin signer une trêve, et, pour la notifier aux deux armées prêtes à en venir aux mains, on le vit se précipiter à cheval sur le champ de bataille, déjà sillonné par les boulets. Cette trêve amena l'année suivante le traité de Cherasque, que Mazarin eut l'honneur de négocier. Peu à peu il parvint à changer les dispositions du duc de Savoie, et provoqua la cession de Pignerol à la France.

A partir de ce jour, il fit une rupture éclatante avec l'Espagne, dont il était né le sujet. La France eut de son côté à lui payer une dette véritable à laquelle Rome ne se refusa pas de s'associer. Ce fut alors que, pour se mettre en mesure de suivre le cours de sa fortune, auquel l'état militaire était un obstacle infranchissable à la cour pontificale, Mazarin prit l'habit ecclésiastique, sans s'engager d'ailleurs dans les ordres sacrés, auxquels il demeura étranger jusqu'au dernier jour de sa vie. Urbain VIII le nomma vice-légat à Avignon, et bientôt après nonce extraordinaire en France. Mais le bon vouloir du souverain pontife pour Mazarin allait s'affaiblissant de jour en jour sous l'influence des agents espagnols. Lorsque Richelieu demanda pour lui le chapeau de cardinal destiné au père Joseph, et que la mort du célèbre capucin laissait vacant, il rencontra, sinon un refus, qu'il aurait été dangereux d'opposer à

un tel homme, du moins des hésitations et des retards que Mazarin ne pardonna jamais au pontife. Cependant, aux premiers jours de 1642, Louis XIII put décorer de la pourpre l'homme qui était déjà devenu son sujet[1]. Nommé ambassadeur extraordinaire près du duc de Savoie, puis désigné comme futur plénipotentiaire à Hambourg pour y suivre les négociations projetées avec l'empereur et les princes de l'empire, le cardinal Mazarin entra au conseil avec le titre de ministre d'État, et Richelieu mourant le recommanda à Louis XIII pour travailler de sa main de velours à l'œuvre qu'il avait opérée par sa main de fer.

Mazarin arrivait donc au poste de premier ministre en ne devant rien qu'aux bontés du roi et à sa propre habileté. Il ne pouvait être qne l'homme de la royauté. Il se dévoua aux intérêts de sa patrie adoptive avec une sincérité dont son intérêt personnel était le gage; mais s'il comprenait bien la position extérieure de la France, s'il faisait mouvoir comme les plus fins joueurs toutes les pièces de l'échiquier diplomatique, il ne soupçonnait ni les lois, ni les mœurs, ni les instincts du pays qu'il était appelé à gouverner. Le premier ministre de la France était et demeura un Italien jusqu'à la moelle des os, à ce point que l'opposition constante entre son propre génie et le génie national devint la difficulté permanente de sa carrière, l'origine d'une

[1] Les lettres de naturalisation de Mazarin sont du mois de juillet 1639.

impopularité qui ne devait s'effacer devant aucun service.

L'étendue de son esprit était fort inférieure à sa sagacité ; il connaissait les mille détours par lesquels on enlace un homme, mais il était ou ignorant ou sceptique touchant ces hautes vues administratives qui préparent la richesse et la grandeur des nations, et que Richelieu poursuivait jusque dans les terribles extrémités de la guerre. Tout entier à la pensée du succès, qui se résumait pour lui dans la conservation du pouvoir, il n'avait pas plus la mémoire du bienfait que celle des injures, et le pardon ne lui coûtait guère plus que l'ingratitude. Il n'avait de grandeur ni dans la pensée ni dans l'âme. *Il eut toujours de petites vues, même dans ses plus grands projets*, dit avec justesse un homme qui fut son ennemi sans devenir son détracteur [1]. Un autre observateur, beaucoup plus suspect, ajoute avec quelque raison que son *vilain* cœur paraissait toujours au travers de son esprit insinuant et de ses belles manières, « au point que ses qualités eurent dans l'adversité tout l'air du ridicule, et ne perdirent pas dans la prospérité celui de la fourberie [2]. » Avide d'argent autant que du pouvoir, il eut du moins cette habileté, qui devient rare de nos jours, de ne point poursuivre simultanément l'œuvre de son élévation et celle de sa fortune. Dans les premiers temps de la régence, on vit marcher sans faste et s'in-

[1] Le duc de La Rochefoucauld, *Mémoires*, année 1643.
[2] *Mémoires* du cardinal de Retz, liv. 1er.

clinant devant tous l'homme destiné à voir les princes du sang royal rechercher ses nièces pour relever, par une portion de son immense fortune, leur patrimoine dissipé dans les longues guerres qu'ils avaient soutenues contre lui. Mazarin, d'ailleurs, était malheureusement aussi dégagé du côté des principes que du côté des passions. « Il semblait n'estimer aucune vertu ni haïr aucun vice, et ne faisait nulle profession de piété, quoiqu'il ne donnât par aucune action des marques du contraire [1]. »

VIII

Tel était l'homme qui, porté d'abord au pouvoir par une inspiration toute politique de la régente, commença le siége de son cœur, afin de s'assurer à tout jamais la domination de son esprit : étrange extrémité de l'ambition qui condamna un prince de l'Église à jouer auprès d'une femme de cinquante ans, dont il fallait ménager à la fois la tendresse et les scrupules, le personnage d'un galant de *romancero*, dont les paroles brûlent le papier, et qui le conduisit, durant son exil, à transformer en tortures amoureuses son empressement à revenir près de la reine pour reprendre l'exercice du pouvoir [2] !

[1] *Mémoires* de Mme de Motteville, année 1647.

[2] Voyez les *Lettres du cardinal Mazarin à la reine et à la princesse palatine, écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*; 1 vol. in-8° publié par la Société de l'histoire de France. Jules Renouard, 1836.

La première question que dut résoudre Mazarin en devenant maître des affaires fut celle de savoir s'il continuerait contre les deux branches de la maison d'Autriche la lutte commencée par Richelieu depuis que ce ministre était intervenu dans la guerre engagée entre l'empereur et les princes de l'empire. La période française de la guerre de trente ans avait commencé en 1634, lorsque, après leur échec à Nordlingue, les Suédois, pour prix du concours actif d'une armée française, eurent abandonné à la France toutes les places fortes qu'ils occupaient en Alsace. Cette terrible guerre avait eu des péripéties fort diverses. L'empereur n'avait pas tardé à reperdre la plupart des avantages qu'il avait conquis après la mort de Gustave-Adolphe et la paix de Prague, signée avec le parti protestant. Weimar, Banier, Torstenson, avaient remplacé l'auguste général et rempli l'empire de la terreur de leurs noms. Les Français étaient maîtres des deux rives du Rhin et de toutes les places de la Lorraine pendant que leurs alliés écrasaient les impériaux à Leipzig. La guerre frappait d'une manière plus rigoureuse encore la branche espagnole de la maison de Charles-Quint. Le lendemain même du jour où le parlement de Paris déférait à Anne d'Autriche la plénitude de l'autorité royale, le jeune duc d'Enghien inaugurait le nouveau règne en remportant sur les vieilles bandes espagnoles cette homérique victoire de Rocroy, dont Bossuet devait tracer l'immortel bulletin. En Italie, la victoire de Casal avait livré le Piémont aux

armes et à l'influence de la France, à ce point que le prince Thomas de Savoie était devenu l'un des généraux de ses armées. L'édifice de la monarchie catholique était d'ailleurs menacé d'une subversion totale. Le Portugal avait secoué le joug espagnol; la Catalogne, la Cerdagne et le Roussillon s'étaient soulevés avec une unanimité non moins irrésistible, et au moment où s'ouvrait le nouveau règne, nos armées occupaient au cœur de la Péninsule ces belliqueuses provinces qui invoquaient avec ardeur leur réunion à la couronne. La domination castillane n'était pas mieux assise au-delà des Alpes que dans les provinces voisines des Pyrénées, car déjà fumaient à Naples les premières étincelles de l'incendie, bientôt après allumé par Masaniello. Enfin une étroite alliance avec la Hollande avait donné aux armes françaises une supériorité marquée dans toutes les attaques dirigées contre les Pays-Bas espagnols. Le sort avait donc prononcé contre la maison d'Autriche : la prépondérance de la France était un fait déjà consommé. Trahi par la fortune et par ses propres sujets, Philippe IV n'avait plus rien à attendre que des agitations dont les souvenirs de la ligue et ceux de la régence précédente lui donnaient le pressentiment et l'espoir trop fondé.

Le cabinet de l'Escurial ne songea plus dès lors qu'à profiter des perspectives ouvertes par une longue minorité pour reprendre une partie de ce qu'il avait perdu depuis cinquante ans. Mazarin, de son côté, n'eut qu'une pensée : ce fut de pousser jusqu'au bout tous les avan-

tages déjà assurés à la France, afin de profiter pour lui-même du prestige de nos victoires, et d'arrêter par les émotions de la guerre et les sacrifices forcés qu'elle impose l'esprit de réforme qui soufflait dans les parlements, et l'esprit de cabale qui déjà partageait la cour. Profiter de la guerre afin d'avoir de grosses armées et pour imposer de nouvelles tailles, s'assurer des princes et les éloigner de Paris par de grands commandements militaires, disposer de beaucoup d'argent pour acheter beaucoup de monde, ce fut là le travail persévérant du cardinal et la seule politique qu'il sut pratiquer et comprendre.

Le successeur de Richelieu comptait sur la guerre étrangère pour prévenir la guerre civile, et, de son côté, le successeur d'Olivarès comptait sur la guerre civile en France pour changer au profit de son pays la chance des armes depuis si longtemps contraire. Ces deux politiques se rencontraient donc pour retarder la paix, encore que l'issue de chaque campagne rendît celle-ci de plus en plus nécessaire à Madrid, et que la misère et le mécontentement qui croissaient sans cesse en France dussent aussi la faire souhaiter de plus en plus à Paris. Mazarin s'abusa sur les conséquences du système qu'il poursuivait avec persévérance au dehors. En travaillant secrètement à ajourner une pacification qu'il faisait profession publique de désirer, il donna à ses adversaires des griefs plausibles qui firent plus tard toute la popularité de la fronde, et il se trouva d'un autre côté qu'en

continuant la guerre il avait fini par grandir et par armer lui-même tous ses ennemis. Il crut qu'en envoyant le duc d'Orléans commander une belle armée en Flandre pour satisfaire son insatiable besoin d'importance et d'activité, il pourrait se concilier ce prince, qui n'avait jamais su que compromettre ses amis pour les abandonner. Il envisagea comme un acte d'habile politique de fournir au jeune général qui allait s'appeler le grand Condé l'occasion d'ajouter les lauriers de Fribourg et de Nordlingue à ceux de Rocroy. Il ne prévit pas que l'immense patronage militaire de ces princes le placerait dans leur étroite dépendance, et que le chef de la branche cadette n'appliquerait bientôt qu'à lui-même tout le profit de sa gloire. Au lieu d'assurer des créatures au cardinal, la guerre ne servit qu'à rendre ses ennemis plus puissants dans l'armée, surtout plus nombreux dans la nation. Lorsque la guerre n'est pas en effet un dérivatif énergique, au lieu de prévenir les troubles, elle contribue à les susciter, car elle impose toujours des sacrifices dont les factions parviennent facilement à faire mettre en doute la nécessité.

Mazarin aurait-il coupé court aux agitations qui faillirent bouleverser l'État, en déployant, pour accélérer la paix générale, tout l'art qu'il mit à ajourner jusqu'à 1648 le traité avec l'empire, et jusqu'à 1659 le traité avec l'Espagne? C'est une question qu'il serait à la fois oiseux et difficile de résoudre. Ce qu'on peut dire, c'est que, pour cet esprit plus actif que créateur, l'art de gouver-

ner n'était guère que l'art de négocier. Richelieu aurait pu supporter la paix en grandissant par elle, car sa pensée embrassait les intérêts les plus complexes; elle ne s'inquiétait pas moins du développement de la marine et du commerce, des intérêts agricoles et coloniaux, du progrès des arts et des lettres que du système de nos alliances. Mazarin au contraire aurait été condamné à la plus complète stérilité d'esprit, s'il avait eu des mesures organiques à préparer au lieu d'avoir des trames diplomatiques à suivre. Si donc la continuation de la guerre n'était pas le premier intérêt de sa position, elle était du moins conforme aux plus irrésistibles tendances de sa nature. Ajoutons d'ailleurs que le cardinal se croyait aussi grand tacticien sur un champ de bataille que dans un congrès, et qu'on le vit plus tard contester au maréchal de Turenne le mérite de ses dispositions stratégiques et l'honneur personnel de ses victoires.

L'imputation d'avoir opposé à la pacification de l'Europe, dans un intérêt égoïste, des obstacles calculés est trop sérieuse pour que je puisse me dispenser de la justifier par quelques rapides indications. Il est nécessaire d'ailleurs d'apprécier cette partie de la carrière du cardinal que remplissent les grandes transactions de Westphalie, et de se rendre compte du genre d'habileté qu'apporta dans ces célèbres négociations le ministre tout-puissant auquel une reine déjà subjuguée avait remis le soin d'assurer la grandeur et les intérêts de la France.

De 1643 à 1648, la cour n'eut guère à célébrer que

des succès sur les divers théâtres où combattaient nos nombreuses armées, en exceptant toutefois la Catalogne, province où le maréchal de Lamothe-Houdancourt avait essuyé des revers graves, et que les premiers troubles de la fronde devaient arracher à la France. Quoique le germe des résistances intérieures fût déjà partout visible, l'éclatante fortune du règne en paralysait encore les bruyantes manifestations. Jamais souveraine n'avait été aussi constamment heureuse que le fut Anne d'Autriche durant le cours de ces années triomphales. Tandis que les esprits gardaient encore quelque chose des habitudes de soumission imprimées par Richelieu, l'impulsion que ce ministre avait donnée aux armées les poussait à la victoire sur le Rhin, sur le Danube et en Italie. Le duc d'Enghien [1] avait commencé cette course rapide dans la gloire, qui s'ouvrit à Rocroy pour ne s'arrêter qu'à Lens, à la veille de la guerre civile. Secondé par Turenne et par Gassion, entouré d'un héroïque cortége de gentilshommes presque tous jeunes comme lui, et dont son rang le constituait le chef naturel, ce prince portait dans la guerre une originalité de vues dans lesquelles les plus savants calculs s'illuminaient par les éclairs du génie. Sans le soupçonner encore lui-même, il avait fondé une grande école militaire toute prête à se changer à sa voix en un dangereux parti politique.

[1] On sait que ce prince ne prit le nom de Condé qu'à la mort de son père, survenue le 26 décembre 1646.

Cependant ces nombreuses victoires ne profitaient point à la paix, quoique l'empereur Ferdinand III la désirât depuis longtemps, et qu'elle fût au fond beaucoup plus nécessaire au roi d'Espagne qu'elle ne l'était au chef de l'empire. L'Allemagne ravagée par la guerre la plus longue et la plus sanglante des temps modernes, la France épuisée d'hommes et surtout d'argent, aspiraient l'une et l'autre avec une ardeur égale à la fin d'une lutte dans laquelle le sort, personne ne le méconnaissait plus, avait irrévocablement prononcé contre la maison d'Autriche. Tous les alliés de la France, si l'on en excepte peut-être les Suédois, souhaitaient la paix avec une passion qui finit par les séparer plus tard de nos intérêts, lorsqu'ils eurent découvert que le gouvernement de la régente ne manquait jamais de profiter de chaque succès nouveau pour produire une exigence nouvelle.

Le repos était devenu un besoin tellement impérieux pour le monde après les horreurs de la guerre de trente ans, qu'un homme de génie, loin de lutter contre cet irrésistible instinct, au risque de le soulever contre soi, en aurait fait le levier même de sa puissance, et aurait probablement inauguré la politique de Colbert, au lieu de continuer celle de Richelieu. La grandeur de la France et l'abaissement de l'Espagne disaient assez que l'œuvre de cette dernière politique était consommée, tandis que les agitations du parlement et les souffrances des peuples ne semblaient pas indiquer moins clairement que

l'heure d'une autre avait alors sonné. Toutefois Mazarin mit à ajourner la paix pendant quatre ans, puis à la rendre partielle au lieu de la faire générale, une habileté et une souplesse d'autant plus grandes qu'il faisait profession de la souhaiter plus ardemment que personne. Ce n'est pas qu'au fond il n'y eût quelque vérité dans ce sentiment-là. Ce ministre savait fort bien que la paix ne pouvait que profiter à la France dans les conditions où elle se trouvait placée pour la conclure; il ignorait moins encore l'honneur qu'apporterait un jour à sa mémoire le grand traité qui stipulerait les nouvelles conditions de l'équilibre européen et la réorganisation de l'empire germanique; mais cette paix qu'il se réservait de conclure pour l'avenir, il l'ajournait indéfiniment, parce qu'il en redoutait le contrecoup. Il lui semblait périlleux de rendre aux loisirs et aux intrigues de la cour tant de princes et d'entreprenants seigneurs que la guerre éloignait le plus souvent de la cour et de la France; il redoutait encore plus d'avoir à consacrer son attention et ses soins à ces questions de législation et de finances qu'il ignorait profondément, et qui commençaient à lui arriver à travers les plaintes vives et presque séditieuses des parlements.

La marche de Mazarin durant le cours des négociations simultanément suivies à Munster et à Osnabruck se ressentit donc d'une préoccupation qui chez lui dominait toutes les autres, et la pensée du cardinal, dont, entre les trois plénipotentiaires français, Servien seul

avait le secret, pourrait se formuler ainsi : préparer toutes les bases d'un accord sans jamais le signer, et demeurer maître de toujours conclure en trouvant des moyens pour rejeter constamment sur ses adversaires l'odieux et la responsabilité des ajournements.

IX

Les premières négociations engagées pour la paix générale avaient été ouvertes du vivant du cardinal de Richelieu, et un traité des préliminaires, signé en 1641, en avait renvoyé la conclusion à un congrès dans lequel étaient appelés des ministres de toutes les puissances protestantes et catholiques; il avait été d'ailleurs stipulé que ceux-ci se réuniraient dans deux villes séparées, afin de permettre à la médiation du pape de s'exercer entre les États catholiques. Les ministres de la régente arrivèrent les derniers, et après qu'on les eut attendus plus de deux ans à ce grand rendez-vous diplomatique qui avait été d'abord fixé au mois de mars 1642. Établis enfin à Munster en 1644, leur premier acte fut de publier, de concert avec les ministres suédois, un manifeste tellement violent contre la maison d'Autriche, et un appel si énergique aux princes de l'empire pour résister à sa tyrannie civile et religieuse, qu'il fallut tous les efforts des médiateurs pour empêcher les négociations de se rompre au moment même où elles venaient de commencer. Celles-ci ne tardèrent pas d'ailleurs à

se trouver suspendues par de nombreuses difficultés de formes et par divers incidents suscités par Servien, que dans son langage pittoresque le nonce Chigi appelait l'*ange exterminateur de la paix*[1]. Plus tard, une lutte presque scandaleuse engagée par l'agent confidentiel de Mazarin avec le comte d'Avaux, son collègue, et le départ de Servien pour La Haye, contribuèrent à assurer à la mission française ce bénéfice du temps, que le cardinal réputait supérieur à tous les autres.

Durant cet espace de près de quatre années, l'empereur et les princes allemands des deux confessions avaient avancé leurs négociations directes. Toutes les questions relatives aux intérêts religieux et politiques avaient été résolues, et les *satisfactions* réclamées par les couronnes de France et de Suède étaient admises en principe. Sous l'empire des faits accomplis, l'Allemagne reconnaissait à la Suède la possession de la Poméranie ; elle n'élevait plus de difficultés sur l'attribution à la France de Metz, Toul et Verdun, et sacrifiait enfin, avec une résignation douloureuse, cette belle province d'Alsace, qu'il fut d'abord question de céder au roi très-chrétien comme fief de l'empire, mais qu'on finit par lui reconnaître en toute souveraineté, avec quelques réserves en faveur des princes immédiats qui s'y trouvaient possessionnés.

On en était là depuis longtemps[2], et cependant le

[1] *Mémoires* du comte de Brienne, année 1644.

[2] L'affaire de la satisfaction française avait été réglée dès le 13 septembre 1646. Voyez Meiern, *Acta pacis Vestphaliæ*, tome III.

congrès n'aboutissait pas. Vainement le nonce et l'ambassadeur de Venise déployaient-ils, en leur qualité de médiateurs, une persévérance que ne lassait aucun obstacle : leurs efforts seraient probablement demeurés infructueux longtemps encore, si un incident grave n'avait fait comprendre à Mazarin que l'heure des résolutions décisives avait enfin sonné. Les états-généraux de Hollande avaient signé en 1644 un traité par lequel ils s'étaient formellement engagés à ne conclure la paix avec l'Espagne que conjointement et d'un commun accord avec la France ; mais leurs ministres en Westphalie, lassés d'ajournements successifs et fort inquiets de ce qui commençait à transpirer à Munster d'un projet d'échange de la Catalogne et du Roussillon contre les Pays-Bas espagnols, s'étaient résolus, nonobstant les engagements antérieurs, à traiter directement avec les ministres espagnols. Malgré les efforts de l'ambassade française, la paix avait été signée, aux premiers jours de l'année 1648, entre la cour de Madrid et ses anciens sujets. Un tel symptôme constatait qu'il était plus que temps de conclure, car, outre que les princes de l'empire s'étaient déjà entendus, et qu'on risquait, en différant, de demeurer en dehors de leur accord, la situation militaire de la France se trouvait singulièrement affaiblie par l'attitude nouvelle de la Hollande. Les plénipotentiaires du jeune roi signèrent donc, le 24 octobre 1648, les grands actes qui, en renouvelant la face de l'Europe, y assuraient à leur patrie la glorieuse place

conquise par le sang de deux générations. Mazarin eut l'insigne fortune d'apposer son nom à l'œuvre commencée par la prudence de Henri le Grand, continuée par le génie du grand cardinal, maintenue par l'héroïsme du grand Condé.

Toutefois, en signant la paix avec l'empereur, le ministre d'Anne d'Autriche se garda bien de la faire avec l'Espagne. Celle-ci demeura exclue des traités de Munster, et resta seule exposée aux coups de la France, à laquelle son traité avec l'empire rendait l'entière disponibilité de ses forces. Cette situation avait pour Mazarin le double avantage de continuer la guerre et de laisser ouverte la séduisante perspective de la conquête des Pays-Bas, ce complément si désiré de notre territoire. Les calculs de Mazarin n'auraient probablement pas été trompés, si les agitations intérieures, dont la continuation de la guerre avec l'Espagne devint, non la cause véritable, mais le plus sérieux prétexte, n'étaient venues, quelques mois après, dérouter toutes les conjectures, et si la fronde n'avait fait perdre à la France la plus grande partie de ses conquêtes, en même temps qu'elle rendit à l'Espagne la domination de ses provinces insurgées.

Durant les quatre années consacrées aux transactions de Westphalie, une pensée obsédait l'esprit de Mazarin, et avait fini par prendre pour lui le caractère d'une sorte d'idée fixe. Il aspirait en effet, ainsi qu'avaient fini par le découvrir les envoyés hollandais, à donner

la Franche-Comté et la Belgique à la France, en négociant l'échange de la Catalogne et du Roussillon contre la totalité des Pays-Bas espagnols. Vis-à-vis de ses agents, et l'on pourrait ajouter vis-à-vis de lui-même, il explique et excuse ses longues tergiversations et ses exigences multipliées par l'espoir de trouver, en prolongeant les négociations concurremment avec la guerre, un instant favorable pour compléter enfin la France, en y ajoutant « tout le territoire de l'ancien royaume d'Austrasie, en quoi tout le sang répandu et tous les trésors consommés ne pourraient être tenus par les plus critiques que fort bien employés, les plus malins étant alors en peine d'y trouver à redire. » Toutes les instructions données au duc de Longueville et à MM. d'Avaux et Servien sont inspirées par cette pensée; elle transpire dans chacune des dépêches rédigées par M. de Brienne sous la dictée du cardinal, et plus encore dans les lettres qu'il écrit lui-même, monuments merveilleux de la plus grande école diplomatique qu'ait eue la France, et qui restent pour la postérité le titre le plus solide de la gloire de Mazarin.

Un tel projet ne pouvait être poursuivi que dans le plus profond secret, car il devait, s'il était seulement soupçonné, soulever contre la France les Catalans, qui s'étaient confiés à sa foi, et alarmer la Hollande, qui, par la réunion des Pays-Bas espagnols à la France, aurait vu son territoire et sa liberté menacés. De toutes les raisons que le cardinal suggère à ses agents pour les

porter à désirer aussi ardemment qu'il le fait lui-même l'adjonction des provinces belgiques, il en est qui ont conservé toute leur valeur; il en est d'autres qui jettent un jour éclatant sur la situation intérieure de la monarchie dans la première moitié du dix-septième siècle. Les unes et les autres présentent donc au publiciste et à l'historien le plus vif intérêt : on va en juger par l'analyse très-sommaire de l'argumentation de Mazarin, reproduite dans vingt dépêches.

L'acquisition des Pays-Bas aurait d'abord l'avantage de former à la capitale du royaume un boulevard inexpugnable, en faisant de Paris ce qu'il devrait être et ce qu'il n'est point, le centre et le vrai cœur de la France. Avec ses frontières poussées jusqu'à la Hollande et jusqu'au Rhin, accrue de l'Alsace et de la Lorraine, complétée par l'acquisition du comté de Bourgogne et par celle du Luxembourg, la France deviendrait inexpugnable, en même temps qu'elle n'aurait plus d'autre soin que de veiller avec un complet désintéressement pour elle-même au maintien de la liberté et de l'équilibre des autres États. Cette acquisition, qui nous donnerait le port de Dunkerque et un littoral considérable, tiendrait à jamais les Anglais en bride et rendrait les Hollandais plus traitables. Il importe d'y travailler pendant que la guerre civile ôte à l'Angleterre les moyens que, dans un autre temps, elle ne manquerait pas d'employer pour l'empêcher; il faut profiter des rapports qu'une étroite alliance nous a donnés avec les Provinces-

Unies pour amener celles-ci à ne pas résister par les armes à ce projet. Les états élèveront sans doute de vives objections; mais peut-être pourrait-on obtenir leur assentiment en se montrant fort résolu en même temps que disposé à leur abandonner quelques places à leur convenance. Il faudrait gagner très-secrètement le prince d'Orange, en lui faisant pour lui-même, si cela devenait nécessaire, l'offre du marquisat d'Anvers, perspective magnifique qui pourrait le décider à ne pas contrarier nos vues. Si celles-ci étaient réalisées, l'Espagne n'aurait plus de communications avec l'empire, et les deux branches de la maison d'Autriche deviendraient séparées par les intérêts comme par la distance. Plusieurs moyens se présentent pour atteindre un jour ce but, — d'abord l'intérêt du cabinet de Madrid, qui doit lui faire désirer de reprendre la Catalogne, province riche et populeuse qui forme la barrière principale de ses possessions péninsulaires, puis la perspective d'un mariage entre le roi et la jeune infante, qui sauvegarderait l'honneur national, puisque l'Espagne constituerait alors en dot des provinces qu'elle sera tôt ou tard contrainte de céder. Enfin et avant tout, il faut compter sur les chances heureuses de la guerre, qui offre assurément la voie de succès la moins improbable et celle qu'il importe de se conserver toujours.

Aux considérations tirées de la position géographique de la France, Mazarin ne manque pas d'ajouter les raisons plus décisives encore à ses yeux que fournit, pour

déterminer l'adjonction, la sécurité intérieure de la monarchie : « Les coupables, les mécontents et les factieux, privés par ce moyen-là de leur retraite accoutumée, perdront leur commodité de brouiller les affaires et de faire des cabales avec l'assistance des ennemis, étant aisé de remarquer que tous les partis contre l'État ont été tramés dans les Pays-Bas, dans la Lorraine et dans Sédan... Les Espagnols ne sauraient donner des assistances considérables à une faction que du côté de la Flandre, où les forces ont toujours été prêtes pour cela, comme il s'est vu quand ils persuadèrent à M. le duc d'Orléans de porter la guerre en Languedoc, et dans le dernier traité de feu M. le Grand, où toutes les assistances devaient venir des Pays-Bas[1]. »

Ces raisons, admirablement exposées dans une longue correspondance, justifient à coup sûr la passion portée par Mazarin dans cette affaire. Les unes expriment des vérités sanctionnées par l'expérience des siècles; les autres allaient trouver leur confirmation dans une crise dont les premiers symptômes ne furent pas sans influence sur les délibérations de Munster durant la dernière période du congrès. L'Espagne, qui avait d'abord ardemment souhaité la paix et contraint plus d'une fois les ministres français à recourir aux plus étranges subtilités

[1] *Négociations secrètes de la cour de France touchant la paix de Munster*; Amsterdam, 1710. Voyez surtout le *Mémoire* du cardinal Mazarin aux plénipotentiaires *touchant un parti pour la paix avec l'Espagne* du 20 janvier 1646, et le second *Mémoire* du 10 février de la même année.

pour décliner ses ouvertures [1], avait en effet cessé à son tour d'en presser la conclusion, et dans l'espoir de voir éclater en France les orages dont l'air commençait à se charger, elle ajournait l'instant de consentir de douloureux sacrifices, attendant d'un prochain avenir les moyens de les refuser, ou tout au moins de les amoindrir.

X

Le système de Mazarin avait donc eu ses inconvénients en même temps que ses avantages, et il commençait à devenir évident que ceux-là surpassaient ceux-ci. Si la guerre l'avait mis en mesure d'occuper les princes et d'éblouir la nation par d'éclatantes victoires, ces succès avaient été achetés au prix dont la gloire se paye toujours. On comprenait d'ailleurs fort bien que la guerre n'était aucunement nécessaire pour donner à la France le moyen de dicter les conditions de la paix, et on disait partout depuis quatre ans qu'elle continuait au profit du ministre, au grand dommage du pays, appauvri et fatigué. Toute guerre se résolvait alors en impôt, et l'on n'avait pas encore découvert l'ingénieuse théorie qui met à la charge de l'avenir toutes les fantaisies du présent. Le crédit de l'État était faible; on en peut juger par le taux des rentes de l'Hôtel de Ville, qui se négo-

[1] Voyez surtout la dépêche des plénipotentiaires du 31 décembre 1646.

ciaient au denier douze ; celui des particuliers était nul, et la matière imposable manquait à peu près, puisque le clergé ne contribuait aux dépenses publiques que par des dons volontaires, et que la noblesse réclamait le privilége de ne payer à la patrie que la dette de son sang. Il ne restait donc qu'une alternative : augmenter les tailles qui écrasaient le peuple des campagnes, ou frapper, par des emprunts forcés et des impôts de consommation, la bourgeoisie des villes. Les tailles avaient reçu sous le précédent règne une extension si impitoyable, que cette ressource échappait absolument à la régente. Dans plusieurs provinces, la perception ne s'opérait que par des voies sanglantes ; dans toutes, les cultivateurs avaient été conduits à réduire leur bétail et leurs cultures, surtout depuis qu'on avait imaginé de fixer le chiffre des tailles par commune, en prélevant sur l'aisance relative des uns ce que ne pouvait fournir l'extrême misère des autres. Le surintendant d'Émery fit preuve de sagesse en recourant à d'autres voies pour procurer au Trésor les sommes que dévoraient trois armées, dépenses hors de toute proportion avec les revenus ordinaires, auxquelles il fallait ajouter les pensions et grâces dispendieuses toujours accordées avec empressement aux protégés des princes, sans oublier les plaisirs de la cour, où le cardinal, fidèle aux traditions de l'Italie, avait imaginé d'importer l'opéra, dont le premier établissement ne coûta pas moins de 500,000 écus.

D'Émery, à bout de voies, commença par exhumer

d'anciens édits oubliés, rendus sous le règne de François Ier pour interdire, dans l'intérêt de la défense de Paris, toute construction nouvelle dans certains faubourgs ; or, la ville ayant doublé depuis cette époque, en confisquant ces propriétés, le fisc avait plusieurs millions sous la main. Le ministre crut donc faire preuve de modération en transigeant à deniers comptants avec les propriétaires. En même temps la reine se rendait au Parlement pour faire enregistrer, d'exprès commandement du roi, un édit qui contraignait tous les riches bourgeois de Paris et des bonnes villes à acquérir, moyennant un taux fixé, une certaine quantité de rentes sur les aides et les diverses fermes, mode original pour transformer un emprunt forcé en placement.

Toutes ces mesures cependant ne suffisaient pas à combler un déficit dont le gouffre se creusait sans cesse, et force fut bientôt à un roi de neuf ans de remonter sur son lit de justice dans le plus menaçant appareil de sa puissance pour ordonner, au milieu de l'émotion publique, l'enregistrement d'innombrables édits bursaux, les uns atteignant toutes les transactions commerciales à leurs sources, les autres créant quantité de charges administratives ou judiciaires, inutiles lorsqu'elles n'étaient pas ridicules. Huit jours après, comme pour engager plus profondément encore les membres de toutes les compagnies souveraines dans le grand mouvement qui agitait déjà la bourgeoisie, on rattachait le maintien du droit auquel ils tenaient le plus, celui de

transmettre leurs charges, à la perte totale de leurs gages durant quatre années !

D'Émery pouvait-il faire beaucoup mieux dans la situation si peu avancée de la richesse publique et dans celle plus arriérée encore de la science ? Cela est douteux. Il y avait de la justice à ménager le peuple pour atteindre la bourgeoisie, et de l'habileté à obtenir volontairement des capitaux en créant des charges nouvelles, expédient qui fut le grand moyen financier de la vieille monarchie, et qui n'aurait pas, je le crains fort, un succès moindre de nos jours, si l'on osait encore y recourir. Mais si d'Émery faisait peut-être le métier de surintendant en proposant de chercher l'argent là où il était, Mazarin ne faisait pas celui de premier ministre en permettant de telles mesures. Multiplier les coups d'État judiciaires en même temps qu'on attaquait les intérêts de la bourgeoisie parisienne, c'était placer de sa propre main toute la magistrature du royaume à la tête d'une agitation qui se révélait sous les formes les plus menaçantes parmi les commerçants et les rentiers, dans les parloirs des marchands et les tavernes de la basoche, en attendant qu'elle passât dans la chambre de saint Louis pour envahir toute la France.

Si la guerre extérieure systématiquement prolongée finit par préparer au cardinal des embarras plus sérieux que ceux dont elle l'avait temporairement délivré, il n'en fut guère autrement de sa conduite à la cour. Celle-ci était calculée sur un principe fort simple : il s'agissait

de promettre à tous de manière à ne décourager personne. Cette banale bienveillance, si contraire aux traditions du ministère précédent, eut d'abord un véritable succès ; mais l'obséquieux empressement de Mazarin ne tarda pas à donner à chacun une idée démesurée de sa propre importance et à multiplier les demandes en raison de la facilité qu'on paraissait mettre à les accueillir. Grevé d'un arriéré de promesses impossibles à réaliser, Mazarin eut donc son quart d'heure de Rabelais. Deux influences principales partageaient la cour, où le prince de Condé et le duc d'Orléans élevaient des prétentions qui, lorsqu'elles étaient inconciliables, devenaient pour le ministre une véritable torture. Si le vainqueur de Nordlingue n'avait pas l'avide âpreté de son père, il portait dans ses exigences pour ses serviteurs et pour lui-même l'irrésistible élan du champ de bataille, et sa fierté n'admettait ni un retard ni un obstacle. Il entendait servir la royauté, mais à la condition qu'elle s'humilierait sous sa gloire et sous ses services. Dégagé par son esprit de tout arrière-pensée séditieuse et déloyale, il avait un caractère qui le poussait fortement vers la faction. A le voir si hautain dans ses allures, si impérieux dans ses injonctions, c'était parfois à se demander s'il était plus avantageux de le trouver dans les rangs de ses amis que dans ceux de ses adversaires. A la mort du duc de Brézé, Condé avait notifié, de son quartier général, qu'il entendait hériter de l'amirauté, qui appartenait à son beau-frère, tardive compensation pour l'alliance inégale imposée par

Richelieu à son orgueil. Faire passer cette grande charge à la maison de Condé, qui, outre d'immenses propriétés territoriales, possédait déjà les gouvernements de Bourgogne, de Provence et du Berry, c'eût été une sorte d'abdication de la couronne. La reine le comprit, et son ministre lui suggéra le singulier expédient de se délivrer à elle-même le brevet de grand-amiral. Cette fois, le prince prit le parti d'en rire, moyennant de riches *récompenses*, comme il se disait alors, qui s'acquittaient aux dépens du public, et dont le fonds paraissait dès lors inépuisable.

Malheureusement la régente ne pouvait pas surmonter sa couronne d'une barette rouge, et il vint un moment, depuis longtemps redouté par le ministre, où un chapeau de cardinal fit éclater la lutte entre les deux influences qu'il avait pris tant de peine à ménager. Quoiqu'il n'eût pas été malheureux dans ses campagnes de Flandre, le duc d'Orléans n'était pas entouré de l'auréole qui brillait au front du prince de Condé; mais sa qualité d'oncle du roi et son titre de lieutenant général du royaume lui assuraient la première position de France après la reine-mère. Ce prince était moins exigeant pour lui-même que pour les favoris qui faisaient vaciller au gré de leurs intérêts ses volontés et ses pensées. L'un des plus vulgaires d'entre ceux-ci avait entrepris de se faire décerner la pourpre, et selon son usage, Monsieur avait fait de cette affaire la sienne. Placé dans l'alternative d'égaler à lui un plat valet ou d'irriter son royal maître,

Mazarin avait, selon son invariable coutume, détourné le péril le plus prochain sans se préoccuper des embarras à venir. L'abbé de Larivière avait reçu la promesse du premier chapeau à la nomination de la France. Mais voici qu'un jour le prince de Condé, estimant son frère cadet trop chétif et trop mal fait pour engendrer lignée, imagine de demander le chapeau pour le jeune prince de Conti, de ce ton qui n'admettait pas de refus. Grande fut l'angoisse du ministre, placé entre la crainte de s'aliéner l'oncle du roi et celle de voir fondre sur lui l'impétueuse colère de Condé au moment même où la crise parlementaire se développait dans toute sa violence. Comme de raison, il courut au plus pressé et s'engagea avec le plus fort. Le prince de Conti reçut une promesse de nomination, que les événements eurent bientôt annulée, et l'on finança avec Larivière; mais la blessure demeura profonde au cœur de Monsieur, et Mazarin dut entrevoir dès ce jour-là tous les obstacles que les rivalités princières allaient élever devant lui.

Quoique le ministre exerçât déjà depuis cinq années une puissance absolue, il avait donc grossi partout les difficultés, et n'en avait triomphé nulle part. La lutte qu'il prétendait détourner par la guerre s'engagea simultanément à la cour, dans les parlements et dans les armées, et l'on verra que si le cardinal parvint enfin à conserver le champ de bataille, il le dut bien moins à ses propres efforts qu'aux fautes de ses ennemis, au dé-

cousu de leurs plans et au cynique égoïsme de leurs prétentions.

XI

Mazarin n'était parvenu ni par la guerre, ni par l'intrigue, à conjurer les périls qui allaient le menacer au sein de la toute-puissance. Cinq années de victoires n'avaient point popularisé une lutte qu'on l'accusait de continuer dans un intérêt personnel. Bien loin de s'être concilié les princes de la maison royale en les plaçant à la tête des armées, il avait étendu leurs prétentions avec leur puissance, et en se faisant le complaisant de tous les hommes dont il attendait quelque chose, le ministre avait suscité plus de convoitises qu'il ne s'était ménagé de dévouements. De toutes parts déjà se révélaient les symptômes de la crise qui fut l'une des plus sérieuses en même temps que des plus stériles de notre histoire, parce qu'il ne se vit jamais de plus complet contraste entre l'importance des questions soulevées et l'insuffisance des hommes appelés à les résoudre. Nous avons à indiquer d'abord ces questions, issues du long travail des siècles, puis à mettre en face d'elles les personnages chargés d'en provoquer la solution.

Pendant que la France était en voie d'acquérir la plénitude de son développement intellectuel et territorial, les principes de sa constitution politique devenaient de jour en jour plus incertains et plus contestés. Au sein de

la nation la plus spirituelle de l'Europe, tous les intérêts comme tous les droits demeuraient sans garanties, les abus foisonnaient partout, et le contrôle ne se rencontrait nulle part. Tandis que les populations rurales souffraient sans espérer de redressement, les classes supérieures subissaient le despotisme dans son arbitraire le plus odieux, ou profitaient de ses iniquités pour l'accroissement de leur propre fortune.

Le pouvoir, étranger comme le pays lui-même aux premières notions de l'économie politique, écrasait de tailles le cultivateur laborieux, comme s'il eût voulu mulcter son activité et tarir la production à sa source. Nos campagnes étaient entrées depuis le seizième siècle dans une période d'appauvrissement attestée par tous les monuments écrits non moins que par l'aspect du sol, où grand nombre de forêts conservent encore les traces des anciennes cultures abandonnées. Cette situation provoquait des disettes périodiques, que le défaut presque absolu de communication d'une province à l'autre transformait souvent en effroyables calamités. L'année qui suivit la mort du cardinal Mazarin, l'on vit Colbert, dès le début de son administration, aux prises avec une famine qui ne présentait rien d'extraordinaire pour les contemporains, et dont les détails sont pourtant à peine croyables aujourd'hui, puisque le manque de subsistances amena dans diverses provinces du royaume la mort de plusieurs milliers de créatures humaines[1].

[1] Voyez les nombreuses pièces authentiques relatives à la famine de

Quoique les parlements n'eussent pas peu contribué, par des règlements restrictifs de la liberté du commerce des grains, à provoquer la crise, ces extrémités touchaient profondément des magistrats chrétiens qui se tenaient pour chargés de faire arriver jusqu'au trône la plainte de tous les opprimés et la voix de toutes les douleurs. Aux premiers jours de 1648, quand la régente vint imposer au parlement l'enregistrement forcé de nouveaux édits bursaux, l'avocat général, contraint par le devoir de sa charge d'en requérir la transcription, profitait de la pression morale exercée sur la compagnie et sur lui-même pour adresser au cœur de la reine de pathétiques supplications, en même temps qu'il lui faisait des révélations terribles : « Il y a dix ans que la campagne est ruinée, les paysans réduits à coucher sur la paille, leurs meubles vendus pour le payement des impositions auxquelles ils ne peuvent satisfaire, et que des millions d'âmes innocentes sont obligées de vivre de pain de son et d'avoine, et n'espérer autre protection que celle de leur impuissance. Ces malheureux ne possèdent aucuns biens en propriété que leurs âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan. Les habitants des villes, après avoir payé la subsistance et le quartier d'hiver, les étapes et les emprunts, acquitté le droit royal et la confirmation, sont encore imposés aux aisés... Tout le royaume est languissant, affaibli, épuisé par la

1662, recueillies dans l'*Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. Pierre Clément, chap. III.

fréquence des levées extraordinaires de deniers qui sont le sang du peuple et le nerf de l'État, qui produisent une maladie d'inanition dans laquelle les remèdes sont aussi peu supportables que le mal... Faites, madame, quelque sorte de réflexion sur cette misère publique dans la retraite de votre cœur! Ce soir, dans la solitude de votre oratoire, considérez la calamité des provinces, dans lesquelles l'espérance de la paix, l'honneur des batailles gagnées, la gloire des provinces conquises, ne peuvent nourrir ceux qui n'ont point de pain, lesquels ne peuvent compter les myrtes, les palmes et les lauriers entre les fruits ordinaires de la terre[1]. »

Tel était le sort des populations au moment où les princes, les grands et les membres de la magistrature commençaient à s'agiter pour la réformation de l'État, à réclamer des garanties dont tous semblaient ressentir le besoin à un degré égal. A qui celles-ci ne manquaient-elles point alors? La noblesse provinciale, décimée depuis deux siècles par les guerres et par les dissensions civiles, avait supporté les conséquences de l'appauvrissement général des campagnes, et le nouveau mode d'administration établi par Richelieu lui avait enlevé toutes ses prérogatives utiles, en lui conservant les priviléges qui commençaient à la rendre odieuse. Dans cet affaissement de toutes les forces, la noblesse de cour avait seule gagné, non point en droits poli-

[1] Omer Talon, lit de justice du 15 janvier 1648. *Mémoires*, tome ier.

tiques, mais en influence et en fortune. Placée près du soleil, elle s'était réchauffée à ses rayons, mais elle avait trop souvent payé la faveur royale au prix des plus honteuses complaisances et des plus tristes complicités. Depuis le règne de Henri IV, de nobles filles étaient devenues la tige de ces familles semi-princières que la puissance royale, dans ses enivrements, commençait à interposer entre elle et les plus illustres races. Sous le règne suivant, les plus grandes familles du royaume avaient reçu et quelquefois sollicité les riches dépouilles que des meurtres juridiques plaçaient à la disposition du souverain, et jusque dans la maison de Condé on voyait de grandes terres dont les titres de propriété étaient écrits avec du sang. Le trésor public semblait devenu la propriété personnelle du monarque, et les biens d'origine religieuse étaient journellement détournés de leur destination populaire pour les plus scandaleuses attributions. A l'aide de confiscations prononcées par son ordre, le prince élevait au niveau des plus hautes fortunes du royaume des favoris dont l'origine modeste rendait l'avidité plus insatiable. La fantaisie était sans frein comme l'arbitraire.

Toutefois ces avantages, s'ils pouvaient mériter un tel nom, étaient achetés par les courtisans à un prix fort redoutable. Il fallait conserver la confiance du maître sous peine d'avoir à trembler pour sa propre liberté, car sous ce régime il n'existait pas plus de garantie pour les personnes que pour les choses. Les premiers seigneurs

de France avaient été condamnés par commissaires, et l'on avait vu des condamnations capitales prononcées par simples lettres patentes adressées au parlement. Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Roannez, avaient été frappés par cette justice expéditive, et comme pour confondre plus complétement toutes les notions du droit et de l'équité, dans le procès intenté au duc de La Valette, beau-frère naturel de Louis XIII, ce monarque était venu présider lui-même le tribunal réuni par ses ordres, et recueillir les voix en contraignant les magistrats d'opiner malgré les plus énergiques résistances. Aucun refuge n'existait contre ces iniquités, toujours subies par les compagnies judiciaires après des protestations qui attestaient leur impuissance autant que leur courage. Si la vie et la propriété étaient à la merci des caprices d'un ministre, sous quel régime de bon plaisir ne devait pas être placée la liberté individuelle? La Bastille et Vincennes avaient reçu tour à tour dans leurs murs la plupart des hommes qui avaient fréquenté la cour depuis trente ans, et Bassompierre traite quelque part avec un dédain fort piquant quiconque n'a pas eu assez d'importance pour se faire emprisonner au moins une fois dans sa vie.

Les principes du gouvernement étaient encore plus incertains que les droits privés. Depuis la stérile assemblée de 1614, les états-généraux n'étaient plus qu'un souvenir, et le parlement de Paris s'attachait à l'effacer

de plus en plus de la mémoire de la nation, afin de faire prévaloir sa propre importance. On sait comment ce grand corps de légistes que Philippe le Bel rendit sédentaire, auquel Philippe le Long avait octroyé la permanence, profita de la confusion établie, vers le commencement du quinzième siècle, entre sa propre juridiction et celle de la cour des pairs, pour usurper les attributions politiques les moins compatibles avec des devoirs judiciaires. De l'usage d'inscrire les édits du souverain aux registres du parlement, afin de les revêtir d'un caractère authentique, les magistrats, avec l'esprit de suite qui est le propre des compagnies, avaient d'abord induit le droit de discuter et de modifier ces édits, puis celui d'en suspendre ou même d'en refuser l'exécution. Ces prétentions avaient été servies le plus souvent par l'imprévoyance des princes, et quelquefois par la pensée d'opposer aux droits des États ceux de leurs propres cours de justice; elles avaient fini par se produire nettement, et alors s'était révélé le plus étrange contraste entre l'étendue des droits réclamés par les compagnies souveraines et l'humilité des théories politiques qu'elles continuaient de professer relativement à la nature du pouvoir royal. La suprématie absolue de la couronne, considérée comme supérieure à tous les droits publics et privés, avait été constamment défendue par les magistrats durant leur lutte séculaire contre l'aristocratie féodale. C'était à titre d'auxiliaires et d'humbles serviteurs de la royauté qu'ils s'étaient élevés

au degré d'influence dont ils firent usage pour lui disputer plus tard une partie de ses pouvoirs, et les parlements continuaient à représenter le triomphe de la monarchie absolue au moment même où ils affichaient la prétention de lui opposer des digues. De là une incohérence presque constante entre les idées et les actes, et dans l'attitude de la royauté vis-à-vis des cours de justice un mélange de concessions et de menaces, de complaisances et de dédains.

La couronne avait longtemps trouvé plus simple de ne pas tenir compte du droit de remontrance que de contester celui-ci, et les rois laissaient parler volontiers, pourvu qu'on les laissât faire. Le chancelier de l'Hôpital avait introduit, sous Charles IX, l'usage des lits de justice, qui devint l'expression la plus curieuse de cette situation singulière. Ce procédé avait résolu dans le sens de l'obéissance passive le problème posé depuis si longtemps, car les parlements ne conservaient désormais le droit de résister en l'absence du roi que sous la condition formelle d'obéir aussitôt que le monarque voulait bien prendre la peine de se rendre en personne dans leur sein. Richelieu avait tiré grand parti de ce moyen-là, et Mazarin, malgré le caractère modéré de son administration, fit des lits de justice un usage plus fréquent encore que son fier prédécesseur. Ainsi se trouvaient en présence des magistrats qui, pour s'emparer du pouvoir politique, faussaient le caractère de leur institution, et une royauté qui, pour triompher de toutes les résis-

tances, n'avait qu'à paraître en habit de chasse et un fouet à la main. De vagues aspirations vers la liberté aboutissant aux plus tristes réalités du despotisme, voilà ce que présentait la France à la veille du plus magnifique épanouissement de l'esprit humain, au moment où le pays accomplissait au dehors un travail dont la grandeur n'a pas été surpassée.

XII

Ce décousu dans les idées, cette incertitude dans les institutions ne pouvaient manquer d'engendrer les périls les plus sérieux sous le règne d'un enfant et sous l'administration d'un homme qui, après avoir eu d'abord à se défendre contre sa qualité d'étranger, avait maintenant à se faire pardonner sa grande fortune. Lorsque les plus redoutables problèmes politiques étaient posés chez nous pour la première fois, l'Angleterre en poursuivait la solution avec un fanatisme impitoyable, et les barricades se dressaient à Paris quand l'échafaud royal se préparait déjà dans Whitehall. Les dix années qui s'écoulèrent, de 1640 à 1650, ont une physionomie qui semble les rattacher au dix-neuvième siècle beaucoup plus qu'au dix-septième. Pendant que les idées républicaines prévalaient dans la Grande-Bretagne, la Catalogne revendiquait à main armée le droit de disposer d'elle-même; le Portugal retrouvait pour un moment, sous l'inspiration de sa nationalité reconquise, les jours

héroïques de son histoire; la domination espagnole disparaissait à Naples sous l'éruption de la lave populaire, et la Sicile se soulevait de son côté pour reprendre sa liberté. Ces révolutions retentissent dans les écrits des chefs de la fronde comme un écho lointain, mais continu. L'imagination du cardinal de Retz s'allume à toutes ces flammes et s'exalte par tous ces exemples; on retrouve dans Joly la trace de la passion et de l'ardeur puritaines, et les plus ardents parlementaires, malgré l'indignation qu'ils affectent chaque fois que l'on compare leur compagnie au parlement régicide, sont visiblement séduits par l'identité des dénominations, et ne voient dans le Mazarin qu'un autre Strafford à frapper. L'exemple de l'Angleterre agit simultanément sur les magistrats, qui se prennent de plus en plus pour des hommes politiques, sur le peuple, qui crie *vive la république* durant l'émeute[1], et sur la régente, pleinement convaincue que si la faction n'est écrasée, elle est en voie d'enfanter son Fairfax et son Cromwell.

En jugeant cette époque, on s'est, de nos jours, heurté à deux écueils. Frappés de l'importance de tant de problèmes soulevés, les uns ont résolûment rattaché au mouvement de 1789 la tentative faite en 1648 pour conquérir des garanties politiques, et sont allés jusqu'à dire que, « sous peine de désavouer nos propres antécédents, nous sommes obligés de reconnaître que les hommes de

[1] *Mémoires* du cardinal de Retz, journée du 13 mars 1649.

la fronde combattirent pour les intérêts les plus saints qui puissent mettre les armes aux mains d'un peuple libre[1]. » Les autres, savants explorateurs des scandales d'une société où tous les vices étaient parés de toutes les grâces, n'ont voulu voir dans le mouvement qui, de 1648 à 1652, souleva Paris, la cour, l'armée et toutes les compagnies souveraines, qu'un « chaos stérile de mutineries obstinées, de préventions aveugles, d'ambitions tracassières et de spéculations à courte vue, où tous les corps s'étaient abaissés, tous les hommes s'étaient amoindris..... temps honteux qui avaient été remplis par la désolation du royaume, par la perte de son unité au dedans et de son influence au dehors, par l'épuisement des ressources publiques et la misère des particuliers, sans qu'il soit sorti de ce long désordre une seule idée féconde pour la réparation des abus[2]. » La vérité est entre ces deux points de vue-là. Se placer au premier, c'est s'exposer à grandir des hommes très-inférieurs à leur rôle; adopter le second, c'est rapetisser le drame à la taille des acteurs et ne voir qu'un effet sans cause dans une révolution qui avorta, non parce qu'elle était sans objet, mais parce que ses auteurs n'étaient capables que d'une intrigue.

Les princes et les seigneurs que la fronde mit en scène, les grandes dames qui s'en amusèrent comme

[1] M. le comte de Sainte-Aulaire, préface de l'*Histoire de la Fronde*.

[2] M. A. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII et sous l'administration du cardinal Mazarin*, tome IV, chap. IV.

d'un intermède entre leurs amours, n'étaient point appelés à doter la France du bien qu'elle continue de poursuivre comme un mirage éternel. Cette aristocratie guerrière, qui répugnait à l'obéissance sans avoir le goût de la liberté, et qui dans ses fréquentes révoltes rechercha toujours plus volontiers le secours de l'étranger que celui du peuple, n'avait été à aucun moment de son histoire tentée par le rôle des barons de Jean Sans-Terre : si elle combattit souvent la royauté absolue, ce ne fut jamais avec la pensée de lui imposer des limites et de prendre dans ses conseils une importance analogue à celle qu'elle avait dans ses armées. Ses pères avaient tiré de tels profits des guerres civiles dans lesquelles le Béarnais avait acheté son royaume tout autant qu'il l'avait conquis, elle conservait elle-même un si cher souvenir des trésors partagés durant les troubles de la régence précédente, qu'en s'engageant dans la lutte entamée par les parlements contre le cardinal Mazarin, elle fit très-bon marché de toutes les questions politiques, ne se préoccupant que de celles qui affectaient ses intérêts personnels. La fronde est de toutes nos guerres civiles celle dans laquelle la pompe des mots a le plus contrasté avec l'humilité des choses; en se regardant, les pourfendeurs d'abus étaient exposés au péril des augures. Pendant que les bourgeois de Paris s'inquiétaient de Cromwell, de Masaniello ou de Gennaro Annese, et qu'ils ranimaient pour un jour leurs passions politiques au grand souvenir de la ligue, la fronde représentait pour le

prince de Condé deux ou trois gouvernements à joindre à ceux de sa maison, pour le duc de Beaufort la récompense de l'amirauté, pour le duc de Bouillon la récompense de Sédan, pour le duc d'Elbeuf de l'argent, pour le coadjuteur le chapeau, pour Mme de Chevreuse le ministère de son ancien amant Châteauneuf et le mariage de sa fille avec le prince de Conti ; c'était aussi pour Mlle de Montpensier la meilleure chance de trouver un mari, et pour Mme de Longueville le moyen le plus sûr pour vivre séparée du sien. Ce programme, écrit de la main même des intéressés, devint la base de toutes les négociations dont la main de la princesse palatine tenait les fils, et se colporta souvent dans les deux camps à la fois, sans que ces doubles manœuvres suscitassent d'ailleurs ni indignation ni étonnement.

Les magistrats, entrés dans la lutte à l'occasion de leurs prérogatives méconnues, n'avaient guère plus d'esprit politique que les seigneurs qui la continuèrent dans l'intérêt de leur fortune. L'horizon de la grand'-chambre était encore plus rétréci que celui du Louvre, et des hommes d'État seraient plutôt sortis de la poussière du champ de bataille que de la poussière des greffes. Élevés de génération en génération dans le culte de la royauté, les parlementaires se sentaient mal à l'aise et comme empêtrés dans la faction. On pouvait dire de tous ce que le cardinal de Retz dit quelque part du président de Blancmenil, qui fut pourtant l'un des ennemis les plus ardents de Mazarin, — que lorsque cet

homme-là allait le soir dans une réunion de frondeurs, il croyait aller au sabbat. Ces juristes dont Louis IX avait fait ses hommes liges, ces propriétaires de charges créées par la couronne ou acquises à deniers comptants, sentaient instinctivement qu'ils n'étaient ni les délégués de la nation, ni les censeurs légitimes du pouvoir. La contradiction qui existait entre leurs vieux devoirs et leurs récentes ambitions les écrasait de tout son poids; aussi se montrèrent-ils inconséquents par conscience, au risque de perdre leur cause par leurs vertus plus certainement qu'ils ne l'auraient fait par leurs vices.

La vie de palais ne préparait les magistrats ni aux habitudes ni aux spéculations de la vie politique. Voués à l'étude de la législation écrite et coutumière, les membres des cours souveraines demeuraient parfaitement étrangers à l'administration et aux finances, tout en prétendant au droit de les contrôler. Étaient-ils en bonne entente avec le pouvoir? ils vérifiaient les édits bursaux, sans s'inquiéter de savoir si les dispositions en étaient contraires ou conformes aux notions d'une saine économie politique. Étaient-ils en lutte avec lui? ils refusaient l'enregistrement, quels que fussent les besoins de l'État et la nature des dispositions proposées. Le contrôleur général d'Émery en faisait la pénible expérience, encore que plusieurs de ses édits, justifiés par la guerre, eussent du moins le mérite d'appeler enfin les capitalistes et les consommateurs à participer aux charges qui

ne portaient d'ordinaire que sur les producteurs agricoles.

L'opposition du parlement au ministère du cardinal Mazarin commença par des griefs tellement personnels à la magistrature, qu'il lui fut très-difficile de revêtir plus tard un caractère sérieusement politique. Si des questions théoriques touchant à des intérêts généraux se trouvèrent bientôt après soulevées par cette invincible logique qui gît au fond de toutes les agitations révolutionnaires, les magistrats reculèrent pleins d'épouvante devant ces questions redoutables aussitôt qu'elles se trouvèrent posées avec leurs conséquences nécessaires. Bien loin de provoquer la controverse entre les droits de la couronne et les droits de la nation, qui ne *s'accordent jamais mieux que dans le silence*[1], les parlements s'efforçaient d'étendre leurs prérogatives sans s'engager dans des discussions doctrinales qu'ils appréhendaient confusément de voir tourner contre eux-mêmes. De la sorte, placés finalement dans l'alternative ou d'agrandir le champ de bataille ou de le déserter, ils aimèrent mieux reculer jusqu'à l'obéissance passive que de continuer la résistance, au risque de tomber dans la sédition.

Ce ne furent ni les arrestations arbitraires, ni la mise en oubli des droits antiques de la nation, ni la guerre indéfiniment prolongée qui provoquèrent d'abord les ré-

[1] Le cardinal de Retz.

sistances parlementaires. On avait vu, au début de l'administration de Mazarin, toute la magistrature se soulever, parce que deux huissiers, apportant un arrêt du conseil du roi, étaient entrés la toque sur la tête et la chaîne au cou dans l'une des chambres des enquêtes ; et lorsque le gouvernement de la régente pouvait enfermer, sans forme de procès et sans recevoir d'observations, le duc de Beaufort à Vincennes, il était contraint de s'excuser humblement près de *messieurs* de la conduite des sieurs Tourte et Quiquebœuf [1]. Quand pour se procurer de l'argent à tout prix on eut imaginé de faire revivre des édits tombés en désuétude, par lesquels les propriétaires d'un nombre immense de maisons construites de bonne foi se trouvèrent menacés d'expropriation et de ruine, l'irritation du parlement devint plus vive, et il attaqua avec violence l'*édit du toisé*. Cependant sa résistance ne porta point sur le fond de la mesure elle-même. Dominé par l'esprit formaliste, qui faisait de ses membres les meilleurs des magistrats et les plus tristes des hommes politiques, il se borna à protester contre la disposition qui renvoyait les appels des jugements rendus par les officiers du Châtelet en matière de toisé au conseil du roi, au détriment de sa propre juridiction. Bientôt après, lorsque le contrôleur général, pour faire face aux charges énormes de la guerre, se trouva conduit à la dure extrémité de frapper d'un emprunt

[1] *Mémoires* d'Omer Talon, année 1644.

forcé les capitalistes, le parlement ne fit point à cette mesure d'objections tirées des périls ou de l'immoralité d'un tel principe. Une transaction, accueillie avec empressement par Mazarin, caractérise l'esprit de ce temps où, dans les diverses classes de la société française, la pensée politique ne passait guère l'horizon de la vie usuelle. Après de longues résistances, le parlement finit par enregistrer l'emprunt forcé, sous la condition formelle que tous ses membres en seraient exemptés, ainsi que les avocats, procureurs et notaires qui formaient la nombreuse clientèle des cours souveraines; puis, à la satisfaction de se libérer eux-mêmes ajoutant le plaisir plus grand encore d'atteindre leurs ennemis, les gens de loi, qui méprisaient et jalousaient les hommes de finances, firent porter exclusivement le poids de l'emprunt « sur les officiers comptables, traitants et fermiers entrés dans les prêts faits au roi, et ceux qui avaient exercé depuis vingt ans de grandes négociations en marchandises. »

Talon, qui nous a conservé ce curieux arrêt rendu sur ses conclusions, dit « que le public et les gens d'honneur comblèrent à cette occasion-là le parlement de bénédictions, tandis que les capitalistes s'émouvaient, soutenant que le crédit public était désormais perdu. » Il ajoute que le contrôleur-général criait aussi bien haut, et prétendait qu'une classe d'hommes ne pouvait, sans une injustice révoltante et sans grand péril pour la fortune publique, être seule comprise dans la taxe : observation des plus judicieuses à coup sûr, mais que n'admet

point l'avocat-général, attendu « qu'il s'agit de gens haïs et méprisés, possédant la plus grande partie des capitaux du royaume, comme il se voit par leur luxe en vêtements, en meubles et en festins, ce qui a rendu la mesure agréable à la compagnie, qui ne souffre qu'avec déplaisir la richesse de ces personnes [1]. » Enfin le président de Novion va plus loin, et s'écrie « qu'il y aurait justice à faire perdre à tous ces prêteurs l'argent qui leur est dû, attendu qu'ils ont assez profité les années précédentes; que ce sont des personnes pour la plupart de petite naissance, qui ont des biens immenses, dont la seule possession est capable de leur faire le procès. » Était-il possible de constituer sur des bases rationnelles le gouvernement d'un pays où de telles maximes étaient très-consciencieusement professées dans le sanctuaire de la justice? Et quelle étrange époque que celle où la notion générale du droit était aussi peu développée dans le cœur des plus nobles et des plus intègres magistrats!

Nonobstant la souplesse du cardinal Mazarin et les caresses prodiguées par lui aux membres influents du parlement, la lutte s'engageait plus ouvertement chaque jour entre le pouvoir et la magistrature, parce que le premier ministre n'avait plus d'autre souci que d'obtenir de l'argent pour défrayer la guerre, et que les magistrats, chefs naturels de la bourgeoisie, n'avaient de leur côté d'autre pensée que de repousser les mesures desti-

[1] *Mémoires* d'Omer Talon, tome Ier, année 1644.

nées à atteindre celle-ci. Dès 1645, une tentative avait été faite par les membres des compagnies souveraines pour s'assembler et délibérer en commun *sur les moyens de réformer l'État*. Ce premier essai d'ingérence dans la politique générale du royaume avait échoué contre l'indomptable fermeté de Matthieu Molé; mais il avait été suivi de l'arrestation de quatre magistrats, et deux d'entre ceux-ci étant accidentellement morts en prison, la crédulité publique avait accueilli les plus sinistres rumeurs avec cette facilité, indice infaillible de perturbations prochaines.

XIII

Les embarras financiers créés par sa politique extérieure contraignaient donc Mazarin à dévier de plus en plus de la ligne de conduite qu'il s'était proposé de suivre. Sa nature obséquieuse répugnait à la violence, et la violence lui devenait nécessaire. Lorsqu'il aurait voulu tout obtenir à l'aide de pratiques exercées sur les personnes, il se voyait engagé dans une lutte contre un grand corps, et conduit à gouverner à coups de lits de justice et d'emprisonnements arbitraires. Chaque nuit les magistrats qui s'étaient fait remarquer la veille par leur résistance à quelque nouvelle invention fiscale tremblaient de se voir enlevés de leur domicile; chaque jour le jeune roi traversait les rues de sa capitale pour se rendre au sein du parlement, qui ne subissait pas les

injonctions de la couronne sans en appeler au peuple de l'impuissance de ses efforts et de ce révoltant abus de l'autorité royale. Alors la population, s'attroupant dans les rues, s'entretenait du spectacle étrange donné par un enfant, par une femme et par un cardinal italien; elle s'indignait du mépris déversé par la cour sur le seul corps qui eût conservé quelque courage et quelque force pour la défendre; puis interprétant, comme il arrive d'ordinaire, les choses les plus simples dans le sens de ses passions surexcitées, elle remarquait que « quoique plusieurs fois le jeune roi eût porté un pourpoint et des chausses, et qu'il eût déjà monté à cheval, on lui mettait pour aller au parlement une robe d'enfant, aucuns disant que l'on voulait témoigner qu'encore qu'il fût à la bavette, il pouvait faire cette action. »

Cependant Mazarin était de plus en plus dominé par les événements. Placé dans l'alternative ou de ne pas payer les armées ou de prendre de l'argent dans toutes les poches, ne trouvant plus, au milieu d'embarras parfaitement connus à Madrid, aucune facilité pour conclure la paix dont il avait été si longtemps maître de fixer les conditions, ce ministre était conduit par les conséquences nécessaires de sa politique aux extrémités qui répugnaient le plus à sa nature. Chaque jour les inventions fiscales devenaient plus odieuses et les résistances plus menaçantes. Taxe sur les *aisés*, taxe sur les engagistes, application d'un droit d'entrée à la presque totalité des denrées alimentaires, création de charges innombrables

vendues à deniers comptants, aucun de ces moyens ne parvenait à combler l'abîme; mais chacun d'eux fournissait aux magistrats, auxquels était demeuré le droit de parler au sein de l'universel silence, l'occasion avidement recherchée de quitter le sanctuaire de la justice pour pénétrer dans celui de la politique. La crise fut imminente lorsque le premier ministre, à bout de voies, eut supprimé pour quatre années les gages de toutes les compagnies souveraines du royaume; car, bien que le parlement de Paris fut excepté de cette suppression, le cynisme même de la dispense lui commanda cette fois de résister avec une énergie plus grande encore.

On put comprendre alors combien le triomphe du despotisme avait préparé de chances à l'anarchie, et la France vit un spectacle qui, pour être moins saisissant que celui de nos grandes journées révolutionnaires, ne révélait pas moins le désordre profond que le défaut d'institutions avait amené dans les idées. Sous la parole de magistrats transformés en tribuns, malgré la prudence de son premier président, le parlement rendit un arrêt d'union avec toutes les compagnies souveraines [1], et des députés de toutes les chambres vinrent s'unir à ceux du grand conseil, de la cour des comptes, de la cour des aides et de l'Hôtel-de-Ville pour travailler en commun à une réformation générale de l'Etat. L'assemblée de la chambre de Saint-Louis peut étonner, à meil-

[1] 13 mai 1648.

leur droit que celle du Jeu-de-Paume, car les membres de l'Assemblée nationale avaient reçu du moins mandat du pays pour le constituer, tandis que les membres du parlement n'avaient été préposés par la couronne qu'au seul jugement des procès. Si la tentative de 1648 avait eu ses conséquences naturelles, elle aurait eu pour résultat définitif d'instituer entre la royauté et la nation une corporation indépendante de l'une et de l'autre, et dans laquelle seraient venues se confondre, par une sorte de monstrueuse unité, la puissance politique et la puissance judiciaire.

La cour ne se trompa pas sur la portée de cette manifestation redoutable. Pendant que le chancelier Séguier épuisait contre l'arrêt d'union l'arsenal de son érudition parlementaire, Mazarin, dans des entretiens secrets dont les *Mémoires* de Talon nous ont conservé la vivante physionomie, travaillait à détourner les esprits modérés d'une ligue qui semblait engager le parlement de Paris dans les voies terribles où marchait alors le parlement britannique; mais les périls évoqués dans l'avenir n'avaient guère plus d'effet que les précédents exhumés du passé, et la force seule pouvait arrêter, dans l'essor de son esprit d'entreprise, la magistrature et la bourgeoisie parisienne étroitement associées.

A peine l'arrêt d'union fut-il connu, qu'avec un empressement qui était un symptôme plus sérieux que tous les autres, la plupart des parlements du royaume lui donnèrent leur adhésion. L'on vit la chambre de Saint-Louis

continuer ses travaux en face de la cour, malgré des injonctions réitérées et nonobstant les efforts de Matthieu Molé pour arrêter un mouvement qu'il approuvait dans son principe, mais qu'il répudiait dans sa forme, de plus en plus irrégulière. De son autorité suprême, cette chambre révoqua les intendants de justice, réduisit les tailles d'un quart en faisant remise au peuple de l'arriéré; elle défendit sous peine de la vie de lever aucuns deniers autrement qu'en vertu d'édits vérifiés au parlement avec pleine liberté de suffrages. Enfin une disposition qui, dans ce temps-là, pouvait être considérée comme plus importante encore interdit de détenir aucun sujet du roi plus de vingt-quatre heures sans l'interroger et le remettre à son juge naturel.

XIV

La petite-fille de Philippe II assistait impuissante et désespérée à cette audacieuse démolition de l'autorité royale. *Brave comme un soldat qui ne connaît pas le danger*, ainsi que le disait son ministre, la régente aurait voulu tout d'abord courir sus aux factieux; mais le cardinal doutait du succès d'une attaque contre une population unanime dans ses colères et qui avait derrière elle toute la magistrature française; il appréhendait surtout de perdre la direction des événements, s'il la remettait aux chefs de l'armée, beaucoup plus redoutables pour lui que les parlementaires. Mazarin se décida donc

à ouvrir une négociation simulée entre le *parlement, tout infecté de la passion du bien public*[1], et la royauté, résolue d'avance à se délier d'engagements pris avec des séditieux, et qu'elle considérait comme parfaitement nuls en soi. De tels colloques, où les uns promettaient ce qu'ils entendaient ne pas tenir, où les autres, en se voyant dépassés par les violences populaires, arrivaient à s'effrayer de leur audace, étaient de tout point le fait du duc d'Orléans, l'homme du royaume le plus expert dans l'art de commencer sans finir et de parler sans conclure ; mais, à la nouvelle de la bataille de Lens, l'audace revint à la cour avec la victoire, et Mazarin céda à l'illusion trop ordinaire de croire qu'un gouvernement discrédité peut mettre la violence sous le couvert du succès. Paris fut occupé militairement, et tandis que l'on tapissait Notre-Dame des drapeaux pris à l'ennemi, six magistrats, arrachés des bras de leurs familles, étaient jetés en prison. Un peu plus tard, l'ancien garde des sceaux Chateauneuf était enlevé dans sa maison de Montrouge, et Chavigny, alors gouverneur de Vincennes, allait prendre place au donjon de sa propre forteresse. C'était ainsi que le gouvernement répondait à l'article dit *de la sûreté publique*, délibéré avec tant de chaleur dans la salle de Saint-Louis, article qui, entre tous les autres, avait surtout excité l'indignation d'Anne d'Autriche, parce qu'il aurait en effet arraché au pouvoir ce qui était devenu depuis deux générations son arme usuelle et préférée.

[1] Madame de Motteville.

On sait comment le peuple, ameuté aux cris de la servante du vieux Broussel, s'empara de tous les postes occupés par les troupes du maréchal de La Meilleraye, et comment il se fit que le coadjuteur de Paris, descendu dans la rue avec la pensée d'arrêter le mouvement, se trouva conduit, par les dédains de la cour, à en devenir l'instigateur et le chef. Il n'y a rien à apprendre sur cette marche moitié triomphale, moitié sinistre, du parlement, à travers les rues barricadées, pour aller au Palais-Royal exiger, au nom des masses plutôt qu'au sien, la liberté immédiate des prisonniers et l'engagement de travailler sans retard au redressement de tous les griefs. Personne n'ignore comment la régente et son ministre s'enfuirent nuitamment de Paris, afin de préparer le siége de cette ville, où l'insurrection, servie par toutes les forces de la bourgeoisie et du peuple, parvint à organiser une résistance égale à la grandeur du péril. On sait par cœur tous les incidents de cette lutte de quatre années qui embrasa une notable partie du royaume, et finit par prendre à Bordeaux, en se greffant sur l'esprit provincial, toujours vivant dans la Guienne, des proportions plus formidables que dans la capitale. La trahison de M. de Turenne, l'intervention du grand Condé en faveur de la cour dans la première période de cette crise, les exigences altières de ce prince, sa détention et sa présence à la tête des armées espagnoles, qu'il conduit contre Turenne, rendu à lui-même et à la France, les variations des acteurs, tellement soudaines et tellement fréquentes, qu'elles donnent

à ce drame sanglant tout l'imprévu d'une pièce à tiroirs; les premiers germes de la liberté politique s'étiolant dans les boudoirs, et de généreuses inspirations aboutissant aux calculs les plus sordides; ce tableau, formé d'épisodes aussi décousus que les idées, aussi mobiles que les haines et les amours, ne saurait être encadré dans les bornes d'une étude sans perdre ce qui en constitue la couleur et la vie. Je me propose d'ailleurs de peindre un homme. Je n'ai donc à rappeler les événements que dans la mesure nécessaire pour faire comprendre comment cet homme, à la suite d'une crise qu'il n'avait pas prévue et qu'il ne sut point diriger, finit pourtant par dominer tous ses ennemis, en demeurant le représentant obstiné de l'unité du pouvoir devant l'incohérence de tous les projets, l'impuissance de toutes les tentatives et l'impudeur de toutes les trahisons.

XV

Deux éléments se produisirent ensemble dans la fronde, pour s'y paralyser mutuellement. Jusqu'à la paix de Paris et à l'emprisonnement du prince de Condé [1], le mouvement fut presque toujours dominé par la magistrature, chez laquelle l'esprit des temps nouveaux était incessamment aux prises avec les doctrines absolutistes qu'elle avait héritées de ses prédécesseurs; mais

[1] 18 janvier 1650.

lorsque les seigneurs, unis aux parlementaires, eurent fait de ces derniers leurs instruments, quand Condé fut devenu le chef des armées recrutées par l'insurrection, celle-ci n'articula plus ni un grief public, ni une pensée de redressement. Durant cette seconde période de la guerre civile, dont la violence redoubla avec la frivolité de ses inspirations nouvelles, Mazarin n'eut à compter qu'avec des intérêts particuliers, cyniquement exposés et plus cyniquement satisfaits. Les conférences de Rueil, tenues pendant le séjour de la cour à Saint-Germain entre les ministres de la régente et les délégués de l'insurrection, signalèrent le point culminant de l'influence parlementaire dans ces troubles, car après cette période la magistrature servit des idées toujours étrangères et le plus souvent opposées aux siennes.

Dans le colloque dont les incidents journaliers agitaient la bourgeoisie, qui gardait en armes les portes de la capitale, les divers articles promulgués dans la chambre de Saint-Louis furent successivement débattus et acceptés. Les députés du parlement allèrent même jusqu'à régler avec le surintendant des finances les recettes et les dépenses de l'État. Ce droit, tout exorbitant qu'on eût pu le trouver en lui-même, ne souleva pas même d'objection. Mazarin en faisait rarement; lorsque ses convictions étaient froissées, il ne résistait jamais, parce qu'il se réservait d'échapper toujours, et des engagements avaient trop peu de valeur à ses yeux pour qu'il trouvât quelque difficulté à les prendre. Il se montra

d'autant plus coulant à Rueil, qu'à tout examiner, il s'inquiétait plus de l'armée royale que des milices parlementaires, et que le bonhomme Broussel le préoccupait moins que le prince de Condé, alors à la tête des troupes de la reine. Mazarin ne voulait discuter aucun des articles, afin de rester plus libre pour les révoquer tous en temps opportun. Il s'engageait dans d'interminables conversations dont on ne rapportait rien de précis, quoiqu'on en sortit ébloui par son esprit et fasciné par ses demi-promesses. « Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer, de jeter des lueurs, de les retirer, de donner des vues, de les brouiller, et son génie était tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour des négociations[1]. »

Toutefois le système de son ministre ne put prévaloir complétement auprès de la régente, et celle-ci résista avec une sorte de désespoir à l'article qui stipulait le renvoi de tous les citoyens devant leurs juges naturels. Le droit d'incarcération arbitraire paraissait en ce temps-là tellement inhérent à la royauté, qu'Anne d'Autriche considérait comme un crime d'en faire, ne fût-ce que pour un jour, l'abandon nominal. Le prince de Condé, malgré ses souvenirs de famille et le sort qui l'attendait bientôt lui-même, partageait pleinement sur

[1] *Mémoires* du cardinal de Retz, livre IV.

ce point les répugnances de la reine. Cependant, « quoiqu'il valût mieux pour le roi sacrifier une partie du royaume que de faire un tel préjudice à son autorité, et encore qu'on le fît avec l'intention de l'annuler, la nécessité y contraignit, dit un des négociateurs de la régente, et le parlement revint à Paris, chargé des dépouilles de notre honte, et enregistra cette déclaration [1]. »

Celle-ci demeura stérile, comme tout ce qui sortit de ces temps incertains jetés entre le passé et l'avenir, sans posséder les robustes convictions qui firent la puissance des hommes de la ligue, ni les ardentes espérances qui enflammaient la génération révolutionnaire. Les principaux articles de cet acte ne furent que vaguement rappelés dans le traité négocié en 1649 entre la régente et le parlement; et quand la guerre eut recommencé, quand la direction en eut été remise aux princes et aux grands seigneurs, ces généreux principes ne figurèrent plus, même pour mémoire, dans aucun des innombrables programmes d'accommodement journellement enfantés à cette époque, durant laquelle, après le plaisir de se battre, on n'en connaissait pas de plus grand que celui de négocier.

Il y avait sans doute dans la déclaration du 24 octobre, comme le veut M. de Sainte-Aulaire, le germe d'un bill des droits; mais pour qu'il en sortît des conséquences pratiques, il aurait fallu d'abord que le parlement se

[1] *Mémoires* du comte de Brienne, deuxième partie.

crût sérieusement en mesure de représenter la nation au même titre que les états-généraux, dont il abhorrait le souvenir sans parvenir à l'étouffer; il aurait fallu surtout qu'il ne reculât pas devant les redoutables questions de souveraineté que l'Angleterre posait alors, et que la France allait aborder un siècle plus tard. Or rien ne ressemblait moins aux constituants de 1789 que les parlementaires de 1650.

Ces hommes-là différaient de toute la distance qui sépare l'esprit traditionnel de l'esprit rationaliste : pendant que les uns étaient insolents parfois jusque dans l'obéissance, les autres étaient respectueux jusque dans la rébellion. Lorsque, dans la terrible journée où Mathieu Molé déploya les plus hautes qualités qui aient jamais honoré la nature humaine, l'avocat Deboisle, au centre d'un groupe de démagogues armés, se fut écrié, pour violenter les délibérations de la cour, que « le peuple seul faisait les rois, lesquels faisaient les parlements, » il se manifesta jusque sur les bancs les plus ardents des enquêtes un sentiment d'étonnement et d'indignation qui s'adressait moins à l'audace de l'attentat qu'à l'audace même de la pensée. Trop de soucis troublaient la conscience des magistrats, lorsqu'ils luttaient contre l'autorité royale, pour que le résultat final d'un pareil conflit ne fût pas deviné par la sagacité de Mazarin. Cette situation fausse, qui interdisait aux cours de justice de devenir le centre d'une résistance politique au pouvoir absolu, se développa avec la crise elle-même. Au

début, le parlement de Paris, assisté par ceux de Normandie, de Guienne et de Provence, s'était senti très-fort pour résister à l'enregistrement des mesures fiscales et pour réclamer la mise en liberté de ses membres arbitrairement détenus, car c'était un double droit auquel il avait toujours prétendu. Lorsque plus tard il se fut trouvé engagé dans une résistance armée, il fit des efforts inouïs pour maintenir un caractère purement conservatoire de son propre droit aux mesures les plus manifestement agressives.

S'il réclama l'éloignement de Mazarin des conseils de la régente, ce fut en invoquant les dispositions d'un arrêt rendu en 1617 contre les ministres étrangers, à l'occasion du maréchal d'Ancre. S'il alla plus tard jusqu'à l'odieuse extrémité de provoquer les citoyens à l'assassinat d'un prince de l'Église, premier ministre de sa souveraine, et s'il s'engagea solennellement à en payer le prix, ce fut parce que le cardinal, en conservant le pouvoir malgré les arrêts rendus contre lui, avait méconnu l'autorité de la chose jugée, et s'était ainsi constitué, d'après l'étrange doctrine du parlement, en rébellion contre le roi. On demeurait en paix avec soi-même tant qu'on ne donnait d'arrêts que pour organiser sa propre défense. Quand l'armée parlementaire était attaquée par celle de la cour, *messieurs* trouvaient légitime que leurs soldats ripostassent; mais lorsque les généraux de l'insurrection voulaient prendre l'offensive, ou bien lorsqu'ils s'emparaient des caisses du gouverne-

ment royal pour augmenter leurs ressources en affaiblissant celles de l'ennemi, encore que l'état de guerre rendît ces actes parfaitement licites, le parlement ne manquait pas de s'émouvoir. Il s'indignait des attentats commis par ses propres officiers contre les soldats et les deniers de Sa Majesté; il protestait de sa fidélité inviolable, et n'aurait pas été éloigné de verbaliser contre lui-même.

XVI

Le cardinal de Retz a crayonné, dans quelques-unes de ses meilleures pages, la physionomie d'une séance dans laquelle ordre fut donné à tous les échevins, sous peine de haute trahison envers le roi, d'interdire aux troupes de son ministre l'entrée des villes du royaume, et à tous les citoyens de lui courir sus, en refusant asile et retraite à ses parents, alliés et domestiques. Après cette peinture animée et pittoresque, l'auteur poursuit ainsi: « Vous croyez que le cardinal est foudroyé par le parlement, en voyant que les gens de loi même enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre? Nullement. Au même instant que l'on donnait cet arrêt avec une chaleur qui allait jusqu'à la fureur, un conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assemblaient pour le service du Mazarin se moqueraient de toutes les défenses du parlement, si elles ne leur étaient signifiées par des huissiers qui eussent de

bons mousquets et de bonnes piques, ce conseiller, qui ne parlait pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soulèvement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus sotte et la plus impertinente chose du monde. Et toute la compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenait qu'à Sa Majesté... Accordez, s'il est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du roi avec l'arrêt qui, au même moment, défend à toutes les villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Il y a là des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables ; mais l'expérience nous fait connaître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux [1]. »

Ces contradictions de la conscience et de la probité demeurent respectables, lors même qu'elles aboutissent au ridicule. Toutefois, en présence de tant de scènes où l'hésitation engendra l'impuissance, comment ne pas confesser que l'institution la plus fatale à l'organisation constitutionnelle de la France a été celle de ses parlements, qui masquèrent tous les progrès du despotisme sous la vaine solennité de leurs formes, et perdirent la cause de la liberté politique en en subordonnant le succès à celui de leurs propres prétentions? Il en coûte de porter un tel jugement et de trouver inutiles tant de vertus ; il en coûte davantage d'avoir à frapper d'un arrêt plus sévère encore l'héroïque noblesse française, en la mon-

[1] *Mémoires* de Retz, liv. IV.

trant si tristement inférieure à sa tâche durant cette minorité de Louis XIV, qui fut peut-être l'époque décisive de son histoire. Du moment où elle eut pris la direction du mouvement organisé d'abord par la bourgeoisie contre le cardinal Mazarin, ce ministre vit fort bien que le péril d'une révolution politique était écarté, et qu'il n'avait plus à faire face qu'à une grande intrigue tramée dans les salons, continuée sur les champs de bataille, et qu'il s'agissait de dénouer par le procédé immémorial usité depuis la guerre du *bien public*. On sait comment s'opéra cette substitution de l'influence aristocratique à l'influence parlementaire, et quelles circonstances firent succéder la fronde des princes à celle des magistrats.

XVII

Ce n'est point avec quelques régiments de gardes bourgeoises et le produit de la taxe des portes cochères qu'il venait de décréter que le parlement pouvait entretenir une armée, et que la population parisienne pouvait soutenir un siége. Fort résolus à tromper les prévisions de la cour et à ne pas se rendre la corde au cou sitôt que le pain de Gonesse viendrait à leur manquer, les citoyens étaient contraints de chercher des chefs en dehors de leurs propres rangs, au risque de voir leur cause y perdre bientôt son propre caractère. Dans un temps où les forteresses appartenaient à leurs comman-

dants, où les provinces se trouvaient dans la dépendance personnelle de leurs gouverneurs, où les généraux désignaient eux-mêmes tous leurs officiers, il fallait, pour opposer une armée à celle de la cour, que l'insurrection se donnât des chefs titulaires des grandes charges et des grands commandements militaires. Aussi quelles acclamations ne retentirent point dans Paris lorsqu'on y vit entrer, pour offrir son épée au parlement, le duc d'Elbeuf, qui, tout cadet ruiné qu'il était, n'en appartenait pas moins à ce sang de Lorraine, cher à la bourgeoisie française, depuis la grande lutte religieuse! En même temps se présentait le duc de Bouillon, frère aîné du maréchal du Turenne, homme d'une moralité plus douteuse que son talent, et qu'attirait l'espoir de repêcher en eau trouble sa belle principauté de Sédan, qu'il avait dû céder au roi Louis XIII pour sauver sa tête. Bientôt le coadjuteur, que l'imprévoyance de la cour avait poussé à mettre au service de l'émeute une ardeur qu'il aurait dépensée beaucoup plus volontiers au service du pouvoir, contribua, par son infatigable activité, à rallier à la cause dans laquelle on l'avait jeté des auxiliaires plus puissants que lui-même. La duchesse de Longueville se présenta escortée du prince de Conti, son plus jeune frère, du prince de Marsillac, son amant, et donnant aux hommes de l'Hôtel-de-Ville, qu'elle avait choisi pour sa demeure, l'assurance du concours de son époux, gouverneur de la Normandie.

Personne n'ignore que durant cette première pé-

riode de la guerre civile, le chef de la maison de Condé s'était, après de très-longues hésitations, décidé à porter dans le parti de la régente le poids de sa gloire et de son génie militaire. « Il s'y était résolu, dit un contemporain, dans l'espoir qu'il allait devenir le maître du cabinet et de la fortune du cardinal, qu'il pourrait plus tard détruire quand il voudrait regagner l'affection publique, en le sacrifiant au parlement et au peuple. Ce fut dans cette pensée que Son Altesse fit offrir ses services à la reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté[1]. »

A défaut du vainqueur de Rocroy, qui ne devint le chef de la fronde qu'après avoir été son plus redoutable ennemi, la faction accueillit avec enthousiasme le prince de Conti, dont elle fit son général. On peut juger de sa tournure militaire par cette circonstance si connue, que le prince de Condé, passant devant un singe, hôte habituel du palais de Saint-Germain, ne manquait jamais de s'incliner jusqu'à terre pour saluer le *généralissime des Parisiens*. Cette ressemblance compromettante n'empêchait pas le jeune prince de vouloir se marier et de trouver fort mauvais que son aîné prétendît le faire cardinal malgré lui. Conti appartenait d'ailleurs à Mme de Longueville, sa sœur, par une tendresse dont la malveillance contemporaine calomniait sans doute l'ardeur. Il la suivit dans toutes les vicissitudes de sa vie, et sa qualité de prince du sang le

[1] *Mémoires* de Guy Joly, année 1649.

porta, tant que son frère ne s'y plaça pas lui-même, à la tête d'une crise qui, comme toutes les insurrections, recherchait un drapeau plutôt qu'un guide. Une autre bonne fortune était réservée à la fronde, et le cardinal de Retz l'a célébrée avec sa fatuité habituelle : « Il me fallait un fantôme, et, par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme était petit-fils de Henri le Grand, qu'il parlait comme on parle aux halles, et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds. Je nommai, je louai et je montrai M. de Beaufort ; le feu prit en un instant. »

Le duc de Beaufort, tout récemment échappé de Vincennes, où le bon plaisir de la reine l'avait retenu cinq années, semblait fort à sa place à la tête d'une insurrection qui n'avait été à son origine qu'une protestation généreuse contre l'arbitraire ; mais les griefs qui l'avaient provoquée ne touchaient ni les princes venus pour prendre séance au parlement ni le flot des gentilshommes qui se pressaient derrière eux. Ce que voulaient les généraux de l'armée parlementaire, c'était prolonger la lutte, afin d'être en mesure de faire leurs conditions meilleures avec la cour en se montrant plus à craindre ; ce qu'ils demandaient en attendant, c'était de conserver sans contrôle la manutention des deniers publics, dont les ducs d'Elbeuf et de Bouillon usaient avec une liberté qui commençait à dégriser les plus furieux frondeurs. Ces princes aspiraient à se débarrasser le plus vite possible des exigences des magistrats, pour traiter sans entrave avec l'Espagne, qui avait envoyé déjà des plénipo-

tentiaires près de l'insurrection parisienne. Appeler en France l'archiduc gouverneur général des Pays-Bas, faire appuyer ses mouvements par l'armée de M. de Turenne dont on venait négocier la défection, et, au moyen de la remise de quelques places de guerre, se faire comprendre personnellement pour des avantages considérables dans le traité à intervenir entre la France et l'Espagne, tel fut le programme de cette politique, naïvement confessée dans tous les mémoires du temps, et dont les nobles auteurs ne songeaient point à se défendre comme d'une inspiration criminelle. Dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, où retentissaient jour et nuit le son des violons et le bruit des armes, ni les nobles dames qui fascinaient les bons échevins par la douceur étudiée de leur sourire, ni les nombreux gentilshommes parés de leurs couleurs et prêts à mourir pour elles, ne s'inquiétaient des actes de la chambre de Saint-Louis; ils songeaient plutôt à faire mettre leurs ennemis à Vincennes qu'à fermer les prisons d'État, et les négociations ouvertes avec l'archiduc et le comte de Fuensaldagne les préoccupaient beaucoup plus que les articles débattus dans l'argot du palais entre le premier président et le chancelier.

Aussi les généraux menacèrent-ils de rompre à main armée, en ameutant la populace, les conférences qui amenèrent la première paix de Paris. Le parlement dut donc ouvrir, pour les apaiser, une négociation nouvelle, et réclamer de la cour la satisfaction de toutes

les prétentions personnelles, dont il fut donné note écrite, laquelle, en omettant les demandes innombrables d'argent, de pensions et de grades introduites par les subalternes, se résumait ainsi dans ses exigences princières : « M. le prince de Conti demande l'entrée au conseil et une place forte dans son gouvernement de Champagne ; M. le duc de Bouillon demande pour lui la restitution de Sédan, pour M. de Turenne le gouvernement d'Alsace et celui de Philisbourg, pour M. de La Trémoille le comté de Roussillon et la principauté de Montbéliard ; M. le duc d'Elbeuf demande pour lui le gouvernement de Picardie, pour son fils le gouvernement de Montreuil ; M. le duc de Longueville demande le gouvernement de Pont-de-l'Arche ; M. le maréchal de La Mothe demande le gouvernement de Bellegarde ; M. le duc de Beaufort demande la charge de grand-amiral. »

Qu'on s'étonne après cela que la vieille gaieté gauloise ait retrouvé dans *le Courrier burlesque* certaines inspirations de la *Ménippée*, et qu'un mouvement commencé pour la réforme de griefs légitimes ait fini par le gros rire de la foule et par une soumission absolue au seul pouvoir qui n'eût point encore étalé son impuissance ou sa honte ! Mazarin se tint pour vainqueur du moment qu'il sut à quel prix il pouvait acheter la victoire. Si exorbitantes que fussent des prétentions personnelles, il les accueillait toujours sans étonnement, avec une sorte de complaisance. Conformément à la

maxime de l'un de ses plus illustres adversaires, il promettait selon ses espérances, en ne tenant jamais que dans la mesure de ses craintes [1]. Enfin, lorsque ces prétentions se produisaient sous une forme collective et comminatoire, il appliquait la méthode de Louis XI, qui consistait à dissoudre toutes les ligues en traitant à part avec chacun des associés. Ceci lui réussit dans cette circonstance comme dans toutes les autres.

Cependant le jour des grandes épreuves était arrivé pour le cardinal, car la fronde allait devenir un duel non moins terrible que honteux entre le premier prince du sang et le premier ministre de la couronne. Condé avait ramené la cour dans Paris, et ne ménageait à Mazarin, qu'il consentait encore à protéger de son épée contre les antipathies populaires, ni les menaces, ni les dédains, ni surtout les exigences. Un retard à l'accomplissement de ses volontés lui paraissait audacieux, une résistance lui aurait semblé criminelle. Ses serviteurs rançonnaient le ministre sous le couvert de son nom, et l'insolence des *importants* de M. de Beaufort était dépassée par celle des *petits-maîtres* de M. le Prince. Chez celui-ci, les défauts germaient sur les qualités, comme des rameaux qui détournaient en l'épuisant la séve d'un tronc héroïque. Profondément dévoué à la royauté, professant jusqu'au sein de l'insurrection le plus outrecuidant mépris pour les résistances légales et les pré-

[1] La Rochefoucauld, *Pensées et Maximes.*

tentions bourgeoises, Condé était pourtant le moins respectueux des princes, le plus indocile des sujets. Avec les idées d'un cavalier, il avait les allures d'une tête-ronde : contradictions déplorables, qui imposèrent durant dix années au vainqueur de l'Espagne la destinée d'un Coriolan, et armèrent contre le trône et contre la France le prince le plus français et le plus monarchique qui soit peut-être jamais sorti de la royale maison de Bourbon.

XVIII

Mais si Condé était un auxiliaire fort incommode, l'immense clientèle de sa maison, non moins que son influence dans l'armée, en faisait le plus redoutable des ennemis. Pourtant, comme il n'entretenait aucune arrière-pensée menaçante pour la sécurité du trône, qu'il aspirait à dominer le pouvoir et point du tout à l'ébranler, l'intérêt du jeune roi aurait commandé à son ministre de fléchir devant l'orgueil du prince pour n'avoir pas à reculer devant son épée. En s'inspirant de son amour-propre humilié pour frapper une si haute tête, Mazarin commit une double faute. D'abord il se plaça dans une situation toujours désavantageuse à un homme public, car il mit sa politique en contradiction avec sa propre nature; il fit un acte de violence auquel n'avait point préparé sa conduite et que son caractère le rendait incapable de soutenir, si bien qu'on y vit un

accident plus qu'un système, et qu'il souleva l'opinion sans l'intimider. Ensuite il eût le tort plus grave de fournir à ses ennemis un grief légitime et de donner lui-même un chef à un parti qui n'en avait point. Prendre un plaisir d'écolier à profiter d'une reprise de confiance pour se faire remettre par Condé lui-même, en sa qualité de chef de l'armée, les ordres relatifs aux détails de sa propre incarcération en arguant de l'arrestation prétendue d'un autre prisonnier d'État, c'était abaisser la politique jusqu'à l'escamotage. Appeler, après une réconciliation toute récente, trois princes du sang dans le cabinet de la reine pour les arrêter dans l'effusion d'une conversation privée, c'était importer en France les plus odieuses traditions de l'Italie; les enfermer à Vincennes sans aucune forme de procès, c'était violer avec effronterie l'un des grands principes pour lesquels la population de Paris venait de verser une première fois son sang; c'était enfin sceller de sa propre main l'union de toute la magistrature avec la noblesse, dont les femmes étaient surtout ardemment dévouées au jeune héros qui comptait moins de lustres que de victoires.

Sitôt que Condé fut malheureux, on oublia ses torts pour ne songer qu'à sa gloire. Ceux qu'avait irrités son orgueil inclinèrent à le trouver légitime, en voyant le peu que pesaient tant d'aïeux et tant de triomphes auprès d'un homme qui n'avait rien de français ni dans le sang ni dans le cœur. Transféré avec ses deux frères

de Vincennes à Marcoussy, et de ce château fort dans la citadelle du Havre, Condé, tout despote qu'il fût lui-même, devint pour un temps le symbole de toutes les aspirations généreuses. L'acte de violence préparé par Mazarin avec plus de duplicité que de réflexion bouleversa toutes les situations politiques sans améliorer aucunement celle du premier ministre. Si le peuple de Paris fit tout d'abord quelques feux de joie en voyant frapper l'homme qui venait de réduire la capitale, il comprit vite que ce prince, si antipathique qu'il fût à la démocratie, lui appartiendrait du moins par ses haines, lien plus indissoluble entre les hommes que celui des idées. Le même retour vers M. le Prince s'opéra au sein du parlement, que Condé avait si souvent outragé par ses dédains, et dans l'enceinte duquel on le vit lever la main sur le conseiller Quatresous, qui osait le contredire.

Entraînée par le mouvement de l'opinion publique, alarmée de l'extension de la guerre civile, qui se ranimait dans les provinces, et que la noble épouse du héros captif poursuivait avec ardeur à Bordeaux, la magistrature rentra dans la lutte, mais enchaînée cette fois à la cause des grands, et sans aucun moyen de faire prévaloir les intérêts qu'elle seule représentait alors au sein de la nation. Indigné que Mazarin partît à la tête de l'armée royale pour soumettre la Guienne, et qu'il couvrît de son approbation les actes criminels du gouverneur de cette province, dans l'espérance longtemps

poursuivie d'unir l'une de ses nièces au fils du duc d'Épernon; ému, comme le sont toujours les assemblées à la vue de la vieille princesse de Condé venant se réfugier dans son sein pour embrasser l'autel de la justice et de la loi, le parlement rendit un arrêt solennel pour réclamer de la reine la liberté des trois princes et l'éloignement immédiat du cardinal.

Mazarin n'avait donc retiré aucun fruit de l'acte sur lequel il avait compté pour intimider ses ennemis. Au lieu de les désarmer, il avait redoublé à la fois leur nombre et leur audace. Quelques-uns des chefs de la première fronde, ennemis personnels de Condé, avaient, il est vrai, au lendemain de l'événement, comblé en partie les vides laissés au Palais-Royal par tout le parti des princes, retiré dans ses gouvernements ou déjà en campagne. Gondy s'était rapproché de Mazarin pour conquérir cette barrette rouge, but principal des agitations d'une vie où la stérilité des idées sérieuses se dissimule sous une phraséologie admirable; mais le coadjuteur n'avait pas tardé à démêler, à travers les chaleureuses protestations de l'Italien, la résolution arrêtée de ne point concourir à élever un homme auquel Mazarin faisait gratuitement l'honneur de croire qu'il avait la volonté réfléchie de devenir son rival. La duchesse de Chevreuse, qui trouvait bon que la faiblesse de sa fille lui rattachât un prêtre encore plus libertin que séditieux, avait aussi repris, depuis l'emprisonnement des princes, d'étroites liaisons avec la

reine et avec son ministre; mais Mme de Chevreuse n'était guère plus accoutumée à ne suivre qu'une seule intrigue qu'à n'avoir qu'un seul amant. Pendant qu'elle se rapprochait de Mazarin, elle entrait avec Gondy dans la négociation ouverte, sous les auspices de la palatine, par les représentants du parti des princes pour préparer leur mise en liberté. Mme de Chevreuse proposait sa fille, et le coadjuteur offrait sa maîtresse pour servir de lien entre la vieille et la nouvelle fronde. A la stipulation principale relative au mariage de Mlle de Chevreuse avec le prince de Conti, chacun ajoutait à tour de rôle, selon l'importance qu'il s'attribuait, la longue liste de ses exigences, depuis le gouvernement des provinces jusqu'aux pensions et aux grosses abbayes; aucune de ces prétentions n'était ni contredite ni discutée, et l'humilité ne semblait pas moins exclue de ce monde que la pudeur. Anne de Gonzague, diplomate et tabellion du parti, voyait chaque jour de nouvelles signatures apposées aux actes dont elle était dépositaire.

La mode s'en mêla comme l'ambition; chacun voulut être de la noble cabale qui stimulait par la perspective de tous les profits l'ardeur de toutes les vanités. L'entraînement universel finit par gagner jusqu'au timide Gaston d'Orléans lui-même, influencé par Mlle de Montpensier, sa fille, qui commençait à jeter dans la balance du parti le poids d'une personnalité originale et touchant à la grandeur autant qu'il est donné à la futilité d'en approcher. Monsieur avait approuvé sans

hésiter l'incarcération des trois princes, car cette mesure avait pour conséquence de le laisser sans rival à la cour, et durant plusieurs mois il avait paru beaucoup moins préoccupé du soin de les rendre à la liberté que de celui de les maintenir sous sa propre garde. Il semblait donc moins en disposition que tout autre de concourir à l'œuvre élaborée par la princesse palatine au profit de la branche cadette de la maison royale; mais chez Gaston la jalousie ne passait jamais qu'après la peur. Il se décida donc, quoique fort à contre-cœur, à être de l'avis de tout le monde et à se séparer de Mazarin, qui, dans cette circonstance décisive, avait eu à ses yeux l'irréparable tort de n'avoir point réussi. Tout tremblant et tout incertain, il signa le traité de la même façon, disait Mlle de Chevreuse, « qu'il aurait signé la cédule du sabbat, si elle lui avait été présentée par son bon ange. »

L'échec était donc complet. Une année ne s'était pas écoulée depuis le coup d'État de 1650, que Condé dans les fers était devenu, au détriment de Mazarin au pouvoir, le maître de la situation, comme on disait naguère dans une langue qui ne se parle plus. Alors se déroula un spectacle étrange, et j'éprouve quelque orgueil pour mon temps à dire que le régime parlementaire n'a jamais rien présenté d'analogue, même dans ses plus mauvais jours. On vit Mazarin entrer lui-même dans la négociation secrète ouverte par les agents des princes pour leur mise en liberté, et trahir les hommes de la

vieille fronde, qui le trahissaient à leur tour. On vit un cardinal, premier ministre, déployer toutes les ressources de la souplesse, épuiser toutes les protestations de l'humilité, pour rétablir des rapports avec les hommes qu'il venait d'offenser mortellement, et offrir la liberté à Condé en même temps qu'il s'engageait, dans un sens tout contraire, avec le coadjuteur, qui, de son côté, se jouait du cardinal. De tels procédés révolteraient, sans nul doute aujourd'hui, quiconque a traversé les affaires sous l'éclat de la publicité, et pourtant ils ne blessaient ni tant de femmes spirituelles lancées dans l'intrigue avec l'emportement de la passion, ni tant de gentilshommes qui portaient dans les affaires publiques des mœurs dont ils auraient rougi dans les affaires privées.

Ce fut durant ces négociations, suivies simultanément avec trois partis opposés, que fut cimentée entre Mazarin et la princesse palatine une liaison qu'explique l'affinité de ces deux natures, et dont le cardinal a laissé dans son testament un éclatant témoignage. Les rapports secrets entre le ministre et les agents du parti des princes prisonniers nous ont été racontés, comme une chose parfaitement simple en elle-même, par des esprits fort distingués. Au premier rang de ceux-ci figure Pierre Lenet, qui, dans le cours de ses missions en Bourgogne et en Guienne pendant la guerre civile, déploya des qualités politiques rares dans ce temps-là. L'étroite union de Mazarin avec le prince de Condé contre le duc

d'Orléans et le parti de la vieille fronde, tel était le programme politique de Lenet. Le duc de La Rochefoucauld était entré un moment dans la même pensée. Pendant que le coadjuteur, que ce même La Rochefoucauld chercha bientôt après à faire assassiner dans le palais du parlement, sortait de chez Mazarin, caché sous un manteau à l'espagnole, l'amant de Mme de Longueville y entrait sous un déguisement non moins complet, et Mazarin, une lanterne sourde à la main, ouvrait lui-même, « au risque de se livrer au meilleur ami de M. le Prince, qui pouvait si facilement le tuer. » Mme de Motteville, qui rapporte ce détail, ajoute, avec une admiration qu'on n'aurait pas la pensée d'exprimer aujourd'hui, qu'il n'en fut rien, et que *la fidélité fut égale des deux côtés*. Quelquefois ce vaste *imbroglio*, où tout était fourberie, mensonge et déguisement, et dont il était l'acteur principal, étonnait jusqu'à Mazarin. Alors il en exprimait quelque émotion devant son impassible interlocuteur, à quoi l'auteur des *Maximes* répondait : *Tout arrive en France*, mot dont un siècle de révolutions n'a pas encore épuisé la profondeur.

Résolu à tenter les dernières chances d'une réconciliation avec Condé, Mazarin se trouva bientôt conduit à une extrémité qui, grâce aux progrès de nos mœurs publiques, nous apparaît aujourd'hui sous le jour le plus singulier. Frappé par un arrêt du parlement de Paris, auquel avaient adhéré la presque totalité des cours souveraines, pendu chaque jour en effigie sur le Pont-Neuf

et courant grand risque de l'être bientôt en réalité, le cardinal sortit de Paris, déguisé en cavalier, et, se dirigeant au galop sur la Normandie, il entra tout à coup dans les murs du Havre pour ouvrir lui-même les portes de la citadelle aux trois princes qu'il y tenait renfermés. Cependant Condé reçut avec une si désespérante froideur une liberté qu'on n'était plus assez fort pour lui ravir, que Mazarin comprit à l'instant l'inanité de sa dernière espérance. Il fallut donc s'acheminer, le désespoir dans l'âme, vers un exil pour l'éventualité duquel il avait, de concert avec la régente, organisé un gouvernement destiné à lui maintenir la haute direction des affaires.

Le cardinal se retira au château de Brühl, dans les États de l'électeur de Cologne, d'où l'on sait qu'après un séjour d'une année il rentra en France, à la tête d'une armée levée à ses frais et organisée par ses soins pour reprendre le pouvoir, en profitant des fautes sans nombre commises par ses ennemis et de la lassitude trop légitime de la nation. Si le malheur est la pierre de touche du génie comme de la vertu, il est certain que ce temps d'épreuve ne grandit pas Mazarin, et qu'à l'exemple de la plupart des hommes politiques, il fit plus de fautes dans la disgrâce que dans le succès. Plaintes amères, soupçons odieux contre ses propres agents, lamentations perpétuelles sur ses privations et sur sa misère, maladive impatience du retour, intrigues avortées et projets incohérents, tel est l'aspect sous lequel se montre le ministre déchu du pouvoir dans une corres-

pondance dont un déchiffrement récent nous a donné la clef. Que dire surtout du masque passionné sous lequel cette impatience se déguise avec une maladresse qui ne pouvait échapper qu'à l'aveuglement d'une femme violemment éprise[1]?

Que son attachement pour son ministre n'ait pas conduit Anne d'Autriche à des extrémités coupables, qu'il faille dans ces lettres faire une large part aux habitudes castillanes et à l'*encarecimiento* italien, et que la reine, en aimant passionnément le cardinal, se crût strictement en règle avec sa conscience, c'est ce qu'ont pensé la plupart de ses contemporains, en y comprenant le cardinal de Retz lui-même, qui n'inclinait pourtant à l'indulgence ni par ses mœurs ni par ses haines; mais ce qu'il faut reconnaître avec l'éditeur de ces lettres, c'est que la preuve d'un vif attachement, qu'elle qu'en ait été la nature, est désormais acquise à l'histoire, et « que ce fut moins encore par la nécessité de défendre, dans la personne d'un ministre persécuté, les prérogatives méconnues de l'autorité royale, que pour ne pas livrer à ses ennemis l'homme qu'elle aimait, qu'Anne d'Autriche soutint avec une fermeté si persévérante les périls de la lutte où elle s'était engagée. De sa faiblesse vint sa force. »

[1] Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France, publiées par M. Ravenel. Voyez surtout les lettres du 11 mai, 20 juillet, 29 août, 24 et 27 octobre 1651.

Pleinement rassuré par les sentiments personnels de la reine, Mazarin ne craignait point que Letellier, ou Servien, ou de Lyonne lui-même, malgré les injures dont il l'accable [1], aspirassent à s'établir pour leur propre compte au pouvoir qu'ils avaient charge de lui garder. Il ne tarda pas d'ailleurs à comprendre, avec sa sagacité pénétrante, que les divisions et l'imprévoyance de ses adversaires allaient enfin lui présenter des chances bien meilleures que toutes celles qu'il s'était si laborieusement ménagées par tant de pratiques inutiles. C'étaient en effet les princes et les seigneurs, demeurés à peu près maîtres des affaires après la retraite de Mazarin, qui, par le décousu de leurs plans et les périls d'une politique anti-nationale, devaient replacer en quelque sorte de leurs propres mains au sommet de toutes les grandeurs l'homme qu'ils en avaient naguère précipité aux applaudissements de la France.

XIX

La prison du prince de Condé avait été pour lui un stimulant plus qu'une école, et sa mise en liberté, arrachée par la puissance de l'opinion, avait redoublé sa hautaine confiance en lui-même. Les bouillonnements de la jeunesse, de l'héroïsme et de la vengeance montaient incessamment de son cœur à sa tête, et l'état de

[1] Lettres du 18 mai, 30 juin, 12 septembre 1651.

minorité semblait autoriser à ses yeux des procédés que sa fidélité envers le trône aurait repoussés comme coupables, si ce trône n'avait été occupé par un enfant.

Rentré à Paris avec les allures d'un triomphateur, Condé ne tarda pas à faire peser sur le gouvernement intérimaire constitué par le cardinal le poids d'une oppression dont Mazarin, du fond de son exil, signalait chaque jour les progrès et les périls à la régente, mais sans lui fournir malheureusement aucun moyen de les conjurer. Le premier prince du sang exigea avec une hauteur péremptoire le renvoi immédiat des sous-ministres Letellier, Servien et Lyonne. On dut lui promettre le gouvernement de Guienne avec la lieutenance générale de cette province et la forte citadelle de Blaye pour le duc de La Rochefoucauld, l'homme principal de sa faction ; il fallut attribuer en même temps le gouvernement de Provence au prince de Conti, ce qui constituait à la maison de Condé dans la France d'outre-Loire une situation non moins formidable que celle des grands vassaux du quinzième siècle. Après le chef arrivaient les nombreux serviteurs, tous compris dans les profits nets tarifés aux traités signés chez la Palatine. Pour conserver ses amis, il fallait bien que Condé ne trompât pas leurs espérances, si démesurées qu'elles pussent être, et le prince, qui, comme tous les chefs de parti, dépendait des siens bien plus que ceux-ci ne dépendaient de lui-même, enviait parfois le bonheur du duc de Beaufort, qui n'avait eu besoin pour sortir de prison « que d'une

échelle. » Après trois ans de malheurs et de ruines, le dernier mot du parti aristocratique, demeuré un moment maître du terrain par la fuite de Mazarin et le découragement de la magistrature, était donc la constitution d'un nouveau duché d'Aquitaine, l'établissement d'un état de choses qui aurait préparé à la France les destinées de l'empire germanique, et le pillage éhonté du domaine et du trésor publics. Telle était la *grande charte* rêvée par l'aristocratie française, en pleine possession de ses forces et de ses lumières ; tel était l'audacieux démenti donné à huit siècles d'histoire, à vingt générations mortes pour fonder la grande unité nationale !

Les procédés de Condé étaient d'ailleurs en parfait rapport avec ses actes : le prince superbe qui ne paraissait pas devant sa souveraine marchait dans Paris escorté d'une bruyante armée de gentilshommes, et prenait pour sa sûreté des précautions qui d'ailleurs n'étaient pas vaines. Condé, en effet, était à peine sorti de prison que la régente songeait déjà à l'y replacer, et qu'un maréchal de France proposait tout simplement de l'assassiner, ce qui était plus audacieux que coupable dans un temps où les cardinaux de Retz et Mazarin s'imputaient réciproquement une tentative de même nature.

Cependant, avant de recourir aux armes, la reine et son royal cousin crurent devoir s'adresser au parlement chacun de son côté, tant le prestige de la légalité est puissant et sur les pouvoirs mêmes qui se considèrent comme supérieurs à la loi et sur les factions qui affectent

de la mépriser! Ce grand corps, à bout de courage et d'espérance, se voyait avec une douleur profonde dans l'obligation de se prononcer entre Mazarin, que les magistrats haïssaient comme l'expression la plus impopulaire d'un pouvoir sans contrôle, et Condé, qu'ils redoutaient comme l'ennemi de toutes les grandes conquêtes dont la magistrature avait aspiré à doter la France. Malheureusement ni les arrêts nouveaux contre le ministre ni les remontrances au prince ne suffisaient plus pour arrêter le sang prêt à couler dans le nouveau duel engagé entre une royauté sans contrepoids et une aristocratie sans génie politique. La guerre reprit donc sur tous les points; mais à mesure que les tendances de la faction princière se dessinaient plus nettement, il s'opérait dans la nation une réaction de plus en plus sensible vers l'autorité monarchique. On commença à comprendre que mieux valait après tout subir un homme avec ses inconvénients viagers qu'un parti avec ses traditions immortelles.

Incapable de se maintenir par ses seules forces dans les provinces de l'Est et du Midi, ne rencontrant plus que méfiance dans la magistrature et la bourgeoisie, que lassitude et désespoir dans les populations, Condé fut bientôt conduit à l'extrémité que n'avaient jamais manqué d'atteindre tous les conjurés, sous quelque drapeau qu'ils eussent combattu la royauté française. Il joignit les troupes espagnoles aux siennes, en attendant le jour prochain de devenir lui-même général espagnol et de

combattre contre la France sous le drapeau qu'il avait si souvent fait reculer. On le vit attaquer d'abord pour son propre compte, et bientôt après reconquérir, pour celui de Philippe IV, les places que son héroïque épée avait données à sa patrie.

En abdiquant la nationalité française, dont il avait été la gloire, Condé ne fit d'ailleurs que ce qu'avait fait déjà, dans le cours de cette déplorable guerre, le maréchal de Turenne, traitant à Stenay avec l'archiduc Léopold, et combinant ses mouvements avec les siens pour attaquer Paris; il ne fut guère plus coupable que les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld appelant à Bordeaux les flottes espagnoles, que la duchesse de Longueville, toute fière de son traité particulier avec l'Espagne, et qui avait un agent du cabinet de l'Escurial officiellement accrédité près de sa personne. Le concours intéressé de l'Espagne promettant trésors et soldats, et n'en envoyant qu'autant qu'il fallait pour entretenir la guerre civile sans jamais la terminer, l'invasion d'une armée lorraine qui survivait en quelque sorte à la souveraineté du duc Charles, et que ce prince mettait tour à tour au service de toutes les causes, la désolation du royaume ouvert à l'étranger sur toutes ses frontières par un parti qui n'affichait plus d'autre prétention que celle de l'exploiter, telles furent les causes sous lesquelles ne tardèrent pas à succomber des hommes qui, après avoir eu l'insigne honneur de tracer par leur sang les frontières de la patrie, ne semblaient pas comprendre que cette

unité-là fut sacrée, ni qu'elle obligeât ceux qui l'avaient fondée.

On avait entendu dès le début de la guerre civile Matthieu Molé combattre avec l'indignation de son âme française la proposition, alors accueillie par la majorité, d'admettre un gentilhomme espagnol en séance du parlement pour communiquer ses pleins pouvoirs. Plus tard, et dans la phase nouvelle de la guerre, le président d'Affis avait fait rendre à Bordeaux un arrêt pour courir sus à un envoyé adressé par le roi d'Espagne à la princesse de Condé, encore que celle-ci occupât la ville et qu'elle s'y défendît alors contre les troupes royales. Bientôt ce mouvement ne tarda pas à s'étendre sous la double inspiration du patriotisme et du bon sens. Les cours de Rouen, d'Aix, de Toulouse, de Metz, de Grenoble, qui s'étaient associées aux arrêts rendus par le parlement de Paris contre le cardinal Mazarin, appuyèrent avec une ardeur plus vive encore la mise hors la loi des fauteurs de l'étranger, traîtres au roi et à la France.

Chaque jour cependant la guerre civile, en divisant les forces de la monarchie, amenait de nouveaux désastres. Dès le commencement des troubles, la France avait perdu Casal en Italie, et s'était trouvée incapable de seconder les efforts de Naples et de la Sicile contre l'Espagne. Bientôt celle-ci avait repris l'importante province de Catalogne, qui, croyant se jeter dans les bras de la France, était tombée dans ceux d'une révolution. Enfin la Champagne et la Picardie avaient vu dans les cam-

pagnes de 1651 et de 1652 les armées espagnoles pénétrer sur leur territoire; et si la monarchie avait fini par reconquérir Turenne, c'était après avoir perdu le grand Condé. La fronde, qui n'avait produit ni une idée ni un homme, n'avait donc eu pour résultat que d'ouvrir toutes nos frontières et de flétrir toutes nos gloires. Mais c'était à la terreur qu'inspire l'anarchie qu'il était réservé d'achever l'œuvre commencée par la haine de l'étranger. A Bordeaux, les ducs qui commandaient pour la princesse de Condé avaient dû, afin de maîtriser le parlement et de triompher de la résistance de la bourgeoisie, accepter les services sanglants des hommes de l'*Ormée*[1]; à Paris, les mêmes embarras conduisirent aux mêmes extrémités. Après le combat du faubourg Saint-Antoine, les princes mettaient à dominer l'assemblée de l'Hôtel de Ville autant de prix que celle-ci en attachait de son côté à relâcher des liens qui lui avaient été si funestes. Afin de contraindre la bourgeoisie à signer avec elle un *acte d'union*, le parti aristocratique conçut la pensée de faire intervenir l'émeute, qui ne triomphe jamais des résistances du jour qu'en en préparant de plus dangereuses pour le lendemain. L'émeute alluma l'incendie, la résistance provoqua le massacre. L'acte d'union fut signé avec le sang des magistrats et des citoyens égorgés dans cette horrible nuit à la lueur des flammes; mais ces cadavres s'élevèrent désormais comme une barrière

[1] Nom d'une promenade de Bordeaux où le peuple se rassemblait pendant les troubles de cette ville.

insurmontable entre la bourgeoisie française et les imprudents auxquels les révolutions n'avaient pas enseigné qu'on périt encore plus vite par ses crimes que par ses fautes. Dès le lendemain du massacre de l'Hôtel de Ville, la cause royale était gagnée dans tous les esprits, encore que Paris fût occupé par l'armée de M. le Prince, et que M. de Beaufort comptât cette journée au nombre de ses victoires. Il n'était plus de sacrifices auxquels on ne se résignât de grand cœur, pour retrouver, à l'ombre d'un pouvoir incontesté, quelque sécurité pour la France et pour soi-même. Lorsque tant de réformes politiques ébauchées dans la chambre de Saint-Louis avaient abouti par une double pente aux intrigues des grandes dames et aux égorgements de la place de Grève, il ne restait plus qu'à sacrifier les idées aux intérêts, pour dormir sous l'égide d'une royauté qui, elle du moins, n'avait jamais trahi la France.

XX

Dans cette réaction universelle vers l'ordre monarchique, le nom même de Mazarin avait cessé d'être un obstacle, tant l'impatience était grande et l'entraînement irrésistible. On prononçait ce nom le moins possible, quoique chacun sût fort bien que le retour de la régente dans la capitale entraînerait bientôt après celui de l'homme dont on la savait décidée à ne se jamais séparer. Si pour demeurer, du moins en apparence, con-

séquent avec lui-même, le parlement rappelait quelquefois ses arrêts antérieurs, insinuant qu'il serait bon, dans l'intérêt de la royauté, que le cardinal s'abstînt de reparaître à la cour, c'était avec la double certitude qu'on ne tiendrait aucun compte de ses observations, et que ce ministre, pleinement assuré désormais de reprendre le pouvoir, ne saurait mauvais gré à personne de réserves sans portée sérieuse. Dans cette nouvelle phase de sa vie, Mazarin déploya en effet et la plus grande modération et la plus incontestable habileté.

Rentré en France par Réthel après une année d'absence, il rejoignit à Pontoise la princesse qui voyait dans l'objet de ses plus chères affections le représentant du principe monarchique dont la Providence lui avait commis la garde. Trouvant autour de la reine des étrangers et même quelques anciens ennemis, il ne parut pas le remarquer, trop préoccupé du succès pour s'inquiéter de la vengeance. Pour Mazarin, des adversaires désarmés étaient des joueurs maladroits, qu'il n'avait pas la générosité de plaindre, mais qu'il n'avait aucune disposition à condamner. Bien loin de témoigner de l'empressement pour rentrer en vainqueur dans la ville où l'on avait pillé ses meubles, confisqué ses livres, vilipendé son nom et tarifé le prix de ses membres, il voulut, en prenant du temps, donner aux hommes trop compromis de plus grandes facilités pour se mettre en règle avec sa fortune. Il s'éloigna donc encore une fois, par un calcul tout volontaire, pour ne pas créer, par son

intervention personnelle, d'obstacles aux négociations alors pendantes entre le roi et la plupart des seigneurs de la faction opposée. Après un court séjour à Sédan, il alla rejoindre l'armée royale, alors aux ordres du maréchal de Turenne, et il contribua de sa personne au siége et à la reddition de Bar-le-Duc; puis il s'achemina vers Paris, mais avec lenteur, et après avoir provoqué la chute de quelques places livrées à l'Espagne par la complicité de la fronde, et qu'il eut l'honneur de reprendre en présence du prince de Condé.

Le jeune roi reçut avec une émotion filiale l'homme dont le succès devenait le plus éclatant témoignage du triomphe de la royauté absolue, puisque celle-ci l'avait enfin emporté sur les universelles répugnances de la nation. Paris accueillit le cardinal[1] avec cette adhésion réfléchie plus rassurante que l'enthousiasme parce qu'elle est plus durable, et dans l'Hôtel de Ville, encore noirci par l'incendie, il fut offert à Mazarin une fête splendide pour célébrer l'immolation définitive des espérances perdues à la sécurité retrouvée. Dans cette lutte cruelle, les résultats avaient été dans une disproportion si ridicule avec les efforts, et chacun en sortait tellement découragé de ses rêves, ou tellement humilié de ses fautes, que tous abdiquaient avec une sorte de bonne grâce, n'aspirant désormais qu'à faire oublier un passé à charge à tous les amours-propres.

[1] 3 février 1653.

Mazarin était donc parvenu à ses fins : il avait repris le pouvoir, que lui avait gardé durant les orages la persévérance d'une femme dont la conscience avait fini par identifier les inspirations de sa tendresse avec ses devoirs politiques. Il avait vu s'évanouir comme d'eux-mêmes tous les périls amenés par ses fautes, et en présence desquels il s'était presque toujours montré hésitant et incertain. Son heureuse destinée avait mis devant lui des hommes qui commencèrent par compromettre et ne tardèrent point à perdre leur cause par l'incohérence de leurs projets et la brutalité de leurs espérances. En face de tels adversaires, il n'y avait guère qu'à attendre : se donner le bénéfice du temps, c'était s'assurer celui de la victoire. Mazarin dut celle-ci à son bonheur plutôt qu'à son génie, car il triompha moins de ses ennemis vaincus qu'il ne survécut à ses ennemis suicidés.

XXI

Ce ministre avait repris le pouvoir que venaient de lui rendre les fautes de ses ennemis, et sa persévérance avait vaincu leur mobilité. Si la conscience avait tenu dans les troubles de la fronde une très-petite place, la part de l'esprit n'y avait certainement pas été moindre que dans les troubles de la ligue. Dans la rage avec laquelle les pamphlétaires poursuivaient le cardinal, l'œil perspicace de celui-ci croyait entrevoir quelque chose de famélique ; aussi l'un de ses premiers soins après sa ren-

trée à Paris fut-il de faire donner aux gens de lettres portés sur les états de pension l'avis d'envoyer leurs quittances, pour être payés sur-le-champ de ce qui leur restait dû [1]. Les intéressés ne considérèrent point comme une épigramme cet empressement, qu'ils prirent sans doute pour un hommage à leur puissance, et depuis ce jour-là Mazarin put compter, non sur des sympathies, qu'il ne cherchait point, mais sur un silence qui suffisait à sa politique.

Une silencieuse résignation était aussi tout ce qu'il pouvait attendre de la magistrature, compromise par ses alliés, désertée par l'opinion, et contrainte de dissimuler durant plus d'un siècle des espérances si amèrement déçues. Le parlement, après une courte translation à Pontoise, avait été rappelé à Paris par le roi, et les *particuliers composant sa cour de justice* avaient été cités par devers lui, moins une dizaine de conseillers auxquels, de son autorité souveraine, il avait infligé la prison ou l'exil. Ceux-ci n'avaient été frappés d'ailleurs ni par un sentiment de vengeance, ni encore moins par un sentiment d'appréhension. Le jeune roi, majeur désormais, et moins émancipé par son âge que par sa victoire, avait entendu, en atteignant au sein du parlement les hommes les plus engagés dans les luttes précédentes, constater aux yeux des peuples l'impuissance, et, s'il est permis de le dire, le désarmement définitif de ce grand

[1] Aubery, *Histoire du roi Louis XIV.*

corps. Ce fut donc sans aucune protestation que la cour enregistra la déclaration qui établissait en même temps et la vanité de ses prétentions politiques et le dangereux triomphe obtenu par le pouvoir absolu dans le pays le moins disposé à le supporter, en même temps que le plus incapable de le restreindre. « Toute autorité nous appartient, disait le monarque adolescent; nous la tenons de Dieu seul, sans qu'aucune personne, de quelque condition que ce soit, puisse y prétendre... Les fonctions de la justice, des armes et des finances doivent toujours être distinctes et séparées. Les officiers du parlement n'ont d'autre pouvoir que celui que nous avons daigné leur conférer, pour rendre la justice à nos autres sujets. Ils n'ont pas plus le droit d'ordonner et de prendre connaissance de ce qui n'est pas de leur juridiction, que les officiers de nos armées et de nos finances n'en auraient de rendre la justice ou d'établir des présidents et des conseillers pour l'exécuter... La postérité pourra-t-elle croire que les officiers de justice ont prétendu au gouvernement général de notre royaume, former des conseils et percevoir les impôts, s'arroger enfin la plénitude d'une puissance qui n'est due qu'à nous [1] ! »

En ceci la royauté avait raison sans doute contre les magistrats, dont les prétentions administratives et politiques touchaient au ridicule; mais ceux-ci avaient raison à leur tour contre le pouvoir, lorsqu'ils trouvaient

[1] Lettres patentes adressées au parlement de Pontoise.

mauvais un régime qui plaçait vingt-quatre millions d'hommes à la merci d'un étranger, en attendant que le progrès, plus rapide encore dans le mal que dans le bien, substituât l'omnipotence des maîtresses à celle des premiers ministres, et le gouvernement de Mme de Pompadour à celui du cardinal Mazarin. Quoi qu'il en soit, à partir de ce jour, le parlement disparut de la scène. Si les souvenirs de son ancienne puissance venaient parfois l'émouvoir encore, cette émotion n'était que le dernier souffle d'une tempête déjà lointaine. Lorsque le nouveau surintendant Fouquet eut réclamé la vérification de ses édits, et que cette compagnie eut élevé pour la dernière fois sous ce long règne la prétention de les discuter, on sait dans quel appareil Louis XIV accourut à Vincennes pour lui intimer l'ordre de les enregistrer sans délai et sans examen. Ceci était devenu tellement naturel en 1655, que les contemporains n'en auraient probablement témoigné nul étonnement, sans l'étrange costume et les paroles très-inattendues par lesquelles un prince de dix-sept ans révélait au monde étonné sa personnalité royale.

Le parti des princes disparut plus complétement encore d'un théâtre que la royauté allait désormais occuper seule. La facilité que rencontra Mazarin pour réduire ses adversaires constata d'une manière à la fois péremptoire et déplorable l'inaptitude politique de l'aristocratie française. Afin de triompher des dernières résistances entretenues par le prince de Condé dans les provinces

méridionales, Mazarin employa simultanément les négociations et les armes, le premier moyen lui réussissant d'ailleurs beaucoup trop bien pour qu'il eût à faire un emploi sérieux du second.

Entre les personnages qui avaient si vainement troublé l'État, un seul ne fut point admis à profiter de la politique dont le cardinal avait emprunté les secrets à Henri IV victorieux et aux registres de Sully, chargé d'en acquitter les frais : le cardinal de Retz, arrêté au Palais-Royal, comme l'avait été M. le Prince, le remplaça à Vincennes. Transféré, quinze mois après, au château de Nantes, on sait qu'il en sortit au risque de sa vie, et qu'il atteignit après mille périls cette Rome, éternelle patrie des proscrits, où il usa contre son heureux rival, dans des intrigues sans portée, la stérile activité que lui avait départie la nature. Homme étrange, qui, en maximant avec art les pratiques d'une vie toute de hasard, rencontra la gloire littéraire, dont il était peu touché, au lieu de la renommée politique qu'il avait poursuivie avec passion! Vindicative et hardie, Anne d'Autriche haïssait Gondi sans le craindre; Mazarin au contraire le craignait sans le haïr, car ces deux hommes avaient constamment entretenu des relations secrètes au plus fort de leurs luttes. Le ministre jugea qu'après la rentrée de la cour à Paris, le coadjuteur était désormais le seul personnage qui pût l'inquiéter par son influence sur le clergé et sur le peuple, sur certains salons et sur quelques jeunes magistrats des enquêtes que le

découragement général n'avait pas encore atteints. Les autres ne pouvaient en effet le préoccuper en aucune façon, car à peine valaient-ils l'argent qu'il dépensait pour les acheter.

Le duc d'Orléans acheva à Blois, dans la retraite, une existence qui n'avait été qu'un long enchaînement de déceptions pour les autres comme pour lui-même. Le célibat fut la seule peine infligée à Mlle de Montpensier; la vieillesse ne tarda pas à venger le cardinal de Mmes de Montbazon, de Châtillon et de Chevreuse; déchu de sa royauté des halles et de sa popularité de carrefour, M. de Beaufort ne fut plus qu'un homme grossier, qui devint le plastron des épigrammes de Saint-Évremond. Si le prince de Conti ne fit pas une fin plus éclatante, il tira du moins un meilleur parti de sa position; et en sollicitant, après quatre années d'hostilités, la main et la dot de l'une des nièces du cardinal, l'ancien généralissime des Parisiens donna la mesure de l'esprit de la fronde et de la dignité personnelle de ses auteurs.

A l'exemple de son second frère, Mme de Longueville s'accommoda avec la cour, puis, chose plus difficile, avec son époux. Cette princesse s'était jetée dans les troubles « par la croyance qu'elle passerait pour en avoir beaucoup plus d'esprit, qualité qui fut sa passion dominante [1], » selon le témoignage d'une femme qui fut

[1] *Mémoires* de la duchesse de Nemours. On sait que cette princesse, issue d'un premier mariage de son père, était belle-fille de la duchesse de Longueville.

injuste peut-être envers elle, mais qui certainement la connaissait bien; elle en sortit avec une réputation flétrie, et comme noyée dans un océan de tristesse où son âme se retrempa pour la véritable grandeur. A l'exemple des ducs de Bouillon, de Rohan, d'Elbeuf et de tous les acteurs de cette pièce, La Rochefoucauld ne tarda pas à traiter de son côté avec le ministre, dont il était plus profitable d'avoir été l'adversaire que le serviteur. Entré dans la guerre civile par amour, comme il l'affirme, ou par calcul, comme l'ont prétendu des contemporains, il en sortit désabusé de tout, et se préparant à condenser les déceptions de sa vie dans des sentences, médailles impérissables d'une époque dont l'étude découragerait de la liberté, de la vertu et presque de l'honneur.

Dans cette cohue de femmes galantes et de vulgaires ambitieux, un seul homme s'était donc rencontré en face de Mazarin, et celui-là demeura longtemps encore debout et le front haut sur la scène où venaient de se succéder tant d'intrigues et tant de travestissements. Si Condé ne fut pas un grand esprit politique, il eut du moins l'âme assez forte pour aller aux extrémités de ses haines. Durant six campagnes, il prêta à l'ennemi de son pays et de sa race le double concours de son nom et de son épée : trahison consommée toutefois avec tant de hauteur et une sérénité de conscience tellement inexplicable qu'elle ne pénètre pas moins d'étonnement que de tristesse, et qu'elle provoque l'esprit aux plus sérieu-

ses méditations. D'une part, en effet, on voit Condé, descendu au rang de simple général espagnol et condamné à mort par un arrêt solennel du parlement[1], « porter si loin les avantages de la première maison de l'univers qu'il consent à peine à traiter avec l'archiduc, quoique frère et fils de tant d'empereurs, et que la maison de France garde son rang sur celle d'Autriche jusque dans Bruxelles[2]; » de l'autre, ce sont la plupart des régiments appartenant à sa maison, et dont l'effectif, d'environ dix mille hommes, comprenait la meilleure noblesse du royaume, qui passent sans hésiter les frontières de la patrie et qui s'engagent dans une longue guerre contre la France pour ne point abandonner le prince auquel ils se considèrent comme liés par les devoirs de la fidélité militaire. Comment ne pas conclure d'une désertion aussi éclatante, provoquée par le prince le plus illustre de son temps, qu'à cette époque les traditions féodales survivaient, dans les rangs de la noblesse militaire, aux institutions abolies, et qu'après les grands coups portés par Richelieu la victoire de Mazarin était encore nécessaire pour constituer enfin la nationalité française dans une unité sacrée pour toutes les consciences?

Depuis le rétablissement de l'autorité monarchique

[1] Le 27 mars 1653, le parlement de Paris avait déclaré le prince de Condé « convaincu des crimes de lèse-majesté et félonie; comme tel, déchu du nom de Bourbon et condamné à recevoir la mort en la forme qu'il plairait au roi. »

[2] Bossuet, *Oraison funèbre du prince de Condé.*

jusqu'à l'ouverture des négociations des Pyrénées, un grand spectacle fut donné aux hommes de guerre de tous les siècles. On vit s'engager cette admirable lutte entre Turenne et Condé dans laquelle la prudence triompha presque toujours d'une impétuosité contrariée par la lenteur espagnole. La France reconquit une portion notable des places qu'elle avait perdues, soit par la complicité de l'insurrection avec l'étranger, soit par l'impuissance militaire qui en avait été la suite. Dans cet intervalle de six années, Mazarin gouverna avec la toute-puissance d'un visir d'Orient. Toujours maître des affections d'Anne d'Autriche, encore qu'au dire de témoins oculaires il affichât pour elle, depuis son retour en France, une indifférence qu'on pouvait qualifier d'ingratitude [1], il continuait à la dominer par l'irrésistible ascendant que l'habitude ajoute à la tendresse. Surintendant de l'éducation du roi, il exerçait également sur celui-ci une autorité sans bornes, et la déférence constante du jeune monarque fut le résultat spontané d'un respect tempéré par l'affection pour l'homme qui l'avait tenu

[1] « Le ministre triompha de tous ses ennemis, et il eût été le plus glorieux homme du monde s'il se fût contenté d'abattre ceux qui lui avaient résisté et de jouir paisiblement de l'excès de grandeur où la fortune l'avait porté, sans vouloir détruire la puissance légitime de celle qui l'avait soutenue si hautement, comme il fit sitôt qu'il se vit rétabli dans sa première place, car il réunit tout d'un coup en sa personne l'autorité de la mère et du fils, et se rendit le tyran de leur volonté plutôt que le maître. Il devint la seule idole des courtisans, il ne voulut plus que personne s'adressât à d'autres qu'à lui pour demander des grâces, et il s'appliqua avec soin à éloigner d'auprès du roi tous ceux qui y avaient été mis par la reine sa mère. » (*Mémoires* de Mme de Motteville, année 1657.)

sur les fonts de baptême[1]. Il ne tenta jamais de se soustraire à l'influence du cardinal, quoique celui-ci n'achetât cet ascendant par aucune faiblesse, peut-être même, pourrait-on dire, par aucune complaisance. L'éducation donnée à Louis XIV fut sévère presque jusqu'à la dureté. En face de son ministre et de sa mère, le prince le plus fier et le plus ardent de son siècle se maintint toujours dans les voies de la modestie, pour ne pas dire de la timidité. Mazarin était tellement assuré de la filiale soumission de son maître, qu'il ne songea jamais à le ménager dans ses faiblesses, et il arriva, chose étrange, que le roi fut peut-être le seul homme de son royaume pour lequel le cardinal ne se montra ni empressé ni facile.

Ce fut en apprenant à obéir que Louis XIV apprit à commander. La direction donnée à son éducation par le cardinal fut généralement parlant irréprochable, quoi qu'en aient pu dire les valets de chambre congédiés, encore que cette éducation ait été trop négligée sous le rapport des études classiques. Mazarin aimait peu les lettres, le marquis de Villeroy les aimait moins encore; mais toute la correspondance du cardinal, qu'elle soit datée de Brühl, lieu de son exil, ou écrite durant les longues conférences des Pyrénées, constate combien il se préoccupait du soin de former l'esprit du roi aux

[1] Le 21 avril 1643, le cardinal Mazarin avait tenu la place du pape au baptême du jeune dauphin.

affaires, et témoigne de ses constants efforts pour lui en inspirer l'intelligence et le goût[1].

Dans vingt lettres adressées au roi pour lui exposer les phases quotidiennes de ces négociations laborieuses, Mazarin insiste pour le préparer à diriger lui-même un jour les affaires de son État, sans l'intermédiaire d'un premier ministre. L'entretien fameux qui, après la mort du cardinal, étonna si fort les secrétaires d'État réunis pour la première fois en conseil, et la résolution exprimée par le jeune roi de gouverner désormais par lui-même, furent une suprême inspiration du cardinal à laquelle il avait depuis longtemps préparé son royal élève, soit qu'il considérât comme utile d'ajouter à la force de la royauté le prestige de l'action personnelle du prince, soit qu'il voulût par-delà la tombe écarter tout successeur. Le ministre entendait laisser au roi MM. Letellier, de Lyonne, Fouquet et Colbert comme des instruments utiles, et qu'il avait façonnés lui-même, mais il n'admettait pas qu'aucun d'entre eux fût jamais en mesure de le remplacer. Le gouvernement direct par le roi était son vœu manifeste, et Mazarin dut mourir dans la ferme persuasion qu'il y avait disposé Louis XIV.

En témoignage de ses efforts constants pour préparer le jeune prince à prendre la direction des affaires, on pourrait citer presque toutes les lettres de Mazarin. Je me borne à quelques lignes extraites de celle qui ouvre

[1] *Lettres du cardinal Mazarin pour la paix des Pyrénées*. 2 vol. in-12, Amsterdam, 1745.

sa correspondance avec le roi. « Je vous dirai sans exagération que j'ai lu votre lettre avec une extrême joie, car elle est fort bien écrite, et vous vous engagez d'une telle manière à vouloir vous appliquer aux affaires, et vous n'oubliez rien de ce que vous croyez nécessaire pour devenir un grand roi. Vous jugez aisément combien cela me touche, puisque vous savez en quels termes j'ai pris la liberté de vous parler si souvent là-dessus. Je vous réplique de nouveau qu'il ne dépendra que de vous seul d'être le plus glorieux roi qui ait jamais été, Dieu vous ayant donné toutes les qualités pour cela, et n'étant à présent besoin d'autre chose que de les mettre en usage, ce que vous ferez avec facilité et toujours de bien en mieux, acquérant par l'application aux affaires la connaissance et l'expérience qui vous est nécessaire. J'ai tâché de vous bien servir, au moins j'y ai employé mes petits talents, et il a plu à Dieu de bénir ma conduite par la bonté qu'il a pour votre personne sacrée et pour le royaume qu'il vous a soumis. Si une fois vous prenez le gouvernail, vous ferez plus en un jour qu'un plus habile que moi en six mois; car est d'un autre poids et fait un autre éclat et impression ce qu'un roi fait de droit fil, que ce que fait un ministre, quelque autorisé qu'il puisse être. Je serai le plus heureux des hommes si je vous vois, comme je n'en doute pas, exécuter la résolution que vous avez prise, et je mourrai très-satisfait et content à l'instant que je vous verrai en état de gouverner de vous-même, ne vous servant de vos ministres

que pour entendre leurs avis, en profiter de la manière qu'il vous plaira, et leur donner après les ordres sur ce qu'ils auront à faire[1]. »

La lecture de cette correspondance suffit pour démontrer ce qu'il y a de mal fondé dans l'opinion trop généralement entretenue sur l'ignorance politique où ce ministre se serait efforcé de maintenir Louis XIV. Le peu de goût que le jeune monarque témoigne quelquefois pour les affaires y devient l'occasion de reproches journaliers; les obstacles qu'il menace de créer par sa conduite et par sa faiblesse aux négociations importantes ouvertes pour son mariage et pour le rétablissement de la paix générale provoquent chaque jour des plaintes bien plus amères encore, et le ministre les exprime avec une telle rudesse de langage, qu'elle a fait de nos jours soupçonner la vérité de ces lettres, quoique l'authenticité en soit démontrée jusqu'à la dernière évidence.

XXII.

Ceci nous conduit au dramatique incident qui, aux dernières années de la vie de Mazarin, vint mettre les devoirs de l'homme d'État en opposition avec les intérêts du chef de famille, en soumettant le cardinal à une épreuve qu'il sut traverser avec la plus honorable fermeté. Les relations journalières qu'entretenait le monarque avec les nièces du premier ministre avaient eu des

[1] Le cardinal Mazarin au roi. De Notre-Dame-de-Cléry, 29 juin 1659.

conséquences imprévues pour la sollicitude paternelle de celui-ci. Après un goût passager pour Olympe Mancini, mariée depuis à un prince de Savoie, et qui fut la mère du prince Eugène, le roi s'était épris pour sa sœur cadette d'une passion d'autant plus sérieuse qu'elle était alors naïve et pure comme sa vie. Douée d'une beauté médiocre, mais pourvue d'un esprit entreprenant et résolu, Marie Mancini cultiva avec un art profond une tendresse à laquelle les promesses de l'astrologie judiciaire avaient rattaché l'espérance d'une couronne. Anne d'Autriche et Mazarin ne virent d'abord qu'une distraction sans péril dans cet attachement dont ils n'avaient pas soupçonné le caractère; mais lorsqu'il fut question du mariage du roi avec l'infante d'Espagne, et que cette union fut devenue la condition fondamentale de la paix, dont les préliminaires venaient d'être arrêtés entre le cardinal et les ministres espagnols, quand Louis XIV fut dans le cas de s'acheminer lui-même vers la frontière pour se préparer à cette alliance, on se trouva placé dans la situation la plus embarrassante.

Les détails de la vie intime du Palais-Royal devinrent l'entretien de toutes les cours étrangères, les amis du prince de Condé ne manquèrent pas de les transmettre avec force commentaires à Bruxelles et à Madrid, pendant que le roi, venant en aide à la malveillance par le redoublement de tendresse qu'il témoignait à Marie Mancini, laissait soupçonner des engagements qui, si extravagants qu'ils pussent être, n'étaient pas moins à

redouter de la part d'un prince auquel il était donné de mettre sa toute-puissance au service de son amour.

Mazarin comprit le péril et prit la résolution d'éloigner sa nièce. Marie partit pour La Rochelle, à peu près brouillée avec son oncle, et n'ayant au sein de sa famille que sa sœur Hortense pour approbatrice et pour confidente. Cet éloignement provoqua chez le roi un désespoir dont l'explosion publique présenta bientôt, pour les grands intérêts alors débattus entre le cardinal Mazarin et don Louis de Haro, des inconvénients plus graves encore. Cédant à cette considération et aux prières d'un roi de vingt et un ans, qui suppliait lorsqu'il pouvait lui prendre la tentation d'ordonner, la reine sa mère consentit à ce que les deux amants se revissent un seul jour dans la ville de Saint-Jean-d'Angély, où le roi passa en se dirigeant sur Bordeaux. L'effet de cette rencontre fut, comme il aurait été naturel de le prévoir, de resserrer des liens que l'absence seule pouvait rompre. A cette époque, Mazarin était déjà parti pour les Pyrénées, et ce fut à Saint-Jean-de-Luz qu'il apprit avec une vive anxiété et la déplorable condescendance de la reine et les conséquences qu'elle avait provoquées. Engagé depuis plusieurs mois dans une négociation sur laquelle l'univers avait les yeux, il se pouvait voir exposé au reproche d'avoir indignement joué la cour d'Espagne, avec laquelle il aurait traité du mariage de son maître en entretenant dans son cœur la pensée d'une infâme et égoïste trahison. Les lettres qu'il recevait chaque jour

de la reine, de Mme de Venel, gouvernante de ses nièces, du secrétaire d'État Letellier et de ses agents au dehors, et qui toutes portaient le témoignage de la passion du roi et de la publicité que celle-ci avait acquise, plongeaient le ministre dans des tristesses qui plus d'une fois touchèrent au désespoir. Il n'est guère de page de sa volumineuse correspondance qui ne retrace la saisissante peinture de ces douloureuses perplexités.

« Les lettres de Paris et de Flandre et d'autres endroits disent que vous n'êtes pas connaissable depuis mon départ, que vous êtes en des engagements qui vous empêcheront de donner la paix à la chrétienté et de rendre vos sujets et vos États heureux par le mariage, et que si, pour éviter un si grand préjudice, vous passez outre à le faire, la personne que vous épouseriez sera très-malheureuse, sans être coupable. On dit que vous êtes toujours enfermé à écrire à la *personne*, et que vous passez plus de temps à cela que vous ne faisiez à lui parler quand elle était à la cour; on ajoute que j'en suis d'accord, et que je m'entends en secret avec vous, vous poussant à ces choses pour satisfaire mon ambition et pour empêcher la paix. On dit que vous êtes brouillé avec la reine, et ceux qui en écrivent en termes plus doux disent que vous évitez, autant que vous pouvez, de la voir. J'apprends aussi, par les avis que j'ai de La Rochelle, que vous n'oubliez rien pour engager la *personne* de plus en plus, l'assurant que vos intentions sont de faire des choses pour elle que vous savez qui ne se

doivent pas, et qu'aucun homme de votre État ne pourrait en être d'avis, et enfin qui sont par plusieurs raisons entièrement impossibles.

« Plût à Dieu que, sans contester votre réputation, vous pussiez vous ouvrir de vos pensées à d'autres; car par ce qui vous serait dit depuis le premier jusqu'au dernier de votre royaume, vous seriez au désespoir de les avoir eues, et je ne me verrais pas dans le plus pitoyable état où j'aie jamais été, étant accablé de douleur, ne pouvant dormir un seul moment et en un mot ne sachant ce que je fais, ce qui est à un tel point que, quand je voudrais passer sur toutes sortes de considérations pour vous servir, je n'aurais pas l'esprit pour le faire en l'assiette qu'il est avec sujet, ni pour vous rendre un aussi bon compte de vos affaires, comme j'ai fait jusqu'à présent. C'est pourquoi je vous dis hardiment qu'il n'est plus temps d'hésiter, et quoique vous soyez le maître, en certain sens, de faire ce que bon vous semble, néanmoins vous devez compte à Dieu de vos actions pour faire votre salut, et au monde pour le soutien de votre réputation; car quelque chose que vous fassiez, il en jugera selon que vous lui en donnerez occasion [1]. »

« Je commencerai par vous dire, sur le point de votre lettre du treizième, qui regarde les bons sentiments que la personne a pour moi, et toutes les autres choses qu'il vous a plu me mander à son avantage, que je ne suis

[1] Le cardinal Mazarin au roi. Lettre de Cadillac, 16 juillet 1659.

pas surpris de la manière dont vous m'en parlez, puisque c'est la passion que vous avez pour elle qui vous empêche de connaître ce qui en est, et je vous réponds que sans cette passion vous tomberiez d'accord que cette personne n'a nulle amitié pour moi, qu'elle a au contraire beaucoup d'aversion, parce que je ne la flatte pas dans ses folies, qu'elle a une ambition démesurée, un esprit de travers et emporté, un mépris pour tout le monde, nulle retenue dans sa conduite, qu'elle est plus folle qu'elle n'a jamais été depuis qu'elle a eu l'honneur de vous voir à Saint-Jean-d'Angély, et qu'au lieu de recevoir de vos lettres deux fois pas semaine, elle en reçoit à présent tous les jours. Vous verriez enfin qu'elle a mille défauts et pas une qualité. Vous témoignez en votre lettre de croire que l'opinion que j'ai d'elle procède des mauvais offices qu'on lui rend; est-il possible que vous soyez persuadé que je sois habile et pénétrant dans les grandes affaires, et que je ne voie goutte dans celles de ma famille?... Si je suis si malheureux que la passion que vous avez vous empêche de connaître la vérité, il ne me restera plus qu'à exécuter le dessein que je vous écrivis déjà de Cadillac et à quitter la France; car enfin il n'y a puissance qui me puisse ôter la libre disposition que Dieu et les lois me donnent sur ma famille, outre que mon honneur, Jésus-Christ, qui est le modèle de l'humilité, disait qu'il ne donnerait son honneur à personne, *honorem meum nemini dabo* [1],

[1] N'en déplaise au cardinal, Jésus-Christ n'a jamais rien dit de pareil,

m'oblige à ne pas différer davantage à faire ce qu'il faut pour sa conservation... Il est temps de vous résoudre et de déclarer votre volonté, sans aucun déguisement; car il vaut mieux tout rompre et continuer la guerre, sans se mettre en peine des misères de la chrétienté, que d'effectuer ce mariage, s'il n'a à produire que votre malheur et ensuite nécessairement celui de ce royaume. Pour moi, je vous proteste au surplus que rien n'est capable de m'empêcher de mourir de déplaisir, si je vois qu'une personne qui m'appartient de si près vous cause plus de préjudice en ce moment que je ne vous ai rendu de services à vous et à votre État du premier jour que j'ai commencé à vous servir[1]. »

On sait que Louis XIV ne tarda pas à comprendre tous les devoirs qui lui étaient rappelés avec tant de fermeté, et que la jeune infante Marie-Thérèse fit d'ailleurs sur lui une vive et douce impression. Marie Mancini ne laissa pas même une trace dans ce cœur qu'allaient transformer les séductions de la toute-puissance. Quoi qu'il en soit, Mazarin remplit sa tâche jusqu'au bout avec une persévérance demeurée l'honneur de sa vie. Sans prétendre en rien diminuer cette gloire, il est juste toutefois de remarquer qu'une autre conduite aurait été moralement impossible dans les circonstances où venait de se dérouler ce petit drame. Le mariage de l'infante,

et ceci est sans doute une paraphrase plus que libre d'un texte d'Isaïe : *Gloriam meam alteri non dabo*. 48, 11.

[1] Lettre au roi. De Saint-Jean-de-Luz, 28 août 1659.

désiré avec passion depuis plusieurs années par Anne d'Autriche et Mazarin, était la base même du traité auquel ce ministre, enfin lassé d'une guerre qui lui avait été depuis quinze ans moins utile que nuisible, attachait alors l'éclat de son nom et le repos de ses derniers jours. M. de Lyonne, secrètement envoyé à Madrid deux ans auparavant, en avait fait l'ouverture au nom du cardinal, et celui-ci venait d'engager solennellement sa parole à Lyon, à don Antonio Pimentel, venu dans cette ville pour offrir enfin la paix et la main de l'infante. Mazarin avait fait plus : il venait de rompre lui-même une promesse de mariage donnée à la princesse Marguerite de Savoie, en arguant, pour adoucir la rudesse d'un tel procédé, de l'intérêt sacré de la chrétienté. Oser dans une pareille situation donner les mains à une faiblesse qui aurait servi ses intérêts aux dépens de son honneur et probablement de sa sécurité, se poser en face de la France et de l'Europe comme l'obstacle personnel à la conclusion de la paix, insulter à la fois une petite-fille de Henri IV et une petite-fille de Charles-Quint pour faire monter la seule de ses nièces qu'il n'aimât point sur un trône au pied duquel se seraient agitées toutes les factions, c'eût été là un crime et une faute, et lors même que Mazarin manquait d'élévation, il ne manquait jamais de sagacité.

Mais si clairement que parlassent ses intérêts et ses devoirs, on peut bien croire cependant qu'il dut en coûter beaucoup au cardinal pour repousser une perspective

qui aurait élevé sa famille à des hauteurs inespérées. Grandir et enrichir celle-ci, créer aux siens, par l'accumulation des honneurs et de la fortune, des situations quasi royales, telle fut durant les dernières années de Mazarin la constante préoccupation de sa pensée, le principal souci de sa vie. Si au début de sa carrière il avait eu le bon esprit de subordonner ses intérêts d'argent à ses intérêts politiques, il se dédommagea amplement de ce retard sitôt qu'il n'eut plus à s'inquiéter de ses ennemis. Depuis son retour au pouvoir jusqu'à sa mort, il consacra tous ses soins à l'agrandissement de sa fortune; ne rencontrant point d'obstacles dans les institutions et se croyant autorisé par l'exemple de ses prédécesseurs, il l'eut en quelques années élevée à un chiffre presque fabuleux. Cent millions de notre monnaie, des palais, des bibliothèques, des tableaux, des statues, des diamants d'un prix inestimable, vingt-trois abbayes dont le roi le laissa souverainement disposer, un inventaire à effrayer l'imagination, tel fut le résultat d'une administration de huit années.

En offrant au roi, par une disposition qu'il savait être dérisoire, cet amas de richesses qu'aucun sujet n'avait encore possédées, Mazarin crut-il en purifier la source? alla-t-il même jusqu'à penser qu'une telle consécration fût nécessaire pour le repos de sa conscience? On peut en douter, si l'on tient compte des habitudes qui dominaient au sein de la haute administration dans ces temps où le contrôle de l'opinion publique ne s'exer-

çait ni par les lois ni par aucune sorte de publicité.

C'est l'honneur de nos mœurs nouvelles d'avoir rendu dans les matières d'État et l'honnêteté plus stricte et l'opinion plus exigeante. En recevant un intérêt dans le produit de toutes les fermes et de tous les monopoles, en prenant ouvertement une part dans les marchés, en confondant enfin ses finances avec celles du royaume, à ce point que le roi, pour ses besoins personnels, s'adressait plus souvent au cardinal qu'au surintendant, Mazarin agissait comme l'avaient fait presque toujours les premiers ministres, et l'on peut croire que M. Colbert, son agent, ne pensait point voler le public en enrichissant son maître. Le monstrueux accroissement de la fortune du cardinal compromit gravement sans doute la réputation de Mazarin, mais ce fut sous le rapport de l'avarice plus que sous celui de la probité, et durant sa vie l'homme d'État, que nous flétririons aujourd'hui comme concussionnaire, ne s'entendit guère reprocher que son avidité.

En accumulant tant de trésors, Mazarin ne recherchait pas, on peut le croire, des jouissances raffinées pour la précoce vieillesse dont il sentait déjà les atteintes. Son but était d'assurer des établissements princiers aux belles jeunes filles qui formaient comme la couronne de ses cheveux blancs. Des deux nièces que lui avait conduites en France la signora Martinozzi, sa sœur aînée, l'une eut l'honneur d'entrer dans la famille royale, et de sceller, par son mariage avec le prince de Conti, l'humiliation

de la fronde; l'autre fut admise dans la plus grande maison souveraine d'Italie, en épousant Alphonse d'Este, héritier du duché de Modène. Les cinq filles de la signora Mancini ne furent pas moins recherchées et moins grandement pourvues. Laura, la première de ses nièces établie par Mazarin, avait été demandée, au plus fort de la guerre civile, par le duc de Mercœur, de la maison de Vendôme; le ministre avait fait revivre pour l'autre, en faveur du prince de Savoie, son époux, le titre éteint de la branche royale de Soissons; mariée au connétable Colonne, Marie Mancini alla, dans les grandeurs de Rome, écouler tristement une vie empoisonnée par les rêves de sa jeunesse; une autre sœur épousa le duc de Bouillon après la mort du cardinal. Hortense enfin, la plus belle personne de son temps, vainement recherchée par le roi Charles II durant l'incertitude de sa fortune, fut destinée à perpétuer le nom du ministre en unissant son titre ducal à celui du duc de La Meilleraye, que Mazarin voulut faire l'héritier principal de ses grands biens, les plaçant ainsi, par un honorable sentiment de reconnaissance, dans la famille du cardinal de Richelieu.

De ses trois neveux, l'un était mort bravement à la bataille du faubourg Saint-Antoine; l'autre, encore enfant, avait péri victime de la cruelle imprudence de ses condisciples; à celui qui survivait il laissa un legs considérable avec un établissement princier en Italie et le titre de duc de Nivernais créé pour lui. Il n'y eut pas jusqu'au frère de Mazarin, pauvre moine oublié au fond

d'un cloître d'Italie, qui, sous le couvert de ce nom devant lequel s'abaissaient toutes les barrières, n'arrivât en France pour y devenir archevêque d'Aix et bientôt après cardinal.

Le triomphe de Mazarin sur les deux factions qui lui disputèrent le pouvoir eut sans doute les plus importantes conséquences par la consolidation de la puissance monarchique; mais on reste dans les termes de la plus stricte vérité en maintenant que l'administration intérieure de ce ministre durant les dernières années de sa vie se réduisit à peu près à l'exploitation du royaume au profit de sa famille. A quels résultats pratiques aboutit entre ses mains, dans la seconde période de sa carrière, le pouvoir le moins partagé et le moins disputé qui ait jamais été conféré au premier ministre d'une grande monarchie? Quels jalons le cardinal a-t-il plantés sur cette route où il marcha neuf années sans qu'il s'élevât sur ses pas aucun obstacle? Il ne s'occupait ni des finances, que Fouquet livrait de compte à demi à l'avidité des traitants, ni de la législation générale, dont il comptait bien ne plus entendre parler depuis qu'il avait fait taire messieurs du parlement; ce ministre ne parut pas soupçonner que la France eût à se créer une marine, à élever son commerce, à rétablir son agriculture, à fonder des colonies, à développer son génie dans les sciences et dans les lettres [1], à cultiver enfin tant d'intérêts vitaux

[1] Il ne faudrait point opposer à ce jugement la création du collége des

pour l'intelligence et pour la grandeur nationales, auxquels son prédécesseur n'avait pas consacré moins de soins qu'aux plus délicates transactions diplomatiques.

Cette partie du gouvernement de Mazarin fut, à bien dire, stérile; il semblait n'en pas même soupçonner l'existence. Exclusivement préoccupé des négociations avec les cabinets étrangers et plus encore des négociations ouvertes avec ses adversaires personnels, il n'avait de temps à donner ni aux idées qui étendent l'horizon moral, ni aux réformes administratives qui développent la richesse. Distribuer des faveurs, des abbayes et des pensions, tel fut le souci principal de l'homme qui tenait sa mission pour accomplie depuis qu'il avait triomphé. C'est à peine si l'on trouve durant ces années calmes et vides quelques traces de l'initiative du ministre. Celle-ci n'apparaît avec quelque vivacité que dans sa persévérance à provoquer l'exécution de la bulle pontificale rendue contre les cinq propositions de Jansénius. Mazarin fit contre les jansénistes des efforts presque passionnés, qui contrastent avec ses choix épiscopaux trop souvent cyniques, et surtout avec ses antipathies bien connues contre la cour romaine. Toutefois il était en ceci très-conséquent avec lui-même, car l'une de ses appréhensions les plus vives était de voir un jour l'opposition politique renaître sous le couvert de l'opposition religieuse.

Quatre-Nations et le don de la bibliothèque Mazarine, que le cardinal n'opéra que par dispositions testamentaires.

XXIII

Des discussions délicates avec les Suisses et les Hollandais, une négociation beaucoup plus importante avec Cromwell, remplirent les années dont je viens de signaler la stérilité sous le rapport administratif, et Mazarin y déploya, comme il le faisait toujours en pareille matière, les éminentes qualités de son esprit. Les Suisses menaçaient de ne pas renouveler leurs capitulations, car on leur devait des sommes considérables que le trésor épuisé était dans l'impossibilité de leur payer, et l'on disait déjà : *Point d'argent point de Suisses.* « Le cardinal, dit un de ses négociateurs, aurait bien voulu les satisfaire, mais sans argent, car il regardait les trésors du roi comme lui appartenant, et il ne pouvait se résoudre à les dépenser, quelque avantage qu'il en pût retirer [1]. » Quoi qu'il en soit, secondé par les expédients du surintendant Fouquet, Mazarin satisfit nos vieux alliés. Il se résolut aussi, après des débats qui faillirent provoquer une rupture avec les états-généraux, à payer aux Hollandais la rançon d'une quantité considérable de bâtiments marchands capturés par nos croiseurs, que la malveillance prétendait être commandités par les fonds mêmes du ministre. Enfin Mazarin reprit avec le rude soldat qui venait de faire tomber la tête du gendre de

[1] *Mémoires* du comte de Brienne, deuxième partie, année 1655.

notre Henri IV une négociation qui antérieurement avait été de sa part l'objet de tentatives réitérées, mais infructueuses. Depuis la proclamation de la république d'Angleterre, le cardinal entretenait à Londres des agents secrets dont Brienne nous a conservé les rapports. M. Gentillot et M. d'Estrade, hommes d'un vrai mérite, avaient vu leurs avances repoussées par le flegme hautain du protecteur et avaient dû quitter le sol britannique; mais lorsque Cromwell se fut pris à délibérer plus résolûment avec lui-même sur la forme définitive à donner à sa puissance, quand il eut compris qu'il importait de ne point s'isoler, et que son alliance était d'un prix égal pour la France et pour l'Espagne, il écouta avec plus de complaisance les flatteuses paroles qui lui arrivaient simultanément de Paris et de Madrid.

Le cabinet de l'Escurial offrait de faire rendre à l'Angleterre la ville de Calais, cette porte de la France qu'elle avait occupée si longtemps; celui du Palais-Royal s'engagea à conquérir Dunkerque avec le concours des flottes anglaises, et à remettre à Cromwell cette possession tant convoitée, en ne retenant pour lui que Gravelines. A cet appât, l'imagination de Mazarin joignit beaucoup d'autres séduisantes perspectives. « Nous nous prévalûmes, dit le commissaire délégué par le cardinal pour cette négociation, du désir de la nation anglaise d'avoir un pied dans les Indes, et lui faisant voir la facilité qu'elle avait d'y réussir, nous lui fîmes oublier l'étroite amitié dans laquelle elle avait vécu avec les Espagnols.

Nous insinuâmes que l'espérance d'un bon commerce ne devait pas empêcher les Anglais de songer à se rendre maîtres des richesses des Indes occidentales ; ce qui fit impression sur l'esprit de Cromwell, d'autant plus qu'il voyait bien que si les Anglais n'étaient occupés, ils auraient peine à souffrir l'autorité qu'il prenait sur eux[1]. »

On voit qu'en diplomatie comme en guerre civile, le cardinal Mazarin payait très-cher le succès; peut-être même l'acheta-t-il à un prix exorbitant lorsque, pour obtenir le concours d'une flotte anglaise, il abandonna une position telle qu'était celle de Dunkerque, en joignant à cela la perspective de la conquête des Indes occidentales. Il va sans dire d'ailleurs que les deux cours qui se disputaient alors l'alliance de l'Angleterre, et par lesquelles Cromwell se faisait marchander tour à tour, protestaient d'une admiration égale pour le grand homme, et luttaient d'empressement à qui interdirait son territoire aux fils du monarque infortuné dont l'un versait alors pour la France l'auguste sang que lui avait transmis sa mère [2].

Quoi qu'il en soit, Mazarin ne perdit ni tout le profit de ses avances ni celui de ses flatteries, et Cromwell consentit à être salué par le cardinal-ministre des titres jusqu'alors réservés aux plus grands rois. Mazarin prit et

[1] *Mémoires* du comte de Brienne, deuxième partie, année 1656.

[2] Le duc d'York était lieutenant-général dans l'armée de M. de Turenne. Il a laissé des *Mémoires* d'un intérêt véritable, particulièrement sur les opérations militaires de 1654 à 1657.

livra Dunkerque en gardant Gravelines, et la guerre faite en commun par Louis XIV et par le protecteur fixa enfin la fortune. L'Espagne comprit que cette alliance aggravait tous ses périls, et que les troubles qui l'avaient servie si longtemps étaient arrivés à leur terme. Elle se retrouvait donc, en 1658, dans une situation non moins critique que celle à laquelle la fronde l'avait si heureusement arrachée dix années auparavant. De plus, Ferdinand III était mort, et la diplomatie française à Francfort avait fait introduire dans les capitulations acceptées par le nouvel empereur d'Allemagne l'engagement formel de ne seconder d'aucune manière la branche espagnole de la maison d'Autriche. Pressée par la France et par l'Angleterre, isolée de l'empire, ayant à cœur de retrouver la disponibilité de toutes ses forces pour écraser le Portugal, qu'elle ne considérait pas comme pouvant lui opposer une résistance sérieuse, la cour de Madrid en vint à désirer la paix aussi vivement qu'elle l'avait souhaitée à Munster avant les premiers troubles de Paris.

Les pertes que ces troubles avaient fait essuyer à la France, en la contraignant de son côté à restreindre ses prétentions, écartaient d'avance des négociations les difficultés contre lesquelles celles-ci avaient échoué si longtemps. L'Espagne, en effet, avait recouvré la Catalogne par la défection du comte de Marchin, l'un des adhérents du prince de Condé ; elle avait pacifié la Sicile et reconquis le royaume de Naples, la guerre civile et la faiblesse

de notre marine ayant contraint ce royaume de limiter dans des bornes trop restreintes les secours donnés à l'insurrection dans laquelle le duc de Guise vint terminer par une page de roman la glorieuse histoire de sa maison. Le cabinet de Madrid comprenait d'ailleurs l'impossibilité de disputer plus longtemps à la France les conquêtes faites en Artois, en Flandre et dans le Luxembourg, et qui remontaient pour la plupart aux premiers temps de la guerre déclarée par Louis XIII à Philippe IV. Il s'était aussi résigné à lui abandonner le Roussillon et les territoires situés au delà des Pyrénées, résignation commandée par d'évidentes nécessités, puisque l'Espagne n'avait pu les recouvrer lorsqu'elle était servie par l'épée de Condé et par l'émigration d'une si nombreuse noblesse militaire.

Les concessions auxquelles sa faiblesse conduisait cette cour étaient d'ailleurs adoucies pour elle par la perspective de donner une reine à la France. Le roi catholique avait alors deux jeunes fils; l'union de sa fille aînée avec le roi de France ne semblait donc pas devoir amener pour l'avenir de complications politiques. La nation espagnole se faisait des illusions, que son gouvernement ne pouvait partager, sur la valeur du désistement préalable que donneraient Louis XIV et l'infante de leurs droits éventuels sur la succession de Philippe IV, au cas qu'il mourût sans enfant mâle. Dans les longues négociations des Pyrénées, Mazarin toucha le plus légèrement possible aux dangereuses questions soulevées

par les renonciations qu'il était dans l'obligation de souscrire, et c'est une justice à rendre à la sagacité de don Louis de Haro, que celui-ci parut singulièrement douter lui-même de l'efficacité de pareilles clauses, si les événements fournissaient jamais à une puissante monarchie un prétexte pour s'y dérober [1].

XXIV

Une objection insoluble avait seule retardé, depuis la mission secrète de M. de Lyonne à Madrid, la signature des préliminaires de paix. Il répugnait au roi d'Espagne de paraître manquer de reconnaissance pour le grand général qui lui avait prêté un si puissant concours; il lui répugnait davantage de décourager pour l'avenir les princes et les seigneurs disposés à imiter l'exemple de

[1] « Don Louis de Haro ajouta qu'il voulait sur ce propos me dire confidemment que, nonobstant que dans le conseil de son roi on n'ait jamais pensé à l'alliance qu'avec les renonciations, il n'y eut personne qui fût d'avis de marier l'infante avec le roi, parce qu'ils avaient soutenu, comme lui aussi le croyait, que nonobstant ces renonciations, si son maître venait à perdre ses deux enfants, il serait à souhaiter, et non pas à espérer, que la France ne prétendît pas de succéder, et qu'elle ne prît toutes les plus fortes résolutions pour cela. »

Cette opinion paraît avoir été partagée par Philippe IV lui-même, qui ne doutait aucunement du droit éventuel de sa fille malgré les renonciations. D'après une conversation avec Anne d'Autriche, Mme de Motteville prête ces mots au roi d'Espagne : *Esto es una pataratta, y si faltasse el principe, de derecho mia hija ha da heredar;* — c'est une sottise; si le prince mourait, ma fille devrait de droit hériter. — Déclaration d'autant plus importante à recueillir qu'au moment où la faisait Philippe IV, des deux enfants vivants à l'ouverture des négociations, le plus jeune était déjà mort.

Condé, car c'était renoncer à la politique traditionnelle de l'Espagne. Le cabinet de l'Escurial exigeait donc, pour prix des concessions faites à la France, le rétablissement de M. le Prince dans les bonnes grâces du roi, et sa réintégration dans la plénitude de ses biens, honneurs, charges et gouvernements; mais Mazarin, représentant convaincu et victorieux de l'autorité monarchique, se refusait avec autant de raison que de persévérance à cette réhabilitation, entendant ne rouvrir les portes de la France au prince qui l'avait si longtemps combattue qu'en vertu de lettres d'abolition, dont le seul effet aurait été de lui rendre ses biens personnels. L'obstacle fut insurmontable pendant trois ans; peut-être l'aurait-il été longtemps encore sans l'alliance que Mazarin parvint à conclure avec l'Angleterre, et sans un expédient dont l'habileté est moins contestable que la convenance. Il résolut de faire à la régente de Savoie des ouvertures, avidement accueillies par cette fille de Henri IV, et de simuler un projet de mariage entre Louis XIV et sa jeune cousine. On sait que Marguerite de Savoie, déjà saluée reine de France, fut conduite à Lyon par sa mère, et que le cabinet de Madrid, voyant s'évanouir la chance d'une paix qui lui était si nécessaire, expédia en toute hâte un agent secret à Mazarin, pour offrir l'infante en acceptant toutes les conditions antérieurement proposées par le ministre.

Les difficultés étaient levées : il n'y avait plus qu'à donner une forme à l'accord destiné à rendre la paix au

monde, en constatant enfin l'irrévocable suprématie acquise par la France. L'heureuse fortune de Mazarin lui valut l'honneur insigne que son génie n'avait pu assurer à Richelieu. Avec un appareil inconnu jusqu'alors, les ministres des deux cours, dont l'une résumait toutes les grandeurs du passé, l'autre toutes celles de l'avenir, s'acheminèrent vers la frontière. Dans une île ignorée, limitrophe des deux empires, s'ouvrirent des conférences, retardées et plus d'une fois suspendues par les puérilités d'un cérémonial dont l'esprit très-libre de Mazarin fait en toute occasion bonne justice, mais dont les minuties ne déridèrent jamais le flegme espagnol, heureux de dissimuler sous la stricte égalité dans la forme l'inégalité dans la puissance.

En abordant le premier ministre de Philippe IV, le cardinal s'attendait à n'avoir à rédiger qu'un contrat de mariage et un traité dont les bases avaient été fixées d'avance. On était d'accord en effet, et sur l'union royale, avec la clause des renonciations, moyennant une simple dot en argent, et sur les rétrocessions faites par la France à l'Espagne, et sur les territoires cédés par celle-ci dans les Pays-Bas et aux frontières des Pyrénées; mais l'écueil contre lequel on s'était déjà brisé reparut tout à coup, et durant quatre mois l'Europe retomba dans des perplexités dont les lettres du cardinal retracent le tableau saisissant et mobile [1]. Philippe IV avait prescrit à

[1] La correspondance diplomatique de Mazarin s'ouvre le 29 juin pour

son ministre de tenter les derniers efforts pour le rétablissement complet du prince de Condé et du duc d'Enghien, son fils. Si difficile que fût cette tâche, don Louis de Haro, circonvenu par les nombreux agents de M. le Prince, au premier rang desquels se faisait remarquer Pierre Lenet, conçut l'espérance de l'accomplir en opposant l'impassibilité castillane à la vivacité bien connue du cardinal. Il attaqua celui-ci par son tempérament, multipliant à chaque conférence les formalités, les lenteurs et les plus subtiles inventions de l'esprit dilatoire. Don Louis comptait sur l'ennui profond qu'inspirait au ministre un séjour prolongé dans un bourg des Pyrénées; il espérait quelque chose de la mauvaise santé du

finir au 7 novembre 1659, jour de la signature du traité. Voici quelles furent les principales dispositions de ce grand acte.

Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles. Les premiers déterminent les conditions du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, laquelle, moyennant le paiement d'une dot de 500,000 écus d'or, renonce, conjointement avec son époux, à tout droit de succession sur les états du roi d'Espagne, par quelque titre que ce puisse être (art. 1er à 35).

L'Espagne cède à la France tout l'Artois, à la réserve de Saint-Omer et Aire. Elle cède en outre dans le comté de Flandre Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant et leurs dépendances; dans le comté de Hainault, Landrecies et Le Quesnoy avec leurs bailliages et annexes; dans le duché de Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Ivoy, Chevaucy, Marville et leurs dépendances; dans le pays entre Sambre et Meuse, Marienbourg, Philippeville et Avesnes; enfin elle abandonne les comtés du Roussillon et de Conflans (art. 35 à 43). — La France, de son côté, restitue à l'Espagne toutes les places et territoires non compris au traité et qu'elle occupe en Bourgogne, dans les Pays-Bas, en Italie, etc. Par l'article 60, la France s'engage à ne donner aucune assistance directe ou indirecte au roi de Portugal contre l'Espagne. Enfin d'autres dispositions règlent les intérêts des ducs de Lorraine, de Savoie et de Modène.

cardinal, aggravée par l'insalubrité des lieux; il comptait sur le désespoir qu'il ne manquerait pas d'éprouver au milieu de ces âpres montagnes, en voyant approcher l'hiver avec ses neiges et ses frimas, sans que rien fût encore terminé entre les deux cabinets..

Mais Mazarin fit une défense aussi résolue que l'attaque, et, convaincu que la patience allait devenir le premier élément du succès, il demeura jusqu'au bout pleinement maître de lui-même. A la tactique qui consistait à ne point conclure, sans toutefois s'exposer à rompre, il opposa péremptoirement la menace d'une rupture à laquelle il savait fort bien que ne s'exposerait pas la cour d'Espagne, quelque passion qu'elle mît à servir les intérêts du prince. Il fallut donc changer de batterie pour entamer l'inflexible résolution du cardinal. Don Louis de Haro y parvint en annonçant, sur l'ordre formel du roi son maître, que celui-ci renonçait à fléchir le roi de France en faveur de son parent malheureux, mais que, ne pouvant sans déshonneur abandonner un homme qui s'était fié à elle, Sa Majesté Catholique constituerait une souveraineté indépendante au prince de Condé, soit dans les Pays-Bas, soit dans une partie de ses possessions d'Italie. Un tel acte, qui n'aurait point excédé le droit du roi d'Espagne, n'allait à rien moins qu'à établir dans les meilleures places de Flandre un asile permanent pour les factieux. Mazarin comprit que sur une semblable proposition il fallait ou briser à l'instant, au risque de recommencer une guerre dont l'impopularité aurait fini

par l'accabler, ou transiger de bonne grâce en tirant le meilleur parti possible d'une concession devenue nécessaire. Le cardinal eut le bon esprit de faire passer l'intérêt permanent de la France avant celui de son amour-propre. Il offrit de donner à Condé, non le gouvernement de Guienne, dont ce prince avait profité pour faire la guerre à son roi, mais celui de la Bourgogne, vieil apanage de sa maison, en attribuant sa charge de grand-maître au duc d'Enghien, innocent des fautes de son père ; mais, pour prix de cette concession, faite d'un ton qui n'admettait plus de milieu entre une adhésion et une rupture, il demanda qu'aux nombreuses cessions territoriales déjà stipulées l'Espagne ajoutât celle des villes d'Avesnes, de Philippeville, de Marienbourg dans les Pays-Bas, avec le comté de Conflans du côté des Pyrénées. Il exigea de plus que Philippe IV rendît au duc de Neubourg la ville de Juliers, se désistant sur ce point-là du bénéfice des préliminaires qui l'avaient maintenu en possession de cette place.

Ces exigences étaient considérables sans doute ; mais Mazarin avait enlacé son adversaire dans un cercle d'où il fallait désormais sortir par la guerre, et le cœur manquait à l'Espagne pour aller jusqu'à cette extrémité-là. Cette cour céda donc, en s'efforçant de couvrir par les pompes du mariage l'aveu de sa déchéance, et elle paya la rançon de Condé d'une manière digne d'un aussi grand homme. Le jour où ce prince se réconcilia avec la France, il lui fut en effet donné d'apporter à sa patrie

autant de profit par le prestige de son nom qu'il aurait pu le faire par une victoire.

XXV

Le traité des Pyrénées fermait glorieusement pour Mazarin une carrière dans laquelle s'étaient accomplies tant de grandes choses. Quelques mois plus tard, le traité d'Oliva faisait participer le nord de l'Europe à la paix que venait d'assurer aux puissances méridionales l'union de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. Les aspirations de liberté politique qui avaient si vivement agité le monde au début de la carrière du cardinal étaient partout vaincues ou comprimées. En France, la monarchie absolue l'avait définitivement emporté ; en Angleterre, la restauration des Stuarts était opérée ; en Italie, l'Espagne avait triomphé de la démocratie à Naples et de l'aristocratie sicilienne à Palerme ; en Danemark enfin, le despotisme venait de recevoir, par la révolution de 1660, une consécration régulière et légale. L'idée dont Mazarin avait été l'instrument habile triomphait donc sur tous les points à la fois, et ce ministre pouvait se promettre pour son œuvre un avenir séculaire. Ce fut dans la plénitude de ses succès et de ses espérances qu'il dut payer sa dette à la mort. De cuisantes souffrances qui lui annonçaient une fin prochaine rappelèrent enfin cet esprit tout plein des intérêts de la terre à la salutaire contemplation de leur vanité. Le cœur de

Mazarin n'avait battu durant vingt années que pour la puissance et pour la richesse ; on l'avait vu dans les derniers temps de sa vie « prendre encore plaisir à faire repasser par ses mains quasi tout le royaume pour le donner pièce à pièce à ses nièces et à ses amis. » Cependant celui que la plus bienveillante des femmes soupçonnait « d'être à peu près sans religion » trouva, soit dans les lointains ressouvenirs de l'enfance, soit dans de miséricordieuses visitations, assez de force pour remplir d'une manière édifiante tous ses devoirs de chrétien, et pour faire jusqu'au bout « bonne mine à la mort, en la regardant avec une intrépidité pareille à celle des plus grands hommes [1]. »

Ainsi finit le ministre pour lequel la postérité a commencé depuis deux siècles sans qu'il y ait encore conquis sa place définitive. J'ai voulu me donner à mon tour quelque droit de juger cette mémoire ballottée entre l'intrigue et la grandeur. J'ai dit par quelle inspiration naturelle de la régente le cardinal était monté au pouvoir pour l'aider à défendre contre les grandes factions princières le dépôt alors si menacé de l'autorité monarchique ; je l'ai montré aux prises avec des difficultés surmontées quelquefois par sa souplesse, mais aggravées le plus souvent par son imprévoyance. En recueillant les témoignages contemporains, j'ai constaté l'encouragement donné aux factions par une guerre extérieure sys-

[1] *Mémoires* de Mme de Motteville. Mazarin mourut le 9 mars 1661, à l'âge de cinquante-neuf ans.

tématiquement continuée dans la pensée de les empêcher de naître. Durant la fronde, nous avons vu le cardinal courageux, mais hésitant, nouant simultanément les intrigues les plus contraires, suivant d'ordinaire les événements sans les dominer; et si dans la victoire du représentant de l'autorité royale nous avons salué celle de la France, attaquée dans sa puissance, compromise dans son unité, nous avons dû, dans cette victoire, faire à l'impéritie des vaincus une part plus grande qu'à l'habileté du vainqueur. Sans méconnaître les rares qualités de l'homme pour lequel ni les cabinets ni les consciences n'avaient de secrets, je n'ai trouvé dans les actes de son administration intérieure ni vues, ni projets, ni rien qui s'élevât au-dessus de la manutention des plus tristes intérêts et des plus sordides préoccupations domestiques. Mazarin écrivit sans doute pour nos ministres en Westphalie de merveilleuses dépêches, il déploya lui-même aux conférences des Pyrénées les qualités les plus précieuses du négociateur; mais les glorieux résultats consignés dans les traités signés par lui étaient assurés du vivant du cardinal de Richelieu, dont la politique les avait préparés, et tout l'honneur de son successeur fut de les avoir maintenus. Écrivain politique et ambassadeur consommé, aussi sagace pour deviner les faiblesses que peu scrupuleux pour en profiter, Mazarin fut moins un grand ministre qu'un admirable diplomate, et il demeure le premier des hommes du second ordre.

Si le génie n'illumina point l'intelligence de Mazarin,

si aucun souffle généreux n'échauffa son cœur, un bonheur sans égal le servit dans la perpétration de son œuvre. Durant dix-huit années de ministère, il n'avait poursuivi qu'un but, l'anéantissement de toutes les résistances au profit de l'autorité monarchique. A son lit de mort, il n'entretenait qu'une espérance, celle d'avoir pour successeur dans l'exercice du pouvoir le royal élève qu'il avait formé. Or ce but fut pleinement atteint, et les premières paroles de Louis XIV en quittant la chambre mortuaire attestèrent que le vœu du cardinal allait recevoir la plus solennelle des consécrations.

XXVI

De toutes les forces qui s'étaient si longtemps heurtées dans la société française, il n'y survivait plus qu'une royauté exercée par un prince de vingt-deux ans, qui était en même temps et le cavalier le plus brillant de son royaume et l'homme le plus convaincu de l'impiété de toutes les résistances. La bourgeoisie venait de voir s'évanouir sous la fronde les vagues espérances qu'elle conservait encore depuis la ligue. Introduite au quatorzième siècle dans les assemblées de la nation, elle avait atteint dans les luttes du quinzième l'apogée de son importance politique, car si depuis lors le tiers-état alla toujours grandissant en richesse et en lumières, sa place se restreignit de plus en plus dans la constitution de

l'État. Une circonstance dont la portée a été trop peu comprise avait surtout concouru à ce résultat : la bourgeoisie française avait compromis son indépendance vis-à-vis de la royauté en se jetant dans les cours de justice au lieu de s'établir solidement sur le terrain des états-généraux ; elle avait donné au pouvoir prise sur elle, en développant outre mesure l'importance des compagnies judiciaires, au détriment de la véritable et légitime représentation nationale. N'ayant dès lors à invoquer, pour participer à l'action législative, que des titres aussi contestables que ceux de ces cours elles-mêmes, elle en prit les allures incertaines, au point que, par la suite, elle conserva toujours quelque chose de timide et d'abaissé jusque dans les plus violents paroxysmes de la faction.

Un sort non moins funeste attendait l'aristocratie française. Les hauts barons et les princes apanagés qui succédèrent à ceux-ci occupaient dans la hiérarchie féodale une trop grande place pour avoir, comme les seigneurs anglais, besoin de recourir incessamment à la nation afin de résister à la couronne ; ils combattaient la royauté avec leurs seules forces, et bien plus dans l'espoir de lui échapper par une quasi-indépendance qu'avec la volonté de restreindre son pouvoir, en conquérant des droits pour eux-mêmes. Au lieu de limiter la puissance du trône, ils aspirèrent à la briser, et furent toujours un péril pour la puissance de la France sans devenir jamais un point d'appui pour la liberté. Aussi le concours de l'étranger fut-il pour eux une sorte de tradition

qu'ils envisageaient comme ne présentant rien d'incompatible ni avec le devoir ni avec l'honneur. Depuis les ducs de Bourgogne jusqu'aux princes de Condé, sous les Valois comme sous les Bourbons, on les vit, sans plus d'hésitation que de remords, ouvrir le royaume aux Anglais ou bien y appeler les Espagnols.

De toutes les forces qui s'étaient développées dans la France de nos pères, une seule n'avait pas déçu les espérances de la nation. Tandis que les deux classes principales de la société s'agitaient d'une manière aussi stérile, la royauté avait été l'instrument de tous les progrès accomplis, et avait exercé durant dix siècles un rôle constamment utile, constamment identique avec lui-même. Elle avait arraché la Gaule aux barbares, maintenu le christianisme en Europe, affranchi les serfs, émancipé les communes, appelé autour d'elle le tiers-état, grandi à l'ombre de son autorité tutélaire. La royauté avait jeté dans la légende les noms de Clovis et de Clothilde; elle avait mis sur les autels l'image de saint Louis; elle avait éveillé sous son toit solitaire l'héroïsme de Jeanne d'Arc; elle seule avait entretenu, durant les luttes contre l'étranger, le long espoir des générations mortes à la peine. Dans un symbolisme patriotique et religieux, l'idée monarchique résumait donc, à l'heure où elle s'incarnait dans un jeune souverain dont la nature avait plus fait un roi qu'un homme, toute la poésie, tous les souvenirs et la plupart des intérêts vitaux de la nation.

Les doctrines de toutes les écoles venaient, concurremment avec les déceptions de tous les partis, rehausser l'institution royale pour la transfigurer. Nourris dans les traditions romaines, les magistrats retrouvaient dans les chefs de la monarchie les continuateurs des césars, et les ecclésiastiques voyaient briller à leur front un reflet du sacerdoce royal institué dans Israël par le Seigneur lui-même, lorsqu'il changeait en sceptre d'or le bâton pastoral de David. La *politique sacrée* de Bossuet fut la substitution la plus hardie en même temps que la plus sincère de l'idée judaïque à l'idée nationale, et cette transformation était alors universellement opérée dans les esprits et dans les consciences.

La royauté allait donc briller d'un éclat inconnu jusqu'alors sur le sol labouré par la révolution et par les siècles ; elle allait devenir la forme même dans laquelle s'encadreraient naturellement et sans effort les institutions, les idées et les mœurs de cette France façonnée à son image. La génération que nous avons vue si inquiète et si bruyante se mit en parfaite harmonie avec l'ère nouvelle, dont elle avait en vain tenté de retarder l'avénement, et acheva ses jours sous le joug universellement accepté d'une discipline forte et puissante. Ces hommes voués à l'esprit de faction, ces femmes vouées à l'intrigue et à la galanterie, devinrent les plus soumis des sujets ou les plus héroïques des pénitentes, et l'ordre rentra dans les âmes sitôt qu'il fut rentré dans la société. Ce fut seulement alors que cette génération dévoyée se

mit en pleine possession de toutes ses vertus. Dans les camps et à la cour, Condé ne fut pas seulement le plus réservé des princes, il fut encore le serviteur le plus soumis, le caractère le plus facile, et les événements le transformèrent à ce point qu'un grand homme ne s'est jamais moins ressemblé à lui-même. Il en fut ainsi de tous les acteurs de ces scènes si vite oubliées. La postérité ne connaît guère de la princesse palatine que « ces années durant lesquelles ses yeux si délicats faisaient leurs délices des visages ridés et des membres courbés sous les ans; » et si les austérités de Mme de Longueville ne furent pas, comme celles d'Anne de Gonzague, données en exemple au monde par le grand panégyriste chrétien, il était réservé à la sœur du grand Condé d'apparaître de nos jours, sous le pinceau d'un grand maître, plus radieuse dans ses douleurs que dans sa beauté.

XXVII

Le règne de Louis XIV ressemble si peu aux temps qui l'ont immédiatement précédé, qu'on éprouve quelque étonnement en retrouvant les mêmes personnages dans des pièces aussi dissemblables. Ce n'est jamais sans une sorte d'hésitation et presque d'effroi que les hommes de cette époque reportent leurs pensées « vers ces tempêtes par où le ciel avait besoin de se décharger

pour préparer le travail de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis [1]. »

Cette société, formée sous l'aile de la royauté triomphante, vécut en quelque sorte sur elle-même, dédaigneuse du passé, étrangère surtout aux préoccupations de l'avenir. Et pourtant dans l'étroit espace où elle se trouva confinée, entre la régence d'Anne d'Autriche et la future régence du duc d'Orléans, elle eut une incomparable grandeur et quelque chose de cette quiétude qui n'appartient qu'aux idées immortelles. C'est qu'elle croyait posséder la plénitude de la vérité religieuse et sociale, c'est que dans son sein tous vivaient de la même vie, et qu'aucune note discordante n'y venait troubler l'harmonieux accord de toutes les pensées. Cet accord se révélait dans les manifestations les plus diverses de l'activité humaine : les peintures triomphales de Le Brun, les groupes de Puget et les jardins de Lenôtre en rendaient témoignage, comme les discours de Bossuet et les drames de Racine. Une génération prédestinée cueillait enfin la fleur de l'arbre arrosé par tant de sang. L'unité s'était faite non-seulement dans le territoire, mais dans les idées ; jamais travail n'avait aussi complétement réussi, à ce point que tous les périls nouveaux allaient sortir de l'excès même du succès.

En ne poursuivant pas avec moins d'ardeur l'unité dans le pouvoir que l'unité dans la nation, en brisant les

[1] Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*

résistances au lieu de les surmonter, Richelieu, Mazarin, et tous les ouvriers de l'œuvre monarchique, lui avaient en effet préparé des épreuves aussi sérieuses que celles dont leur génie l'avait fait triompher. La seconde moitié du dix-septième siècle exprima ce qu'il y a certainement de plus passager et de plus rare parmi les hommes, l'équilibre complet entre les faits et les croyances. Pour qu'un tel état fût durable, pour qu'il pût surtout servir de base à une théorie politique, deux choses auraient été nécessaires : l'infaillibilité dans le pouvoir et l'immobilité dans l'esprit humain. Or les rêves de domination universelle provoquèrent les désastres du grand règne, et la société la mieux ordonnée qu'eût vue le monde alla finir bientôt dans les orgies de la régence. Bossuet vivait encore que déjà naissait Voltaire, et les protestants n'étaient chassés que pour faire place aux encyclopédistes. Le pouvoir avait marché d'entraînement en entraînement, et la pensée d'audace en audace. Malheureusement le premier restait sans aucun point d'appui pour se défendre contre lui-même, et l'anéantissement de toutes les forces régulières allait donner à l'autre les allures désordonnées de l'esprit de faction : si l'on avait assuré le présent à la royauté absolue, on avait donné l'avenir à la révolution; et celle-ci devenait la conclusion fatale de l'histoire de dix siècles.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Henri IV. 1
Le cardinal de Richelieu. 123
Le cardinal Mazarin. 311

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, rue Mazarine, 30.

NOV 15 1944